MÉMOIRE
A CONSULTER
ET CONSULTATION,

POUR LE SIEUR DE BUSSY, Maréchal des Camps & Armées du Roi, au ſujet du Mémoire que le Sieur de Lally, Lieutenant Général, vient de répandre dans le Public;

AVEC les Lettres que les Sieurs de Buſſy & de Lally ſe ſont écrites dans l'Inde, pour ſervir de Pièces Juſtificatives.





A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE MICHEL LAMBERT, au College de Bourgogne, rue des Cordeliers.

M. DCC. LXVI.

AVERTISSEMENT.

Au moment où l'on achevoit cette impreſſion, il eſt tombé entre les mains du Sieur de Buſſy deux nouveaux Mémoires in-folio *pour le Sieur de Lally, l'un ſous le titre de* Tableau Hiſtorique de l'Expédition de l'Inde, & l'autre *ſous celui* de Vraies Cauſes de la perte de l'Inde. *Il eſt aiſé de croire que le Sieur de Buſſy n'y eſt pas mieux traité que dans l'Apologie* in-4° *du Sieur de Lally. Il l'eſt même beaucoup plus mal, parce qu'on s'y eſt permis plus de ſuppoſitions & avec beaucoup moins d'égards, même pour la vraiſemblance, qui y eſt bleſſée au point que les imputations y dégénerent en puérilités, en abſurdités. Toutes ces imputations, quoique réfutées d'avance dans ce que l'on s'empreſſe ici de mettre ſous les yeux du Public, comme le compte le moins ſuſpect & le moins ſuſceptible de déguiſement que le Sieur de Buſſy puiſſe rendre de ſa conduite, le ſeront encore d'une maniere plus particuliere & plus rapprochée dans un ſecond écrit que le Sr de Buſſy ſe propoſe de donner après celui-ci. Il y portera juſqu'à l'évidence la plus palpable, la preuve que rien n'eſt moins vrai, que rien n'eſt même plus deſtitué de vraiſemblance que la part que le Sieur de Lally veut lui donner à*

la perte de l'Inde dans l'écrit présenté ſous le titre impoſant de Vraies Cauſes *de cette perte. Il ne craint point au contraire d'ajouter que ſi le Sieur de Lally eut daigné l'écouter, ou avoir quelque égard pour ſes avis, on ne ſeroit aujourd'hui dans le cas ni de demander, ni de dire quelles ont été les* **CAUSES DE LA PERTE DE L'INDE.**



MÉMOIRE



MÉMOIRE
A CONSULTER

POUR le Sieur DE BUSSY, Maréchal des Camps & Armées du Roi;

AU sujet du Mémoire que le Sieur de LALLY vient de répandre dans le Public.

LE sieur de Lally, que le cri général a dénoncé comme coupable de la perte de l'Inde, après avoir gardé pendant long-temps un silence prudent, le rompt aujourd'hui, la veille, pour ainsi dire, du Jugement, & dans un moment où il se flatte que personne n'aura le temps de lui répondre. Le Public est inondé de volumes apologétiques, sous le titre de *Mémoire pour le Comte de Lally*, où l'on met dans le plus beau jour sa capacité, ses talens, &, ce qu'il y a de merveilleux, son désintéressement, mais sur-tout sa conduite militaire, politique, civile, & même économique; car, suivant le Mémoire, il a toutes les parties qui forment un excellent Chef, un homme fait pour être à la tête des affaires. Il ne manque à l'éloge de cet homme rare, & pour preuve de tant de mérite, que d'avoir sçu conserver l'Inde: il ne manque à sa justification que de persuader qu'il l'a voulu: c'est ce qu'on entreprend dans son Mémoire. Mais comment n'a-t'on pas prévu cette réflexion si naturelle, & qui n'échappera certainement à personne? N'est-il pas étonnant que cet homme, que l'on annonce comme un prodige sans lequel tout périssoit, que l'on présente

comme le modéle des Guerriers, des Politiques & des bons Citoyens, que cet homme, dont il ſemble que les plus grandes récompenſes ne pourront jamais payer tout le mérite, ſoit néanmoins celui qui a détruit la Nation Françoiſe dans l'Inde, qui y a renverſé l'édifice de notre Puiſſance, tandis que les mêmes gens qu'il dégrade & qu'il avilit, qu'il traite de conjurés, de lâches, de déprédateurs, avoient élevé cette puiſſance au dégré de la plus haute conſidération, au point qu'elle étoit devenue reſpectable aux Aſiatiques, qui ne reſpectent guères les Européens, & redoutable à nos rivaux?

Ce problême n'eſt pas aiſé à réſoudre. On l'a cependant entrepris; mais la maniere dont on s'en eſt acquitté a applani bien des difficultés. On s'eſt permis de ſuppoſer tout ce que le beſoin de la cauſe rendoit néceſſaire; de ſorte que les faits que l'on expoſe dans le Mémoire, ne ſont, exactement parlant, qu'un tiſſu d'impoſtures, ſoit dans le fond des choſes, ſoit dans la maniere dont elles ſont préſentées, ſoit dans le ſens qu'on leur donne; & ſi chacune des parties outragées ou calomniées, dont on y ſacrifie l'honneur & la réputation à l'indiſcrete manie d'élever des trophées au ſieur de Lally, vouloit ſe donner la peine de réfuter ces impoſtures dans ce qui la concerne, on verroit tout l'édifice de cette défenſe crouler de toutes parts, & les conſéquences que l'on en tire, s'évanouir comme l'ouvrage de l'illuſion.

Qu'un accuſé, pour établir ſon innocence, ou éviter ſa condamnation, cherche à affoiblir les dépoſitions des témoins par des reproches, dans leſquels il ne reſpecte pas plus la vérité que la vraiſemblance; c'eſt ſon unique reſſource. Le Juge en a pitié; le témoin lui pardonne; il veut échapper à la peine, rien n'eſt ſi naturel: mais qu'un homme pourſuivi à la requête du Miniſtere public, oſe charger les témoins qui ont été obligés de dépoſer, qu'il devienne Accuſateur, qu'il impute aux autres les mêmes crimes dont on pourſuit contre lui la vengeance, qu'il enveloppe dans ſes imputations tous les Corps, tous les Ordres, tous les

Habitans d'une Ville qu'on l'accuſe d'avoir perdue : c'eſt de ces coups que tente le déſeſpoir, & dont l'Auteur fait aſſez connoître que l'indignation publique eſt de toutes les peines celle qu'il craint le moins de ſubir.

On n'impute pas les impoſtures du Mémoire au ſage Juriſconſulte, qui l'a honoré de ſa ſignature. Il n'a pu travailler que ſur les faits qui lui ont été fournis. Or, tous ces faits ſont arrangés d'après les lettres du ſieur de Lally, auxquelles on s'eſt bien donné de garde de joindre, du moins en entier, les réponſes qui y ont été faites, & qui ſont dans les parties ſupprimées, une réfutation victorieuſe de ces lettres. On eſt fondé à croire que le ſieur de Lally n'a point mis ces réponſes ſous les yeux de ſon défenſeur.

Quoiqu'il en ſoit, le ſieur de Buſſy n'expoſe ſon jugement ſur le Mémoire que parce qu'il s'y trouve intéreſſé, ou plutôt indignement compromis dans les calomnies qui y ſont répandues, & obligé de conſulter ſur le parti qu'il doit prendre dans une pareille circonſtance, où le ſentiment de l'honneur & l'indignation doivent ſe concilier avec les formes légales.

Pour ne pas tomber dans le cas du reproche qu'il fait au ſieur de Lally, il mettra ſous les yeux du Conſeil :

1°. Le Mémoire in-4°. de cet Accuſé.

2°. Une collection *entiere* des Lettres qu'il a écrites dans l'Inde au ſieur de Lally, & des réponſes que celui-ci lui a faites, avec des notes d'éclairciſſemens ſur les faits.

Il va ajouter quelques autres éclairciſſemens qu'il croit néceſſaires.

A la tête de ce Recueil de correſpondance, ſe trouve un avertiſſement, qui, en expliquant l'eſprit dans lequel le Recueil a été fait, annonce tout ce que le ſieur de Buſſy a eu à ſouffrir dans l'Inde de la part du ſieur de Lally, & les motifs très-peu louables de la conduite de ce Général avec lui.

Forcé de quitter l'Inde, après avoir eu le malheur d'être fait priſonnier de guerre, il ſe flattoit que ſon départ alloit éteindre toute l'indiſpoſition du ſieur de Lally, & il le lui

marquoit dans sa Lettre datée de Madras le 12 Août 1760, rapportée dans la correspondance.

Depuis la funeste catastrophe de l'Inde, le sieur de Bussy ne s'est pas trouvé dans le cas d'avoir aucune liaison avec le sieur de Lally ; mais il sçait que, dans des circonstances critiques où un homme, qui a intérêt de se justifier, n'est pas plus réservé sur la maniere de le faire, qu'il ne l'a été sur celle de se conduire, le sieur de Lally lui a rendu la justice qu'il avoit droit d'en attendre. Dans une autre circonstance plus critique encore, où il a été question de s'expliquer en présence (1), & de vive voix, le sieur de Lally s'est bien gardé de lui faire aucune des imputations calomnieuses qui paroissent aujourd'hui dans sa défense ; & plus encore, de répéter celles qu'il pouvoit avoir faites dans ses Lettres à la Compagnie des Indes ; car le sieur de Bussy n'ignore pas que cet accusé avoit écrit contre lui différentes Lettres à la Compagnie ; & il avoit fait tous ses efforts, mais inutilement, pour obtenir la communication de ces Lettres, *dans l'intention* de confondre la calomnie, & de faire retomber sur le calomniateur la honte de ce qu'il pouvoit avoir écrit.

Le sieur de Lally se vante, dans son Mémoire, d'avoir fait des démarches pour avoir connoissance des objets de plainte qui s'élevoient de toutes parts contre lui. Vaine jactance ! Les ignoroit-il ? Au surplus, il étoit bien, sans doute, de faire des démarches, mais il eût encore été mieux d'en conserver la preuve ; il le seroit du moins de n'en point parler, puisque la preuve lui manque.

Le sieur de Bussy a fait aussi des démarches ; & il fait plus que de le dire, il le prouve par la Lettre suivante, écrite à la Compagnie des Indes, long-temps avant que le sieur de Lally fût arrêté. Il prend cette Lettre au hasard parmi beaucoup d'autres écrites sur le même sujet.

(1) A la confrontation.

Le 30 Août 1762.

MESSIEURS,

VOUS n'avez peut-être pas encore oublié le Mémoire que j'ai eu l'honneur de vous adresser, pour vous prier de me communiquer les accusations qu'on a pu porter contre moi. Aussi certain de leur absurdité que de ma propre existence, je n'ai souhaité, je n'ai demandé autre chose sinon qu'elles me fussent communiquées, pour confondre aux yeux du Public le Calomniateur, qui se trouveroit nécessairement dans l'impossibilité de rien prouver de tout ce qu'il a osé avancer avec autant de noirceur que de témérité, parce que l'imposture la plus réfléchie & la mieux préparée ne peut pas prouver ce qui n'est pas.

Quand j'ai vu qu'on se refusoit à une demande si juste & si naturelle, j'ai été forcé de croire qu'on ne jugeoit pas à propos de me communiquer des accusations enfantées dans le délire d'un homme aveuglé par la passion, trop dépourvues de toute vraisemblance pour y daigner faire attention, ou me donner la peine de les réfuter.

D'un autre côté, si ces accusations étoient regardées comme non avenues, & propres seulement à couvrir leur Auteur d'un opprobre éternel; la grace qu'elles avoient suspendue ne devoit pas être anéantie; & cependant on ne me remettoit point le Brévet de Maréchal de Camp, que Sa Majesté avoit daigné m'accorder sur vos propres représentations.

Intimement convaincu de votre équité, Messieurs, & de votre impartialité, je n'ai pas eu de peine à croire qu'elle régloit vos procédés à mon égard; mais il n'étoit pas aussi facile d'en pénétrer les raisons. Je me suis arrêté à la seule conjecture satisfaisante qu'ont pu me suggérer mes foibles lumieres: j'ai imaginé que M. de Lally ayant fait le même

honneur qu'à moi au plus grand nombre des Officiers (1), à tous les honnêtes gens qui se sont trouvés sous ses ordres, au Conseil même, & enfin à la Colonie presque entiere : j'ai imaginé, dis-je, qu'on les attendoit pour rendre justice à tous en même temps; mais ce qui arrive aujourd'hui, déconcerte tous mes raisonnemens, & me rejette dans une perplexité qui ne m'est plus supportable. La Direction a déclaré au Conseil qu'elle lui fourniroit tous les papiers & les éclaircissemens dont il pourroit avoir besoin, sans qu'il eut songé à le demander; j'ai demandé la même chose de vive voix, par Lettres, & dans un Mémoire, & on ne me l'a point accordée.

La mort s'est présentée à moi sous tant de formes, & en tant d'occasions différentes, que j'ai appris à ne la pas craindre; mais je n'ai point appris à braver la honte & le deshonneur. Les calomnies de M. de Lally ne peuvent me rendre indigne des graces de mon Roi, & encore moins me priver de celles que Sa Majesté a daigné m'accorder. Si ce ne sont point des calomnies évidentes, dignes seulement de mépris & d'un profond oubli; mais des accusations qui méritent d'être examinées aux risques de l'accusateur & de l'accusé, dont *l'un ou l'autre mérite la mort*, je me soumets à cet examen, & je le demande.

Je sçais, Messieurs, que les calomnies dont je me plains sont consignées dans vos registres; *qu'elles y soient donc tracées de mon sang, s'il est coupable, ou qu'elles soient effacées par celui de mon calomniateur.*

Les injustices que j'ai éprouvées depuis long-temps par les manœuvres de quelques personnes qui m'en préparent peut-être beaucoup d'autres, me forcent enfin à le dire; car ce seroit outrer la modestie, que d'être injuste envers soi-même, quand on ne doit pas l'être envers ses propres ennemis : un honnête homme doit se rendre avec confiance

(1) Ce ne sont pas seulement les Officiers, que le Sr de Lally a trouvés dans l'Inde, qui ont été par lui maltraités, calomniés, persécutés ; presque tous les Officiers des Troupes du Roi tant principaux que subalternes qui y avoient passé avec le sieur de Lally ont été dans le même cas.

le témoignage qu'il mérite. Qu'il me ſoit donc permis de vous dire, Meſſieurs, qu'il ſeroit bien inconcevable qu'après avoir fait reſpecter le nom François chez les Nations étrangeres, le mien fût avili dans ma propre Nation. Cité avec éloge dans les annales de nos ennemis, même en Europe, & ſur-tout en Aſie, où j'oſe dire que l'on conſervera long-temps le ſouvenir de mes actions, ſera-t-il flétri dans les archives d'une Compagnie, à qui j'ai conſacré mes ſervices, dont elle reſſentiroit aujourd'hui les effets, ſi le fruit ne lui en avoit pas été enlevé par un homme qui a l'audace d'imputer à toute une Colonie ſa propre ruine, dont lui ſeul a pu être l'Auteur?

Il importe à la Compagnie que ce chaos ſoit débrouillé, & qu'elle puiſſe diſtinguer l'innocent du coupable. *Ce n'eſt point ſur des Mémoires & des Ecrits contradictoires, où chacun peut ſe donner raiſon, qu'elle doit porter un jugement déciſif.* La Colonie, preſque entiere, eſt à Paris. Qu'on interroge juridiquement les témoins oculaires de tout ce qui s'eſt paſſé dans l'Inde; qu'on déſigne un tribunal pour recevoir ces témoignages, & qu'on examine ſérieuſement une affaire auſſi importante, & qui intéreſſe tout l'Etat; je m'y adreſſerai avec confiance. A ſon défaut, il en eſt un autre auquel je dois naturellement avoir recours, & je ne pourrai m'en diſpenſer : mais ne pouvant répondre directement à des accuſations que j'ignore, ſi vous avez des raiſons, Meſſieurs, pour ne me les pas communiquer, j'en ai de mon côté qui exigent abſolument que j'en ſois inſtruit, & je ſerai forcé de vous faire à ce ſujet une ſommation juridique; mais je me fais un devoir de vous en prévenir, Meſſieurs, ne voulant dans aucune occaſion manquer aux égards qui vous ſont dûs, ni me départir du dévouement avec lequel, &c.

Que le ſieur de Lally permette de le dire: voilà le vrai ton dont parle & écrit un homme animé du ſentiment de ſon innocence, & qui va, avec des vues droites & ſinceres, à la recherche, à la ſource, de ce qui doit exciter ſes plaintes.

D'après la lecture de cette Lettre, qui fut également

adressée au Ministre sous la même date, il est aisé de concevoir que le sieur de Bussy n'ignoroit pas qu'il partageoit avec toute la Colonie de Pondichéry les effets de la fureur ou de la crainte du sieur de Lally ; mais il imaginoit que la vue d'un éclaircissement prochain avoit amorti la vivacité des sentiments de ce Général, & il le pensoit ainsi d'après les discours du sieur de Lally, dans les épreuves par lesquelles cet accusé a passé. Le Mémoire qui vient de paroître a détrompé le sieur de Bussy. Il y est traité injurieusement, il y est calomnié en une infinité d'endroits. Il est vrai que dans la plûpart des articles où il est question de lui, on affecte de n'en parler que d'une maniere détournée, ou qui ne paroît pas avoir une liaison directe avec l'objet de la défense du sieur de Lally ; mais elle y tient par le caractere général de diffamation, qui forme l'esprit de cette défense du sieur de Lally, ou elle y rentre en concourant au but de cette défense, qui paroît n'être fondée que sur l'inculpation de tous ceux dont le sieur de Lally a redouté le témoignage. Au surplus, l'injure n'en est que plus criminelle si elle est gratuite, & quel qu'en ait été l'objet, le sieur de Bussy, persuadé qu'une calomnie s'accrédite par le silence de la Partie attaquée, & passe pour vérité quand elle n'est ni combattue, ni repoussée, ne croit pas que l'intérêt de son honneur lui permette de laisser subsister sans réponse celles que l'on a la hardiesse d'avancer contre lui, dans le Mémoire qui vient de paroître ; & il se trouve dans le cas de demander quelle voie les Loix permettent de prendre contre un accusé, actuellement prisonnier, qui se livre à des excès tels que ceux que contient le Mémoire du sieur de Lally.

Pour mettre en état de prendre un parti sur cette question, le sieur de Bussy va rapporter les articles qui l'intéressent dans ce Mémoire, & donner une légere idée des réponses dont il les croit susceptibles.

Parmi ces articles, plusieurs se trouvent complettement réfutés dans la collection des Lettres, mais quelques autres ne le sont pas. On va parcourir tous ces articles, en indiquant

quant ceux dont la réponſe ſe trouve dans la collection, & en expliquant les autres.

Le premier article ne mériteroit guères d'être relevé, ſi ſon objet ne s'étendoit pas plus loin que le Mémoire ne ſemble l'annoncer. Cet objet, qu'on ne laiſſe encore qu'entrevoir, eſt de décréditer le ſiſtême des poſſeſſions de la Compagnie, pour conduire de-là à la conſéquence que la perte de l'Inde eſt réellement fort peu de choſe, & qu'il n'y a pas grand mal à nous avoir débarraſſés de cet excédent de puiſſance.

L'article du Mémoire conſiſte en une réflexion auſſi inſipide que peu ſenſée, ſur des Lettres reçues des ſieurs Law & de Buſſy, & envoyées par le ſieur de Leyrit au ſieur de Lally, pendant le cours de l'expédition du Tanjaour. Le ſieur de Lally y traite les idées de ces deux Officiers, de *ſonges politiques*, ſur le fondement qu'il ne s'agiſſoit pas de s'engager dans des liaiſons, des traités, ou des guerres, avec les Princes Indiens, mais de chaſſer les Anglois de la Côte de Coromandel. On cite à ce propos ſa Lettre au Pere Lavaur, où il diſoit très-ſpirituellement, à ſon ſens, que les projets de ces Officiers *feroient rire Héraclite*, *s'il étoit encore parmi nous.*

Que ne citoit-on auſſi ces articles de ſa Lettre au ſieur de Leyrit, du 28 Juin 1758?

» Quant aux Lettres de MM. de Buſſy & Law, j'imagine toujours recevoir des nouvelles des petites Maiſons de Paris. . . . . Mon avis eſt que quand ces Meſſieurs viendront, on les faſſe ſaigner & traiter tout de ſuite, s'il y a encore eſpoir de guériſon pour eux. . . . . Je voudrois bien que quelqu'un pût me dire en quoi conſiſte le profit que notre Compagnie & notre Commerce peut retirer de leurs guerres ou de leur paix, de leurs traités ou de leurs alliances (1).

(1) Les choſes les plus ſérieuſes & les plus importantes ſont ſuſceptibles de différentes faces, & il n'en eſt guères qu'on ne puiſſe préſenter ſous un point de vue plaiſant ou ridicule. C'eſt le talent de la parodie; c'eſt celui du ſieur de Lally. Il écrivoit de l'Inde au

Ces idées du ſieur de Lally étoient d'autant moins ſen-

ſieur Magon, Gouverneur de l'Iſle de France, que leur état, à tous deux, n'étoit qu'un rôle de théâtre; or, ſur ce théâtre, le ſieur de Lally préferoit le rôle de Therſite à celui d'Agamemnon *.

Ce qui lui déplaiſoit, comme bleſſant ſon amour-propre, ou ſon intérêt, ou ſes goûts, ou ſa vanité, prenoit ſur le champ, entre ſes mains, la teinture des ſentimens qui l'affectoient, & un tour, ou criminel, ou ridicule, ou important, ſuivant l'impreſſion du moment. Combien de perſonnes auront ri du trait de ſa lettre, qui regarde le ſieur Law, où il le repréſente à la tête de 150 François, qu'il appelle *150 galleux*, balançant s'il ſe portera ſur la Capitale de l'Empire Mogol, ou s'il deſcendra dans le Bengale *avec toutes les forces que Dieu lui a données.* Il donne cela pour un trait digne des petites Maiſons, & chacun trouvera qu'il a raiſon; on rira même de la plaiſanterie, parce qu'on ne devinera pas que le ſieur de Lally a la mauvaiſe foi de ſupprimer un fait important qui fait dégénérer le prétendu bon mot en une plate turlupinade. Le ſieur de Lally ne dit point que le ſieur Law étoit alors avec un Prince du Sang Impérial, à la tête d'une Armée de cinquante mille hommes; que ce Prince avoit, pour le ſieur Law, la plus grande conſidération, & le conſultoit ſur toutes ſes opérations; que le ſieur Law, errant dans l'Empire Mogol depuis notre expulſion du Bengale, non pas *à la Bohémienne*, comme le dit le ſieur de Lally, mais en Général, en homme de tête, en homme zélé pour le rétabliſſement de la Nation dans le Bengale, n'avoit alors, ainſi que les 150 François qui ſuivoient ſa fortune, d'autre aſyle que l'armée du Prince qu'ils accompagnoient. C'étoit ce Prince & non le ſieur Law, qui balançoit s'il ſe porteroit ſur la Capitale de l'Empire Mogol, ou dans le Bengale; & dans le cas où il auroit pris le dernier parti, notre rétabliſſement complet dans le Bengale, & l'expulſion des Anglois affoiblis par la guerre de la Côte de Coromandel, en étoient la ſuite néceſſaire. Aux yeux du ſieur de Lally cette idée de notre rétabliſſement dans le Bengale étoit digne des petites Maiſons.

Le ſieur Law, après avoir tenu dans le Bengale avec ſes 150 hommes, ſans autre reſſource que ſon courage & ſon génie, plus longtemps que le ſieur de Lally n'a tenu à la Côte de Coromandel, avec des places imprenables, avec toutes ſes reſſources en argent & en hommes, eſt enfin arrivé à Paris. On n'a point trouvé en lui un échappé des petites Maiſons. On l'a renvoyé dans l'Inde avec la qualité de

* Trait d'un Grec à Philippe de Macédoine après la bataille de Cheronée.

ſées, ſur-tout au moment où il écrivoit, que lui-même, perdant de vue l'objet unique de ſa Miſſion, qui étoit de chaſſer les Anglois de la Côte, au lieu de profiter, après la priſe du Fort Saint-David, de la conſternation où cette perte les avoit jettés, & de tirer parti de leur frayeur, leur donnoit le temps de revenir du premier moment de ſurpriſe, de ce moment que l'on ne retrouve plus, & qu'il eſt ſi important de ſaiſir ; leur laiſſoit la facilité de ſe fortifier dans Madras, de faire leurs préparatifs, & de l'attendre pour le recevoir, comme ils le firent ſix mois après : lui-même, contre toutes les regles de la prudence, de la raiſon, & même contre le vœu de ſes inſtructions, alloit porter la guerre chez un Prince qui n'étoit point notre ennemi, & que nous avions au contraire intérêt de ménager. Si les traités avec les Puiſſances du pays lui paroiſſoient *une folie digne des petites Maiſons*, il étoit conſéquent qu'il regardât comme un trait de ſageſſe de leur faire la guerre ; mais étoit-ce ſageſſe de perdre de vue l'objet de ſa miſſion, & de ſe mettre hors d'état de le remplir ?

Il eſt aſſez ſingulier qu'un Général envoyé au ſecours d'une Compagnie de commerce, qui n'a dans les lieux qu'elle occupe qu'un état précaire, & en quelque ſorte ſubordonné à la volonté des Maîtres du pays, affecte de ne pas concevoir de quelle utilité peuvent être pour le commerce les traités, les alliances avec les Maîtres de ce pays, ſur-tout

Gouverneur Général ; & on l'a regardé comme l'homme le plus capable de réparer le mal qu'y a fait le ſieur de Lally ; ſi cependant le mal eſt réparable.

A l'égard du ſieur de Buſſy, qui partage avec le ſieur Law, dans la lettre en queſtion, la mauvaiſe plaiſanterie & le jugement déſavantageux du ſieur de Lally, de retour en Europe, il a obtenu la même ſatisfaction que le ſieur Law, puiſque Sa Majeſté a daigné lui accorder le Brévet de Maréchal-de-Camp, d'après l'atteſtation des Commiſſaires du Parlement, qu'ils n'avoient rien trouvé qui dût arrêter les graces du Roi à ſon égard, dans l'inſtruction du procès intenté au ſieur de Lally.

quand on a des ennemis jaloux & puiſſans? Les Anglois qui concevoient très-bien ce que le ſieur de Lally ne concevoit pas, achetoient des Alliés au poids de l'or, & le ſieur de Lally nous faiſoit des ennemis (1).

(1) Le ſieur de Lally n'eſt point de ces gens ſottement modeſtes, à qui il en coute de dire ce qu'ils ont fait de bien. Ses éloges embraſſent tout ce qu'il a fait. D'après cela ſera-t-on ſurpris que ſon expédition du Tanjaour tienne un rang diſtingué dans ſon panégyrique? Il ſe regardoit comme un autre Alexandre en entrant dans ce petit Royaume; il n'eſt pas étonnant qu'il ait comparé ſa ſortie à la retraite des dix mille. Il eſt vrai qu'en cette occaſion il eut de commun avec Alexandre de compter exceſſivement ſur la fortune, puiſqu'il s'engagea dans cette expédition ſans aucuns préparatifs, ſans vivres, ſans argent, ſans proviſions, ſans canons, ſans boulets, ſans poudre.

Le procédé du ſieur de Lally eſt conſéquent. Comme il trouve matière à éloge dans tout ce qu'il a fait, ce que l'on n'a pas fait comme lui doit être matière à critique. Il donne par exemple au ſieur de Buſſy l'honneur d'avoir fui le premier devant des Noirs. Il appelle fuite la révolution que le ſieur de Buſſy eſſuia dans le Dékan en 1756, & il confond ſous le nom de Noirs, les Marates & les Mogols, qui ſont leurs maîtres.

Le ſieur de Buſſy n'enviant pas au ſieur de Lally le goût & le talent qu'il témoigne pour exalter ſes glorieux exploits ne cherchera point à détruire l'idée peu avantageuſe que ce Général veut donner des Campagnes du Dékan. Le prodige eſt que des Campagnes auſſi peu dignes, ſelon lui, de l'attention du public, euſſent procuré à la Nation de belles Provinces qui ne nous ſont échapées qu'après le rappel du ſieur de Buſſy, & que les merveilleux faits d'armes du ſieur de Lally n'aient produit d'autre effet que la perte de tous nos Etabliſſemens dans l'Inde.

Le ſieur de Lally permettra ſans doute au ſieur de Buſſy de ſe défendre d'avoir *le premier* donné l'exemple de fuir devant des Indiens, & même de l'avoir donné en aucun tems. Toute l'Inde ſçait à qui cet honneur appartient, & au premier degré, & au ſecond. Si l'on ne le ſçait pas en Europe, un Juge impartial va nous l'apprendre. Ce Juge impartial eſt ſouvent cité comme digne de foi dans le Mémoire du ſieur de Lally; c'eſt le Colonel Laurence, dans ſes Mémoires compoſés en Anglois, & traduits en François.

Pour l'intelligence de ce que dit cet Officier, il faut ſçavoir que dans l'expédition du Tanjaour, il ſe fit quatre traités en quinze jours: par le troiſième de ces traités le Roi de Tanjaour, outré de la rupture des

Au surplus, toute la conduite du sieur de Bussy étoit l'exécution exacte des ordres qui lui avoient été donnés

deux premiers, exigea des ôtages; on lui donna le Pere de S. Estevan Missionnaire, & le Sr Kennelly, Colonel-Commandant du Régiment dè Lally, avec douze Grenadiers. Il arriva au sieur de Lally quelques pièces de gros canon avec de la poudre. Il oublia le traité, ainsi que les ôtages, & voulut prendre la ville de Tanjaour. Un quatrième traité fut ménagé par le Pere de S. Estevan. Par ce dernier traité le Roi de Tanjaour devoit payer cinq laks de roupies ou un million deux cent mille livres, devoit fournir des coulis, des pioniers & des troupes pour le siége de Trichenapali. C'est de ce point que part le récit du Colonel Laurence. Voici ce qu'il dit, tom. 1, page 332.

» M. de Lally se priva de tous les avantages de ce Traité par trop » *d'impatience*; car ne voyant arriver que 300 Cavaliers dans son camp, » il les fit tous mettre aux arrêts; disant hautement que le Roi ayant » manqué à sa parole, & ne lui ayant point fourni le nombre de » Troupes dont il étoit convenu, il ne les relâcheroit point qu'il n'eût » reçu le tour.

» Là-dessus le Roi fit mettre en prison les deux ôtages, & refusa » d'envoyer davantage des Troupes qu'on n'eût relâché les premiers. » D'un autre côté, M. de Lally flatté d'avoir pû faire venir son gros » canon & dresser ses batteries pendant qu'il *amusoit le Roi par une* » *négotiation*, commença à battre la Ville, & y avoit même fait une » brêche considérable, lorsque les Habitans de Tanjaour se détermi- » nerent à faire une sortie générale : ils la firent le 9 d'Août avec » un *succès extraordinaire*, & il y a lieu d'être *surpris* qu'un corps de » Nationaux (d'Indiens, de Noirs) quoique composé d'un grand nom- » bre de Cavaliers, de Cipayes & de Coleries, ait pû faire impression » *sur une aussi forte Armée d'Européens* (plus de 2500 hommes) & » de Cipayes disciplinés que commandoit M. de Lally, & qui étoit » d'ailleurs soutenue par un gros train d'artillerie . . . . . M. de Lally » renonçant à son dessein, encloua de son canon, & se retira vers Kari- » kal. Les Tanjaouriens s'étant mis à ses trousses, lui tuerent encore » 50 hommes, & lui enleverent deux piéces de canon & deux mor- » tiers . . . . & vers la fin du mois la plus grande partie des Troupes » de M. de Lally & lui même, se rendirent à Pondichéry ».

Voilà ce que le Sr de Lally a plus d'une fois comparé à la retraite des dix mille. On peut juger de la justesse de la comparaison par le récit du Colonel Laurence.

Ce même Officier rend compte dans ses Mémoires de l'affaire de Saonour que le sieur de Bussy essuya dans le Dékan en 1756. Cet

depuis qu'il étoit dans le Dékan, tant avant que depuis l'arrivée du sieur Godeheu, Commissaire du Roi, qui lui recommandoit, dès 1754, « de mettre en usage tout l'empire » qu'il avoit sur les Maures, sur Salabetzingue, & sur les au» tres Puissances du pays, pour les attacher ou les retenir » dans notre alliance, & pour en resserrer les liens. » Si ces ordres étoient des songes politiques, si l'exécution de ces ordres étoit folie, c'est à ceux de qui le sieur de Bussy les recevoit, à répondre.

Le second article des imputations du sieur de Lally, est une espece de reproche qu'il fait au sieur de Bussy, *sur le crédit duquel il avoit*, dit-il, *fondé de grandes espérances*, de n'avoir pas voulu prêter une somme de 10000 roupies, pour concourir au succès de la Campagne d'Arcate, en Octobre 1758.

La réponse du sieur de Bussy est fort simple.

1°. Le fait est faux; le sieur de Lally ne lui a pas demandé ces 10000 roupies.

2°. Le sieur de Bussy, arrivé quatre jours avant la prise d'Arcate, s'étoit fait précéder par l'envoi d'un lak & demi, ou 150000 roupies, c'est-à-dire, près de 400000 liv. que le

Anglois plus judicieux ou mieux instruit que le sieur de Lally, ne l'a point considérée du même œil que lui. Il n'a point vû de fuite dans une retraite forcée par la trahison & la nécessité, dans une marche de 80 lieues, à travers un pays ennemi, à 200 lieues de nos établissemens; marche qui dura pendant un mois, & qui fut faite presque toujours les armes à la main devant une armée de 150000 hommes, & pendant le cours de laquelle le sieur de Bussy ne perdit qu'un Officier, neuf Soldats & trente Cipayes; marche enfin qui fut terminée par la prise de la Capitale du Royaume de Golkonde, où le sieur de Bussy soutint un siége de 45 jours. On lui demanda la paix, il l'accorda & revint à la Cour de Salabet-Zingue, plus puissant & plus respecté qu'il ne l'avoit jamais été; il y donna la loi, & chassa les Chefs & les Ministres qui avoient excité la révolution qu'il venoit d'essuyer.

Puisqu'il plaît au sieur de Lally de donner le nom de fuite à cet événement, n'est-il pas naturel qu'il compare sa sortie du Tanjaour à la retraite des dix mille? Il est conséquent.

ſieur de Lally avoit touchées. Une pareille ſomme étoit quelque choſe de plus que des eſpérances fondées ſur l'opinion du crédit.

3°. A ſon arrivée, il avoit remis au ſieur de Lally des préſens de Salabetzingue, d'une valeur de plus de 30000 roupies.

4°. Mais ce qui décide, c'eſt que le ſieur de Lally n'étoit pas réduit au beſoin d'une ſomme de 10000 roupies, puiſqu'il venoit d'en recevoir 35000 du Gouverneur de Pondichery à qui il écrivoit le 5 Octobre : » j'ai mis à profit, » Monſieur, les ſommes que vous m'avez fournies, & j'ai ar- » boré ce matin le pavillon de Salabetzingue dans Arcate, » Thymery & Caveripakam.

Si tout cela ne prouve pas que l'article de 10000 roupies eſt un menſonge, que faut-il pour le prouver ? (1)

Le troiſiéme article des imputations a pour baſe la ſuppoſition que le ſieur de Buſſy avoit vivement preſſé le

(1) La préſence du ſieur de Buſſy fut pour le ſieur de Lally d'une utilité plus étendue que celle d'un prêt de 10000 roupies, puiſqu'elle contribua beaucoup à déterminer le Gouverneur d'Arcate à l'évacuation de ſa place, & ſauva au ſieur de Lally les ſuites funeſtes qu'auroit eues la fauſſe démarche de planter ſur les murailles de cette Ville le pavillon de Raja-Saeb, qui étoit déja préparé. Cette imprudence, qui auroit annoncé à toute l'Inde que l'on s'attribuoit le droit de diſpoſer des plus grandes places du Pays, au préjudice du légitime Souverain, auroit été le coup de rupture entre Salabetzingue & nous, & un ſignal de réunion contre la Nation, de tous les Aſpirans à la Nababie d'Arcate, dont il étoit de notre intérêt de flatter les eſpérances, pour nous concilier leurs ſervices & leurs ſecours.

Le ſieur de Buſſy détermina le Général à faire arborer le pavillon de Salabetzingue, & cette action arrêta dans le Conſeil de ce Prince, le parti des réſolutions que l'on étoit prêt à prendre contre nous. Il eſt vrai que la complaiſance du ſieur de Lally ne fut pas de longue durée, & qu'il frappa l'année ſuivante, le même coup que le ſieur de Buſſy avoit détourné à ſon arrivée ; mais qui auroit pu l'en empêcher ? Les repréſentations du Gouverneur ne purent prévaloir ſur la parole d'honneur que le ſieur de Lally prétendit avoir donnée à Raja-Saëb, & ſur l'autoriſation qu'il diſoit avoir par ſes inſtructions, mais plutôt ſur des motifs plus précieux à ſes yeux.

ſieur de Lally de le renvoyer dans le Dékan ; que le refus d'y conſentir avoit, dit-on dans le Mémoire, irrité cet Officier, & doit être regardé comme la cauſe des traverſes & des perſécutions qu'il a ſuſcitées à ſon Général.

On verra par la correſpondance lequel des deux a été le perſécuteur, & s'il convient au ſieur de Lally de s'annoncer comme le perſécuté. Au ſurplus, pour faire tomber cette imputation auſſi fauſſe qu'abſurde, ainſi que la ſuppoſition plus fauſſe encore ſur laquelle elle eſt fondée, il ne faut qu'oppoſer au ſieur de Lally ſon propre expoſé fait au Conſeil ſupérieur de Pondichéry le 11 Mars 1759 ; il y diſoit au ſujet du ſieur de Buſſy.

» Je ne me ſuis plaint, & ne me plains encore aujourd'hui, » que depuis *qu'il a refuſé d'aller reprendre le commandement* » *de ſon armée dans le nord*, il n'a pas fait contribuer, &c.

Que le ſieur de Lally ſe concilie avec lui-même. Si le ſieur de Buſſy avoit refuſé d'aller reprendre le commandement de ſon armée dans le nord, il eſt donc faux qu'il l'ait preſſé vivement pour y être renvoyé. Que devient la conſéquence tirée de cette ſuppoſition ? Que deviennent les prétendues traverſes & les perſécutions, quand on prouve la fauſſeté du motif que leur donne le ſieur de Lally ?

Le quatriéme article des imputations eſt que dans les premiers jours qui ſuivirent la priſe d'Arcate, le ſieur de Buſſy fit ſigner au Général une vingtaine de lettres pour des Princes Noirs Tributaires, & que le ſieur de Lally ignore ce que contenoient ces lettres.

Le ſieur de Buſſy ne ſe contente pas de dire que le fait eſt faux, il ajoute qu'il eſt abſurde. Quoi ! le ſieur de Lally, cet homme ſi clairvoyant, auroit ſigné des lettres ſans ſçavoir ce qu'elles contenoient ! Au ſurplus, s'il en a écrit, s'il en a ſigné, le ſieur de Buſſy ne lui a point ſervi de Sécretaire; mais il eſt très-vraiſemblable qu'il y a employé le miniſtere de ce Raja-Saëb, ſon protégé, de ce phantôme ſans crédit & ſans argent (du moins pour la nation) qu'il vouloit dès-lors faire Nabab d'Arcate, qu'il y laiſſa ſur le pied
de

de Régiſſeur, & à qui, l'année ſuivante, il vendit la dignité de Nabab, moyennant 40000 roupies pour la Compagnie, diſoit-on, indépendamment de plus de 100000 autres diſtribuées à des gens moins délicats que les ſieurs de Leyrit & de Soupire qui refuſerent l'un 30000, l'autre 20000 roupies qu'on leur offroit pour acquieſcer à la nomination de ce protégé du ſieur de Lally.

Cinquiéme article. En arrivant ſous les murs de Madras, & après être entrés ſans réſiſtance dans ce qu'on appelle la Ville Noire, qui n'eſt, à proprement parler, que le Fauxbourg de Madras, nous eſſuiâmes un combat très-vif avec les Anglois ſortis de la Ville pour profiter du déſordre occaſionné par le pillage; ils furent repouſſés, & perdirent 2 ou 300 hommes. Mais le ſieur de Lally prétend que le ſieur de Buſſy fut cauſe que la Ville ne fut pas priſe en 12 ou 15 jours, pour n'avoir point voulu conſentir que le Régiment de Lally marchât vers un pont, dont la priſe eût, dit-il, coupé la retraite à l'ennemi.

Le ſieur de Buſſy pourroit ſe borner à répondre:

1°. Qu'il n'avoit aucun commandement; qu'il ne ſervit dans cette action que comme Volontaire, & qu'il paya de ſa perſonne comme tel, en combattant dans la Troupe de la Marine.

2°. Qu'il s'y comporta d'une maniere à mériter quelque éloge, & il ne craint point de citer en preuve la lettre qu'il reçut à ce ſujet du Gouverneur de Pondichéry, rapportée dans la correſpondance, ſous la date du 20 Décemb. 1758.

3°. Enfin, que le jour même de l'action & ſur le champ de bataille, le ſieur de Lally lui donna le commandement de la brigade de Lorraine, vacant par la priſe du Comte d'Eſtaing.

On ne reçoit point d'éloges, on n'obtient point des diſtinctions honorables à la ſortie d'une action où l'on s'eſt mal comporté. Il ſuffiroit donc d'oppoſer le ſieur de Lally à lui-même; ce qu'il fit alors, détruit ce qu'il dit aujour-

d'hui. Mais on ne craint point d'entrer dans l'examen de l'allégation.

Le ſieur de Buſſy ſe trouva, il eſt vrai, à l'occaſion dont parle le Mémoire. Il étoit à côté du Comte d'Eſtaing, lorſqu'il fut fait priſonnier; ils revenoient tous deux de reconnoître la Place juſques ſur les glacis, & aſſurément le Sr de Lally n'étoit pas avec eux, quoiqu'en diſe le Mémoire. Le Sr de Buſſy avoit eu le bonheur de ſe ſauver & de gagner le quartier où étoit la brigade, ou le Régiment de Lally, que commandoit le Brigadier de Lally, & auquel étoit attaché le Chevalier de Crillon, en qualité de Colonel; à côté de ce Régiment étoit le Corps de la Marine du Roi, que commandoit le Chevalier du Poet. On conçoit que le ſieur de Buſſy, qui n'avoit point de rang, & qui ſervoit comme Volontaire, n'étoit dans le cas ni de donner ſon conſentement, ni de le refuſer ſur une manœuvre qui ne regardoit que celui qui commandoit la brigade; il ſe ſouvient cependant qu'en paſſant vis-à-vis du Régiment de Lally, au moment où la troupe s'ébranloit, il donna le conſeil de prendre deux pieces de canon de campagne, des quatre qui étoient attachées à chaque brigade, parce qu'il avoit reconnu que les ennemis qu'il venoit de voir de très-près, en avoient, & de plus marchoient ſous la protection du feu de la place. Sa ſéance au Régiment de Lally ne fut pas plus longue que le tems de donner ce conſeil; il ignore ce que fit le Chevalier de Crillon. Il ſait que ſa valeur ſoutient dignement la réputation de celle de ſes ancêtres; mais il ne le vit pas opérer, & ſans s'arrêter il paſſa au Corps de la Marine, où il dit au Chevalier du Poet qui la commandoit, que, n'ayant ni rang, ni fonction, il venoit combattre avec lui.

Si l'on peut imputer au ſieur de Buſſy le conſeil qu'il donna, comme la cauſe qui a empêché le ſieur de Lally de prendre la Ville en douze jours, quoiqu'il n'eût ni canons de ſiége, ni poudre, ni boulets, ni mortiers, ni

bombes, & que dans le fait on n'ait commencé à tirer ſur la Ville que plus de trois ſemaines après (1), il faut faire le procès à quiconque veut à la guerre faire uſage des lumières du ſens commun.

L'imputation que contient le Mémoire ſur l'article du pont, eſt d'autant plus ſinguliere, a d'autant plus ſurpris le ſieur de Buſſy, que jamais ni le ſieur de Lally, ni perſonne dans l'Inde, ne lui a dit, ni même donné à entendre qu'on eût un reproche à lui faire ſur ce ſujet; il croyoit même avoir quelque droit aux éloges que l'on voulut bien lui accorder ſur la maniere dont il ſe comporta tant à l'affaire du 14, qu'à celle qui l'avoit précédée le 12, ainſi que pendant tout le ſiége. Il cede à regret à la néceſſité de parler de lui-même en ces termes: mais on l'attaque, il ſe défend: il oppoſe la vérité à l'impoſture.

Un reproche bien abſurde, eſt celui que l'on fait au ſieur de Buſſy de n'avoir point paru chez le Général pendant le ſiége; il eſt vrai que l'on ne met pas cette allégation au rang des cauſes qui ont fait manquer la place; mais importoit-il donc au ſuccès de l'opération que le ſieur de Buſſy, au lieu d'être à ſon poſte & dans la tranchée qu'il montoit comme le moindre Grenadier, fît aſſidument ſa cour au Général, & l'accompagnât exactement à la poudriere, à une demi-lieue delà où ce Général alloit coucher toutes les nuits, eſcorté par 200 Grenadiers qui peut-être auroient été fort utiles au camp, en cas d'attaque?

Dans le fait, le ſieur de Buſſy, perſuadé qu'être à ſon poſte, c'eſt faire ſa cour à ſon Général, y étoit à la vérité plus ſouvent que chez le ſieur de Lally; mais ſans négliger

(1) On ne commença à tirer que le 1 Janvier ſuivant, mais faute de poudre pour ſoutenir le feu, les batteries furent démontées auſſitôt que démaſquées. La précipitation du ſieur de Lally ne ſe concilioit pas avec les précautions de l'art. A peine arrivoit-il un barril de poudre qu'il vouloit que l'on tirât. On tiroit pendant deux heures, le feu ceſſoit pendant deux jours, & les ennemis détruiſoient les batteries l'une après l'autre. Ce ſiége ſera long-tems célebre dans l'Inde.

les moyens de concilier le devoir avec la bienſéance, il alloit exactement chez le ſieur de Lally, quand il falloit prendre l'ordre, c'eſt-à-dire, tous les trois jours ; indépendamment des viſites de décence & de politeſſe, il y mangeoit même quelquefois, comme le ſieur de Lally venoit manger chez lui, avec ce qu'il appelloit la Troupe Dorée ; & il ne ceſſa d'aller lui-même chez le Général, que quand bleſſé au pied d'un coup de pierrier qu'il reçut dans la tranchée, ou retenu par la maladie, il ſe trouva hors d'état de remplir ce devoir, dont il ſçavoit mieux que perſonne combien le ſieur de Lally étoit jaloux.

Le reproche que l'on vient de relever, ſe trouve dans une note au bas de la p. 111 du Mémoire du ſieur de Lally ; il eſt joint dans la même note à un autre fait, ſur lequel on ſe contente de renvoyer à la correſpondance où l'on en parle, & peut-être plus ſérieuſement que ne paroît mériter une pareille rêverie. On veut parler des Kaouls ou papiers Maures au ſujet des vivres, dont le ſieur de Lally change malignement l'époque & l'objet. L'explication de cet article eſt dans la note au bas de la lettre du 17 Janvier 1759.

On trouve à la page 121 du Mémoire du ſieur de Lally, un fait, qui, quoiqu'expoſé avec un air de ſimplicité qui ſemble faire foi de la vérité de ce qu'on y dit, n'en eſt pas moins marqué à un caractère de ſuppoſition bien révoltant : voici les termes du Mémoire.

» Après l'expédition de Madras, le Général communi-
» qua au ſieur de Buſſy le deſſein qu'il avoit formé de l'en-
» voyer, ainſi que le ſieur Moracin, à Maſulipatam, avec
» un Corps de 500 hommes, tant Soldats que Matelots ;
» le ſieur de Buſſy s'en diſpenſa, alléguant pour prétexte
» ſes indiſpoſitions.

Le faux de cette allégation eſt prouvé par la correſpondance, ſinguliérement par les lettres des 3 & 24 Avril 1759 ; mais ſur-tout par les détails que contient la note ſur la lettre du 3 Avril. Si l'on compare les faits que l'on y verra, avec ce que porte le Mémoire du ſieur de Lally, il ſera

difficile de se refuser au mouvement d'une juste indignation.

Ajoutons la remarque d'une contradiction bien grossiere du sieur de Lally avec lui-même. Le sieur de Bussy, dit-il, a refusé d'aller à Masulipatam ; mais auroit-il refusé, s'il étoit vrai qu'il eût un desir aussi vif d'y retourner, que le sieur de Lally veut le faire entendre, page 91 de son Mémoire, s'il étoit vrai que *le refus d'y consentir l'eût irrité* : chose étonnante ! Le sieur de Lally a le secret d'être faux, même sur les deux contradictoires, puisque le sieur de Bussy ne lui avoit ni demandé d'être renvoyé dans le Nord, ni refusé d'y retourner. Il est vrai que quelques jours après le départ du secours pour Masulipatam, le sieur de Bussy étant tombé malade, le sieur de Lally saisit cette circonstance pour lui proposer d'aller avec un nouveau secours très-foible, & par l'intérieur des terres, c'est-à-dire, par une route de plus de 300 lieues en pays ennemi, joindre Salabetzingue dans les environs de Masulipatam, dont on reçut la nouvelle que les Anglois s'étoient emparés même avant le départ du premier secours. Le sieur de Bussy s'en défendit par les raisons les plus solides. On convient que l'état de sa santé en étoit une ; mais est-ce un crime que d'être malade ? Les lettres de la correspondance, depuis le 17 Avril 1759 jusqu'au 20 Mai suivant, ne laissent rien à desirer pour l'éclaircissement de ces faits.

La lettre *la plus obligeante* que le sieur de Lally prétend, page 123 du Mémoire, avoir écrite au sieur de Bussy, se trouve dans la correspondance, sous la date du 17 Avril 1759. On peut juger par la lecture de cette lettre, & singuliérement par la considération des circonstances & le conseil qui la termine, si la qualification *d'obligeante* est bien celle qui lui convenoit.

Le sieur de Lally a renfermé dans le §. VI de son Mémoire, & depuis la page 135 jusqu'à la 148[e], le prétendu détail des faits qui se sont passés depuis Octobre jusqu'en Décembre 1759. Pourra-t-on croire que dans tout ce qu'il y expose, il n'y ait presque pas un fait qui ne soit ou faux

(1) ou altéré, à l'exception de ceux que leur indifférence a permis de laisser passer comme sans conséquence ? Le plus important de ces faits altérés, est celui d'une tentative que l'on fit auprès d'un Prince Maure, frere du Souba du Dékan. Ce Prince, nommé Bassaletzingue, se trouvoit alors sur les frontieres du Carnate, avec une armée dont il étoit dans la disposition de nous accorder le secours. Si l'on eût voulu, ce secours nous sauvoit. On feignit de le vouloir d'après la lecture d'un mémoire détaillé & approfondi que le sieur de Bussy présenta au Général en Septembre 1759. On fut frappé de la solidité des raisons, par lesquelles le sieur de Bussy établissoit l'importance & l'utilité de notre jonction avec le Prince Maure. Il fut chargé de la négociation, & envoié avec des troupes vers ce Prince, *pour tâcher de l'engager*, ce sont les propres termes de l'ordre, *à se rendre dans la Province d'Arcate le plutôt possible*. Les faits, les difficultés, les détails de cette négociation se trouvent compris dans la correspondance, sous le titre de troisiéme époque.

A juger de cette expédition du sieur de Bussy par la maniere dont en parle le sieur de Lally, on pourroit être tenté de croire qu'elle ne présentoit pas plus de difficultés, que l'action de tendre la main pour recevoir ce qu'on nous offre. On verra par la correspondance combien cette maniere de rendre les choses est infidelle; combien il y a de prudence au sieur de Lally de ne point s'engager dans les détails à ce sujet; singulierement de ne point parler en termes trop décou-

(1) Il en coute beaucoup au sieur de Bussy & il est rebuté plus que personne ne pourra l'être de la nécessité de se servir sans cesse des termes *de faux*, *d'imposture*, *de mensonge, de supposition*. L'emploi de pareilles expressions n'est nullement dans son caractère; mais il n'en connoît point d'autres, pour rendre ce qu'on entend par le contraire de la vérité; & le sieur de Lally se met si souvent dans le cas du reproche & de l'application de ces termes, qu'avec lui le fond le plus abondant de ménagemens, de périphrases & d'expressions mitigées, est dans le cas de se trouver bien-tôt épuisé.

verts des causes de la révolte de nos troupes; de garder le silence sur l'opération inconcevable de la séparation de ces mêmes troupes en présence des ennemis qui venoient de recevoir un renfort considérable d'Europe ; sur l'envoi de la moitié de notre armée à soixante lieues de-là , dans un pays où nous n'avions pour ennemis que des Noirs qui n'osoient pas en sortir, & pour y reprendre un poste que le sieur de Lally avoit fait évacuer dès les premiers jours de son arrivée dans l'Inde : sur la perte de nos Places de Vandavachy & de Carangouly , effet nécessaire & inévitable de la séparation de nos forces : sur le risque que courut la Ville d'Arcate, dont le sieur de Bussy eut le bonheur de faire lever le siége avec dix fois moins d'Européens que le sieur de Lally pouvoit en opposer, dans le même tems qu'il déclaroit qu'il abandonnoit cette Ville à ses propres forces. Oui ! il étoit prudent de se taire sur tous ces faits qui s'étoient passés dans l'intervalle de deux mois : sur les lettres qu'il écrivoit au sieur de Bussy pendant son expédition : sur les réponses qu'il en recevoit , & sur une infinité d'autres articles, qui, en déparant le roman de sa défense, auroient pû l'embarrasser dans la justification des motifs de sa conduite, & faire naître l'envie de sonder des profondeurs, qu'il n'est pas de son intérêt de laisser appercevoir, sur les approches même desquelles il glisse avec une légéreté surprenante.

Mais étoit-il prudent au sieur de Lally de dire qu'il lui est revenu que le sieur de Bussy avoit empêché Bassaletzingue de venir à notre secours ? Par quel canal cette *imposture* avoit-elle été jusqu'à lui ? Elle ne peut être sortie que de la bouche de quelqu'un de ces ennemis publics qui ne l'approchoient peut-être que de trop près, & dont les Lettres écrites de Pondichéry parvinrent à Bassaletzingue, & furent lues dans son Conseil en présence de MM. de Verdiere Colonel, de Noirfosse, Osmont, Belyé, & beaucoup d'autres Officiers. Ces infâmes lettres furent effectivement une des causes du refus du Prince, & le sieur de Bussy en rendit compte au sieur

de Lally par une Lettre du 26 Novembre 1759. Etoit-il prudent au ſieur de Lally de vanter ſon déſintéreſſement au ſujet de la révolte de nos Troupes ? Ne ſçait-on pas quel argent immenſe avoit paſſé dans la caiſſe *qualifiée militaire*, où tout s'engloutiſſoit, où tout entroit & d'où rien ne ſortoit que par les ordres du ſieur de Lally ? Etoit-il prudent de borner à 2000 Noirs le nombre des Troupes que le ſieur de Buſſy amena de l'Armée de Baſſaletzingue, & de ne parler ni de 500 Cavaliers Patanes qui forment la meilleure Cavalerie de l'Inde, ni des 250 Européens ainſi que des Officiers qui reſtoient de nos Troupes du Nord, & qui périſſoient de beſoin & de miſere quand le ſieur de Buſſy les joignit, ni de 15 piéces d'artillerie, ni du Bazard, ni de plus de 80 Patentes ou ordres qui conféroient au ſieur de Lally tous les pouvoirs du Souverain dans le Carnate ſur tous les Gouverneurs ou autres Officiers dépendans de l'Empire ? Etoit-il prudent de dire qu'il ſe rendît à Arcate pour recevoir le Détachement que le ſieur de Buſſy y amenoit, tandis qu'il eſt conſtant que depuis le 17 Mai juſqu'au 25 Décembre 1759, ce Général ne parut point à l'Armée, & ſingulierement qu'il ne ſe rendit point à Arcate pour y recevoir le Détachement que le ſieur de Buſſy amenoit, puiſque cet Officier n'y trouva que les Anglois qui décamperent à ſon arrivée, & une foible garniſon qui alloit ſe rendre ? Le ſieur de Buſſy n'y trouva pas même d'ordres du ſieur de Lally pour lui, & il écrivit à ce Général le 10 de Décembre qu'il alloit les lui demander à Pondichéry. La Lettre eſt dans la correſpondance. Etoit-il prudent au ſieur de Lally de ne placer le Traité fait avec les Marates qu'après l'époque du retour du ſieur de Buſſy, & de ne préſenter ce Traité que comme l'effet de la néceſſité de ſuppléer à la privation du ſecours des Maures que le ſieur de Buſſy n'avoit pas pu, ou, ſuivant le Mémoire, n'avoit pas voulu engager à venir, tandis qu'il eſt prouvé par les Lettres du ſieur de Lally lui-même, ſingulierement par celle du 6 Octobre 1759, rapportée dans la correſpondance, ainſi que par les différentes

différentes réponſes du ſieur de Buſſy, que la négociation étoit entamée, & que l'on marchandoit le ſecours de ces Marates, même avant que le ſieur de Buſſy partît pour ſe rendre à l'Armée de Baſſaletzingue ? ce fait donne une explication aſſez naturelle de l'éloignement que l'on avoit pour le ſecours des Maures, & indique aſſez les cauſes du mauvais ſuccès de la négociation du ſieur de Buſſy auprès de Baſſaletzingue. Il revèle le myſtere des Lettres écrites à ce Prince. On craignoit l'arrivée du maître ; on craignoit d'être obligé de partager avec lui les revenus du païs ; on craignoit de voir renverſer Rajaſaëb, ce phantôme que l'on venoit d'élever à la dignité de Nabab ; on craignoit encore plus d'être obligé de lui reſtituer tout l'argent qu'on en avoit reçu. Ce ſont-là les vraies cauſes du mauvais ſuccès de l'expédition du ſieur de Buſſy auprès de Baſſaletzingue, & de la négociation parallèle, dont le Moine Portugais Norogne étoit dans le même tems chargé auprès des Marates, brigands qui coûterent beaucoup à faire venir, plus encore à conſerver, & qui ne parurent que pour nous piller.

On ne finiroit pas ſi l'on vouloit relever tous les faits contraires à la vérité que contient le Mémoire du ſieur de Lally, & ſinguliérement le § VI de la partie prétendue hiſtorique. On n'eſt pas ici dans le cas de ſe livrer à une pareille diſcuſſion ; on ne fait que parcourir cette production romaneſque du ſieur de Lally, & l'on va paſſer au § VII, où l'on trouve moins de faits concernant le ſieur de Buſſy, mais beaucoup plus de méchanceté dans l'application de ceux qu'on y ſuppoſe.

L'air ſeul de défiance avec lequel le ſieur de Lally préſente ces faits, indique la nature de ſes vûes, & décele la noirceur du projet formé contre le ſieur de Buſſy. Il ne dit pas ; non, il ne porte pas la hardieſſe juſques là : il ne dit pas, mais il veut faire entendre que le ſieur de Buſſy, jaloux de le voir à la tête de l'Armée, manœuvroit par les intrigues d'un Religieux qui, dit-on, travail-

loit à faire ſoulever les ſoldats, & à mettre le ſieur de Lally, par la publicité de leur mécontentement, dans la néceſſité de ſe retirer à Pondichéry, & de laiſſer le commandement de l'Armée au ſieur de Buſſy.

Le Religieux, à qui l'on fait jouer dans le Roman du Sr de Lally ce rôle d'intriguant & de corrupteur des Troupes pour le compte du Sr de Buſſy (1), eſt un Miſſionnaire nom-

(1) Le ton de la défenſe du Sr de Lally ſemble inſinuer que les moyens du ſieur de Buſſy s'étendoient plus loin que l'emploi du miniſtère de ce Miſſionnaire; car à quel deſſein ſuppoſeroit-il au Sr de Buſſy ce caractère de profuſion, qui alloit ſuivant lui, juſqu'à répandre ſon argent à pleines mains parmi les Officiers principaux; à donner à l'un, à offrir à l'autre avec le propos abſurde qu'on lui fait tenir qu'il ne ſçavoit que faire de cet argent? Et ce qui ajoute à la noirceur de l'inſinuation, c'eſt la ſuppoſition que ces prétendues profuſions ſe faiſoient dans un tems où la Compagnie étoit dans la plus grande diſette, & avoit le plus grand beſoin qu'on lui prêtat.

Le ſieur de Buſſy y étoit lui-même dans cette diſette, & le ſieur de Lally le ſçait mieux que perſonne, puiſqu'il lui prêta 24000 liv. à intérêt. Pluſieurs perſonnes prêterent également au ſieur de Buſſy; & il eſt de fait, que quoiqu'il n'ait pas été plus de 20 mois avec le ſieur de Lally, il s'y endetta de 240000 liv. qu'il a payées depuis ſon retour en France.

Il ne cachera pas cependant puiſqu'on le force à le dire, qu'il a été aſſez heureux pour obliger différentes perſonnes, & entr'autres le Comte d'Eſtaing, non pas comme le dit le ſieur de Lally, pour une ſomme de 300000 liv. mais par un prêt de 140 mille livres; encore fut il hors d'état de fournir toute cette ſomme en argent. Il lui fallut fondre divers effets.

Ce prêt fut fait dans une circonſtance & des vues bien différentes de celles que ſuppoſe le ſieur de Lally. Le Comte d'Eſtaing revenoit de Madras; il étoit priſonnier de guerre; il alloit quitter la côte de Coromandel, il avoit été obligé de contracter des dettes. L'argent que lui prêta le ſieur de Buſſy fut employé à les acquitter, & il partit.

Il eſt fort ſingulier que le ſieur de Lally trouve matiere à mordre ſur une action honnête & ſur un ſervice rendu de pur zèle, & même en ſe gênant, tandis qu'il tenoit pour ainſi dire banque ouverte, & offroit de l'argent à quiconque lui fourniſſoit des Lettres de change ſur l'Europe. On pourroit faire un catalogue fort long de ceux à qui il en a fourni, & dans quel tems? A l'époque de nos plus grands beſoins,

mé le Pere de Saint-Estevan. On le suppose dans le Mémoire en relation très-intime avec le Sr de Bussy ; on le fait demeurer pendant quinze jours avec lui ; on lui donne même la qualité de Secrétaire ou faisant fonction de Secrétaire auprès de lui : & le sieur de Lally prétend avoir chassé ce Missionnaire, comme coupable de ce qu'il lui impute.

Il oublie que le 12 de Janvier 1760 il écrivoit au Sr de Leyrit : *Je vois jusqu'ici peu d'apparence à une action générale avec les Anglois, c'est ce qui a engagé le Pere de Saint-Estevan à s'en retourner : voyant qu'il n'y avoit ni plaie ni bosse à craindre dans les fruits qu'il se proposoit de tirer de sa mission.* Le tableau finit par un trait digne des premiers, ou plutôt digne du Peintre. » On trouva, dit le sieur de » Lally, pendant que l'Armée étoit en marche, & dans » une petite Pagode ou Chapelle, le Pere de Saint-Este- » van en conférence avec le sieur de Bussy, & tous deux » sembloient parler avec beaucoup d'action. »

Tout cet exposé n'est qu'un amas de noirceurs & d'impostures mal digérées. Le sieur de Lally ne rapporte point

dans un tems où tout périssoit de misere. Toutes les bourses étoient épuisées ; la sienne regorgeoit.

C'est dans ce même tems qu'il prêta à la Compagnie une somme de 16000 roupies à l'intérêt de 30 pour 100, dont il fit faire une Lettre de change de 20800 roupies, que le sieur de Leyrit fut obligé d'endosser. Le fait est attesté par une délibération du Conseil du 12 Février 1760. Il auroit pû dès le lendemain renouveller le même prêt, puisque l'argent ne sortoit de ses mains que pour y rentrer. C'étoit la main droite qui prêtoit à la main gauche.

Il est vrai que pour couper court aux commentaires, dont il sentoit très-bien qu'une action de cette nature étoit susceptible, il se cacha sous le nom du sieur Sutton, chef de la Loge Hollandoise de Goudelour ; mais ce prête-nom a depuis donné une déclaration authentique le 4 Mars 1761, que la Lettre appartenoit au sieur de Lally, en ajoutant même qu'*il n'auroit jamais pensé à une pareille forme*, si elle ne lui eût été suggérée par le sieur de Lally.

Le sieur de Leyrit à son retour en France a été actionné & traduit aux Consuls pour le payement de cette Lettre. Le Porteur n'a point nié qu'elle n'appartînt au Sr de Lally. Ainsi le fait est parfaitement avéré.

de preuves de ce qu'il avance, en voici de ce qu'on lui nie.

1°. Avant son arrivée à Arcate le sieur de Bussy ne connoissoit point le Pere de Saint-Estevan. Tout ce qu'il sçavoit de lui, c'est qu'il avoit été l'une des victimes de l'expédition du Tanjaour. Donné pour ôtage & abandonné par le sieur de Lally, ainsi qu'un autre ôtage, à la merci d'un Prince outragé, il y avoit long-tems langui dans les prisons de ce Prince, & à son retour avoit été placé par le sieur de Lally en qualité d'Aumônier dans le Fort d'Arcate.

D'après le fait que le sieur de Bussy ne connoissoit pas ce Religieux, il est sensible que l'intimité que l'on suppose entre eux est une pure chimère.

2°. Il est vrai que quand le sieur de Bussy qui étoit parti de Pondichéry avec le sieur de Lally le 25 Décembre 1759, arriva avec lui le 28 ou 29 à Arcate, le Pere de Saint-Estevan habitoit dans le Fort dont il étoit Aumônier; mais ce Religieux en sortit dès le lendemain, & alla s'établir au Camp sous la nouvelle qualité d'Aumônier du Régiment de Lorraine. La preuve de ce fait, à un jour ou deux près, est dans la lettre du sieur de Tasserville, citée par le sieur de Lally, page 153 de son Mémoire, & rapportée en entier aux pièces justificatives, N°. 64. On ne demande pour la conviction, d'autre attention que celle de saisir les dates.

La lettre est du 7 Janvier 1760, conséquemment postérieure seulement de huit à dix jours à l'arrivée du sieur de Bussy à Arcate. Cette lettre porte qu'en *six jours* le Pere de S. Estevan avoit gagné la confiance du Soldat. En rétrogradant d'après le calcul de la lettre, on voit que l'arrivée du Religieux au camp étoit au moins du premier Janvier; or le Sr de Bussy n'étoit arrivé avec le Sr de Lally que le 28 ou le 29 Décembre. Comment donc le sieur de Lally a-t-il le front d'avancer, page 151 de son Mémoire, que le Pere de S. Estevan *quitta la chambre du sieur de Bussy, avec lequel il demeuroit depuis quinze jours, & près duquel il remplissoit les fonctions de Secrétaire*, pour aller au camp prendre la place d'Aumônier du Régiment de Lorraine?

Le faux de l'intimité ſuppoſée entre le ſieur de Buſſy & le Pere de S. Eſtevan, ainſi que du projet qu'on leur prête, ne peut pas être prouvé d'une maniere plus ſenſible, que par la démonſtration de la fauſſeté du fait ſur lequel on l'appuye.

On a remarqué à ce ſujet une petite ſupercherie dans l'arrangement des piéces juſtificatives du Mémoire, relatives à ce ſujet. Ce ſont deux lettres du Pere S. Eſtevan; elles forment les N°. *65* & *66*. Le ſieur de Lally s'eſt douté que l'on vérifieroit les dates, & il a habilement confondu l'ordre des deux lettres, en plaçant la premiere celle qui doit être la ſeconde. Pour cacher la ſubtilité, il ne donne point de date à celle qui doit être la premiere. Il faut convenir que de pareilles ruſes donnent une grande idée de la défenſe de celui qui y a recours. Beaucoup de ſes piéces prétendues juſtificatives ſont dans le cas de reproches à peu près ſemblables.

Au reſte, comme il eſt certain que depuis l'arrivée du ſieur de Buſſy, juſqu'à l'ordre donné au Pere de S. Eſtevan de partir, il ne s'eſt pas écoulé plus de 8 ou 10 jours, dont ce Religieux en a paſſé au moins huit dans le camp; il eſt clair qu'il ne peut pas en avoir paſſé quinze avec le ſieur de Buſſy, avant que de ſe retirer au camp.

La preuve du faux, ſur l'article du ſejour, devient la preuve du faux ſur la qualité de Secrétaire. Il reſte un autre fait, c'eſt l'hiſtoriette de la Pagode ou Chapelle. S'il avoit plû au ſieur de Lally de donner la date de ce fait, on auroit peut-être pû prouver le faux par l'*alibi*; mais la maniere dont le fait eſt préſenté, ne paroît pas le rendre ſuſceptible d'une autre réponſe, qu'une négative abſolue.

Au ſurplus, le ſieur de Buſſy croit pouvoir aſſurer que ce ſyſtême d'impoſture eſt détruit par une lettre qui ſe trouve dans la correſpondance, ſous la date du 31 Décembre 1759. Cette lettre bien propre à diſſiper le preſtige des inſinuations artificieuſes du ſieur de Lally, ne préſente, du commencement juſqu'à la fin, que le caractère de la probité la plus exacte, du zéle le plus pur, de l'intérêt même le plus vif à la gloire du ſieur de Lally, & l'indication des vrais moyens

d'acquérir cette gloire avec certitude, en réunissant toutes nos troupes, dont une partie étoit encore à Chéringham dans le Sud. Assurément ce n'est pas ainsi que parle ou écrit un inférieur, qui tend des piéges à son Général, ou veut le dégoûter du commandement.

Cet avis de réunir toutes nos forces étoit d'autant plus sage, que le sieur de Lally prétend dans son Mémoire que son armée étoit alors inférieure du double à celle des Anglois. Inférieure du double ! & il avoit la rage de se battre! même de faire des siéges ! Il écrivoit le 2 Janvier 1760, au Sr. de Leyrit : » Je compte demain me mettre en marche » pour longer le Paléar ; si le reste des Marates me joint, » tout est dit, & il faut que les Anglois se retirent ; *sinon* » *je les mettrai dans le cas de venir à nous*, s'ils veulent con- » server les Places qu'ils nous ont prises.

Il lui marquoit le 6 du même mois.

» Je vais me porter sur Tirvatour, pour forcer les An- » glois à quitter leur camp & à venir au-devant de moi, s'ils » veulent sauver Vandavachy.

Son armée étoit inférieure du double, & il veut persuader que le sieur de Bussy étoit coupable, & cherchoit à le faire échouer, en le détournant de marcher à l'ennemi.

Dans le fait, son armée n'étoit point inférieure du double à celle des Anglois ; elle étoit au moins égale, même en Européens, & supérieure tant pour le nombre, que pour la qualité des Troupes Noires. Dans le fait, le sieur de Bussy ne le détournoit point de marcher à l'ennemi, ni même de faire des siéges. Il ne prenoit point la liberté de lui prescrire aucune opération ; il ne sçavoit que trop que cela eût été inutile. Il observoit seulement à ce Géneral, qu'il seroit à propos qu'il rappellât ses Troupes du sud, où il n'y avoit aucun motif d'utilité qui pût les retenir ; il l'assuroit que le rappel de ces Troupes, en lui donnant une supériorité décidée sur les Anglois, dont toutes les forces étoient alors réunies vis à-vis de nous, rendroit ses succès infaillibles, rétabliroit nos affaires, & le couvriroit de gloire. Voilà ce que le sieur de Bussy lui représentoit dans sa let-

tre du 31 Décembre 1759. Encore une fois, est-ce-là le langage d'un traître, d'un jaloux, d'un Officier qui cherche à faire échouer son Général ? Propos insensés ! & ces propos feront impression ! Sur qui donc peuvent-ils faire impression ?

Le sieur de Bussy ne dissimulera pas cependant qu'il eut peut-être tort de faire des représentations si raisonnables au Sr de Lally. Il devoit craindre que ses avis ne fussent rejettés par la seule raison qu'ils étoient bons, ou du moins, que l'esprit de contradiction ne fît prendre précisément le contre-pied de ce qu'il conseilloit ; & c'est effectivement ce qui arriva, puisque le sieur de Lally, non-seulement ne rappella point du Sud ses Troupes, qui pouvoient lui assurer la supériorité sur les Anglois, au moins par le nombre, mais se hâta d'aller faire le siége de Vandavachy, & se mit dans le cas d'essuyer une bataille, où il s'affoiblit encore par des manœuvres difficiles à justifier.

Si l'on veut sçavoir ce qui engagea le sieur de Lally à livrer cette bataille funeste, qui fut le signal de notre destruction, & où la perte de 200 hommes fut annoncée par lui-même dans sa lettre au sieur de Leyrit, du lendemain 23 Janvier, comme une défaite *complette*, comme une perte *irréparable* ; on peut l'apprendre d'une autre de ses lettres au même, du 16 Août 1760 : il y dit :

LE GOUVERNEUR, LE CONSEIL, LES FEMMES, LE PEUPLE, L'ARMÉE, LES BRIGUES, L'ENFER M'ONT FORCÉ DE PERDRE DANS UNE BATAILLE, &c.

Voilà quels ont été les motifs du sieur de Lally : voilà quel a été son conseil de guerre avant la bataille.

Quoique les circonstances de cette bataille soient exposées bien infidélement dans le Mémoire, on se seroit abstenu d'en parler, si le sieur de Lally n'eût ajouté à l'injustice d'avoir fait essuyer au sieur de Bussy tous les désagrémens du malheur qu'il eut d'y être fait prisonnier, celle de jetter des nuages, ou plutôt de fonder une imputation positive sur la maniere dont il le devint. Que le sieur de Lally

n'impute donc qu'à lui-même la néceſſité de donner de cette bataille une deſcription un peu moins impoſante, mais plus juſte que la ſienne. Le ſieur de Buſſy n'y mettra point d'art.

Il dira que les Anglois ayant ramaſſé leurs différentes Garniſons, & pris la réſolution de ſecourir Vandavachy que le Sr de Lally aſſiégeoit, ils ſe porterent vers cette partie ; que juſqu'au moment où ils tomberent pour ainſi dire ſur nous, on fut par le défaut d'Eſpions dans la plus profonde ignorance ſur leurs vues, ſur leurs forces, ſur leur marche ; qu'ils n'étoient plus qu'à deux lieues de nous, que l'on ignoroit encore s'ils étoient près ou loin ; que le ſieur de Lally affectoit du moins de ne pas vouloir croire qu'ils fuſſent ſi près ; que cependant ils parurent le 22 Janvier au matin ; que le ſieur de Lally auroit pu les faire repentir de leur hardieſſe, s'il avoit voulu reſter dans ſon camp de Vandavachy, où l'avantage de ſa poſition & la ſupériorité de ſon artillerie l'aſſuroient du ſuccès ; qu'il eût été d'autant plus prudent de les attendre dans ce poſte, que leur unique objet étoit de jetter du ſecours dans Vandavachy, & non de nous attaquer ; que le ſieur de Lally voulut cependant ſortir de ſon poſte, & aller au-devant de l'ennemi ; mais que dans ce moment tel fut ou parut le déſordre de ſes idées, que ſans plan, ſans combinaiſons, ſans vues, ſans aucunes des précautions que la prudence la plus commune ne permet pas de négliger, flottant & incertain de ce qu'il devoit faire, des meſures qu'il devoit prendre, du terrein qu'il devoit choiſir, des poſtes qu'il devoit occuper, il abandonna totalement au hazard le ſoin de diſpoſer ſon ordre de bataille ; que les Troupes ſe placerent d'elles-mêmes ; que le ſieur de Lally couroit çà & là ſans rien voir, ſans rien ordonner ; qu'il oublia de faire relever différens poſtes & les gardes des équipages ; qu'il s'affoiblit encore en laiſſant la tranchée & les batteries du ſiége garnies à l'ordinaire ; qu'il ne ſortit de cette eſpéce d'étourdiſſement qu'aux premiéres décharges de l'Artillerie des Anglois ; mais qu'auſſitôt, ſous le prétexte qu'il a depuis allégué d'aller donner ſes ordres

ordres au Corps de la Cavalerie qui étoit très-éloigné ſur notre droite, il s'éloigna, & ne reparut plus.

Le ſieur de Buſſy, qui étoit au centre, ſe trouvoit le ſeul Officier ſupérieur qu'il y eut à l'Armée, parce que le ſieur de Lally avoit affecté de les laiſſer tous à Pondichéry. Il ne vit pas ſans inquiétude le ſieur de Lally filer derriere nos Troupes. En vain il lui cria : Eh ! *où allez-vous donc, mon Général ?* Le Général ne l'entendit pas, ou feignit de ne pas l'entendre. Dans ce moment, l'aîle droite des Anglois ſe porta ſur notre gauche, où étoit le Corps de la Marine avec deux piquets du Régiment de Lally, & quelques centaines de Cipayes Abyſſins. L'attaque des Anglois jetta de la confuſion dans nos Troupes de cette partie ; un accident qui y arriva augmenta le déſordre. Le feu prit à un charriot de munitions, & fit ſauter quatre-vingt perſonnes. Le ſieur de Buſſy s'apperçut du déſordre. Dans la perſuaſion que le ſieur de Lally alloit reparoître, il courut à la gauche, rallia les Troupes, & les mena juſqu'à trois fois à la charge ; mais le ſieur de Lally n'ayant point reparu & n'ayant laiſſé perſonne chargé de ſes ordres, l'aîle droite de notre Armée, qui ne conſulta que ſon ardeur, avança avec trop de précipitation, & eſſuya une décharge générale qui la mit dans le même déſordre que la gauche. Ce déſordre ſe communiqua au reſte des Troupes ; on s'en apperçut à la gauche que le Sr de Buſſy menoit pour la troiſiéme fois à la charge ; alors la déroute devint générale.

Le ſieur de Buſſy, forcé de rétrograder après avoir eſſuyé les décharges les plus meurtrieres, & pour ainſi dire à bout portant, ſentit chanceler ſon cheval qui venoit de recevoir une balle dans la tête ; la crainte d'être écraſé par ſa chûte l'obligea de deſcendre. Il cria, il appella ſes ſoldats, mais inutilement ; il ne fut joint que par dix ou douze qui bientôt ſe trouverent réduits à deux, dont l'un étoit même bleſſé. Un Officier Anglois s'avança alors ſur lui à la tête d'un peloton d'ennemis : il fut forcé de ſe rendre.

E

Tel eſt le vrai ſur l'affaire de Vandavachy. On laiſſe au ſieur de Lally toute liberté d'en faire ſur rapport telle deſcription qu'il voudra ; mais on lui fait obſerver qu'il en dit trop en avançant qu'il étoit au centre; car il s'expoſe à ſe faire demander dans quel moment il y étoit; & ſa réponſe, quelle qu'elle pût être, ſeroit ſuſceptible de difficultés qu'il ne lui ſeroit pas aiſé de réſoudre. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il n'y étoit pas quand il ſe donna la peine d'aller lui-même porter ſes ordres à la Cavalerie; il n'y étoit pas quand *il ſe porta avec célérité* (comme il le prétend) *ſur la gauche de l'ennemi* avec ſa Cavalerie, qui cependant *refuſa,* ajoute t-il, *de marcher*; il n'y étoit pas quand notre aîle droite avança ſur l'ennemi. Au reſte, qu'il y fût ou n'y fût pas, le ſieur de Buſſy laiſſe ſans répugnance tomber le voile ſur ce fait. Il n'a même parlé de l'affaire de Vandavachy que parce qu'une expoſition nette & juſte du fait lui a paru néceſſaire pour l'intelligence de la ridicule & odieuſe imputation que l'on va réfuter.

Le ſieur de Lally ne préſente cette imputation que comme fondée ſur la foi d'un oui-dire. Sur la grave autorité de cet oui-dire, il ne craint point d'avancer que le ſieur de Buſſy ne fut fait priſonnier que parce qu'il deſcendit de ſon cheval, ſous prétexte que cet animal étoit bleſſé, prétexte que le ſieur de Lally ſemble contredire en ajoûtant que le cheval ſervit à tranſporter deux bleſſés juſqu'à Chétoupet. Il eſt étonnant qu'au lieu de deux bleſſés, le ſieur de Lally n'en ait pas placé trois, ou même plus ſur ce cheval, & qu'au lieu de les faire arriver à Chétoupet, il n'ait pas fait voyager ce bagage juſqu'à Pondichéry. Le fait auroit été déciſif contre le ſieur de Buſſy.

Il eſt certain que le ſieur de Buſſy n'eût pas été fait priſonnier, s'il eût ſuivi le ſieur de Lally. Il eſt certain qu'il ne fut pris que parce qu'il ſe trouva *ſeul*, *exactement ſeul* (1)

(1) Expreſſion du ſieur de Lally pour rendre l'état où il ſe trouva en ſe *portant avec célérité ſur la gauche de l'ennemi*.

entre nos troupes qui fuyoient, & les Anglois qui avançoient, & hors d'état de se sauver ou de se défendre. Il peut se faire qu'il n'eût pas été pris, s'il ne fût pas descendu de cheval; mais devoit-il y rester, voyant que cet animal, blessé d'une balle à la tête, bronchoit & le menaçoit de l'écraser par sa chûte? Ce cheval, qu'il abandonna, eût, lui a-t-on dit depuis, assez de force pour aller jusqu'au Camp, à 500 toises de-là? C'en est assez au sieur de Lally, pour le faire aller, pour lui faire porter deux malades jusqu'à Chétoupet, où, sans doute, le sieur de Lally permet de croire que le cheval mourut. Il étoit donc blessé. Mais la confiance, plus ou moins grande, que l'on peut avoir en un cheval blessé, autorisoit-elle le sieur de Lally à dire que le sieur de Bussy, en descendant du sien, s'étoit fait prendre exprès? Cette confiance dépend de l'opinion du Cavalier qui monte l'animal & qui le connoît. Le cheval eut la force d'aller jusqu'au Camp; mais ce n'étoit pas une raison pour que le sieur de Bussy s'exposât volontairement au risque d'être écrasé par sa chûte. L'assertion du sieur de Lally fondée sur un oui-dire, doit-elle l'emporter sur l'assertion contraire du sieur de Bussy? Il est étonnant que le sieur de Lally n'ait pas fait dresser un Procès-verbal de ce fait important. » Occupé, dit-il, des moyens de réparer les pertes, il » a fait peu d'attention à des *discours vagues* » (1). L'expression

(1) Quel a été le succès de ces moyens dont le sieur de Lally s'occupa? On se tait sur cet article. Le Sieur de Bussy s'interdit tout examen étranger à ce qui le concerne dans le Mémoire. Il observe seulement qu'en voyant dans ce Mémoire au rang des causes qui ont empêché le Sieur de Lally de conserver Pondichéry, un article de quelques milliers de Noirs, & un autre sur le défaut d'Escadre, il a cru se tromper, sur-tout à l'égard des Noirs. Le Sieur de Lally est étonnant dans ses jugemens. Quand d'autres avoient affaire à des Noirs & les battoient, ce n'étoit rien, moins que rien, c'étoit l'ouvrage d'un Sous Lieutenant & de quelques Blancs. Les avoit-il lui-même en tête, comme cela lui étoit arrivé dans le Tanjaour & à Madras, alors les Noirs étoient des guerriers redoutables. Quelle est donc la regle de son estime? Ne seroit-il pas juste ou qu'il ne déprimât point tant les

de *diſcours vagues* eſt très juſte; mais n'auroit-il pas encore mieux fait de ne pas les répéter, & de travailler efficace-

Noirs dans le premier cas, ou qu'il ne les eſtimât pas tant dans le ſecond ?

Il commet encore une injuſtice à l'égard du Sieur de Buſſy, c'eſt de ſuppoſer que dans le Dékan cet Officier n'avoit affaire qu'à des Noirs. Il confond tout. Les Mogols ou Maures & les Marates ne ſont point des Noirs, ils ſont les maîtres des Noirs. C'eſt avec les premiers que le Sieur de Buſſy a eu affaire pendant huit ans dans le Dékan ; mais c'eſt avec des Noirs, & même les moins braves de la preſqu'iſle, que le Sieur de Lally s'eſt meſuré dans le Tanjaour, ainſi qu'à Madras pendant le ſiége. On peut voir à ce ſujet les notes ſur la Lettre du 14 Février 1759 dans la Correſpondance.

C'étoient des Marates qui intriguerent ſi fort le Sieur de Lally quand il eut levé le ſiége de Madras ; c'étoit de ces mêmes Marates qu'il vouloit avoir des troupes. Il étoit ſans ceſſe à négocier chez eux des ſecours qui ne vinrent point, & qui n'en coutoient pas moins. Quoi! Ces mêmes Marates qu'il eſtimoit tant comme amis, n'étoient-ils donc que des Noirs, des gens mépriſables, quand le Sieur de Buſſy les battoit comme ennemis dans le Dékan ?

Au reſte, le Sieur de Lally auroit encore très-mauvaiſe grace de vouloir inſinuer que le Sieur de Buſſy ne s'étoit jamais meſuré qu'avec des Noirs, quand même il ſeroit vrai que les Mogols & les Marates ne ſoient pas autre choſe. Etoit-ce contre des Indiens ou des Noirs ſeulement qu'on avoit affaire pendant la guerre de 1744 ? Etoit-ce contre des Indiens que le Sieur de la Bourdonnais ſur le vaiſſeau duquel il étoit, combattit avant le ſiége de Madras ? Etoient-ce des Indiens qui défendoient Madras quand on s'en empara ? Etoient-ce des Indiens qui firent le ſiége de Pondichéry ? Le Sieur de Buſſy fut aſſez heureux pour s'y diſtinguer, & ce ne fut pas contre des Indiens.

Le Sieur Dupleix qui défendoit cette Place, & dont le Sieur de Lally déprime auſſi mal-à-propos que gratuitement les ſervices & l'adminiſtration, ſoutint un ſiége de 45 jours contre une armée de terre de 5000 Anglois & de 20000 Maures ou Indiens alliés des Anglois & à leur ſolde, ſecondée d'une Eſcadre de 25 vaiſſeaux qui empêchoient tout ſecours par mer. La ville n'étoit point alors en auſſi bon état que dans le dernier ſiége, & les aſſiégeans avoient des forces bien plus conſidérables tant de terre que de mer. Sans vouloir faire aucune comparaiſon ni des deux ſiéges ni des deux défenſeurs, on peut dire que la

ment à perſuader qu'en ſe ſauvant, après la bataille, à Pondichery, qu'en abandonnant à l'ennemi 20 lieues de Pays & la récolte qui le couvroit, 20 places & la moitié de nos troupes, qu'en ne ſortant plus de la Capitale pendant un an entier, en s'opiniâtrant à y reſter ſans vivres & même ſans faire d'efforts pour en avoir juſqu'au moment où il la rendît aux Anglois, il s'eſt réellement occupé des moyens de réparer nos pertes?

Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne s'occupa de rien moins que des moyens de rendre au ſieur de Buſſy la liberté qu'il avoit perdue. Le ſieur de Lally en étoit le maître; mais il ne le voulut pas, malgré les inſtances cent & cent fois réitérées du ſieur de Buſſy, & quoique, dès les premiers jours, cet officier eût fourni, de ſes propres deniers, le prix de ſa rançon. Cet événement devint le terme du ſervice du ſieur de Buſſy. Le détail des démarches qu'il fit à ce ſujet, & des traverſes qu'il eût à eſſuyer, remplit toute la quatrieme époque de ſa correſpondance.

Réſumons à préſent les imputations du Mémoire.

On voit que le ſieur de Lally, ſans preuves, ſans autre témoignage que le ſien, & même ſans *aucun intérêt direct*, cherche dans ſon Mémoire à faire naître les préventions les plus ſiniſtres contre le ſieur de Buſſy, à le déshonorer, à le perdre de réputation, en lui imputant des actions,

vigoureuſe réſiſtance du Sieur Dupleix a prouvé deux choſes: l'une que le patriotiſme & le courage ſont de ſûrs garans du ſuccès; & l'autre qu'il n'eſt pas impoſſible, quoiqu'en *diſe le Sieur de Lally* dans ſon Mémoire, de défendre & de conſerver nos Etabliſſemens dans l'Inde ſans le ſecours d'une Eſcadre.

Enfin, pour terminer cette note déja bien longue, étoit-ce contre des Noirs que le Sieur de Buſſy eut affaire quand il attaqua & prit en trois jours, & environ quinze avant l'arrivée du *Chevalier de Soupire* en 1757, la ville de Viſiagapatam, chef-lieu des Etabliſſemens Anglois de la côte d'Orixa; ville importante, défendue par une artillerie conſidérable, & une garniſon nombreuſe qu'il fit priſonniere de guerre?

ſinon toutes criminelles, du moins toutes odieuſes, toutes révoltantes, toutes capables d'indiſpoſer contre lui ; en lui ſuppoſant des projets ou des ſentimens coupables ; en le préſentant comme un homme livré à des ſyſtêmes inſenſés & contraires au bien public ; comme un mauvais Citoyen qui refuſe de concourir au ſuccès d'une Campagne, par le prêt d'une modique ſomme ; comme un homme avide & vindicatif que le refus de la permiſſion de retourner à un poſte ſuppoſé lucratif, irrite contre ſon ſupérieur, & arme d'intrigues pour le traverſer & le perſécuter ; comme un trompeur capable d'abuſer de la ſignature de ſon Chef ; comme un Officier ignorant ou jaloux qui s'oppoſe à une manœuvre utile & déciſive : altier, qui affecte de méconnoître ce qu'il doit à ſon Supérieur : d'aſſez mauvaiſe volonté pour ſe refuſer ſous de vains prétextes au bien du ſervice, & à l'exécution des ordres qui lui ſont donnés ; comme un Négociateur infidéle qui trahit les intérêts dont il eſt chargé ; comme un ambitieux qui manœuvre pour ſupplanter ſon Général ; comme un perfide qui ſe jette entre les bras des ennemis de ſa Nation, en ſe faiſant prendre priſonnier pour ſe diſpenſer de la ſervir.

Quel tableau ! Il eſt affreux. Il fait horreur au ſieur de Buſſy qui ſeroit humilié, avili à ſes propres yeux, qui ſe regarderoit lui-même avec indignation & mépris, s'il ſe reconnoiſſoit au moindre de ces traits. Il inſpirera la même horreur à quiconque verra ces amas de qualifications calomnieuſes ; mais le ſieur de Buſſy ne craint point de dire qu'on ne le reconnoîtra pas à de ſemblables traits. Il en a pour garans le témoignage de ſon propre cœur, & le prix de la droiture, de la probité, de l'honneur, l'eſtime publique. Il eſt des cas où l'on peut parler ainſi de ſoi-même, & il n'en eſt point de plus privilégié que celui où l'honneur eſt offenſé.

On ne doit point trouver indécent au ſieur de Buſſy, dans la poſition cruelle où le mettent les imputations du ſieur de

Lally, de citer ici le témoignage d'un Journaliste estimé du Public, qui s'exprime ainsi dans le compte qu'il vient de rendre de l'histoire des guerres de l'Inde, traduite de l'Anglois.

..... Cette déférence de M. Dupleix pour M. de Bussy » prouve tout le cas qu'il en faisoit, & tout le besoin qu'il » avoit d'un homme qui réunissoit à un dégré si supérieur les » talens de la guerre & le génie de la négociation. C'est une » justice qu'on a généralement rendue à M. de Bussy. Les » Maures, les Indiens, les Marates, les Anglois, les Fran- » çois eux-mêmes qui se sont déchirés par tant de Mémoires » les uns contre les autres, tous se sont réunis & ont tenu » le même langage, lorsqu'ils ont parlé de M. de Bussy. Ac- » cord bien étonnant & bien flatteur pour lui. (1).

C'est ce prix de l'honneur, c'est cette estime publique, que l'on veut ravir au sieur de Bussy par les qualifications odieuses sous lesquelles on le présente; & qui? le sieur de Lally. Cet homme qui se fait un jeu de déchirer, de calomnier tous ceux qu'il hait, & qui hait tous ceux qui ont

(1) *Année Littéraire* 1766, N°. 4. *page* 251.

Le Journaliste cite le Mémoire de M. Dupleix contre la Compagnie des Indes; celui de la Compagnie des Indes contre M. Dupleix; le Mémoire de M. Dupleix contre M. Godeheu, celui de M. Godeheu en réponse; le Mémoire de M. Law, celui de M. Maissin. Il auroit pu ajouter la relation du Chevalier de Karny, Capitaine du Régiment de Lally, &c.

Un autre fait relatif au texte & à cette note, peut trouver ici sa place. Ce fait est que quand le sieur Law, Gouverneur actuel de Pondichéry, est parti pour les Indes, il a prié le sieur de Bussy de lui donner ses cachets Maures, que l'on appelle dans le pays *Chape*; c'est le sceau de ceux qui commandent. Il porte le caractère de l'attestation & de la vérité. Le sieur de Bussy n'a point fait de difficulté de remettre ces cachets au sieur Law, bien persuadé qu'il n'en fera usage que pour l'avantage public. On doute que le sieur Law eût fait pareille demande au sieur de Lally, ou que personne après lui prenne la chape de ce Général, pour un titre de recommandation dans l'Inde.

ſa conduite dans l'Inde : cet homme qui crie contre tout le monde, & contre lequel tout le monde crie. N'eſt-ce pas là le cas de l'application de cette belle maxime d'un Auteur ancien? » Il eſt plus ſûr de ſe régler ſur le témoignage de tous, » que ſur celui d'un ſeul. Un ſeul peut tromper ou être » trompé; mais jamais perſonne n'en a impoſé à tous : » jamais le rapport de tous n'a trompé perſonne (1).

C'eſt le ſieur de Lally qui préſente au Public le portrait dans lequel il veut qu'on reconnoiſſe le ſieur de Buſſy. Mais la main qui a tracé ce portrait décrédite trop l'ouvrage, pour que l'on en craigne l'effet, ou pour exiger que l'on ſe livre à toute l'indignation qu'il inſpire. Le ſieur de Buſſy n'abuſera point de ſes avantages; il ne connoît pas, ou mépriſe la vile reſſource de la récrimination. Il n'eſt ni Accuſateur, ni Délateur ſur toute autre partie que celles où il eſt attaqué. Il ne veut que ſe défendre, repouſſer l'outrage & prouver la calomnie. Au ſurplus, le ſieur de Lally eſt ſous le glaive de la Juſtice; ſoit généroſité, ſoit pitié, ſoit dédain, un honnête homme n'écraſe pas un malheureux.

Mais la conſidération de l'état dans lequel ſe trouve le ſieur de Lally, eſt-elle de nature à impoſer ſilence au juſte reſſentiment du ſieur de Buſſy? Le ſieur de Lally eſt dans les liens de la Juſtice il eſt vrai; mais ſon Mémoire eſt entre les mains de tout le monde. Chacun voit & verra, peut-être, long-temps dans ce monument d'infamie, le nom du ſieur de Buſſy tracé par l'impoſture, & flétri par des imputations calomnieuſes. Cet Officier doit-il dévorer dans le ſilence la honte de ces imputations, ou s'en plaindre? Doit-il parler, ou ſe taire?

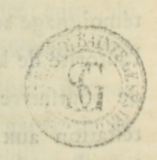
(1) Pline. Panég. de Trajan. Voici ſes propres termes : *Perſta Cæſar in iſtâ ratione propoſiti, taleſque nos crede, quales fama cujuſque eſt. Huic aures, huic oculos intende. Ne reſpexeris clandeſtinas exiſtimationes, nulliſque magis quam audientibus inſidiantes ſuſurros.* Melius omnibus quam ſingulis creditur. Singuli enim decipere & decipi poſſunt. Omnes nemo, neminem omnes fefellerunt.

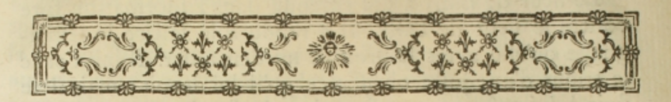
Le

Le ſieur de Buſſy a été entendu dans l'information faite contre le ſieur de Lally. Il a rendu à la Juſtice le témoignage qu'elle avoit le droit de lui demander. Il lui a payé le tribut d'une juſte obéiſſance qu'il lui devoit; mais il ſe doit à lui-même la conſervation de ſon honneur outragé par la calomnie. Hé! qui voudroit s'occuper du ſoin de défendre l'honneur de quelqu'un? Qui le pourroit, ſi la Partie intéreſſée avoit la lâcheté de l'oublier? Il penſe que comme ces deux ordres de devoirs ne ſont pas incompatibles dans leur exécution, ils ne ſont pas inconciliables dans leurs effets; ou du moins que s'ils le ſont, le grade dont il a l'honneur d'être revêtu, ne lui permet pas de balancer ſur le choix de l'un ou de l'autre de ces effets. Il croit ſe devoir à la conſervation de ſon honneur par préférence à toute autre conſidération. Sa dépoſition appartient à la Juſtice, mais ſon honneur n'appartient qu'à lui. Il eſt comptable à tous les ordres des Citoyens, ſinguliérement au Militaire, à l'Etat, au Roi, de la maniere dont il jouit, défend & conſerve ce bien précieux. Quelle route les Loix lui permettent-elles de prendre dans la circonſtance où il ſe trouve, ſinon pour obtenir dès-à-préſent ſatisfaction du Calomniateur puiſque la choſe n'eſt pas poſſible, du moins pour ſervir d'atteſtation & de monument de réclamation contre la calomnie?

Signé DE BUSSY.







CONSULTATION.

LE CONSEIL soussigné qui a lu avec attention le Mémoire à consulter du sieur de Bussy, ensemble les piéces intitulées : *Mémoire pour le Comte de Lally*, & *Collection des Lettres des sieurs de Bussy & de Lally écrites dans l'Inde, avec des notes d'éclaircissements*, ainsi que *l'Avertissement* qui précéde ce Recueil ;

Estime que le sieur de Bussy est fondé à rendre plainte des imputations calomnieuses que contient contre lui le Mémoire du sieur de Lally, si ce n'est pas pour diriger dès-à-présent une poursuite criminelle contre lui, du moins pour servir au plaignant de preuve de réclamation contre l'imposture dès l'instant qu'elle lui a été connue, pour être un témoignage authentique de la promptitude de son recours à l'autorité de la Justice, & de sa résolution de demander & de poursuivre une réparation ; enfin pour lui servir d'attestation aux yeux du Public, & de tous ceux à qui un Militaire de son rang est comptable sur l'article impor-

tant de l'honneur, que s'il n'a pas dépendu de lui d'échapper au déchaînement d'un homme qui a intérêt de perdre tous ceux qui ont été témoins de ſa conduite, il ſe met en état, autant que la choſe eſt poſſible, de pourſuivre le calomniateur, quand il appartiendra.

Les deux conſidérations, que le ſieur de Lally eſt actuellement en priſon, pourſuivi à la requête du Miniſtere public, & que le ſieur de Buſſy a été entendu en témoignage, ne ſont point un obſtacle à la plainte que le ſieur de Buſſy a le droit de porter.

1°. Il ſeroit abſurde de prétendre que parce qu'un homme eſt en priſon, parce qu'il eſt ſous le glaive de la Juſtice, & pourſuivi par elle, il ait le droit de déchirer, de calomnier, d'outrager impunément ceux à qui il en veut, ſur-tout les témoins entendus dans l'information faite contre lui; il ſeroit abſurde de penſer que les murs de ſa priſon ſoient une barriere de ſûreté pour lui contre tous ceux qu'il veut attaquer, & ſes fers un titre d'impunité; enfin, de croire qu'un accuſé puiſſe trouver un abri préciſément dans une circonſtance qui le rend plus criminel encore, puiſque les témoins entendus ſont ſous la ſauve - garde de la Juſtice, qui leur doit ſa protection contre le reſſentiment de l'Accuſé.

2°. La conſidération que l'on a été entendu en témoignage n'interdit point la faculté de ſe plaindre ſur un fait nouveau tel que les calomnies répandues dans un Mémoire publié pour la défenſe de l'Accuſé. La regle, qu'on ne peut pas être plaignant & témoin, n'a lieu que dans le cas où il eſt queſtion du même fait, & que l'on y eſt partie intéreſſée. Il eſt certain que l'on ne peut pas être témoin d'un fait que l'on a déféré ſoi même à la Juſtice comme plaignant, ou ſe plaindre à l'occaſion d'un fait ſur lequel on a porté ſon témoignage. Il n'en eſt pas de même quand les faits ſont différents & indépendants. Le témoignage rendu ſur l'un, n'eſt point un obſtacle à la plainte ſur l'autre. Dans ce cas, tout eſt fini pour le témoin, après qu'il a été confronté à l'Accuſé. Il n'eſt plus pour rien dans le Procès. Il eſt étranger à cet Accuſé ; il eſt à ſon égard ce que ſeroit toute autre perſonne qui n'auroit point dépoſé. Il peut porter plainte comme cette autre perſonne le pourroit. La dépoſition précédemment faite n'en demeure pas moins intacte, parce que la confrontation y a mis le ſceau de l'irrévocabilité.

Au ſurplus, c'eſt à la Juſtice à décider du ſort d'une dépoſition faite par un témoin, que des faits nouveaux, des motifs particuliers & poſtérieurs à ſa dépoſition peuvent engager à rendre plainte ; & l'on ne penſe pas que la con-

ſidération du ſort que peut avoir la dépoſition du Sr de Buſſy ſoit de nature à balancer les juſtes & preſſans motifs qu'il a de ſe plaindre, & de dépoſer dès-à-préſent dans le ſein de la Juſtice le témoignage de ſa ſenſibilité, & la proteſtation de pourſuivre la réparation de la calomnie. L'eſtime publique dont il jouit, lui impoſe l'obligation de juſtifier qu'il n'a jamais ceſſé de travailler à mériter ou à confirmer ce ſentiment. La connoiſſance des piéces miſes ſous les yeux du Conſeil, eſt bien propre à produire cet effet. Le contraſte étonnant de deux caracteres auſſi différens que ceux du Calomniateur & du Calomnié, n'eſt pas moins propre à confirmer dans l'opinion que l'on a de l'un & de l'autre.

Délibéré à Paris le 20 Avril 1766. *Signé*, GERVAISE.



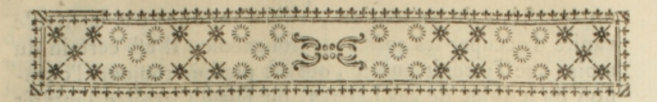
LETTRES

DE MESSIEURS

DE BUSSY, DE LALLY,

ET AUTRES.

AVERTISSEMENT.



AVERTISSEMENT.

J'Ai rassemblé ces Lettres dans les momens de loisir que M. de Lally m'a laissés à Pondichéry, après m'avoir destitué du commandement des Troupes du Dékan, & dans un tems où j'étois réduit à la plus profonde inaction, malgré mon zéle connu pour l'intérêt public, & le desir ardent d'être utile, dont je ne me lassois point de renouveller les protestations.

En faisant cette collection, je n'ai pas voulu m'imposer une tâche qui excédât les bornes d'une simple occupation, d'une simple diversion à l'ennui de l'inutilité. J'aurois pu faire autre chose; par exemple, un Journal ou des Mémoires dont ces Lettres auroient formé la liaison, & ce Journal auroit certainement contenu des faits bien singuliers, des scènes bien bizarres, même dans la seule partie de mes relations avec M. de Lally; car ce n'est pas un homme ordinaire, & il est assez naturel de croire que ce qui peut avoir rapport à quelqu'un de ce caractère, ne doit pas être commun. Mais pour qui aurois-je fait un pareil ouvrage ? Ce ne pouvoit être que pour moi-même ou pour le Public ; pour moi-même, je n'aime pas à me rappeller des choses désagréables, des traits d'humeur, des bizarreries de caractère, des faits même plus importans peut-être, mais méprisables ; & j'ai toujours pensé qu'il y a une infinité de choses sur lesquelles il faut finir par l'oubli quand on a commencé par le mépris. A l'égard du Public, je ne me suis jamais cru assez important pour l'occuper de ce qui me regarde personnellement, & n'ai jamais été du caractère de ces gens qui passent une partie de leur vie à la recherche ou à l'examen des actions d'autrui, & l'autre à les exposer au ridicule ou à l'indignation.

Il m'a semblé qu'une collection de Lettres, telles que celles-ci, n'étoit point dans le même cas. Elle ne porte point

un caractère de prétention, elle n'annonce pas la frivole vanité d'occuper les autres de soi-même. Il est certain du moins que l'intérêt public, qui est presque toujours l'occasion ou le sujet de ces Lettres, ou fait disparoître l'intérêt personnel, ou ne lui permet de paroître que dans un éloignement tel que l'on seroit injuste d'en être blessé.

J'ai laissé subsister quelques notes sur quantité de ces Lettres. Ces notes, presque toutes l'ouvrage du moment quand je recevois ou que j'écrivois des Lettres, ne présentent la plûpart que des réfléxions fort simples relatives à la position où nous nous trouvions alors, ou à des événemens peu éloignés : quelques-unes contiennent des faits de notoriété publique, ou qui m'étoient attestés par gens dignes de foi. J'en aurois pu placer beaucoup d'autres, du moins circonstancier & développer beaucoup de celles qui y sont : je l'aurois même dû, & peut-être l'aurois je fait, si mon intention eût été que cette collection sortît de mes mains ; mais toutes imparfaites qu'elles sont, elles me suffisent, & la considération que ce Recueil peut passer en des mains étrangeres, ne me les fera ni supprimer ni augmenter, parce que je suis persuadé que leur imperfection même fera l'éloge de ma circonspection, & de mon peu d'empressement à porter mes recherches au-d là de ce qui me regardoit personnellement.

Dans ce dernier cas cependant, c'est-à-dire, si ces Lettres sont lues de quelqu'un, comme je sens que parmi celles de M. de Lally, on en trouvera beaucoup d'énigmatiques, & souvent même d'inintelligibles, je ne dois pas laisser ignorer dans quelles dispositions il étoit en me les écrivant. La connoissance de ces dispositions qui ont jetté tant d'amertume sur ma vie pendant tout le tems de mon séjour auprès de lui, est un préalable essentiellement nécessaire.

Quand M. de Lally arriva à Pondichéry le 28 Avril 1758, j'étois à 500 lieues de là dans la partie de l'Empire Mogol que l'on appelle le Dékan. J'y commandois depuis huit ans le Corps de Troupes Françoises que la Compagnie avoit fourni au Souverain de ce pays, notre allié. M. de Lally me rappella. J'accourus à ses ordres avec tout l'empressement d'un inférieur qui aspire à mériter la bienveil-

lance de ſon Général, & l'ardeur d'un citoyen animé du deſir d'être utile ; mais malgré mes ſoins & mes attentions, malgré mon zéle & mes efforts, je n'ai pu réuſſir ni dans le projet d'agréer à M. de Lally, ni dans celui d'être utile à la défenſe commune, du moins autant que je l'aurois ſouhaité; & bien loin d'obtenir les bonnes graces de ce Général, je ſuis devenu la victime d'un ſentiment bien oppoſé, ou, pour mieux dire, d'une haine décidée, & portée juſqu'au degré de la fureur, quoique preſque toujours couverte du maſque de l'indifférence; voici le mot de l'énigme.

La conduite de M. de Lally autoriſe à croire qu'il n'avoit paſſé dans l'Inde que pour y devenir riche, & en peu de tems. Il penſoit que je l'étois, & m'avoit couché en très-gros caractères ſur la liſte de ceux par qui il prétendoit ſe faire payer de la peine qu'il avoit priſe de faire le voyage. Je ne crois pas me tromper en diſant qu'il portoit modeſtement à cinq millions ou environ la rançon à laquelle il m'avoit taxé. C'eſt du moins ce que je me crois fondé à conjecturer d'après ſa Lettre du 13 Juin 1758, par laquelle il m'engageoit à lui faire prêter, ſur mon crédit, *une vingtaine de laks de roupies* (1), en m'aſſûrant que pour mon rembourſement je n'aurois rien à démêler *avec la Compagnie*, & en m'offrant pour gage *ſa parole d'honneur*, *comme auſſi un écrit*, *s'il le falloit*, *que je ſerois rembourſé du premier argent qu'il tireroit des Anglois ou de leurs ayans cauſe.* Sur quoi il n'eſt pas inutile d'obſerver que dans la même Lettre il ſe diſoit totalement dénué de reſſources en hommes, chevaux & argent; c'eſt-à-dire, qu'il comptoit faire des conquêtes avec mon argent, & me rembourſer avec ſes conquêtes.

Je ne ſçais pas ce que M. de Lally auroit pu me demander de plus, quand il m'auroit ſuppoſé le maître de puiſer à diſcrétion dans les coffres du plus riche Souverain de l'Aſie ; mais je ſçais très bien, & j'en ai pour garant le témoignage d'une expérience de près de deux années, que quand j'aurois eu le pouvoir & la volonté de lui fournir une pareille ſomme, & que quand je la lui aurois fournie, je n'en aurois pas été mieux auprès de lui; la raiſon en eſt ſimple, c'eſt qu'il n'étoit pas moins jaloux qu'avide.

(1) Le lak de roupies vaut 240000 liv. ainſi vingt laks font quatre millions huit cens mille livres.

J'avouerai que je me ſentirois beaucoup de répugnance à avancer le fait que j'ai pu donner de la jalouſie à M. de Lally, ſi ſon caractère connu ne me diſpenſoit de la précaution de prévenir que le ſentiment de la vanité n'entre pour rien dans ce que je dis ici. Hé de quoi M. de Lally n'étoit-il point jaloux!

Depuis vingt-deux ans que je ſervois dans l'Inde, & depuis huit ans que je ſoutenois avec quelque diſtinction, l'honneur du nom François & la gloire de la Nation dans la partie la plus conſidérable de l'Empire Mogol, il n'étoit pas extraordinaire que j'euſſe acquis une eſpéce de réputation parmi les Etrangers, & même parmi nos François. Je ne la devois ſans doute qu'à l'avantage de ma place. Peut-être tout autre auroit mieux fait que moi, & ſe ſeroit acquis une réputation plus brillante. Quoiqu'il en ſoit, il plut à M. de Lally d'être offenſé de la mienne telle qu'elle étoit. Ses regards furent bleſſés & des témoignages de conſidération que je recevois des Etrangers, & des marques d'amitié que l'on voulut bien me donner à mon arrivée à Pondichéry (1). Il avoit commencé par m'en féliciter, il ne tarda pas à en être ulcéré. Il y trouva même un fondement, ſuivant lui, très-raiſonnable à des accuſations d'intelligen-

(1) Les cœurs ſenſibles, les ames honnêtes approuveront que je me rappelle ici avec attendriſſement & reconnoiſſance, & que je cite comme un des plus beaux jours de ma vie celui de mon retour à Pondichéry. J'y fus reçu avec des témoignages d'empreſſement & d'intérêt qui ne me permettoient pas de douter de la ſatisfaction que l'on avoit de mon arrivée. Les différens Corps du Civil, du Militaire, des habitans, même les Supérieurs des Ordres Religieux, m'attendoient pour me recevoir & me féliciter. Le lendemain je trouvai à la porte du Gouvernement, où M. de Lally m'avoit fait loger avec lui, les Chefs des différentes Caſtes Indiennes qui m'attendoient également pour renouveller, par leurs félicitations, une ſcène auſſi touchante pour moi que celle de la veille. Me permettra-t-on de dire plus? L'inquiétude des Anglois, en apprenant mon retour à Pondichéry, n'étoit peut-être pas moins capable de flatter l'amour propre. Le prix de tous ces témoignages de conſidération & d'eſtime redoubloit à mes yeux par l'avantage de pouvoir les offrir à M. de Lally, comme le tribut le plus agréable de mon zéle & de mon empreſſement à ſeconder ſes opérations. Mais le coup étoit porté. Il avoit été témoin de ce qui s'étoit paſſé, & l'envie avoit déja détruit le germe des bonnes diſpoſitions où il pouvoit être pour moi.

ces ſuſpectes avec les Etrangers, & de cabale avec le Conſeil, avec les habitans, avec tous les Corps de Pondichéry. Il affectoit puérilement de ne pas concevoir que l'on pût, ſans cabales & ſans intrigues, être aimé des uns & conſidéré des autres : comme s'il étoit néceſſaire d'employer d'autre reſſource que celle de bien faire pour obtenir la conſidération & l'eſtime !

Ces deux ſentimens de M. de Lally, l'envie de me rançonner & ſa jalouſie, parvenus bientôt au degré de la paſſion, devenus même des paſſions violentes, furent les pivots ſur leſquels roula toute ſa conduite avec moi pendant les 10 ou 12 premiers mois de mon ſéjour à Pondichéry ; c'eſt à dire tant qu'il ſe crut à peu près fondé à eſpérer que je me rendrois ſur l'article de la rançon ; tant qu'il imagina que je devois penſer que mon ſort & mon avancement ne dépendoient que de lui, &, pour me ſervir de ſes propres expreſſions, *de la qualité du rapport qu'il voudroit faire de moi.*

Il eſt aiſé de concevoir que deux paſſions auſſi impérieuſes dans un caractère ardent, tel que celui de M. de Lally, durent m'expoſer à bien des ſcènes. Heureuſement pour moi ces deux paſſions, combattues l'une par l'autre, ſe balançoient dans les moyens & dans leurs effets, & ſe heurtant ſans ceſſe perdoient l'une contre l'autre ce que chacune d'elles avoit de trop actif. Une ſeule eût été trop dangereuſe, & peut-être aurois-je eu peine à y réſiſter. Qu'on juge de là quelles alternatives, quels écarts, quelles diſparates le degré ſupérieur d'influence de l'une ou de l'autre de ces deux cauſes, devoit mettre journellement dans l'humeur, dans les diſcours, dans les procédés, en un mot, dans toute la conduite de M. Lally avec moi. Voilà ce qui auroit pu faire la matiere d'un Journal, ſi je n'euſſe regardé toutes ces futilités, ces foibleſſes, ces miſeres comme auſſi peu capables d'intéreſſer, qu'indignes de l'attention d'un homme à qui l'avantage public eſt plus cher que le ſien même.

Le même motif d'indifférence ne doit pas avoir lieu, ce me ſemble, à l'égard de ces Lettres. Il eſt naturel de vouloir connoître les raiſons de cet air d'humeur, de ſécheresſe & d'affectation de ſupériorité, de ces demi-expreſſions, de ces mauvaiſes ſubtilités, &, en général, du ton dur, indé-

cent, ſec & cauſtique qui regne dans toutes les Lettres de M. de Lally, tandis que la candeur, la franchiſe, le zéle pour le bien public & le reſpect le plus profond pour l'autorité, préſentent un tableau ſi différent dans toutes celles que je lui écrivois. La connoiſſance des diſpoſitions de M. de Lally, à mon égard, donne la ſolution des problêmes de ſes Lettres. Tous les traits qu'il m'y lance ſont des nuances plus ou moins adoucies des deux ſentimens qui l'occupoient, & qui le dominoient tour à tour, ſuivant le jour, ſuivant le ton ſur lequel il ſe montoit, ſuivant les occaſions que le hazard, un propos, une boutade, la flatterie, ou la méchanceté de ſes courtiſans lui préſentoient.

Ce ſeroit cependant encore ne donner qu'une idée imparfaite du caractère des Lettres de M. de Lally, que de ſe borner à les préſenter comme dictées uniquement par l'humeur & la paſſion. On le verra dans la premiere Lettre de ce Recueil s'annonçant comme occupé, avant ſon départ de France, *à éventer une prétendue mine creuſée*, diſoit-il, *ſous mes pas;* ſon occupation preſque unique dans l'Inde a été d'en creuſer ſous les pas de tout le monde, & ſinguliérement des plus honnêtes gens; mais il ſuffit d'avoir une fois ſaiſi ſon art favori pour *éventer toutes ſes mines*. Cet art *conſiſte à avancer* avec aſſurance, ou à inſinuer avec adreſſe des faits que la fécondité de ſon imagination fait éclore au bout de ſa plume, ſoit pour pallier le paſſé ou déguiſer le préſent, ſoit qu'il veuille échafauder pour l'avenir d'après les raiſons de ſon intérêt perſonnel, régle unique de tout ce qu'il a fait dans l'Inde.

Perſonne n'a jamais porté cet art dangereux, & peut-être trop impoſant, à raiſon de la qualité de celui qui l'emploie, auſſi loin que l'a fait M. de Lally. Il ſemble que ſon premier coup d'œil, en arrivant dans l'Inde, peut-être même avant que d'y arriver, ait été le tableau de tout ce qui devoit s'y paſſer. Il eut un ſuccès; il prit le Fort Saint-David: & tandis que tout le monde, ſi cependant on en excepte ceux qui l'avoient vû opérer, croioit voir dans ce ſuccès un gage de ceux qui devoient ſuivre, il n'y vit lui, que l'annonce de la deſtruction de Pondichéry. Dès-lors toutes les batteries de ſa juſtification étoient dreſſées dans

les Lettres qu'il écrivoit au Gouverneur & au Conſeil. C'eſt une choſe prodigieuſe que ſa prévoyance! Il ſçavoit ſix mois, un an d'avance ce qu'il devoit faire écrire ou dire dans telle ou telle occaſion, qu'il prévoyoit avec une juſteſſe, une préciſion & une ſagacité qui paſſoient les bornes d'une prudence ordinaire, & ſembloient ne rien laiſſer à la diſpoſition de la fortune dans l'ordre des événemens.

Un homme de beaucoup d'eſprit écrivoit de l'Inde en France, après la priſe de Pondichéry : *Tout paroît avoir été conduit & dirigé à notre perte comme on conduit une partie d'échecs*, &c.

Ce n'eſt pas à moi d'examiner quelles pouvoient être les raiſons & les vûes de M. de Lally, en prenant tant de précautions contre l'avenir, & ſi ſes prophéties étoient l'effet d'un don ſurnaturel ou de ſon pouvoir ſur les événemens. Je me borne à dire que, ſi l'on veut être inſtruit de la vérité des faits, ce n'eſt point dans ſes Lettres qu'il faut la chercher, ou du moins qu'il faut bien ſe garder d'y ajoûter foi avant que d'avoir lu les réponſes.

Après ces préliminaires, je dois rendre compte de la forme de ce Recueil. Les Lettres y ſont diſtribuées en quatre époques, dont :

La premiere commence au 10 Mai 1758, & finit en Février 1759.

La ſeconde comprend depuis Mars juſqu'en Août 1759.

La troiſiéme s'étend depuis ce même mois d'Août juſqu'à l'affaire de Vandavachy, où je fus fait priſonnier en Janvier 1760.

Et la quatriéme depuis cette malheureuſe affaire de Vandavachy juſqu'au mois d'Août ſuivant, que les Anglois me forcerent à monter ſur un de leurs vaiſſeaux pour être conduit en Angleterre.

Ce n'eſt point la différence dans les événemens qui exige cette diſtribution ; elle n'eſt relative qu'à la maniere dont M. de Lally a ſucceſſivement manifeſté le même fond de ſentimens. Par exemple, tant qu'il a pu penſer que je voudrois bien me prêter à la ſuppoſition que mon ſort ou mon avancement dépendoit uniquement de lui, il n'a mis dans

ſes Lettres ou dans ſes procédés avec moi que la ſorte de politique qu'inſpire à l'homme même le moins réſervé la honte d'avouer en termes clairs & ſans équivoque la turpitude du motif qui le fait agir. Il ne me diſoit pas, à la vérité : j'ai compté tirer de vous une forte rançon : j'ai compté que *vous acheteriez ma protection & l'eſpérance* d'être avancé ; mais il m'écrivoit & agiſſoit conſéquemment á ces idées. Il exagéroit la prétendue diſette où l'on ſe trouvoit ; il m'engageoit à prêter à la Compagnie & à emprunter pour faire ces prêts ; il m'offroit, le croira-t-on ? oui, lui-même il m'offroit de ſon argent à intérêt pour tirer de moi des Lettres de change, dont le montant devoit doublement rentrer dans ſes mains : à Pondichéry ſous le nom de la Compagnie, en France ſous le ſien. Il m'écrivoit : *Il n'eſt pas ſi dangereux de s'ouvrir à moi que vous le marquez, conſultez le P. Lavaur, & vous finirez par conclure qu'il ne tient qu'à vous que je ſois votre ſerviteur.*

Telles ſont les diſpoſitions que préſentent les Lettres des deux premieres époques. On y voit d'abord dans M. de Lally un homme occupé de vûes qu'il ne veut point trop découvrir, mais qu'il ne ſeroit point fâché qu'on pénétrât ; il ſemble craindre d'échouer, & comme un Pilote qui n'aborde un rivage inconnu que la ſonde à la main, il marche avec précaution, flatte, s'inſinue, détourne l'attention, la ramène, ſe développe & ſe replie. On voit enſuite qu'il remet le ſuccès de ſes vûes à l'aſcendant de ſa préſence. Il m'appelle, je quitte tout pour me rendre à ſes ordres, j'arrive. En peu de jours, nous ſommes détrompés l'un & l'autre. Je lui parle de guerre & des moyens de la faire avantageuſement ; il me parle d'argent, & me demande les moyens d'en avoir ; je lui croiois de grands projets, il me croioit de grandes richeſſes ; nous étions tous deux dans l'erreur. Bientôt je ſuis traité d'homme inutile ; on ne ſçait pas pourquoi je ſuis venu. De l'indifférence on paſſe à l'indiſpoſition ; il eſt vrai qu'elle ne paroît pas encore dans les Lettres ; mais elle perce, & le voile qui la couvre eſt ſi léger, qu'on n'a pas de peine à la reconnoître. Tel eſt le tableau que préſentent les Lettres de la premiere epoque.

Les

Les premieres Lettres de la ſeconde décèlent la contrainte & annoncent la violence que M. de Lally ſe fait pour ne pas découvrir toute l'étendue de ſon indiſpoſition; l'aigreur de ſes propos le trahit, & fait preſque tomber le maſque. On voit qu'il marche entre le ſentiment de la haine, & l'eſpérance encore ſubſiſtante de me mettre à la raiſon ſur l'article de la rançon. Il prend tour à tour le ton dur ou affectueux ou railleur, quelquefois même celui de la modeſtie. Quoi de plus modeſte, par exemple, que cette ſinguliere déclaration qu'il me fait dans une Lettre très-ſérieuſe! *Je n'aſpire qu'au bonheur d'être ignoré du genre humain, & je ne vous envie ni dix millions ni cent.* Voilà de ces traits de lumiere qui ſortent du fond de la paſſion, & que l'on appelle expreſſions de mœurs. C'eſt ainſi qu'on ſe trahit quelquefois dans le ſommeil même. C'étoit ſans doute parce que M. de Lally n'étoit pas envieux que quelque tems auparavant, après m'avoir joué pendant un mois entier au ſujet du ſecours à conduire à Maſulipatam, il ſe félicitoit *de m'avoir tenu le bec dans l'eau, & fait perdre*, diſoit il, *pluſieurs millions.* C'étoit ſans doute auſſi par la raiſon de ſon indifférence pour les millions qu'il vouloit m'aboucher avec le P. Lavaur, & m'aſſuroit que je finirois par conclure qu'*il ne tenoit qu'à moi qu'il fût mon ſerviteur.* Il ne l'étoit pas ſans doute; mais je ne croyois pas qu'il voulût m'en punir. Cependant l'orage grondoit alors ſur ma tête, & bientôt après il éclata par la défenſe que M. de Lally me fit faire de paroître devant lui.

Telle étoit ma poſition à Pondichéry en Août 1759. Privé de l'avantage de pouvoir paroître devant M. de Lally, & conſéquemment devenu abſolument inutile à la Colonie, parce qu'il n'eſt gueres poſſible, dans le grade dont j'avois l'honneur d'être revêtu, de concilier le ſervice militaire avec la défenſe de paroître devant ſon Général, j'en étois au point d'ignorer abſolument ce que l'on vouloit faire de moi. Tandis qu'on me tenoit dans l'éloignement & dans l'inaction, & que par une bizarrerie difficile à concilier avec mon inutilité, on me refuſoit la permiſſion de repaſſer en France que je demandois avec des inſtances réitérées, la Frégate *la Gracieuſe*, qui arriva à Mahé en Juillet, fit paſſer à Pondichéry les ordres de la Cour qui rappelloient les Offi-

ciers principaux, & me donnoient le commandement en second sous M. de Lally.

Alors ce Général daigna lever ses défenses, & rompre les liens de mon interdiction ; il me permit de paroître devant lui. On croira facilement que l'effet de la grace que la Cour me faisoit, ne fut point de changer les dispositions de M. de Lally à mon égard. Elle accrut au contraire sa jalousie de tout ce qu'elle le forçoit à retrancher sur l'espérance de me persuader que mon avancement ne dépendoit que de lui ; c'est à dire, qu'en échappant à l'avarice, je n'en fus que plus exposé aux traits de la haine. Alors nouveau plan de conduite de la part de M. de Lally. On peut juger de la nature de ce plan par ce propos qu'il eut l'imprudence de tenir : *c'est*, dit-il, *l'argent que Bussy a répandu qui lui a valu cette grace. On ne pouvoit pas faire un choix qui me fût plus désagréable ; mais je lui ferai essuyer tant de mortifications, qu'il n'aura point sujet de s'en applaudir.*

Il a tenu parole ; & les Lettres de la troisiéme époque en portent la preuve jusqu'à la démonstration. Mais je ne me sens pas la force d'entrer dans le détail de cette preuve, & moins encore de me plaindre d'avoir été joué, traversé, maltraité, d'avoir été mis dans le cas de périr, au moins d'avoir vû mon zéle tourné en ridicule, & tous mes efforts pour le bien de la Nation rendus inutiles, & presque funestes, quand je vois sous cette même époque manifester le projet de notre ruine par des manœuvres inconcevables : des Lettres écrites à un Prince Maure pour empêcher le succès d'une négociation importante dont j'étois chargé auprès de lui (1), & dont l'objet étoit de nous procurer le secours d'une armée considérable : un Moine apostat, un Cordelier Portugais, honoré de la confiance la plus intime de M. de Lally, achetant à grands frais pour la Nation le secours de quelques brigands de Marates, tandis qu'on m'empêchoit d'amener celui d'une armée Maure qui ne nous eût rien coûté : nos Troupes, alors en présence des Anglois, réduites à se révolter faute de paye depuis un an : ces mêmes Troupes, malgré la présence d'un ennemi égal en for-

(1) Ce Prince étoit le frere du Souba du Dékan, Souverain de la côte de Coromandel, & notre ancien Allié.

ces, partagées ensuite en deux corps, dont le plus considérable est envoyé à soixante lieues de-là sans aucune apparence d'utilité : les Anglois, devenus supérieurs par cette étonnante séparation de nos forces, s'emparer de nos meilleures Places & faire trembler Pondichéry : enfin, cet enchaînement d'opérations destructives & de désastres, terminé par une bataille où la perte de 200 hommes est annoncée par M. de Lally comme une défaite complette qui ne lui laisse plus d'autre retraite, d'autre asyle, d'autre ressource que l'enceinte des murs de Pondichéry, quoique nous eussions encore quinze à vingt Places, dont trois ou (1) quatre imprenables, & au moins autant de Troupes que les Anglois.

Fait prisonnier à la journée de Vandavachy, je n'étois plus rien, & cependant je n'ai jamais mieux connu toute l'étendue de l'indisposition de M. de Lally, ou plutôt toute la force de sa mauvaise volonté pour moi. La base du systême de toute sa conduite fut qu'il ne vouloit point que je recouvrasse ma liberté ; mais comme il ne pouvoit pas se dissimuler que la publicité d'une pareille résolution auroit excité l'indignation, il falloit faire illusion au Public, & même l'indisposer contre moi, en donnant à entendre que ma liberté ne dépendoit que de moi-même. Il crut aller à ce but, en décidant que la parole d'honneur que j'avois donnée sur le champ de bataille de me représenter à la premiere sommation, étoit nulle & contraire au cartel convenu entre les deux Nations. Il comptoit que l'effet de cette décision seroit ou d'indisposer les François contre moi, si je ne servois pas en conséquence, ou de me deshonorer chez les Anglois, si je servois, & peut être de m'exposer à la peine de la violation de ma parole, si le sort des armes me faisoit tomber une seconde fois entre leurs mains. Voilà l'analyse & l'esprit de la conduite de M. de Lally à mon sujet sous cette époque. Je vis le piége, & l'évitai, en déclarant à ce Général que je souscrivois de grand cœur à sa décision, s'il vouloit en être le garant vis-à-vis des Anglois. Il n'avoit garde d'y consentir, c'eût été perdre le fruit de sa politique. Il le conserva tout entier. L'affaire de ma liberté devint une affaire interminable ; & quoique j'eusse fourni de

(1) Gingy, Thiagar, Permoukoul, &c.

mes propres deniers le prix de ma rançon, je restai prisonnier, réduit pendant six mois au rôle de spectateur du progrès journalier de notre destruction. Le détail des chicanes & des tracasseries qu'il m'a fallu essuyer sur une affaire aussi simple, & que M. de Lally eût pu terminer dès le premier jour, s'il l'eût voulu, forme la matière de la quatriéme époque de ces Lettres. Les choses auroient traîné bien plus long-tems encore, si les Anglois n'eussent tranché la difficulté, en me forçant à m'embarquer sur un de leurs Vaisseaux pour l'Europe. Leur violence m'épargna du moins le spectacle de la ruine de notre Nation dans l'Inde, & la douleur de ne pouvoir l'empêcher.

Je n'aurai point de regret à la peine que j'ai prise de mettre ces Lettres en ordre, si les personnes entre les mains de qui ma collection pourra tomber, justifient par leur approbation le témoignage que je crois pouvoir me rendre d'avoir exactement rempli les obligations que m'imposoit la double qualité de Citoyen & de Militaire. J'ose dire que la régle de mes devoirs a toujours été celle de ma conduite; & tout injuste qu'étoit M. de Lally à mon égard, il ne m'a jamais trouvé en défaut ni sur le respect que je devois à mon *Général*, au dépositaire de l'autorité du Roi, au Chef de la Nation dans l'Inde, ni sur la soumission aux Loix de la subordination, ni sur le zéle, ni sur l'empressement à concourir aux succès. Il n'a pas dépendu de moi d'en donner autant de preuves que je l'aurois souhaité, & je suis réduit à dire plutôt ce que j'aurois voulu faire que ce que j'ai fait; mais je crois qu'on trouvera du moins dans mes Lettres la preuve des sentiments que j'expose. J'ose espérer que les honnêtes gens m'y verront tel que l'exacte probité veut que l'on soit. Je serois sur-tout bien flatté que le Militaire, à qui il appartient de juger des obligations d'un Militaire, de l'étendue des devoirs qu'imposent les Loix de la subordination, & dont il est naturel que j'ambitionne l'approbation & l'estime, voulût accorder à ma conduite le même suffrage dont elle a été honorée par les Officiers principaux avec lesquels j'ai servi dans l'Inde & qui y avoient passé avec M. de Lally.

LETTRES



LETTRES
DE MESSIEURS
DE LALLY, DE BUSSY,
ET AUTRES,
Ecrites dans l'Inde pendant la derniere Guerre.

PREMIERE ÉPOQUE,
A compter du 10 Mai 1758, douze jours après l'arrivée de M. de Lally dans l'Inde, jusqu'au mois de Février 1759, tems de la levée du siége de Madras.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Pondichery, le 10 Mai 1758.

LE Porteur (1) vous dira, Monsieur, combien j'ai fait jouer de fourneaux pour éventer la mine creusée sous vous depuis si long-tems. Je touchois au moment d'arriver à

(1) Je ne ferai point de réflexions sur le fond de cette Lettre; si l'on a daigné lire l'Avertissement qui précéde ce Recueil, on doit la

la Galerie principale quand je ſuis parti : j'y arriverai, ſans doute, mais cela eſt bien long. Vous avez pardevers vous de grands motifs de conſolation, puiſque vous les puiſez dans le mérite de la choſe même; ainſi ne vous découragez pas. La Lettre dont le Miniſtre m'a chargé pour vous, *eſt un engagement qui ceſſe d'être conditionnel, puiſque vous devez être perſuadé de la qualité du rapport qu'on y exige de moi-même.* Je la retiens cette Lettre, parce que j'ai ordre de vous la remettre moi-même, & que je ſuis exact à la lettre; mais le Porteur (1) vous en dira le contenu.

Je ne vous parle point de nos affaires ſur cette Côte, parce que je ne ſçais point traiter les affaires par écrit; ainſi je m'en rapporte à ce qui vous ſera dit de bouche.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Pondichery, le 13 *Juin* 1758.

IL eſt plus que tems, Monſieur, de mettre fin à une guerre (2) dont le germe a produit une ſi grande multiplicité de branches, qu'il eſt à craindre que le tronc de l'arbre ne ſuccombe bientôt ſous leur poids. Mon parti eſt pris de les élaguer, & de me borner pour le moment pré-

regarder comme la preuve non équivoque de ce que j'y avance des diſpoſitions où M. de Lally étoit ſur mon compte en arrivant dans l'Inde, de ſes vues ſecretes, & des moyens déjà tous diſpoſés pour conduire ces vues à une heureuſe fin. Le Porteur de la Lettre étoit M. le Marquis de Conflans, qui venoit remplir le poſte de ſecond dans l'armée, dont le commandement lui a été dévolu par mon rappel.

(1) M. de Conflans m'aſſura à ſon arrivée à l'armée, que M. de Lally étoit dans la ferme réſolution de ne rien changer aux affaires du Nord, de les faire ſervir au contraire aux ſuccès de ſes opérations du Sud : mais M. le Général ne tarda pas à changer de ſentiment.

(2) Notre ſituation dans la partie du Nord n'étoit point un état de guerre, du moins nous n'y faiſions pas la guerre pour notre compte, puiſque nous n'y étions qu'à titre d'Alliés & d'Auxiliaires du Souverain du Pays.

ſent au ſeul objet qui fait ma miſſion. Le Roi & la Compagnie m'ont envoyé dans l'Inde *pour en chaſſer les Anglois ;* c'eſt avec les Anglois que nous avons la guerre, tout autre intérêt m'eſt étranger. Il m'importe peu qu'un cadet diſpute le Dekan à ſon aîné (1), ou que tels ou tels Rajas ſe diſputent telle ou telle Nababie. *Quand j'aurai exterminé les Anglois de toute cette Côte*, je ſerai en état de faire, ſans ſortir de mon cabinet, & à peu de frais, des opérations beaucoup plus ſûres que celles qui ont coûté juſqu'ici tant de Sujets au Roi, & tant de roupies à la Compagnie.

Vous avez travaillé juſqu'à préſent pour la gloire du Roi & du nom François, & pour la vôtre : vous y avez réuſſi, toute la France vous rend juſtice, & vous êtes fondé à prétendre aux graces de Sa Majeſté. Il vous manque encore un mérite pour couronner vos exploits, & c'eſt celui de Citoyen (2). Voici le moment de forcer vos envieux ou vos ennemis dans leurs derniers retranchemens.

Nos Ennemis ont raſſemblé toutes leurs forces ſous & dans Madras ; ils y ſont nombreux, & je ne ſuis pas fâché qu'ils m'évitent la peine de courir après eux ailleurs (3). Ils

(1) Mais cela importoit très-fort à nos affaires, & c'eſt ce que M. de Lally n'a jamais voulu entendre. On peut remarquer dans cette Lettre le germe, pour ainſi dire, de ce qu'il a développé dans la ſuite, de ſes principes, de ſes ſentimens, & de la conduite qu'il devoit tenir tant à l'égard des affaires qu'à mon égard. On y voit un homme déja ſûr de ſes ſuccès, & peu diſpoſé à recevoir, encore moins à chercher de nouvelles lumieres ; il eſt vrai qu'il n'avoit pas encore fait l'expédition du Tanjaour.

(2) M. de Lally, à la faveur d'un éloge emphatique, jette ici le fondement de l'idée qu'il ſe diſpoſoit à donner de moi, ſuivant le beſoin qu'il en auroit.

(3) M. de Lally qui pouvoit ſe rendre maître d'entrée de jeu de tout le Pays, a donné le tems aux Anglois de s'y rétablir. La jouiſſance du Pays lui eût fourni les reſſources dont il avoit beſoin, & dont il reconnoît qu'il eſt dénué totalement. Vouloit-il donc ne tenir ces reſſources que de moi ? Il le dit aſſez clairement, en ajoutant que *c'eſt le fondement de ſa confiance.*

S'il avoit bien voulu s'informer à Pondichery des nouveaux événemens du Dekan, & de la ſituation où je me trouvois, on l'eût dé-

ont évacué & rasé généralement tous les postes qu'ils occupoient dans la campagne. C'est donc aujourd'hui toute l'Angleterre Indienne qu'il me reste à attaquer. Le peu d'argent, le peu d'hommes & le peu de crédit rebuteroit peut-être un autre que moi; mais puisque je suis venu de si loin, je ne reculerai certainement pas, & je m'y prépare dans la confiance que je trouverai en vous des ressources dont vous sçavez que la Compagnie ici est totalement dénuée: c'est-à-dire, hommes, chevaux & argent, sur-tout m'étant trouvé dans la nécessité de prêter quatre cens hommes au Chef d'Escadre qui commande ici notre Flotte, sans lesquels il avoit absolument refusé de tenir la mer.

Voici donc, Monsieur, ma derniere délibération & mes derniers ordres (1), que rien ne doit suspendre que le danger évident de votre personne & de votre détachement: ce que j'aurois peine à craindre, vû que les cinq cens hommes que M. de Leyrit a envoyés dernierement à votre secours, ont pénétré impunément tout le Dekan jusqu'à vous; & j'imagine que vous avez actuellement un pareil nombre d'Européens, sans compter les Troupes Noires que vous pourrez peut-être y joindre, si, comme je n'en doute nullement, vous trouvez le moyen de persuader Salabet-Zingue que c'est pour ses intérêts que vous venez me joindre (2); &

sabusé de cette espérance. Il voit cependant assez clair dans les fondemens de sa confiance pour donner parole qu'il ne reculera pas. Il seroit à souhaiter qu'il se fût souvenu de cette résolution devant Madras.

Les quatre cens hommes dont il parle comme d'un affoiblissement arrivé dans son armée, n'étoient que prêtés, comme il le dit lui-même, & pour fort peu de tems, durant lequel il n'avoit rien à faire que d'attendre le succès de l'Escadre.

(1) Ces ordres sont assez clairs, ainsi que le plan de M. de Lally, pour qu'on juge à coup sûr s'il est vrai qu'il m'ait rappellé du Dekan, s'il est vraisemblable qu'il ait voulu m'y renvoyer huit jours après que j'ai été rendu auprès de lui.

(2) Ceci eût été très-difficile à lui persuader. Comment faire entendre à ce Prince que nous soutenions, que c'étoit pour ses intérêts que nous l'abandonnions? Ce rappel, en nous enlevant le fruit de tous nos travaux passés, nous a fait perdre l'avantage qu'on se promettoit du sys-

qu'une fois débarrassé *de ces Insulaires incommodes*, je serai en état de me prêter tout entier à l'appui de son Trône.

D'ailleurs, je ne vous cache point que Madras pris, je suis déterminé à me porter tout de suite dans le Gange, soit par terre, soit par mer. C'est-là où vos lumieres me sont absolument nécessaires. C'est-là où vous partagerez avec moi la gloire de la réussite. Elle influeroit peut-être sur la tranquillité du Dekan, & les possessions de l'Usurpateur du Bengale fourniroient des équivalents pour les prétentions que forment les freres de Salabet-Zingue.

Balagirao est aussi un personnage à intéresser dans notre querelle. En un mot, il ne me convient pas de vous rien prescrire sur une politique que vous possédez si souverainement, & je me borne seulement à vous retracer toute la mienne dans ces trois mots, ils sont sacramentaux (1), *plus d'Anglois dans la Péninsule.* Vous vous mettrez donc en marche, Monsieur, sitôt cet ordre reçu, avec tous les Européens qui sont sous vos ordres, Cavalerie & Infanterie : vous y joindrez le plus de Noirs que vous pourrez, sur-tout en Cavalerie. Vous menerez votre canon de campagne avec

tême de mettre dans nos intérêts le Souba & tous les Princes Maures ou Gentils de sa dépendance, au cas d'une guerre nationale. Effectivement, l'abandon où nous avons laissé cette partie & ces Princes, les a tous fait déclarer contre nous. Au surplus, peut-être que M. de Lally en avoit l'ordre, car à mon arrivée à Vandavachy, dès le premier instant de notre entrevue : *Sçavez-vous*, me dit-il, *qu'on regarde en France Salabet-Zingue comme un Etre de raison?* Un peu surpris d'une pareille sortie, je lui répondis le plus modestement qu'il me fut possible : *Au moins, Monsieur, ce qu'il a donné à la Compagnie n'est pas une chimere.*

(1) Il est fâcheux que M. le Général n'ait pas eu le caractere requis pour rendre cette formule de sacrement efficace. Il y a compté cependant jusqu'à négliger les moyens humains : il comptoit aussi, sans doute, sur la différence de ses principes, *bien opposés*, disoit-il dans sa Lettre à M. Moracin en le rappellant, *à ceux de la Compagnie sur la façon dont elle avoit fait la guerre jusqu'alors.* Cette différence n'a, malheureusement pour la Nation, que trop paru. Il est à craindre que les Anglois, en retournant la phrase de M. de Lally, ne puissent dire bientôt, *plus de François dans la Péninsule.*

vous, ainsi que trois cens chevaux, s'il est possible, pour monter nos Dragons & Officiers. Cet article est bien essentiel (car nous avons près de trois cens Officiers ici à pied), ainsi que quelques relais de bœufs de trait pour notre gros canon.

Vous dirigerez votre marche sur Arcate, & me donnerez avis par des Pattemars du jour que vous partirez, du nombre de vos Troupes, des lieux par où vous passerez, du tems auquel vous arriverez ; en un mot, de tout ce qui aura rapport à l'armée que vous commandez, afin que je m'arrange en conséquence, soit pour envoyer au-devant de vous, soit pour changer le lieu de notre jonction, si les circonstances le requéroient.

L'argent actuellement est un article sur lequel on ne peut s'expliquer qu'en tâtonnant (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que si par votre crédit vous pouvez nous procurer une vingtaine de laks, vous n'aurez point à traiter avec la Compagnie ni de Paris ni de Pondichéry pour votre remboursement, & je vous engage ma parole d'honneur, comme aussi mon écrit, s'il le faut, que sur les premieres sommes que je tirerai de l'Ennemi, ou de ses ayant cause, ledit argent sera remboursé à ceux par qui vous en ferez faire l'avance.

(1) M. de Lally en s'expliquant, *en tâtonant*, commence à me tâter ici moi-même sur l'article de l'argent. Il ne s'est pas sans doute figuré que les Banquiers de l'Inde, aussi attentifs pour le moins que ceux des autres Pays à la sûreté de ce qu'ils prêtent, fussent gens à faire les avances de vingt laks sur l'assurance qu'il présente : mais il étoit venu de France dans l'idée que je pouvois y suppléer. J'ai lieu de croire qu'il en a été dissuadé, mais sans m'avoir pardonné l'erreur ou le mécompte dont j'ai été l'occasion innocente. Il me promet, dans cet endroit de sa Lettre, que je n'aurai point à traiter avec la Compagnie..... J'évite toute réflexion là-dessus, & me contenterai de dire que le défaut de réussite de son attente dans l'article dont il s'agit, a été pour moi un péché originel, d'où sont dérivés tous les autres griefs, reproches, &c. dont on ne verra qu'un léger échantillon dans les Lettres qui suivent. J'ai eu beau me présenter par-tout où je pouvois servir, & ne m'épargner en rien : où j'ai été employé, je n'ai été qu'un homme inutile, dont on ne peut tirer ni lumieres, ni secours, &c. Enfin je suis devenu un homme dangereux, pernicieux, &c......

Tâchez de déterminer Salabet-Zingue à ſe porter ſur le Chriſna. *Vous commanderez toujours un corps ſéparé, ou ſerez avec moi, à votre choix.* Je remets à notre entrevue à vous entretenir ſur les diſpoſitions verbales à moi du Miniſtre pour vous, & ſur le deſir que j'ai de contribuer à les effectuer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

Du Camp François à l'Armée de Salabet-Zingue, le 15 Juillet 1758.

MONSIEUR,

JE réponds ſur le champ à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 Juin dernier, que j'ai reçue hier à neuf heures du ſoir. *Ce que j'ai toujours ſçu faire de mieux*, Monſieur, *c'eſt d'obéir* : & quoique vos ordres me jettent dans une perplexité des plus grandes, vu la ſituation affreuſe où je me trouve, je vais les exécuter le plus promptement qu'il me ſera poſſible. Je n'ai rien à repliquer, quoique je courre des riſques évidents, non pas tant à cauſe des Ennemis du dehors que de nos propres Troupes (j'entends celles du Pays). La Lettre que j'ai écrite en dernier à M. de Leyrit vous en fera voir les raiſons. Celles que j'ai à leur donner, c'eſt de payer de ma tête. Le Chriſna & les autres rivieres que j'aurai à paſſer me retarderont beaucoup. La ſaiſon, le plus grand ennemi que nous ayons à combattre, & qu'on ne peut vaincre, ne permet pas de faire quelquefois plus de deux coss par jour. Eſt-il poſſible, Monſieur, qu'on ne vous ait rien dit à Pondichery de mon état, ou par malice, ou par ignorance ? Je le veux : mais eſt-il poſſible qu'on ne vous ait pas parlé de l'inconvénient des ſaiſons, le plus grand de tous après le manque de fonds, qui va engager les Troupes à m'arrêter, & les perſonnes qui m'ont ſoutenu depuis trois mois : c'eſt-à-dire, depuis la derniere cataſtrophe, en ven-

dant leurs effets, à m'en demander le rembourſement? Tout notre Pays révolté, nos revenus perdus (1), une Troupe exténuée, quatre-vingt-dix malades ſur les Cadres, qu'il faut remettre à Mazulipatam. Je frémis, Monſieur, mais j'obéis, & ſupprime une foule d'obſtacles que j'aurai à vaincre, dans la crainte que vous n'imaginiez que je voudrois apporter quelque retardement à l'exécution de vos ordres, ce qui eſt bien éloigné de ma façon de penſer, puiſque tout mon chagrin eſt de ne pouvoir le faire auſſi promptement & auſſi entiérement que je le deſirerois.

L'ambition de mériter auprès de vous ſe joint à l'envie de contribuer autant qu'il eſt en moi à votre gloire, à vos ſuccès, & au bien général ; mais vous êtes trop juſte pour exiger l'impoſſible, & trop éclairé pour ne pas appercevoir les obſtacles, & ne pas réfléchir ſur la triſte ſituation où je ſuis à tous égards : ſur l'éloignement que vous ne pouviez prévoir, ſur les chemins, ſur la ſaiſon qu'il faut toujours conſulter pour les opérations en Aſie, ſur la Nation avec laquelle je ſuis, & ſes uſages ; ſur les affaires dont je ſuis chargé depuis huit ans, que l'enchaînement empêche d'arranger auſſi vîte qu'on le voudroit; ſur l'eſpéce de Troupes qui compoſent cette armée ; ſur la maniere & le Pays d'où elle tire ſa ſubſiſtance, qui manque entierement : en un mot, vous avez trop d'équité pour ne pas adhérer à des raiſons d'impoſſibilité phyſique, les ſeules qui pourroient m'empêcher de remplir toute l'étendue de vos vues. Vous avez auſſi trop de bonté pour ne pas me juſtifier à votre propre tribunal, le ſeul auſſi où je deſire de l'être.

J'arrive, aujourd'hui 15, à Ayder-Abad, où je remets le Nabab. L'Artillerie eſt encore aſſez loin derriere moi, arrêtée par les pluies, manquant de vivres, de bœufs, &c. & ne pouvant faire qu'un coss (2) par jour. Je vais entrer en matiere

(1) Ceci doit s'entendre pour le cas où M. de Lally eût perſiſté (comme il a fait) à tout abandonner dans le Nord & dans le Sud ſans néceſſité & ſans nulle précaution, & à ne laiſſer à Mazulipatam que cinquante Invalides, ſuivant les expreſſions de l'ordre qu'il envoya à M. Moracin à cet effet.

(2) Environ une lieue.

avec

avec Salabet-Zingue, & dans huit à neuf jours je compte tout terminer. Messieurs de Conflans, Bazin & l'Abbé Walle arrivent; ils vous diront, Monsieur, la nature de mes embarras & la détresse où je suis; mais comme je n'ignore point celle où l'on vous laisse à Pondichéry pour l'argent, je m'exécute pour vous aider. Si ma fortune *que l'envie augmente si considérablement, & avec des circonstances qui m'outragent* : si cette fortune, dis-je, étoit ici, je la sacrifierois du meilleur de mon cœur ; mais elle est en France, ou en chemin. N'importe, je suis au milieu des Saocars, où ces Messieurs m'ont trouvé. Je vends, j'engage, je prie, je menace : enfin, je vous envoye ci-jointe une Lettre de change (1) de cent mille roupies, & je vous en porterai encore peut-être deux cent mille; mais sûrement cent cinquante mille. *Je me vendrois moi-même, si je pouvois trouver quelque chose de bon sur cette marchandise.* Voilà, Monsieur, ce que je puis faire pour le moment. *Ma vie & ma fortune sont au Roi*, & je vous suis entierement dévoué. Quand je vous aurai vu, vous en serez convaincu. Les Saocars ont tous refusé de faire passer des fonds de vos côtés, même en les leur remettant ici. Ils donnent pour raison que dans ce tems de guerre ils rappellent tous leurs Correspondans. Jugez, Monsieur, s'ils voudroient prêter. La demande que vous m'avez faite est sans doute fondée sur des rapports infidéles, dont vous connoîtrez bientôt le faux. Je vous demande, Monsieur, vos bontés, & j'espere vous fournir de jour en jour de nouvelles armes pour confondre mes ennemis. Je séche d'impatience de ne pas être auprès de vous; ce sera, j'espere, la fin de mes peines & le commencement de mes beaux jours. De grace ne perdez point de vue *la mine*, & sûrement vous l'éventerez. Je suis, &c.

(1) Tout autre que M. de Lally verra dans cet envoi des efforts de bonne volonté pour l'aider, malgré la détresse où je me trouvois.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

Du Camp Francois, le 18 *Juillet* 1758.

MONSIEUR,

JE n'ai pu laiſſer partir l'Abbé Walle, porteur de la préſente, qu'il ne m'ait vu faire une marche en deçà d'Ayder-Abad, quoique je n'aye pas encore mon Artillerie. Il vous dira tous mes embarras, l'eſpéce de révolution que mon départ a occaſionnée, la perplexité du Nabab, du Dorbar: en un mot, l'affreuſe ſituation où je me ſuis trouvé, & où je ſuis encore. Tout ce qu'il pourroit ajouter de plus ne ſeroit que de la broderie mal paſſée. J'aurai l'honneur de vous dire le reſte, je ne tarderai pas après lui. Vous devez recevoir bientôt un lak. J'en expédie encore un & demi (1), & je vous porterai tout ce qui me reſtera; mais je vous conjure de me répondre de cette ſomme, c'eſt le produit de tout ce que j'avois d'effets en Aſie, & de quelques emprunts. La Compagnie depuis cinq ans, me doit près de huit laks, ſans que je puiſſe être rembourſé. Je ſuis, &c.

(1) Nouvelle preuve très-réelle de ce que je viens de dire dans la note précédente. Il a fallu m'en tenir là, parce que j'ai été dans la néceſſité de livrer un lak de roupies à nos Troupes Noires pour me tirer de leurs mains & avoir la liberté de paſſer le Chriſna. Il me reſtoit encore un lak en lettres de change, que j'ai dépenſé en entier au ſiége de Madras. Depuis ce tems-là je ſuis aux emprunts, perſécuté par mes anciens Créanciers, & à la quête pour en faire de nouveaux. Ce ſont des faits connus de tout le monde. M. de Lally ſçait, d'ailleurs, par la déclaration en forme que M. Moracin en a donnée, qu'ayant retiré pour mon compte ſur le Condavir (ſuivant l'ordre que M. Godeheu avoit laiſſé, & que M. de Leyrit a confirmé) des ſommes conſidérables que j'avois avancées à la Compagnie, elles ont été employées à acheter des proviſions pour Pondichéry, pour l'armée de M. de Lally & pour l'Eſcadre. Malgré cela je ſuis coupable de n'avoir pas porté de l'argent à ce Général. Croit il donc que mes fonds ſoient inépuiſables ? Tout ce que je viens de dire, ſoit d'avances faites à la Compagnie, ſoit d'argent envoyé à lui-même, paſſe dix laks, ou un million de roupies.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

Du Camp François en route, le 3 Août 1758.

MONSIEUR,

JE ſuis parti le 18 du mois dernier d'Ayder-Abad, où je n'ai reſté que trois jours pour terminer les affaires avec le Nabab, ſon Dorbar, pluſieurs Particuliers, & régler les comptes que j'avois avec les Saocars. Tout cela eût emporté plus de trois mois dans un autre tems. Enfin, les choſes ſe ſont arrangées mieux & plus promptement que je n'oſois eſpérer. J'oſe dire que c'eſt une eſpéce de miracle qu'il ne me ſoit pas arrivé perſonnellement quelque malheur. J'ai campé à Boonguir le 22, où j'avois auſſi beaucoup d'arrangemens à prendre, qui ne m'ont cependant arrêté que deux jours. J'en ſuis parti le 25 pour me rendre à Beſoara, d'où je ſuis encore éloigné de quarante coss. Je marche tous les jours malgré la ſaiſon des pluyes qui ſont continuelles & les chemins déteſtables. L'Artillerie vient derriere à petites journées. Elle eſt depuis deux jours arrêtée entre deux rivieres, manquant de tout abſolument. Il a fallu chercher à découvrir de nouvelles routes à travers les bois. Les pluyes ont rendu l'ancienne impraticable, de ſorte que nous marchons par trois chemins différens. Je ſerai forcé de deſcendre juſqu'à Maldivi pour paſſer le Chriſna qui eſt entiérement débordé.

Ma ſéparation d'avec les Troupes Noires m'effraye, à cauſe des arrérages qui leur ſont dûs (1). Pluſieurs Saocars & autres me ſuivent pour les affaires qu'ils ont dans nos

(1) J'ai dit dans la note précédente comment je m'en étois tiré par le ſacrifice d'un lak que je me promettois de remettre moi-même à M. de Lally à mon arrivée auprès de lui : mais la néceſſité la plus forte l'a emporté.

Provinces de nantiſſement. Ils ignorent encore le parti que je dois prendre, ainſi que les Waquils de tout le Dekan, ceux du Viſir, d'Holkar, &c. qui ſont auſſi avec moi. Je vois, Monſieur, une impoſſibilité phyſique de pouvoir vous mener tous les Européens de cette armée. La Cavalerie ſeulement ſera tout ce que je pourrai en démembrer. Une partie de ce qui reſtera, éclopée, ou malade de fatigues & de mauvais tems, pourra à peine gagner Mazulipatam pour s'y rétablir. Il eſt abſolument néceſſaire de laiſſer l'autre auprès d'Ayder-Zingue, à qui nous devons beaucoup, pour le garder de quelque cataſtrophe de la part des Troupes Noires qui, ſans ce ſecours, ſe porteroient ſûrement (à cauſe des ſommes conſidérables qui leur ſont dûes) à quelques excès de fureur, dont il ne manqueroit pas d'être la victime : il faut d'ailleurs raſſurer le peuple & les Saocars qui nous ont prêté, & tâcher de ne pas perdre tous nos revenus (1). Au ſurplus, Monſieur, vos ordres ſeront pour moi ſans replique, malgré les obſtacles que je rencontre à chaque pas, qui arrêteroient peut-être un autre tout court, mais qui ſont pour moi de nouveaux motifs de chercher tous les moyens de remplir mon devoir & vos intentions. J'ai d'ailleurs une envie démeſurée de vous plaire, & de vous convaincre que perſonne ne deſire plus ardemment de contribuer à votre gloire & à vos ſuccès. Vos bontés ſont de ſûrs garants de cette façon de penſer, de ma reconnoiſſance & du reſpectueux attachement avec lequel je ſuis, &c.

(1) Cet article étoit le point principal & celui qui m'occupoit tout entier. Il s'agiſſoit de recouvrer vingt à vingt cinq laks de roupies, indépendamment de la paye de l'armée, ſuivant l'état que j'en laiſſai à M. de Conflans, qu'un mois ou deux m'auroient donné le tems de percevoir. Mais tout fut perdu avec la bataille de Pettapour & la priſe de Mazulipatam.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

De la Rive droite du Chrisna, le 19 *Août* 1758.

MONSIEUR,

APrès trois mois d'une marche pénible & dangereuse, que la saison rendoit encore plus difficile, j'ai enfin bientôt joint M. Moracin sur les bords du Chrisna, que je viens de passer aussi. J'ai pris les arrangemens les plus convenables pour la sûreté de nos concessions du Nord, & rétablir la tranquillité autant toutefois qu'un Pays où le trouble regne depuis si long-tems, peut en être susceptible. Pour exécuter vos ordres promptement, je vais faire route avec la Cavalerie Européenne. C'est tout ce que j'ai pu démembrer de l'armée. Je me suis trouvé dans l'impossibilité physique de faire plus, le peu d'Infanterie qui reste étant absolument hors d'état de soutenir les fatigues d'une plus longue route, & devant servir d'ailleurs à montrer qu'il y a encore quelques François dans cette partie, pour empêcher le Pays d'être ravagé jusqu'aux portes de Mazulipatam, pour y recevoir Salabet-Zingue, en cas de malheur (ce que je vous expliquerai), & pour tenir une porte ouverte à votre expédition du Bengale, qui en facilite le succès. J'espere que vous ne désapprouverez pas toutes ces mesures, quand vous serez informé du véritable état des choses & des détails intéressans que j'ai à vous faire.

Je vous prie, Monsieur, de fixer le point où je dois m'arrêter, soit du côté de Nélour, Paliacate ou Madras, jusqu'à vos derniers ordres. J'ai appris que les Anglois & Mahamet-Aly-Kan, avec quelques Troupes, couvroient les glacis de cette derniere Place. Je pense que le corps que vous avez placé, dit-on, entre Vandavachy & Alamparvé, les empêchera de faire aucun mouvement. Je vous informerai

chaque jour de ma marche, pour que vous m'indiquiez la route & le point de jonction que je desire bien ardemment; car rien n'égale l'envie que j'ai de vous faire ma cour, que le respect avec lequel je suis, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Beaupat-La, le 22 *Août* 1758.

MONSIEUR,

J'AI quitté il y a trois jours la rive droite du Chrisna, & je joins aujourd'hui M. Moracin à Calvakoudrou, d'où nous faisons route jusqu'à Nélour Servapaly. J'espere que vous voudrez bien donner ordre, sinon à tout, au moins à une partie du corps d'observation que vous avez laissé dans le Nord, de se mettre entre les Anglois & nous, pour faciliter notre jonction, au cas qu'ils fassent quelques mouvemens. Je ne vois d'autre route à prendre en partant de Nélour, que celle d'Arcate. J'attends vos ordres avec la derniere impatience. Je n'en ai pas moins de me voir auprès de vous pour vous faire ma cour, & vous assurer du respectueux & inviolable attachement avec lequel je serai toujours, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Ongol, le 25 *Août* 1758.

MONSIEUR,

JE pars demain d'Ongol pour Nélour, d'où je suis encore à 30 coss. J'attends avec la plus grande impatience de vos nouvelles & vos ordres, pour sçavoir où vous souhaitez que notre jonction se fasse. J'espere que vous voudrez bien me marquer la position de M. de Soupire, pour diriger ma marche sur lui. J'ai le plus vif empressement de vous faire

ma cour, & de vous assurer du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Pondichery, le 20 Septembre 1758.

J'AI beau me donner la torture, Monsieur, je n'imagine pas comment vous pouvez me joindre sans courir des risques auxquels je ne consentirai jamais de vous exposer. J'ai fait, à la vérité, quelques pas en avant vis-à-vis de vous, en chassant les Ennemis au-delà du Palcar, & en occupant avec mon armée les postes de Chet-oupet, Outrematour, Carangouly, & généralement tout le Pays en-deçà de cette riviere, dont je voudrois m'emparer avant de vous mettre en marche, & c'est à quoi je travaille. Je fais des magasins à Chet-oupet; j'y voiture du canon sous prétexte de rétablir & de défendre ce poste, qui est déjà bon, & je voudrois, sans perte de tems, avoir votre avis sur l'utilité ou sur les inconvéniens de cette entreprise. Le poste d'Arny sur-tout me seroit important à prendre de gré ou de force; mais c'est, dit-on, un Brame qui y gouverne sous la protection de Balagirao. Ce nom me le rend respectable: d'autant plus que j'apprends que les Anglois le sollicitent vivement, & que même il se prépare à une incursion dans la Province d'Arcate; or, personne ne peut mieux que vous m'instruire de ce qu'il y a à craindre ou à espérer d'un tel voisinage.

Il y a aussi à une lieue & demie d'Arcate le poste de Timery, que l'on dit bon, & dont il est important de s'emparer. Je ne parle pas de celui de Sat-Gatte, à huit lieues au nord d'Arcate, & qui défend le débouché des montagnes. Voilà de quoi exercer la fécondité de votre génie, & où la négociation peut abréger bien des difficultés que la force des armes auroit peine à surmonter. Peut-être suffiroit-il de nous montrer vis-à-vis d'Arcate pour vous faciliter les moyens

de nous joindre, même avant de l'avoir pris. Peut-être auſſi votre voiſinage contribueroit-il à en accélérer la priſe, ſurtout ſi vous aviez quelque Infanterie avec vous; car je doute que les Anglois riſquent un détachement conſidérable de leurs Soldats hors de Madras. Je ſuis encore à ſçavoir ſi M. Moracin a deux cens Soldats avec lui, comme on me le mande, ou s'il vous a joint ſeul de ſa perſonne. Dans ce dernier cas je ne vois pas qu'il vous fût utile d'augmenter votre eſcorte d'un nombre de Cipayes. Je n'en fais aucun cas ſans le mêlange de nos Blancs; mais bien de deux ou trois cens chevaux, ſi vous pouvez vous les procurer de la part du Nabab de Nélour (1), ou autres Nababs de vos amis. Je crois que celui de Velour ſera pour nous, ſi nous approchons ſes limites en forces.

L'Abbé Walle, qui vous eſt fort attaché, vous dira que je ſuis ici en guerre avec votre Conſeil, où il n'y a pas quatre honnêtes gens, & peut-être à la veille de prendre un parti violent, manquant de tout, traverſé ſous-main en tout (2) : enfin Monſieur, il eſt important de vous voir bientôt, ou de ſçavoir les moyens pour y parvenir : c'eſt ce que j'attends avec la derniere impatience.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(1) C'étoit M. Moracin qui avoit traité avec ce Kelidar, frere cadet de Mahamet-Aly-Kan protégé des Anglois, & nous l'avoit ſi bien attaché, qu'il avoit deux fois repouſſé vigoureuſement les Anglois avec bien de la perte pour ceux-ci. M. Moracin l'avoit enſuite amené avec lui à Pondichery; mais M. de Lally eut le ſecret de le raccommoder avec les Anglois, au point que ce Kelidar, pour ſe montrer irréconciliable avec nous, a fait périr un Employé de Mazulipatam qui réſidoit auprès de lui.

(2) M. de Lally avoit alors ſur le cœur le mauvais ſuccès de l'expédition du Tanjaour : expédition auſſi peu ſenſée par le motif que par l'exécution, & dans laquelle il ne fut *traverſé* que par l'imprudence incroyable de ſa conduite. C'eſt dans cette expédition que ſe retirant à la tête de trois mille François, devant quelques milliers de Noirs les moins braves de l'Inde, il ſe dépouilla, dit-on, de toutes les marques extérieures de ſes dignités dans la crainte d'être reconnu. Les traverſes qu'il a éprouvées n'ont jamais été d'un autre genre; concevra-t'on que M. de Lally ait eu l'indiſcrétion de comparer ſa retraite à celle des dix milles !

Par réflexion, Monſieur, depuis ma lettre écrite, n'y auroit-il pas poſſibilité pour vous de gagner avec votre Troupe les débouchés de Sat-Gatte, qu'habite la ſœur de Raja-Saëb, ſur-tout ſi vous aviez un peu d'Infanterie avec vous ? Je ſerois en état de pouſſer un gros détachement avec Saubinet à votre rencontre. Tout chemin qui mettroit Vélour ſur votre gauche devroit, ce me ſemble, être ſûr, & je ne vois d'ennemis à craindre dans cette partie qu'Abdoulvab-Kan (1), dont je ſoupçonne la bonne foi, malgré la fréquence des offres qu'il m'a faites. Si ce parti vous paroiſſoit le plus prompt, expédiez-moi un Catimaron, même deux, à Pondichéry, & je réglerai ma marche ſur la vôtre.

Il a couru ici un bruit que Nagiboula-Kan & vous, avez fait mettre le Tournon (2) à Tirpatty. Je voudrois bien avoir une cinquantaine de chevaux de ce Pays-là pour remonter mes Huſſards & mes Dragons : l'on dit qu'ils n'y ſont pas chers, & j'y ai envoyé acheter ſix chevaux de calêche (3).

J'ai imaginé ſur ce bruit que vous étiez en traité avec Nagi (4), qui pourra nous être très-utile pour le ſiége de Madras.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(1) Cet Abdoulvab-Kan étoit encore un frere de Mahmet-Ali-Kan. Il nous offroit, comme on voit, ſes ſervices contre ſon frere & les Anglois; M. de Lally, en rejettant ſes offres, l'a réuni aux Anglois.

(2) Faire mettre le Tournon, c'eſt prendre poſſeſſion d'un lieu, & y impoſer une contribution.

(3) On auroit pu charger le même Commiſſionnaire d'acheter les chevaux pour les Huſſards.

(4) C'eſt le même Nagiboula-Kan, Kelidar de Nélour, dont il eſt parlé dans une note précédente, que M. de Lally convient pouvoir nous être très-utile pour le ſiége de Madras, qui s'étoit rendu à Pondichery à ma ſollicitation & à celle de M. Moracin, & que M. de Lally a ſi mal accueilli, qu'il s'eſt déclaré contre nous.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

En route, *le* 30 *Août* 1758.

MONSIEUR,

M. Moracin avec qui je marche depuis Calvakoudrou, où je l'ai joint, m'a communiqué une lettre qu'il a reçue de M. de Leyrit du 20 du courant. Après avoir réfléchi sur la situation de nos affaires, nous avons bien pensé qu'il seroit de la derniere importance qu'un de nous vous joignît au plutôt, & nous sommes convenus que je demanderois un Passeport à M. Pigot, sous prétexte d'incommodité, pour me rendre à Pondichéry. La lettre est partie. J'espere, Monsieur, que vous ne désapprouverez pas cette démarche. Le bien des affaires nous y a déterminés. Au surplus, vos ordres seront toujours ma boussole. Je vous conjure de me regarder d'avance comme quelqu'un qui cherchera sans cesse les occasions de contribuer à votre gloire, & de vous convaincre des sentimens, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

En route, *le* 14 *Septembre* 1758.

MONSIEUR,

J'Ai eu l'honneur de vous informer que j'avois demandé un Passeport à M. Pigot. L'indispensable nécessité de me rendre auprès de vous au plutôt, nous a déterminés, M. Moracin & moi, à cette démarche. J'ai reçu le Passeport, & j'ai retardé mon départ de quatre jours, dans l'espérance de recevoir vos ordres. Les douleurs de la gravelle m'ont retenu encore

trois jours de plus, & point de lettres. Je prends donc le parti, Monſieur, de profiter du Paſſeport pour arriver par la voie la plus courte. Je ſerai dans ſix jours à Paliacatte, d'où je renverrai à M. Moracin mon eſcorte. Si vous n'avez rien décidé pour les Troupes qui ſont ici (1), je vous conjure d'attendre mon arrivée. Les affaires que j'ai à vous communiquer pourroient peut-être vous engager à prendre des arrangemens différens. J'aſpire toujours au moment de vous convaincre de toute ma reconnoiſſance, & de vous prouver le reſpectueux attachement avec lequel je ſuis, &c.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Pondichéry le 16 *Octobre* 1758, *à trois heures après midi.*

MALGRÉ les plaiſirs dont vous vous regoulez, Monſieur, il faut un peu ſonger à prendre date dans notre adminiſtration. Je tiens conſeil demain, où M. le Brigadier eſt non-ſeulement invité à prendre ſéance, mais où je la lui donne comme Commiſſaire du Roi dans toutes les délibérations politiques qui ſe tiendront pendant ſon ſejour ici (2).

J'ai l'honneur d'être ſon très-humble ſerviteur.

(1) Ce point étoit des plus importans. Il s'agiſſoit de ne pas dégarnir le Nord. Mes repréſentations & celles de pluſieurs autres là-deſſus ont été inutiles. On a pu en connoître la ſolidité quand les Anglois ſont venus débarquer ſur nos conceſſions. Ce qui a été ſuivi de la funeſte révolution que nous venons d'éprouver dans ce Pays-là, par la perte de la bataille de Pedapour, la priſe de Mazulipatam par eſcalade, & notre expulſion de toutes nos poſſeſſions du Nord.

(2) Des diſpoſitions ſi favorables ont bien peu duré, l'effet s'en eſt borné à une ſeule ſéance, & je n'ai plus reparu au Conſeil.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Oulgaret, le 19 Octobre 1758.

MONSIEUR,

JE ne puis avoir l'honneur de vous voir aujourd'hui comme je me l'étois proposé : ce ne sont pas les plaisirs de la campagne qui me retiennent ici, mais une douleur accablante qui me rend à charge la meilleure compagnie. Ce ne seroit pas trop d'avoir un jour à moi pour donner un peu de liberté à tous les différens sentimens qui agitent mon cœur.

Vous avez bien voulu prendre part, Monsieur, à la perte que j'ai faite d'une mere que je chérissois tendrement, & d'un frere dont plusieurs lettres me renouvellent le souvenir avec les circonstances les plus propres à augmenter mes regrets. J'en reçois une ce matin qui m'apprend la mort de deux freres qui me restoient. Je vous avouerai que ce dernier coup me pousse fortement vers l'Europe. Outre des affaires à y arranger, tous les agrémens dont il sembloit que le reste de ma vie seroit accompagné me deviennent bien insipides, lorsque je ne puis plus les partager avec les personnes qui m'étoient les plus cheres au monde. Je ne sçais où j'en suis. Recevez les assurances de mon respect.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Pondichery, le 20 Octobre 1758.

C'EN est trop à la fois, Monsieur, & je partage bien sincérement le chagrin que vous devez ressentir des privations que vous éprouvez coup sur coup. Vos ressources sont en

vous même. L'habitude des événemens extraordinaires dont votre courage a ſçu vous tirer depuis vingt années d'épreuve, doit avoir formé en vous cet eſprit philoſophique que rien déſormais ne ſera capable d'ébranler. La nature a briſé les liens qui vous attachoient à elle : l'Etat vous reclame, & c'eſt à lui que vous vous devez tout entier. Venez vous diſſiper pour quelques jours avec vos amis, & rendez-moi la juſtice de me comprendre dans ce nombre, ainſi que dans celui de vos ſerviteurs (1).

(1) Pourroit-on jamais s'imaginer que dans le même moment que M. de Lally m'écrivoit cette lettre, il tenoit ſur mon compte les diſcours les plus mortifians? Mais j'étois muni contre les inconſéquences générales & particulieres de M. de Lally, dont le caractere m'avoit été fidélement peint par un des principaux Officiers de l'armée que je joignis, à mon retour du Dekan, à Carangouly, deux jours avant de voir M. de Lally. Voici les propres paroles de cet Officier, il les avoit miſes par écrit pour s'en mieux reſſouvenir.

» Vous allez voir, Monſieur, l'homme le plus extraordinaire qui » ſoit jamais venu aux Indes. Vous êtes trop bon patriote pour ne pas » lui paſſer ſes fougues, ſes écarts & les diſparates; il vous en fera à » chaque inſtant. Vous éprouverez auſſi ſes emportemens, ſur-tout » lorſqu'il s'agira de redreſſer ſes idées, ſouvent de travers. Je vous » conjure au nom de la Nation, & pour le bien général, de ne point » vous décourager. Je vous préviens de ſon grand foible, c'eſt que ne » ſçachant rien faire par lui-même, il veut avoir l'air de tout faire, » & de ne recevoir d'avis de perſonne. Vous aurez auſſi beaucoup de » peine à le fixer, car en traitant les affaires les plus ſérieuſes & les » plus preſſées, il s'amuſe d'une bagatelle, d'une hiſtoriette, & rien » ne ſe finit. Il faut encore vous prévenir qu'il croit être impénétrable, » & qu'il ſçait très-mauvais gré à ceux qui le devinent. Je finis ce » tableau par vous dire que c'eſt l'homme le plus avaricieux de l'Eu» rope, & qu'il s'imagine être aſſez fin pour en impoſer à toute la » terre ſur ce point.

Je n'ai rien à ajouter à ce texte, dont le ſort de nos établiſſemens dans l'Inde eſt le commentaire.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Oulgaret, *le* 20 *Octobre* 1758.

MONSIEUR,

RIEN n'étoit capable d'adoucir ma peine que l'aſſurance que vous voulez bien me donner que vous y prenez quelque part. La nature a briſé, il eſt vrai, les liens qui m'attachoient à elle ; mais vos bontés m'impoſent ceux de la reconnoiſſance qui m'attachera toujours à vous.

Je ſuis, &c.

Mémoire préſenté à M. DE LALLY, par M. DE BUSSY. (1)

A Pondichéry, *le* 23 *Octobre* 1758.

BALAGIRAO, Salabet-Zingue, Niſam-Aly, les Zémidars du Nord & les Anglois preſſent, chacun à ſa maniere, notre prompt retour auprès de Salabet-Zingue.

C'eſt la ſeule méthode que je connoiſſe pour attaquer & détruire l'alliance de Balagirao & des Anglois, & pour

(1) Je fus déterminé par pluſieurs raiſons à écrire ce Mémoire.

1°. Les beſoins du Nord me paroiſſoient preſſans.

2°. Je ne pouvois parvenir à en entretenir M. de Lally, qui n'étoit jamais en diſpoſition de m'écouter.

3°. Il me revenoit cependant de pluſieurs endroits qu'il ſe plaignoit de ce que je ne lui donnois aucunes lumieres, & qu'il demandoit pour quel ſujet j'étois venu.

Je ne prévoyois pas alors que ce même Mémoire dût ſervir un jour à me diſculper du tort qu'on tâcheroit de me donner, en ſuppoſant que *j'avois refuſé de retourner dans le Nord huit jours après mon arrivée.* J'ai eu l'honneur de joindre M. le Général au commencement d'Octobre, & ce Mémoire eſt du 23.

arrêter ou détourner ailleurs le déluge des Marates, dont le Pays d'Arcate est menacé. Je ne garantis pas qu'on y réussisse; mais on sera à portée de le tenter, au lieu que nous ne pouvons rien en demeurant séparés de Salabet-Zingue.

Salabet-Zingue lui-même, séparé de nous, risque de redevenir bientôt la victime de l'ambition de Nisam-Aly, qui le remettra dans l'état de tutelle d'où nous l'avons tiré par notre derniere campagne d'Aureng-Abad. S'il s'échappe des mains de son cadet, ce ne sera que pour se réfugier chez nous & nous jetter dans le plus grand des embarras. Je ne fais ici qu'indiquer les sources des inconvéniens où nous pouvons tomber, M. de Lally en verra mieux que tout autre l'étendue & les suites.

Nisam-Aly maître du Dekan, & n'ayant à craindre pour le présent que Balagirao se joindroit infailliblement à lui, il profiteroit de la conjoncture de notre Guerre avec les Anglois pour nous mettre hors d'état de le faire craindre à l'avenir, & pour nous dépouiller de tout ce que Salabet-Zingue nous a cédé.

Parmi les Zémidars du Nord, quelques-uns se sont révoltés à l'instigation des Anglois : d'autres, & c'est le plus grand nombre, demeurent en suspens, & ne payent pas mieux ce qu'ils nous doivent, en attendant de voir si nous continuerons d'être auprès de Salabet-Zingue sur le même pied qu'auparavant. Notre séparation d'avec Salabet-Zingue une fois constatée, la défection ne peut qu'être générale. Il est à craindre que nous n'en soyons pas quittes pour la perte des quatre Cerkars que nous aurons moins l'air d'avoir abandonnés volontairement, que celui d'en avoir été chassés. Cette idée suffiroit, indépendamment des manœuvres des Anglois, auxquelles nous devons nous attendre, pour réunir tous les Paléagars du Nord, & les faire marcher contre Masulipatam, afin de nous en chasser, ainsi que du Condavir. Nélour qui tient encore pour nous au Nord de Madras subira le même sort. Par-là tout

le Nord feroit au fecours de Madras en cas qu'il fût attaqué.

Nous connoiffons trop bien les Anglois pour pouvoir douter qu'ils négligent aucuns des avantages qu'ils pourront prendre fur nous. Il faut ajouter, à ce qui fe peut inférer de ce qui vient d'être dit, qu'ils ne manqueront pas de fe fubftituer en notre place, dès qu'elle fera vacante, dans l'Alliance du Souba du Dékan, foit que ce foit Nifam-Aly, après avoir dépoffédé fon frere aîné, foit que ce foit Salabet-Zingue, s'il fe foutient contre toute apparence. Il eft à remarquer qu'après mon départ d'Ayder-Abad, Salabet-Zingue a nommé un Phofdar, ou Gouverneur, pour les quatre Cerkars. Il a fufpendu l'envoi de celui-ci pour un temps que l'impatience & la crainte peuvent bientôt terminer, jufqu'à ce qu'il vît le parti que nous prendrions à fon égard. S'il fait une fois la démarche de l'envoyer, le coup de la rupture avec nous eft frappé, & le voilà livré aux Anglois. Que ceux ci foient hors d'état, auffi bien que nous, de l'affifter d'un fecours de troupes, cela n'empêchera pas une liaifon, dont le premier fruit fera la révocation des Paravanas qu'il nous a accordés. Dès-lors nous voilà fans titres pour nous réferver quelque chofe dans le Pays même d'Arcate. Toute ombre d'autorité nous échappe, & toute efpérance d'y recouvrer jamais aucun crédit. Tout ce que nous avons allégué contre les injuftes entreprifes des Anglois fera retorqué au même titre contre nous.

Le feul moyen de parer à tous les inconvéniens qui viennent d'être expofés, c'eft de fe rendre inceffamment avec quelques forces auprès de Salabet-Zingue. A mefure qu'on differera, on éprouvera de plus grandes difficultés, foit pour s'y rétablir fur le même pied, foit pour retirer de ce Pofte les fruits actuels que nous avons befoin d'y chercher.

Refte à examiner fi en prenant le parti d'envoyer des troupes à Salabet-Zingue, la diminution qu'en fouffrira l'Armée

l'Armée de M. de Lally expose à des risques plus grands que ceux d'abandonner ce Nabab.

Cette balance ne peut être bien faite que par M. de Lally lui-même. Outre la supériorité de ses lumieres, il doit sçavoir mieux que moi ce qu'il se propose de faire actuellement ; la nécessité, ou l'utilité de ceci ; la proportion à garder entre ses projets & ses forces ; ce qu'il peut omettre ou différer avec de moindres inconvéniens que ceux que je propose d'éviter. Je le prie seulement de ne pas perdre de vûe la liaison nécessaire qui se trouve entre Arcate & le Nord, & l'influence que notre position dans le Nord peut & doit avoir sur les succès que nous chercherons dans le Pays d'Arcate.

Je représente, il décidera, & personne ne recevra ses décisions avec plus de respect & de déférence que moi.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Pondichéry, *le* 28 *Octobre* 1758.

MONSIEUR,

APRE'S vous avoir exposé (1) les fâcheuses suites que peut avoir notre éloignement de Salabet-Zingue, & la nécessité de nous en rapprocher sans délai, vous avez droit d'attendre de moi que je vous propose également tout ce

(1) M. de Lally, sans rien répondre à mon Mémoire précédent, s'étant déterminé à tenter le siége de Madras, je cherchai quelque moyen de concilier son projet avec le besoin que nous avions de montrer dans le Nord que nous ne perdions pas de vûe les affaires de ce Pays-là. La lettre ci-dessus n'est qu'un nouveau mémoire contenant un plan que M. de Lally fit semblant d'approuver, & dont il différa cependant l'exécution jusqu'à ce qu'il me fit partir avec lui pour l'expédition de Madras.

que je puis imaginer de plus propre à prévenir les dangers en queſtion, ou du moins à les ſuſpendre.

Voici donc un plan qui peut, ce me ſemble, impoſer à Balagirao, à Niſam-Aly, donner quelques eſpérances à Salabet-Zingue, à ſon Dorbar, & retenir les Rébelles de nos poſſeſſions du Nord, ſans rien déranger aux autres vûes que vous pouvez avoir, & même en y coopérant. Par-là vous concilierez ce qui ſembloit auparavant oppoſé.

Il eſt à remarquer que j'ai auprès de moi un Brame très-connu dans le Nord, dont il connoît parfaitement les affaires, & où il entretient des relations. Il y a auſſi un Waquil de Janogi, Chef diſtingué parmi les Marates, avec pluſieurs autres Waquils de différents Paléagars, ſitués à l'Oueſt & au Nord de Madras.

Si vous approuvez, Monſieur, que je ſorte en donnant à entendre que je me diſpoſe pour aller joindre Salabet-Zingue, dès ce moment, Alkaras en Campagne pour avertir de la part de tous ces Waquils, leurs Maîtres, & leurs amis, *que je ſuis ſous la toile*, ſuivant l'expreſſion Aſiatique : ce qui équivaut à un Voyage commencé.

Peu de jours après, je prendrai la route d'Arcate avec ce qu'il vous plaira de joindre à la petite troupe de Cavalerie que j'ai amenée avec moi. Le nombre importe peu pour le fruit que nous cherchons. Il ſuffira qu'on diſe que je ſuis en marche. Je connois le génie Aſiatique à cet égard ; mais il ſera utile au bien de la choſe, & à Raja-Saëb lui-même, qu'il marche ſous mes ordres, comme font les Phoſdars dépendants de Salabet-Zingue dans le Dékan. Que nous faſſions une lieue ſeulement, ou 4 & 5 par jour, cela eſt égal ; il arrangera chemin-faiſant ce qui le concerne dans le Pays d'Arcate ſans que je m'en mêle. Après avoir paſſé Arcate de quelques journées, je ferai appeller les Paléagars, pour qu'ils viennent me joindre avec leurs troupes. Je prendrai avec eux des arrangements pour des vivres, qui ſeront par l'événement pour l'armée qui ſe portera d'un autre côté ſur Madras. Je compte même en tirer

quelqu'argent. Toutes vos diſpoſitions Européennes faites, pendant que je marcherai à l'Aſiatique, ſi vous m'envoyez en ſecret l'ordre de me joindre à vous, j'affecterai de vouloir prendre part au ſiége de Madras, en détournant ſeulement ma marche, ſans en avoir changé le but. De cette ſorte je pourrai amener les Paléagars avec moi, repréſentant toujours l'homme de Salabet-Zingue en route pour l'aller joindre.

Tout ceci ne peut que favoriſer l'entrepriſe principale, ſans nuire à l'idée que nous devons donner dans le Nord du deſſein où nous ſommes d'y retourner inceſſamment.

Je ſuis, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Pondichéry, *le* 7 *Novembre* 1758.

MONSIEUR,

UN mal de poitrine ne me permet pas d'aller vous faire ma cour, & demander vos ordres. Je vous prie donc de vouloir bien me faire ſçavoir ſi je dois partir avec vous.

Raja-Saëb (1) eſt venu ce matin me voir, & j'ai eu une longue converſation avec lui. Il deſireroit ſçavoir ſi vous lui ferez la grace de tenir les arrangemens que nous avons pris à ſon ſujet dernierement chez M. de Larches; parce que dans le cas que vous fuſſiez dans un autre ſentiment, il ſe contenteroit de faire la Campagne de Madras, comme particulier, ne voulant pas quitter la Nation dans ces circonſtances; après quoi il ſe détermineroit, dit-il, à aller chercher fortune ailleurs. J'ai remarqué beaucoup de pique & de jalouſie: il a même ajouté à tout ce qu'il me diſoit qu'il ſe trouveroit deshonoré par la concurrence (2): mais tout cela

(1) Raja-Saëb eſt le fils de Chandaſaëb, précédent Nabab d'Arcate.

(2) Avec les freres de Mahamet-Ali-Kan qui nous offroient auſſi leurs ſervices & leurs troupes. Ces freres étoient, comme on l'a dit, Nagiboula-Kan & Abdoulvab-Kan.

ne doit point empêcher qu'on ne ſe ſerve de tout ce qui pourra contribuer aux ſuccès de votre opération.

Cependant ſi vous voulez bien me permettre, Monſieur, de vous dire ce que je penſe, je crois qu'il n'y auroit aucun inconvénient à tenir les arrangemens dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler (1). La nouvelle qu'on vous avoit donnée du peu de cas que les Anglois faiſoient aujourd'hui de Mahamet-Aly-Kan, & de l'eſpéce d'abandon où ils l'avoient laiſſé, en lui diſant de s'arranger comme bon lui ſembleroit, & de lever du monde s'il le vouloit, eſt exactement fauſſe. Jamais, au contraire, ils ne lui ont fait tant de careſſes, & n'ont paru portés avec plus d'ardeur à ſoutenir ſes intérêts. Il me ſemble qu'à leur exemple on pourroit faire le même traitement au fils de Chanda-Saëb, ſans cependant faire perdre eſpérance aux autres. Vous voyez, Monſieur, que ceci eſt une ſuite de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, lorſque je vous ai joint à Vandavachy. Je ne me dépars point de ma façon de penſer à cet égard. Je me flatte que vous me rendez la juſtice de croire qu'aucun motif d'intérêt ne me fait parler. Il eſt aſſez difficile de concilier ces deux familles. Il n'eſt pas douteux que nous ne devions prendre en main les intérêts de l'une plutôt que ceux de l'autre. J'irai prendre vos ordres ce ſoir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(1) Cet article de ma lettre prouve bien clairement que je ne ſuis pas auſſi contraire à Raja-Saëb qu'on le prétend, je ne ſçais pour quelles raiſons, que je ne cherche pas à approfondir.

Qu'on lui procure des avantages, j'en ſerai ravi; mais qu'on veuille dans les circonſtances préſentes l'établir Nabab d'Arcate & maître de tout le Pays, c'eſt lui ſacrifier tous nos intérêts, & nous jetter avec lui dans un péril évident de ſuccomber ſous les efforts des Ennemis que cette démarche réunira contre nous.

On voit que cette note a été faite dans le moment. J'ajoute que la ſuite des événemens en a prouvé la juſteſſe.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

MONSIEUR,

Personne ne fait aſſûrement plus de cas que moi de votre confiance. Ce n'eſt pas à dire que je me flatte de la mériter ; quand vous voudrez bien me l'accorder, je m'en tiendrai très-honoré ; quand vous m'en excluerez, je ne me croirai pas en droit de m'en plaindre.

N'attribuez donc pas, Monſieur, au chagrin de l'avoir perdue, la repréſentation que j'ai pris la liberté de vous faire au ſujet du Paravana de Raja-Saëb (1). Si vous aviez daigné me conſulter ſur le fond, je vous en aurois dit ingénument ma penſée, en la ſoumettant à votre jugement. Quant à la forme ſur laquelle j'ai oſé parler, ayez la bonté de demander à tout autre que moi, un peu au fait de ce

(1) M. de Lally ayant chargé Raja-Saëb de la commiſſion auprès des Paléagars, pour laquelle je m'étois offert, on me fit part de cet arrangement après qu'il eut été pris, & l'on m'envoya la patente qui avoit été expédiée en langue Françoiſe. J'allai pour repréſenter qu'il ſeroit mieux qu'elle fût en Perſan, & dans les formes uſitées. M. de Lally voulut apparemment éluder les autres objections dont cette patente étoit ſuſceptible, & en préſence de pluſieurs Officiers aſſemblés auprès de lui, il commença par s'emporter, en me demandant *ſi je n'étois donc venu que pour le traverſer ?* Je crus devoir lui écrire la lettre ci-deſſus, ſoit pour le calmer, ſoit pour me juſtifier ; mais elle fut auſſi inutile que la réponſe que j'avois faite ſur le champ à ſa queſtion, en m'exprimant ainſi :

» Je ſuis venu à vos ordres, Monſieur, pour être utile & ſervir de mon » mieux le Roi, la Nation, la Compagnie & cette Colonie, à laquelle » je ſuis attaché depuis plus de vingt-deux ans. Je vous prie donc » d'être bien perſuadé que tout ce que je pourrai dire & faire ne » tendra jamais qu'au bien général, à la gloire des armes du Roi, & à » votre honneur inſéparable du ſuccès. Voilà, Monſieur, ma profeſſion » de foi «.

Pays, si elle est propre à faire impression sur les Paléagars. Vous connoîtrez par-là, Monsieur, si j'ai mérité le reproche renfermé dans la demande que vous m'avez faite, *si j'étois venu pour vous traverser* ? Il m'a été d'autant plus sensible qu'il combat plus directement le témoignage que je me rends de la plus entiere soumission à vos ordres.

Il est malheureux pour moi de ne pouvoir exposer ce qui me paroît du bien des affaires, sans encourir le soupçon que j'y cherche quelque intérêt d'une ou d'autre sorte. On veut d'un côté que je me serve d'un crédit reconnu par les Maures, & que je le soutienne : de l'autre, si je propose quelque parti qui tende à ce but-là, on croit que je n'ai d'autre objet que moi-même. Je vous remets donc, Monsieur, le soin de concilier les choses comme vous le jugerez à-propos. *Mettez-moi seulement à même de servir notre Maître & la Patrie*, là où vous me croirez le plus utile ; je montrerai que c'est-là mon objet principal, & que personne ne sçait mieux obéir, & ne respecte vos ordres nommément plus que je le fais.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. Duval de Leyrit, à M. de Bussy.

De Pondichéry, le 20 Décembre 1758.

J'Ai appris, Monsieur, avec un sensible plaisir par toutes les nouvelles qui sont venues de l'Armée, les éloges que l'on fait de la distinction avec laquelle vous vous êtes comporté dans le combat qui s'est donné entre nos troupes & celles des Anglois sorties de Madras. Recevez-en, je vous prie, mon compliment, ainsi que sur le bonheur que vous avez eu de sortir sain & sauf d'un combat aussi sanglant (1).

(1) Ce combat qui se donna dans la ville Noire de Madras le 14 Décembre 1758 fut effectivement très-sanglant. Les Anglois y perdirent au moins quatre cens hommes, c'est à dire, le tiers de la Garnison de

J'en ſuis d'autant plus ſatisfait, qu'indépendamment de l'intérêt particulier que je prends à ce qui vous touche, je

Madras, dont l'élite étoit ſortie ſur nous, dans l'eſpérance de profiter du déſordre cauſé dans nos Troupes par le pillage de la Ville Noire. L'affaire fut d'autant plus ſérieuſe, que M. le Général étoit alors éloigné de la partie par où les Anglois débuſquerent. Il fallut aller l'avertir de la ſortie. Il accourut. Sa mémoire le ſervit dans l'inſtant à propos en lui fourniſſant la comparaiſon de la ſurpriſe de Crémone.

Les Anglois furent ſi maltraités qu'ils n'oſerent plus faire de ſortie. Ils nous laiſſerent arranger tranquillement tous les préparatifs du ſiége, & tout le tems néceſſaire pour faire venir de Pondichéry poudre, canons, boulets, mortiers, &c. de maniere qu'on ne commença à tirer que dans les premiers jours de Janvier.

Je dirai peu de choſe de cette entrepriſe & de ce qui précéda.

Monſieur de Lally m'ayant donné place dans ſa caléche pour l'accompagner au ſiége, il parut dans les arrangemens qu'il fit en route ſe ſouvenir de la promeſſe qu'il m'avoit faite dans ſes lettres avant que je me fuſſe rendu auprès de lui. En conſéquence, il compoſa un corps de réſerve dont il me donna le commandement : mais dès la premiere occaſion de faire agir ce corps, il le mit ſous le commandement de M. le Chevalier de Soupire, & me retint au Camp. Il s'agiſſoit d'aller s'emparer de Singuelpet, qui, de l'avis de tous les Officiers de l'Armée, ne devoit pas être laiſſé derriere nous au pouvoir de l'Ennemi ; M. de Lally penſa différemment pour le malheur de l'entrepriſe qu'il ſe hâtoit d'aller commencer contre Madras.

Bientôt après il rappella le détachement deſtiné contre Singuelpet, & dès que le corps de réſerve, qui en faiſoit partie, fut arrivé, il le refondit dans les autres corps. Je pris là-deſſus le parti de ſervir ſur le pied de Volontaire à la Brigade de Lorraine, & c'eſt ce que je fis aux deux journées du 12 & du 14 Décembre. M. le Comte d'Eſtaing qui commandoit ce Régiment, fut fait priſonnier dans cette derniere action. M. le Général ayant bien voulu me nommer ſon Succeſſeur, je ſervis à la tête de ce Régiment tout le reſte du ſiége, dont je laiſſe à d'autres le ſoin de faire le détail, de peur qu'on ne me ſoupçonne d'un empreſſement que je n'ai point, pour étaler les torts de M. de Lally.

Je ne puis cependant me refuſer à quelques réflexions à propos d'un fait qui m'eſt perſonnel.

Je n'oſerois aſſurer que M. de Lally ait ou n'ait pas voulu prendre Madras. Il y a tant de raiſons pour & contre, qu'il ſeroit imprudent d'affirmer l'un ou l'autre. Ce n'eſt pas cependant à raiſon de la difficulté du

vous regarde comme une perſonne néceſſaire dans les circonſtances préſentes.

Je ſuis, &c.

ſuccès que j'héſite à ce ſujet. Sans doute on pouvoit prendre cette Ville. Il eſt même vrai que le ſiége nous a coûté 12 à 1500 de nos meilleurs Soldats Européens, & d'excellens Officiers. Mais il peut très-bien ſe faire que M. de Lally ait eu ſes raiſons pour agir comme il a fait. *Hé qui vous a dit que je vouluſſe prendre Madras ?* dit-il un jour au Chevalier Durre, Commandant du Corps Royal. Il affectoit cependant de le vouloir, & il faut avouer qu'à en juger par les pertes que nous faiſions, il y avoit lieu de penſer qu'en effet il le vouloit. Quoiqu'il en ſoit, je reçus un jour à mon quartier de la Brigade de Lorraine, une viſite aſſez ſinguliere à ce ſujet. Il m'étoit déjà revenu que M. de Lally avoit jetté en l'air quelques propos qui paroiſſoient témoigner qu'il avoit envie de me charger de porter en France la nouvelle de la priſe de la Ville. Comme je ſçavois à peu-près à quoi m'en tenir ſur la valeur de pareils propos, cette idée ne m'avoit que très-médiocrement affecté, quand je vis arriver chez moi un homme attaché à M. de Lally, & connu pour avoir toute ſa confiance. Le ſujet d'un tête à tête qu'il me demanda fut la déclaration de la diſpoſition où étoit M. de Lally de me charger de porter en France la nouvelle de la priſe de la Ville. A peine me donna-t-il le tems de prononcer le mot de reconnoiſſance, qu'il s'empreſſa de m'indiquer le moyen de la rendre ſenſible, ou plutôt qu'il m'en diſpenſa en réduiſant la grace offerte au taux d'un véritable marché : il ne s'agiſſoit que de donner à M. le Général quatre cens mille livres. On m'aſſura bien qu'il n'avoit aucune part à la propoſition; que l'on parloit à ſon inſçu; que peut-être même ſeroit on déſavoué ſi la choſe ſe ſçavoit. Je le crois, dis-je au négociateur, & je ne ſuis pas homme à vous expoſer au déſagrément d'un déſaveu. Je n'ai qu'un mot à répondre à votre propoſition. *Je ne ſçais pas acheter ſi cher le retour dans ma Patrie.*



De

De M. de Bussy, à M. de Lally.

Au Camp devant Madras, le 17 *Janvier* 1759.

MONSIEUR,

J'AI le pied si fort enflé (1) que je ne puis me lever pour vous aller faire ma cour. Je vous envoie onze Kaouls (2) pour les petits Zémidars des environs à qui on a négligé jusqu'à présent de demander des vivres. C'est Anaverdy-Kan qui se charge de cette négociation qui sera prompte

(1) Par une blessure reçue d'un pierrier à la tranchée.

(2) Un Kaoul est un saufconduit conçu en forme de citation ou d'invitation de la part du supérieur à son inférieur, ou d'un Général à celui qu'il veut attirer à son parti. Le Kaoul n'a de valeur qu'autant qu'il est revêtu de la chape ou cachet du Général.

Je n'avois fait aucune note sur l'article des Kaouls, parce qu'il ne m'étoit guères possible d'imaginer qu'il en fût susceptible; mais j'ai appris, avec le dernier étonnement, que quelques partisans de M. de Lally avoient tenu à Paris des propos fort étranges au sujet de ces Kaouls, dont le nom barbare aura fait tout le mystere qu'ils y ont voulu supposer. Tout ce qu'on pourroit y trouver d'extraordinaire, c'est que M. de Lally n'en ait pas fait usage. Voici à quelle occasion ils furent faits.

L'armée manquant entiérement de vivres, parce qu'on faisoit vendre dans un petit Etablissement Hollandois qui étoit aux environs de notre Camp, ceux qu'on avoit trouvés dans la Ville Noire de Madras; je fus averti qu'on avoit négligé, pour cette partie, plusieurs Paléagars ou Rajas dépendans d'Arcate, que nous possédions alors, qui payoient ordinairement partie de leurs tributs en vivres de toute espéce. Ces Paléagars s'adresserent à moi pour obtenir des Passeports de M. de Lally, qui furent faits dans la forme ordinaire. Comme cette piéce ne pouvoit avoir d'authenticité qu'avec la chape ou cachet du Général, je les lui envoyai à cet effet, & j'eus l'attention de mettre en François le nom & l'adresse de chaque Paléagar. Ce n'a pas été une précaution de ma part; & j'étois bien éloigné de prévoir qu'elle pourroit n'être pas inutile. M. de Lally peut représenter les Kaouls quand il voudra; je ne veux pas d'autre justification que l'inspection de ces piéces.

& efficace. Je vous prie d'y faire mettre votre Chape. Je viens d'écrire à Abdoulvab Kan & à Nagiboula-Kan, conformément à vos intentions. Il faut faire ensorte de n'être point inquiété dans ce moment & empêcher la réconciliation des trois Frères. Les trois principaux Zémidars qui avoient assemblé deux mille Pions, sont encore arrêtés par les troupes qui sont du côté d'Arcate.

Si vous voulez, Monsieur, envoyer quelque argent en à compte d'un demi mois que vous avez promis à Anaverdi-Kan pour ses troupes, dont on va faire la revûe ce soir, je vous en aurai bien de l'obligation, car il n'a pas ce qui s'appelle de quoi mettre sous la dent.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Lally, à M. Duval de Leyrit.

Du Camp devant Madras, le 14 *Février* 1759.

Il y auroit un beau coup à faire ici, Monsieur, il y a un Vaisseau en cette rade de vingt piéces de canon, chargé de toutes les richesses de Madras & qu'on dit devoir rester jusqu'au 20. L'Expédition vient d'arriver, mais Geslin n'est point homme à l'attaquer (1), puisqu'il l'a déja fait fuir

(1) Cette lettre écrite trois jours avant la levée du siége de Madras, fut interceptée par les Anglois de Singuelpet, qui coupoient notre communication avec Pondichéry. On pourra juger, après l'avoir lûe, s'ils eurent raison de la regarder comme une piéce aussi propre à nous ruiner de réputation qu'à ranimer le zèle de leurs Alliés. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fournit aux Anglois de Madras un nouveau motif de s'opiniâtrer dans leur défense, malgré l'extrémité où ils étoient réduits. Mais son effet s'étendit bien plus loin. Ils la firent traduire dans toutes les langues qui se parlent à la Côte, tant Européennes qu'autres. Ils en envoyerent des copies à toutes les Puissances de l'Inde, à tous les Chefs, même à tous les Marchands ou Fabriquans du Pays, avec des commentaires analogues à l'esprit & à l'état de chacun de ceux à qui ils l'envoyoient. » Jugez, leur disoient-ils, du cas

une fois. Le Briſtol d'un autre côté a à peine paru à Saint Thomé ; ſur la nouvelle vague de treize Vaiſſeaux à Portenove, il a pris l'épouvante, & après avoir débarqué les munitions dont il étoit chargé, il n'a ſeulement pas voulu ſe donner le temps de reprendre douze piéces de ſon canon qu'il nous avoit prêtées pendant le Siége.

Si j'étois Juge du point d'honneur des Officiers de la Compagnie, je le caſſerois comme un verre, ainſi que quelques autres ; or la Fidéle, ou le Harlem, ou ce même Briſtol avec ſes douze canons de plus, ſuffiroit pour ſe rendre maître du bâtiment Anglois, s'il pouvoit parvenir à gagner le vent ſur lui dans l'obſcurité de la nuit. Maugendre & le Termellier ſont, dit-on, très-bons, & ne duſſent-ils ſervir qu'au tranſport de deux cens bleſſés que nous avons ici, le ſervice ſeroit d'importance.

Nous ſommes toujours dans la même poſition, la brêche faite depuis quinze jours à 15 toiſes des murs de la Place, & jamais ne levant la tête pour la regarder (1). Je compte qu'en arrivant à Pondichery nous chercherons

» que vous devez faire des François par celui qu'en fait leur Chef lui-» même. Il renonce au commandement d'une pareille Nation ; il met » ces gens-là au-deſſous des Caffres de Madagaſcar. Il implore le feu » du Ciel pour abîmer leur Capitale. Lui-même nous les dévoue pour » victimes. Il annonce que nous les détruirons. Il les préſente comme » une troupe de brigands & de lâches. Traiterez-vous avec de pareilles » gens ? Vous fierez-vous à eux ? Les regarderez-vous comme des hom-» mes ſur qui l'on doit compter pour la valeur & la probité ?

Pour juger de l'effet prodigieux que produiſirent & cette lettre & les commentaires déshonorans dont elle étoit accompagnée, pour concevoir toute l'étendue du diſcrédit où elle nous fit tomber, il ne faut que ſçavoir que chez les Peuples de l'Inde le Chef d'une Nation y eſt tout ; qu'il tient, pour ainſi dire, dans ſa main & la gloire & la honte de ſa Nation, & qu'on n'y eſt point tenté d'eſtimer ſes propres gens qu'il mépriſe.

(1) Si M. de Lally avoit bien voulu ſe donner la peine de paroître une ſeule fois à la tranchée, il auroit vu le contraire de tout ce qu'il écrit ici.

tous à apprendre quelqu'autre métier; celui de la guerre exige trop de patience.

De quinze cens Cipayes dont l'Armée (1) est censée composée, j'en compte à-peu-près huit cens sur la route de Pondichéry chargés de sucre, de poivre, & autres Marchandises. Quant aux Coulis, ils sont tous employés pour le même objet depuis le jour que nous sommes arrivés ici.

Je prends des mesures dès aujourd'hui pour embraser la Ville noire, & faire sauter la poudriere.

Vous n'imaginerez jamais que ce sont cinquante Déserteurs François & une centaine d'hommes Suisses qui tiennent en arrêt deux mille hommes de troupes du Roi & de la Compagnie qui sont encore ici existans, malgré les états surchargés que chacun fait ici à sa guise de *la boucherie* qu'on en a faite; & vous seriez encore plus surpris si je vous disois que sans les deux combats & les quatre batailles (2) que nous avons essuyés, & sans les deux batteries

(1) Il y avoit à l'armée plus de trois mille Cipayes, dont aucun ne fut employé à cet usage, mais peut-être quelques Coulis, & encore par qui? par ceux qui approchoient M. de Lally, & qui s'occupoient plus du soin de piller les maisons, que des opérations militaires.

(2) C'étoit la Garnison de Singuelpet qui nous inquiétoit, jointe à quelques Noirs venus du Sud, le tout consistant en 60 ou 80 Européens, 2500 Cipayes, 1500 mauvais Cavaliers Noirs, & quatre piéces de canon, commandé par un nommé Preston, Capitaine d'Infanterie au service de la Compagnie Angloise. M. de Lally marcha lui-même contre ce détachement, au grand étonnement des gens du Pays, & malgré mes représentations. Il avoit près de six cens Européens, l'élite de son armée, plus de trois mille Cipayes & deux mille Cavaliers Noirs, avec douze piéces de canon. Il fut battu, & revint, en accusant, à son ordinaire, les Officiers de lâcheté. Le Chevalier de Crillon qui étoit de la partie, & qui soutient à merveille la réputation de ses ancêtres, répondit qu'il s'y connoissoit.

Ces quatre batailles (si l'on peut donner ce nom à des Escarmouches contre des Noirs, qu'on confioit ci-devant à de simples Enseignes au service de la Compagnie), ces quatre batailles, dis je, eussent pu se réduire à une, si, dès la premiere fois que la Garnison de Singuelpet,

qui ont été manquées, ou faites de travers, pour parler plus clairement, nous n'aurions pas perdu cinquante

fortifiée de détachemens, venus impunément de Trichenapaly en faisant plus de 50 lieues sur nos terres, a osé se présenter aux environs de notre Camp, M. de Lally avoit attendu qu'un corps d'Infanterie & de Dragons que M. Maudave ramenoit de Pondichéry, la Cavalerie Noire de Raja-Saëb, & la Troupe de Lambert qu'on avoit appellée, eussent été à portée de prendre à dos le détachement ennemi; on l'auroit anéanti; mais il eût fallu différer d'un jour l'attaque, & qu'il n'y fût pas.

La deuxiéme fois que Singuelpet (car c'est de-là qu'est venu tout le mal) nous a renvoyé le même détachement, j'ai offert de marcher. Cette offre m'a valu le reproche que je voulois avoir l'honneur de tout.

Je n'ai pas été plus heureux dans celle que j'ai faite d'établir à mes dépens un Hôpital pour les malades & les blessés du Régiment de Lorraine, attendu l'abandon où ils étoient.

Enfin, la levée du siége paroissant inévitable, excédé par les fatigues, par les désagrémens, & par une fiévre qui me minoit depuis quelque tems, j'eus la permission d'aller chercher ma guérison à Pondichéry.

Avant que de partir j'eus avec M. de Lally une conversation que je me rappelle avec toute la satisfaction que l'on goûte en se rendant témoignage du bien que l'on a fait ou voulu faire. J'étois au lit avec la fiévre, M. le Général passa chez moi; il ouvrit la conversation par le propos de la retraite qu'il seroit, disoit-il, peut-être obligé de faire.

Je pris la parole : « si vous êtes forcé de vous retirer, Monsieur, » lui dis-je, vous pouvez le faire tranquillement, sûrement, & même avec avantage en vous établissant au Grand-Mont, dans les maisons de plaisance des Anglois. Votre Armée se remettra de ses » fatigues, aura des vivres en abondance, & jouira d'un bon air, » tandis que l'ennemi resserré & bloqué dans Madras, manquera de » tout, & périra par une espéce de peste qui y est déja. Il n'y a nulle » apparence que vous puissiez y être attaqué. Les maisons des Anglois, » d'abord, vous servent de retranchement par leur position. 2°. Vous » êtes bien supérieur à l'Ennemi, qui n'étant pas en état de faire la » plus petite sortie sur votre tranchée, n'osera en faire si loin & contre toute votre Armée. 3°. L'Ennemi a mangé jusqu'au dernier » bœuf de trait, & le feu qui a consumé tous ses bois, cordes & » autres choses nécessaires pour remonter & traîner l'artillerie, le » met dans l'impossibilité de rien entreprendre. 4°. Votre Cavalerie

hommes depuis le commencement du Siége jusqu'aujourd'hui.

» blanche & noire peut être employée à empêcher qu'il n'entre rien
» dans la place. Vous pourrez détacher (sans perdre la supériorité)
» quatre cens Européens, quatre piéces de canon, quelques Cipayes
» & Cavaliers, le tout commandé par un Officier intelligent, pour
» aller recevoir les redevances & tributs de tous les Paléagars qui
» n'attendent pour payer qu'à sçavoir (suivant l'usage) que quel-
» ques troupes marchent de leur côté pour appuyer les demandes aux-
» quelles la possession d'Arcate nous autorise. Vous aurez par ce
» moyen & de l'argent & des vivres de toute espéce : vous pourrez
» même en faire entrer dans Pondichéry & garnir vos autres places,
» parce que la coutume de ces Paléagars est de payer une partie
» de leurs tributs en argent, & l'autre en vivres. Votre position au
» Grand-Mont ne sera pas prise par les gens du Pays pour une retraite,
» & encore moins un abandon de Madras ; ce qui est très-important
» pour le succès de vos opérations ultérieures, spécialement pour la
» levée des tributs. Il conviendra aussi d'écrire à toutes les Puissan-
» ces voisines & éloignées pour détruire l'impression désavantageuse
» que les Anglois (suivant leur coutume) ne manqueront pas de don-
» ner de cette expédition, soit pour nous enlever nos Alliés, soit
» pour s'attacher de plus en plus les leurs, soit pour décider en leur
» faveur ceux qui gardent la neutralité entre les deux Nations ».

Tout ceci fut assez bien reçu ; mais on n'en fit rien, & à la vûe de six Vaisseaux, dont quatre de compagnie armés de Lascars, escortés par des Frégates venant de Bombaye qui mouillerent deux jours après dans la Rade de Madras, nous nous retirâmes précipitamment, & dans le plus grand désordre, jusqu'à Arcate, abandonnant malades, blessés, artillerie ; & cependant ce secours apparent arrivé à l'ennemi n'auroit dû rien changer au plan ci-dessus, si l'on avoit voulu s'instruire de ce que ce prétendu secours apportoit : il pouvoit même accélerer la perte de Madras, n'ayant presque que des malades à mettre à terre, & les Vaisseaux manquant de vivres, ainsi que la Ville. Toutes mes conjectures se sont vérifiées. L'Ennemi perdit beaucoup de monde par la maladie depuis notre retraite, malgré le bon air du Grand-Mont, où les troupes, ainsi que les habitans se retirerent, en abandonnant pour quelque temps la Ville, & l'Anglois ne put mettre que bien long-temps après environ huit cens Européens en Campagne, quoique nous lui eussions laissé un espace de terrein de plus de trente lieues qui lui donnoit les moyens de se pourvoir de tout ce qui lui étoit nécessaire

J'ai écrit à M. de Larches ; s'il perſiſte à ne point venir ici, tirera de l'argent qui voudra des Paléagars : ce ne ſera pas moi, & je renonce, comme je vous en ai déjà prévenu il y a plus d'un mois, à me mêler directement ni indirectement de tout ce qui peut avoir rapport à votre adminiſtration, ſoit civile, ſoit militaire. J'irai plutôt commander les Caffres de Madagaſcar que de reſter dans cette Sodôme, qu'il n'eſt pas poſſible que le feu des Anglois ne détruiſe tôt ou tard, au défaut de celui du Ciel.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Je ſuis obligé de vous prévenir que M. de Soupire ayant refuſé de prendre le Commandement de cette armée, que je lui ai offert, & auquel il eſt autoriſé par le double de mes expéditions que la Cour lui avoit remis, il faudra que malgré vous avec le Conſeil vous vous en chargiez. Je m'engage ſeulement à vous la ramener, ſoit à Arcate, ſoit à Sadras. Envoyez-y vos ordres, ou portez-vous y vous-même pour la commander; car je la quitte en arrivant (1).

Extrait d'une Lettre de M. de Lally, à M. Duval de Leyrit.

D'Arcate, le 24 *Février* 1759.

. . . . Plus je penſe & plus j'ai lieu de croire que ſon projet (de M. de Buſſy) a toujours été de s'établir

(1) Ces propos plus ſemblables au dépit d'un enfant qui boude, qu'au langage d'un homme ſenſé, étoient très-familiers à M. de Lally. Il parloit ſans ceſſe de ſe démettre, & attendoit comme une preuve de cabale que l'on y conſentît. Des cabales ! qu'on en étoit éloigné ! On s'eſt vu battre, ruiner & anéantir ſans lui oppoſer la plus légere réſiſtance.

une Souveraineté dans le Pays. La crainte où l'on étoit à la Cour quand M. Godeheu est venu relever M. Dupleix, que ce dernier ne refusât de le recevoir, eût été moins fondée, & je doute que M. Godeheu s'en fût tiré vis-à-vis de celui-ci, s'il eût eu le pouvoir en main. Celui-ci a du courage personnel, & une ambition sans bornes, & ce n'étoit point le métier du pauvre Dupleix qui n'avoit en vûe que le fanatisme de l'Etat (1).

(1) Cette lettre fut écrite six à sept jours après la levée du siége de Madras. C'est avec de pareilles rêveries que M. de Lally croyoit masquer son indisposition contre moi; c'est avec ces chimeres qu'il croyoit faire prendre le change sur la honte de la levée du siége, ou plutôt de notre fuite précipitée, dont il donna lui-même le signal en se sauvant le premier à Arcate à la tête de la Cavalerie. Il ne se crût en sûreté qu'après avoir mis 30 lieues de distance entre les Ennemis & lui. Je reviens à sa lettre.

Je voulois, dit-il, me faire une souveraineté dans le Pays; moi, qui depuis quatre ans ne cessois de demander mon rappel avec les instances les plus pressantes aux Ministres, à la Compagnie, aux Gouverneurs de Pondichéry; qui l'avois demandé à M. de Soupire un an avant l'arrivée de M. de Lally, qui l'avois demandé à M. de Lally lui-même, & par une lettre qu'il trouva à l'Isle de France à son arrivée! Je voulois me faire une souveraineté dans le Pays; moi qui n'aspirois qu'au moment de rentrer dans ma patrie, desir bien naturel après 22 ans d'absence, fortifié d'ailleurs par un concours de circonstances qui rendoient mon retour en France absolument nécessaire, & dont le sacrifice ne pouvoit être que l'effet de mon dévouement sans bornes pour le bien public. Je voulois me faire une souveraineté! . . . . . Je laisse à d'autres le soin de donner à cette idée de M. de Lally le nom qu'elle mérite.

Au reste, je lui rends grace de l'aveu qu'il veut bien faire que je ne manque pas de courage. Il l'avoit sans doute oui dire pendant le siége de Madras. La reconnoissance n'en exige pas de moi davantage.

A l'égard de l'ambition dont il me taxe, je ne m'en défendrai jamais que dans le sens où un pareil sentiment peut être répréhensible; mais je ne crois pas qu'il le soit, quand il n'a pour objet que de mériter l'estime, la confiance & la considération. Je n'ai jamais eu d'autres vues. J'ignore si M. de Lally les juge criminelles. Cela pourroit être, s'il prétend donner ses sentimens & sa conduite pour la regle de ce que les autres doivent penser & faire.

SECONDE ÉPOQUE,

Depuis le mois de Mars 1759, jusqu'au 16 Août suivant.

Extrait de la Lettre du Conseil à M. DE LALLY,

Du 12 Mars 1759.

LEs affaires ne pouvant souffrir aucun retardement, nous prenons le parti de vous proposer avant de répondre à votre premier exposé, (1) de vous choisir de concert avec M. de Leyrit un Comité secret (2), composé de tels d'entre nous que vous jugerez-à-propos, sans avoir égard au rang, & d'y adjoindre M. de Bussy que vous reconnoissez vous-même être en état de vous aider efficacement dans les circonstances présentes.

(1) Le mauvais succès du siége de Madras paroissoit avoir du moins produit le bon effet de rapprocher M. de Lally du Conseil. L'union entre le Général & ce Corps, la bonne intelligence, le concert dans les vues & dans les efforts, étoient les vrais & peut-être les seuls moyens de réussir. M. de Lally paroissoit sentir cette vérité. Il avoit fait par lettre au Conseil un exposé, auquel on répondit, ainsi que l'explique l'Extrait ci-dessus.

(2) Ce Comité a été formé, il s'est assemblé une fois. Un des Membres ayant voulu parler des revenus du Pays d'Arcate, M. de Lally l'a apostrophé en termes qui ne se répetent pas. Le Comité n'a plus eu lieu.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Oulgaret, le 13 *Mars* 1759.

MONSIEUR,

EN conſéquence de vos ordres & de la délibération du Conſeil, j'ai fait venir aujourd'hui Raja-Saëb, & les autres perſonnes qui doivent être employées dans la Négociation avec les Marates (1). Demain je me propoſe de conférer avec le Waquil de Gopalrao, & avec les mêmes perſonnes, & j'aurai ſoin de vous rendre compte de cette Conférence. Je vous prie d'être perſuadé que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour rendre les demandes les moins onéreuſes, & le Traité le moins déſavantageux qu'il ſera poſſible. Je ne vous diſſimulerai pas que je prévois que la Négociation ſera difficile & longue. Je voudrois que vous fuſſiez auſſi convaincu de mon zéle que perſuadé du reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

(1) Il avoit été déterminé qu'on traiteroit avec les Marates pour un ſecours de deux mille Cavaliers. Je ſçavois par une longue expérience combien il étoit dangereux de ſe ſervir de ces Troupes qui ne ſçavent que piller; & ſur-tout d'appeller à grands frais, dans la détreſſe où l'on prétendoit que nous étions, de pareils brigands, qui ne pouvoient qu'augmenter nos beſoins, tandis que les Maures, leurs maîtres, auroient volé à notre ſecours, ſi nous les euſſions demandés. Je fis valoir mon ſentiment. Ce ne fut pas celui de M. de Lally, & non-ſeulement il donna la préférence aux Marates, mais même il me chargea de traiter avec eux. J'obéis, & c'eſt à propos de ce traité que j'écrivis la lettre ci-deſſus.



De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Pondichéry, le 13 Mars 1759.

JE retournerai la phrase, Monsieur, & je voudrois être aussi persuadé de votre zéle que de votre peu de respect pour moi (1). Au reste, comme j'aurois désiré que vous eussiez substitué un autre sentiment à ce dernier que je n'exige de personne, & que je n'ai pas réussi, je m'en rapporte entiérement à vos lumières & à votre expérience dans le Traité que vous avez à manier avec les Marates. Je suis fâché que vous en envisagiez la conclusion comme éloignée; *mais j'ai pris mon parti sur les remises & les longueurs de ce Pays, où je ne me regarde plus que comme un passager, ainsi que tous ceux dont j'ai eû l'avantage de faire connoissance.*

Je suis, &c.

(1) Cette réponse au moins désobligeante, dit assez comment M. de Lally étoit affecté à mon égard, quoiqu'il m'eût confié la négociation avec les Marates. J'ai dit ci-dessus ce que j'avois à dire sur cette négociation; mais il ne sera pas inutile de rapporter ici un trait qui pourra donner un nouveau jour aux motifs secrets qui régloient M. de Lally dans sa conduite à mon égard. C'est une conversation qu'il eut avec le P. Lavaur à mon sujet, à mon retour de Madras. Comme je me pique de fidélité, je vais exposer cette conversation telle que je la tiens du Pere. M. le Général ouvrit le discours par lui demander *si je ne l'avois chargé de rien auprès de lui. Non*, dit le R. P. *M. de Bussy est toujours dans les mêmes dispositions que je lui ai connues: il ne respire que l'envie d'être utile, persuadé que votre bienveillance & vos bontés seront le prix du zèle & des services.... Vous ne voulez pas m'entendre non plus*, lui repliqua M. de Lally avec un air d'impatience, & pour se rendre plus intelligible; *ah! si vous sçaviez la violence que je me fais pour perdre M. de Bussy?* ...... Le Pere lui marqua sa surprise de ce propos, & affectant de ne le pas comprendre. *Qui peut vous engager*, lui dit il, *à prendre une pareille résolution? Quelle prise y a-t il dans la conduite de M. de Bussy?* .... *Mon Révérend Pere*, repartit M. de Lally, *il faut que je me justifie: je m'en prendrai donc à tout le monde, & à vous-même au besoin.*

De M. de Bussy, à M. de Lally.

D'Oulgaret, *le* 15 *Mars* 1759.

MONSIEUR,

J'Ai fini trop tard la Piéce ci-jointe pour vous l'aller porter moi-même (1) comme je me l'étois proposé. Je vous prie de vouloir bien vous donner la peine de l'examiner, afin que le Waquil puisse promptement partir pour la communiquer à Gopalrao (2). Je souhaite que cette Négociation se termine en peu de temps à votre satisfaction, & avec le moins de désavantage qu'il sera possible pour la Nation.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

D'Oulgaret, *le* 17 *Mars* 1759.

MONSIEUR,

La crainte qu'on ne pût remplir les conditions stipulées dans le premier projet d'arrangement avec Gopalrao, jointe à la proposition que vous m'avez fait l'honneur de me dire vous avoir été faite par les Marates, m'a inspiré un autre plan de Traité. J'ai donc fait venir les gens de Gopalrao, avec lesquels j'ai conféré depuis huit heures du matin sur cette affaire jusqu'à présent huit heures du soir. J'ai

(1) Cette piéce étoit le projet de traité.

(2) C'étoit le Chef Marate qui devoit nous fournir les deux mille Cavaliers.

l'honneur de vous envoyer ci-joint le résultat de cette Conférence, qui me paroît plus avantageux que ce qui avoit été précédemment proposé. J'aurai l'honneur d'aller demain prendre vos ordres à ce sujet, & vous renouveller les assûrances du respect avec lequel je suis, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Oulgaret, le 18 *Mars* 1759.

MONSIEUR,

JE ne puis avoir l'honneur de vous porter moi-même l'état ci-joint, ayant été occupé depuis le moment que je vous ai quitté jusqu'à présent avec les Gens de Gopalrao; vous y verrez la nouvelle demande qu'ils font en remplacement des trois endroits que vous n'avez pas crû devoir accorder (1).

Je ne manquerai pas de me trouver demain à neuf heures chez vous avec le Waquil & tous ceux qui ont eû part à cet arrangement, & si vous voulez bien faire assembler

(1) On voit par mes lettres des 13, 15, 17 & 18 Mars que j'étois employé par l'ordre de M. de Lally & du Comité, à négocier avec les Marates pour un secours de deux mille Cavaliers, j'avois réussi à l'obtenir, sans qu'il en coutât à la Compagnie. Le traité fait avec eux & remis au Conseil, le prouve. Cette négociation a été sans fruit pour nous, par les menées de certaines gens qui avoient intérêt à m'éloigner des affaires, & qui y trouvoient des dispositions chez M. de Lally. On craignoit sur-tout que je ne m'opposasse pour le moment à la nomination de Raja Saëb, qui étoit le coup qu'on vouloit frapper, qu'on a frappé en effet, & d'où a jailli une source abondante de richesses pour des particuliers, aux dépens des affaires générales. Les oppositions par écrit de M. de Leyrit en font foi. Quoiqu'il en soit, les Marates s'en allerent, le Waquil fut congédié à mon insçu, porteur de présens pour son Maître, qui ne parut pas, non plus que le secours.

le Comité (1) vous terminerez demain cette affaire pour congédier promptement ce Waquil qui demande avec instance de l'être.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

De Pondichéry, le 2 Avril 1759.

MONSIEUR,

Je partirois sur le champ pour me rendre auprès de vous, au lieu d'avoir l'honneur de vous écrire, si je n'étois arrêté pour les affaires que vous m'avez vous-même recommandées.

Je vais chercher M. Barthelemy ; je me rendrai ensuite chez le Pere Lavaur pour voir avec ce dernier si nous pouvons trouver quelque moyen d'exécuter en entier, tel que vous me l'avez proposé, le plan dont vous voulutes bien hier me faire part.

Je suis charmé, Monsieur, de pouvoir vous prouver la réalité de ce que j'ai déja eu l'honneur de vous dire plusieurs fois de ma bonne volonté, de l'impossibilité où j'étois de l'effectuer, & de l'espérance que je conçois au moyen des ressources trouvées dans le Pays. J'y ai, à la vérité, de grosses sommes, mais dûes par la Compagnie, & vous sçavez, Monsieur, que de pareilles Créances ne donnent pas un grand crédit actuel. L'expédient que vous avez trouvé (2)

(1) M. de Lally me fit un crime de cette phrase, en me disant en plein Conseil que la décision n'appartenoit qu'à lui seul, & qu'il n'avoit pas besoin de Collégue. Je mets cette note, qui semble peu importante par elle-même, pour faire connoître avec quel empressement M. de Lally saisissoit l'occasion de me trouver en faute.

(2) M. de Lally après avoir tâché, par bien des désagrémens & des menaces d'accusation, de m'amener à son but, où il m'étoit impossible

ſupplée à ceci, & j'y acquieſce pleinement, puiſqu'il s'agit par là de remédier à l'état violent où vous, Monſieur, les affaires dont vous êtes chargé, & les intérêts de la Colonie, ſans en excepter le Conſeil lui même, ſe trouvent, faute d'un demi lak ou d'un lak.

Je me charge donc, premiérement du demi lak que vous eſpérez trouver, & ne fais aucune difficulté d'en répondre ſur les biens que j'ai en France. 2°. Je vais me mettre à la quête de l'autre demi lak, & ſi je ne puis le trouver, & que vous ſoyez plus heureux que moi, je m'en chargerai, ainſi que du premier. Ce que je ſouhaite le plus eſt qu'il n'y ait pas un moment de perdu, afin que nous puiſſions partir inceſſamment pour redonner la vie aux opérations que vous avez été forcé d'interrompre faute d'argent. Permettez moi ſeulement, Monſieur, deux réflexions ſur l'engagement que je conſens de prendre en augmentation de ce que la Compagnie me doit déja tant dans l'Inde qu'en France.

La premiere eſt que mes Procureurs à Paris peuvent n'être pas en état de faire honneur à une Lettre de Change, à raiſon de l'emploi qu'ils auroient fait de mes fonds, ou de la lenteur de la Compagnie à leur remettre ceux dont je

d'arriver, prit un autre biais pour me faire contribuer d'un lak ou 240 mille liv. Il me propoſa amicalement de me charger de cette ſomme envers ceux qui la prêteroient. Il offroit d'en fournir lui-même la moitié, en me laiſſant le ſoin de chercher l'autre. Je laiſſe à d'autres à apprécier le mérite de l'offre de me fournir lui-même la moitié de cette ſomme. J'acceptai volontiers l'engagement à prendre pour la ſomme totale, en lui expoſant les difficultés que j'éprouvois à trouver de l'argent pour mes propres beſoins. *Adreſſez vous*, me dit-il, *au Pere Lavaur, qui vendroit ſa maiſon pour les intérêts de la Nation ou de la Religion.* Il me recommandoit ſur-tout de tenir la choſe ſecrette. A la propoſition que je viens de dire, il en joignit une autre qui m'eût flatté du retour de ſes bonnes graces, ſi l'expérience du paſſé n'eût tenu ma crédulité en ſuſpens. Ce fut de choiſir moi-même la partie où je ſouhaitois d'être employé, & de lui mettre par écrit mes idées à ce ſujet. J'y ſatisfis par la lettre que je lui écrivis le lendemain, en date du 3 Avril.

l'ai déja aidée en argent comptant remis à la caiſſe de Pondichéry, & pour leſquels j'ai pris des Lettres de Change ſur celle de Paris : mais quoiqu'il en ſoit, vous pouvez, Monſieur, engager mes fonds, & la ſomme que l'on prêtera là-deſſus n'en ſera pas moins ſûre.

Ma deuxiéme réflexion ne vous paroîtra pas moins raiſonnable, à ce que j'eſpére, Monſieur, & la ſûreté que je vais vous prier de me procurer, n'ôtera rien à celle que je prétends donner (1) ; c'eſt que Meſſieurs du Conſeil s'engagent ſolidairement pour les mêmes ſommes pour leſquelles je m'engagerai. Ils ne ſont pas moins intéreſſés que vous, Monſieur, & que moi au ſalut de la Colonie, & ce ſeroit même leur faire tort que de les mettre hors d'intérêt dans l'emprunt dont il s'agit, en une conjoncture auſſi preſſante. Que ſi vous jugez à-propos, pour ménager un plus grand ſecret, de reſtreindre ce que je propoſe à Meſſieurs du Comité ſecret, ce ſera la même choſe pour moi. Dans l'affaire préſente ils peuvent compter ſûrement que les perſonnes qui avanceront l'argent n'iront pas les chercher préférablement à moi, & que toute la charge qu'ils s'impoſeront ſera d'être mes ſolliciteurs auprès de la Compagnie

(1) On voudra bien ſe reſſouvenir que M. de Lally, dans la ſeconde lettre qu'il m'a écrit le 13 Juin 1758, m'aſſure que *je n'aurai point à traiter avec la Compagnie ni de Paris ni de Pondichéry pour le rembourſement de l'argent que je prêterai, ou que je ferai prêter ; qu'il engagera ſa parole d'honneur, & s'il le faut, ſon écrit, &c.* Les réflexions que cet aveu me donnoit lieu de faire, ne m'ont pas empêché de prêter de nouveau en Septembre de la même année, plus de deux cens mille roupies, provenant de la vente de ce que j'avois de plus précieux, & pour leſquelles j'ai accepté des lettres de change ſur la Compagnie, malgré les ſommes conſidérables qui m'étoient déjà dûes. J'ai acquieſcé de plus, comme on le voit par la lettre ci-deſſus, à la demande d'un lak de roupies que me faiſoit M. de Lally, quoiqu'il s'oppoſât ouvertement pour lors à la nomination de deux Commiſſaires tirés du Conſeil ſupérieur, que j'avois demandés par requête, pour examiner mes créances, & m'aſſurer la rentrée des premieres avances. Pouvois-je mieux prouver la vérité de mon zéle ?

pour

pour me faire payer, en faisant de ma cause leur propre cause (1).

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

De Pondichéry, le 3 *Avril* 1759.

MONSIEUR,

Pour obéir à vos ordres, je jette sur le papier mes idées sur les deux partis que vous pouvez prendre par rapport à moi. J'y joins, avec la liberté que vous m'avez permise, mes demandes que je vous prie de rapporter au bien public autant pour le moins qu'au mien, là où ces deux intérêts se présenteront ensemble.

1°. Le parti d'aller dans le Nord (2) me paroît le plus pressant, celui de m'employer auprès de vous, Monsieur, dans le Pays d'Arcate me paroîtroit à moi d'une utilité plus étendue. Voyez vous-même si le penchant que j'aurois pour ce dernier me fait illusion. Je ne vous cache pas la satisfaction que j'aurois de n'avoir que des ordres partis immédiatement de vous à exécuter ; la répugnance que je sens à me rengager dans les Voyages, & les labyrinthes du Nord

(1) Mais ce n'étoit point-là du tout l'intention de M. de Lally ; il vouloit que je me chargeasse de cent mille roupies qu'il avoit toutes prêtes, que je lui donnasse pour cette somme une lettre de change sur mon bien, & que cette affaire se traitât sécretement entre lui & moi, à l'exclusion de tout autre, afin de s'attirer tout l'honneur de ce secours, que j'aurois réellement fourni seul, & pour lequel il n'auroit rien hasardé, ayant sa sûreté sur mon bien. Après cela n'ai-je pas droit de penser que cette *prétendue mine*, si heureusement éventée, dont il parloit dans sa premiere lettre, n'étoit autre chose qu'une tranchée ouverte devant mon coffre-fort que son imagination grossissoit outre mesure ? mais il n'est pas heureux en siéges.

(2) Au secours de Masulipatam assiégé par les Anglois depuis près d'un mois.

avec les incommodités que j'y ai déja gagnées, & le desir que j'ai de me tenir à portée de repasser en Europe avec vous.

2°. Lequel des deux partis que vous preniez, Monsieur, je vous demande votre parole pour sauve-garde que vous m'honorerez d'une confiance totale & constante, & que je n'aurai à craindre ni manœuvres, ni soupçons qui me la fassent perdre (1); je vous promets de mon côté de ne l'employer qu'au bien des affaires, auquel elle me semble nécessaire. Vous pouvez voir mieux que moi, Monsieur, combien les variations sont contraires à ce dernier.

3°. Si vous m'employez dans le Pays d'Arcate, j'ose vous demander, Monsieur, d'y être comme votre Divan, (2) par lequel passeront toutes les affaires, négociations, propositions qui doivent aller jusqu'à vous. Le *decorum* de votre place n'en sera que mieux gardé, & le succès de tout ce que je viens de dire plus assûré. Sans cela les Agents différens sont souvent opposés, sans le sçavoir, quand même ils auroient toujours bonne intention, & l'on gâte la besogne à l'envi l'un de l'autre.

4°. Si vous jugez plus à-propos de m'envoyer dans le Nord (3), je vous demande, Monsieur, le Commande-

(1) Je m'exprimois ainsi, parce que je sçavois que la défiance étoit le caractere dominant de Monsieur de Lally. Il disoit communément qu'en fait d'affaires il ne se fieroit point à son propre pere, & que lorsqu'il est question d'argent il se défie de lui-même. Il a grand tort.

(2) Un Divan chez les Maures est un Intendant, un homme d'affaires du Maître.

(3) M. de Lally détermina en effet que j'irois dans le Nord, au secours de Mazulipatam, mais il voulut me joindre Monsieur Moracin, à qui cet arrangement ne convenoit guères. Il avoit toujours été en chef dans ce Pays-là, & on vouloit qu'il y parut en second. La chose me paroissoit critique à moi-même, par rapport à ses gens, qui, accoutumés à traiter au nom de leur maître avec les Zémidars voisins, seroient peu disposés à seconder des négociations passées en d'autres mains. Mon départ fut assez différé pour que ce premier plan ne subsistât pas. Par un nouvel arrangement M. Moracin fut averti de se disposer à partir seul, c'est-à-dire, sans moi, car plu-

ment général de ce que nous possédons actuellement, comme de ce dont nous pourrons recouvrer la possession, & d'y dépendre de vous immédiatement & uniquement en quelqu'endroit que ce puisse être, soit à Mazulipatam, soit en Campagne, suivant l'exigence des affaires, sans rien perdre de l'autorité que vous aurez bien voulu me communiquer. Que la Carte-blanche pour les opérations, telle que je l'ai eue jusqu'ici, & que je vous prie de me

sieurs Employés devoient l'accompagner. Leurs préparatifs étoient déjà faits, & ils attendoient le dernier congé, quand par un troisiéme arrangement je reçus l'ordre de m'embarquer, & M. Moracin celui de demeurer. Mon départ arrêté, révoqué, différé de jour en jour par un flux & reflux d'incertitudes continuelles, fut enfin fixé au 12 Avril. Pour le coup je n'en doutois plus. Quelle fût donc ma surprise, en apprenant le 11 au soir, peu de tems après avoir quitté M. de Lally, qu'il expédioit des ordres & des instructions pour faire partir M. Moracin à ma place le lendemain matin ?

La raison qu'il allégua d'un changement si subit, fut que j'avois exigé qu'il me donnât de l'argent. Le vrai de ceci est qu'en continuant de lui offrir des lettres de change sur mon bien jusqu'à concurrence de cent mille roupies, je lui avois proposé de m'en céder quinze mille que le Pere Lavaur lui avoit fait trouver, & dont je consentois aussi de me charger : voici ma raison.

On me donnoit une Troupe de Marine qui murmuroit de ce qu'elle n'étoit pas payée, & il étoit du bien des affaires que je pusse dès l'arrivée au terme lui donner quelque satisfaction. M. de Lally voulut au contraire garder pour lui la somme, & que j'en demeurasse cependant chargé. J'y consentis encore, & j'allois faire mes dispositions pour m'embarquer. C'étoit le moment que M. de Lally attendoit pour me porter le coup qu'il avoit médité, & dont il ne daigna pas même se cacher ; car dans le tems qu'il affectoit de donner à quelques uns des raisons spécieuses de son procédé, il s'applaudissoit avec d'autres & assez publiquement d'avoir *trouvé*, disoit-il, *l'endroit sensible pour me piquer jusqu'au vif.* Il ajoutoit en triomphant, *qu'il me faisoit perdre des millions en m'empêchant de retourner dans le Nord ; qu'il m'avoit tenu le bec dans l'eau pour me jouer ce tour ; mais qu'il m'en préparoit bien d'autres..* Mais c'étoit malheureusement moins à moi qu'à la Nation qu'il avoit joué un tour ; puisque de cinq cens hommes qui partirent pour cette expédition, il n'en revint pas deux cens au bout de neuf ou dix mois, & que des deux vaisseaux, l'un (le Bristol) se perdit, & l'autre (le Harlem) fut brûlé par l'Ennemi. Qu'on ajoute à cela la perte des sommes considérables & des secours de toute espéce qu'on attendoit du Nord, & qu'on juge à qui le tour avoit réellement été joué.

continuer, ne me rende point responsable des événemens. Si tout ce que je viens de dire présente une face propre à flatter mon ambition, ayez la bonté, Monsieur, de ne le regarder que du côté du bien des affaires qui ne s'y trouve pas moins manifestement, vû les inconvéniens des ordres qui ne peuvent être que lents à venir, & qui risquent de trouver en arrivant la face des affaires toute autre qu'elle n'étoit quand on les a demandés.

Vous pouvez, Monsieur, modifier l'article qui concerne le Commandement absolu dans Mazulipatam, en ne me l'accordant que pour le temps de la Guerre. Voilà de quoi satisfaire Messieurs du Conseil. Vous pouvez également tranquilliser M. Moracin en le laissant ici jusqu'au temps à-peu-près où vous jugerez convenable de me rappeller, après avoir rendu la tranquillité au Pays, si j'ai le bonheur d'y réussir.

Pour parvenir à ceci, Monsieur, il me seroit très-utile d'avoir avec moi M. Law, déja connu dans le Nord sur un pied à faciliter plus qu'on ne sçauroit penser ici le succès des expéditions où je ne pourrai me porter, ou à me seconder mieux que tout autre dans celles que je ferai par moi-même. Je vous prie donc de me l'accorder. Son succès d'Ayder-Abad vaut un renfort, tel que vous n'êtes pas en état de me le donner.

Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous demander des instructions précises par rapport à Salabet-Zingue, & les principes sur lesquels je dois me conduire dans le cas où il solliciteroit notre réunion, soit par instances, soit par menaces; dans celui où nous aurions à craindre ses menées, & ses ordres auprès des Paléagars du Pays: & enfin dans celui où il prendroit le parti de venir nous joindre sans y avoir été invité. Pourrois je à toute extrémité lui faire passer un détachement de cent hommes aux fins de l'empêcher de venir lui-même, & de constater la continuation de notre alliance avec lui?

Nous pouvons aussi, Monsieur, nous trouver dans la nécessité de prendre, par rapport aux possessions du Nord, un arrangement final. Je ne prétends pas prendre sur moi de faire ce dernier pas; mais s'il étoit pressant d'entamer une pa-

reille négociation ou même de l'ébaucher, peut-être même de la conduire au point où il ne fallut plus que votre ratification pour lui donner valeur, il seroit essentiel que je sçusse votre maniere de penser là-dessus (1).

Je finis, Monsieur, en prenant la liberté de vous représenter la nécessité de prendre sans délai le parti que vous jugerez le plus convenable & en m'offrant de nouveau pour suivre exactement vos ordres & vos intentions. Chaque quart d'heure est précieux, nommément pour l'entreprise du Nord. Vos ordres pour ce Pays-là, afin que je parte tout d'abord avec M. Law, ou vos ordres pour aller vous

(1) En comparant ce que je dis ici avec une lettre de M. de Lally, que l'on trouvera ci-après sous la date du 26 Juin, on sera convaincu de son talent à supposer les faits que le besoin du moment lui rend nécessaires. Il me dit dans cette lettre que dès le lendemain de mon arrivée auprès de lui, *il m'a révélé que l'intention de la Compagnie étoit d'abandonner nos possessions du Nord.*

Ce discours n'a de réel que le ton d'assurance avec lequel il est présenté. Je n'ai jamais sçu quel étoit le dernier systême de la Compagnie sur nos possessions du Nord; jamais Monsieur de Lally ne me l'avoit révélé. Il étoit même d'autant moins vraisemblable de penser que la Compagnie voulût abandonner ses possessions ou ses relations du Nord, que dès la seconde lettre que M. de Lally m'écrivit, le 13 Juin 1758, en m'annonçant que l'objet de sa mission étoit de chasser les Anglois de l'Inde, il me chargeoit d'assurer Salabet-Zingue, qu'une fois débarrassé de *ces Insulaires incommodes*, il seroit en état de se prêter tout entier *à l'appui de son trône.* L'intention de M. de Lally n'avoit pas été non plus d'abandonner cette partie, puisqu'il y avoit laissé M. de Conflans pour commander le Corps de Troupes dont j'avois eu précédemment le commandement; son intention n'étoit pas de l'abandonner, puisque malgré l'échec d'une bataille perdue il étoit question d'envoyer du secours à Masulipatam assiégé depuis un mois. Enfin on verra dans un instant M. de Lally insister pour me faire partir avec un nouveau secours, quoique je fusse malade, quoique Masulipatam nous eut été enlevé. Ne seroit-il pas absurde de prétendre concilier ces faits, ainsi que les Mémoires que j'avois présentés peu de tems après mon arrivée, avec la supposition que dès le lendemain de cette même arrivée M. de Lally m'avoit révélé que l'intention de la Compagnie étoit d'abandonner ses possessions du Nord? Quoi, la Compagnie vouloit abandonner ses possessions du Nord quand elle y regnoit, & elle vouloit les reprendre quand elle en étoit chassée! Que M. de Lally se concilie donc avec lui-même, ou qu'il dise qu'il agissoit contre l'intention de la Compagnie.

attendre à Arcate, où je suppose que vous pourrez vous rendre vous-même sans grands délais. *Je suis prêt à recevoir tels mouvemens que vous voudrez me donner, & me voue à n'en point recevoir d'autres jusqu'à la fin de votre Mission.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Vandavachy, *le* 17 *Avril* 1759.

VOULEZ-vous m'en croire, M. de Bussy, vous vous rendrez d'abord ici. (1) Vous n'êtes point fait pour rester Bourgeois à Pondichéry. Laissez-là *cette séquelle de gens que l'intérêt personnel guide.* Je vous ai, je crois, donné assez de preuves d'une façon de penser toute opposée. Le Conseil de Pondichéry, par délibération, vous a demandé à Arcate. Des Juges aussi éclairés ne peuvent se tromper, & leur décision autorise l'ordre que M. de Leyrit vous communiquera de ma part. Je vous donne ma parole d'avance que tout ce que vous pouvez avoir dit, fait ou écrit contre moi, n'altere en aucune façon mes sentimens à votre égard. Si la chose publique en souffre, je récriminerai à mon corps défendant : si la besogne va son train, j'oublierai les entraves qu'on y a mises (2). En un mot croyez-moi, venez me joindre, & vous serez plus que content de moi. Ne vous

(1) Quelques jours après le départ du secours que l'on prétendoit envoyer à Mazulipatam, M. de Lally partit lui-même pour l'Armée. J'avois alors la fiévre qui fut suivie d'un rhume de poitrine. M. de Lally partit seul en me laissant alité ; mais à peine fut-il arrivé au premier quartier de notre Armée, à deux journées de Pondichéry, qu'il adressa à M. de Leyrit un ordre pour me faire partir, & à moi la lettre ci-dessus, dont j'ai tâché de démasquer les piéges, dès que j'ai été en état de le faire. Je ne parle point du conseil qu'il me donne de voir le Pere Lavaur, & de la condition sous laquelle il proteste qu'il ne tient qu'à moi *qu'il soit mon serviteur.* Je n'étois pas assez riche pour répondre à l'honneur qu'il m'offroit, malgré la modération du taux qu'il sembloit mettre à cet honneur de l'avoir pour *serviteur.*

(2) M. de Lally a qualifié cette lettre *d'obligeante.* Il y a même joint le superlatif, *la plus obligeante.* C'est sans doute dans le même sens qu'il y vante son désintéressement, qu'il met en opposition avec l'esprit intéressé de cette *séquelle* de Pondichéry.

dites pas à vous-même que je ne peux me passer de vous ; vous ne pouvez pas deviner ce que je veux faire si je ne vous le dis. *Il n'est pas si dangereux de s'ouvrir à moi que vous l'annoncez. Consultez le Pere Lavaur, & vous finirez ensemble par conclure qu'il ne tient qu'à vous que je sois votre Serviteur.*

ORDRE À M. DE BUSSY.

Il est ordonné à M. de Bussy de se transporter à Arcate pour y prendre le Commandement d'un détachement d'Infanterie & de Cavalerie qui y est campé.

Fait à Vandavachy le 17 *Avril* 1759. Signé, *LALLY.*

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Pondichéry, le 18 *Avril* 1759.

MONSIEUR,

M. de Leyrit m'a fait signifier l'ordre que vous lui avez adressé pour moi. Je ne puis y répondre aujourd'hui qu'en ayant l'honneur de vous envoyer le Certificat (1) ci joint, puisque vous me réduisez, Monsieur, à ces formalités. Je souhaite de tout mon cœur que vous me rendiez la justice de croire que ce n'est point l'effet d'une mauvaise volonté que vous semblez me supposer. Permettez-moi, Monsieur, de vous le dire avec une franchise que vous ne pouvez blâmer après me l'avoir si souvent recommandée.

Que dois-je augurer d'un ordre lâché dès votre arrivée à l'Armée, après être parti d'ici, en me laissant hors d'état

(1) M. de Lally a exercé sur ce certificat, devant les Officiers de l'Armée, le talent qu'il a de plaisanter sur les sujets les moins plaisans; mais en s'égaiant sur le certificat, il n'a eu garde de faire mention de l'ordre qu'il avoit envoyé à M. de Leyrit, & qui a paru seul déplacé à ceux qui ont été instruits de l'un & de l'autre. Il cherchoit à se procurer contre moi une piéce qui subsistât : il a fallu lui en opposer une qui demeurât également.

de vous y ſuivre ? Voudriez-vous me trouver dans un cas de déſobéiſſance ? Ce n'en eſt pas une, je penſe, Monſieur, que de ſurſeoir à un ordre qu'on ne peut d'abord exécuter, ſur-tout quand on avertit ſon Supérieur de l'impoſſibilité où l'on ſe trouve ? Je vous prie d'ailleurs, Monſieur, d'être perſuadé que mon reſpect invariable pour l'autorité ſe trouve réuni dans le cas préſent à celui avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

De Pondichéry, *le* 24 *Avril* 1759.

MONSIEUR,

Il y a quatre à cinq jours que j'eus l'honneur de vous répondre en peu de mots, conformément à l'état où je me trouvois, en me réſervant de ſatisfaire plus amplement, dès que je le pourrois, à quelques articles de la Lettre dont vous m'avez honoré. Je ſerois bien fâché, Monſieur, que mon ſilence parût un aveu de ce que vous y ſuppoſez à mon déſavantage. J'ai déja tâché de vous en diſſuader, ne trouvez pas mauvais que je le tente encore. Vous m'ordonnez de tout dire ; vous obéir ne peut être un crime ; je le fais.

Je commence, Monſieur, par vous prier de croire que je n'ai pris conſeil que de ma ſanté pour demeurer à Pondichéry lorſque vous en êtes parti. Je n'ai pas cru devoir conſulter là-deſſus le Pere Lavaur lui-même, quoique je faſſe de ſes conſeils tout le cas que vous pouvez ſouhaiter. Mon état ne demandoit que des remédes & du repos : vous ne l'avez pas penſé de même, Monſieur, puiſque dès votre arrivée à l'Armée, vous avez envoyé à M. de Leyrit un ordre pour me faire joindre. Je n'aurois pas moins reſpecté cet ordre, s'il m'étoit venu directement. La précaution d'en conſtater l'exiſtence vous auroit-elle, Monſieur, paru

paru nécessaire ? C'est ce que je ne sçaurois croire. En tout cas je vais tâcher de me réhabiliter dans votre esprit, en vous donnant de nouvelles preuves de ma droiture & de ma bonne foi, dans la maniere dont je vais vous découvrir mes sentimens & décharger mon cœur avec vous. Si vous trouvez que ma franchise soit poussée trop loin, ayez la bonté de considérer que c'est à vous seul que je confie mes peines & mes griefs contre vous-même.

Dans votre Lettre qui dit beaucoup en peu de mots, vous tâchez, Monsieur, de réaliser l'idée d'un prétendu complot (1) fait par le Conseil pour me faire commander dans le Pays d'Arcate, & dans lequel vous m'avez fait l'honneur de me donner part. J'ai eu celui de vous assûrer, & je vous le répéte encore, que lorsque ces Messieurs vous ont prié de m'employer, ils l'ont fait, non-seulement sans mon aveu, mais même à mon insçû. Vous avez pourtant regardé la chose comme le fruit de trames & de brigues dont j'étois l'Auteur, & comme un crime dont j'étois coupable contre l'autorité légitime. Pour vous convaincre donc, Monsieur, d'une maniere qui ne laisse aucun doute sur mes vrais sentimens, & me justifier, soit auprès de vous, soit auprès de mes Anciens, trouvez bon que j'y joigne une déclaration bien expresse que je ne puis ni ne veux profiter de la déférence que vous témoignez avoir en m'offrant ce Commandement, sur les lumieres & l'infaillibilité des décisions de Messieurs du Conseil : je laisse à ces Messieurs le soin de vous témoigner leur reconnoissance

(1) C'est une Lettre du Conseil supérieur, dont voici l'extrait, qui a fait naître à M. de Lally l'idée qu'on complottoit contre lui :
..... » Nous ne pouvons vous offrir d'autre ressource, Monsieur, » & nous ne voyons d'autre moyen de rétablir un peu les affaires, que » d'employer M. de Bussy dans cette Province. Son zèle, ses connois» sances, la haute considération où il est, la confiance des gens du » Pays, le rang qu'il a tenu parmi eux, tout cela nous fait espérer » quelques succès «.

pour cette déférence, & pour ces éloges. Je passe à ce qui m'est personnel.

Vous voulez bien m'assûrer, Monsieur, que vos sentimens ne sont point *altérés par tout ce que j'ai fait, dit, ou écrit contre vous.* Qui ne croiroit là-dessus que je suis coupable de ces trois chefs d'imputation ? J'ose pourtant assûrer de mon côté que je ne vois, ni ne connois le moins du monde la matiere du sacrifice que vous prétendez faire en ce genre. Je ne me suis jamais écarté dans mes paroles du respect que je vous dois, non pas même en entendant réciter les discours pleins de défiance & de prévention que vous avez en différentes occasions tenus sur mon compte, ou après avoir reçu moi-même immédiatement des marques de ce même sentiment. J'ai fait ce qui a été en mon pouvoir pour marquer mon zéle, soit pour vous, soit pour le bien des affaires, & j'en eusse fait davantage si vous l'aviez permis. Je vous ai offert de vous montrer, quoique je n'y eusse aucune obligation, les Lettres que j'ai écrites en Europe. Je ne sçache pas que vous me soupçonniez d'avoir écrit autre chose. Permettez-moi donc de vous demander où existent les trois griefs en question ? Vous n'entendez cependant, Monsieur, vous en départir qu'à une condition, sçavoir, *que la chose publique n'en souffre pas*, car si elle en souffre, *vous vous réservez la récrimination pour n'en user qu'à votre corps défendant*; mais si la besogne va son train, *vous oublierez les entraves qu'on y a mises*, &c.

Le peu d'usage du monde que j'ai acquis depuis que j'ai eû l'honneur de me rendre auprès de vous, Monsieur, me rend assez instruit pour me faire entrevoir dans toutes ces expressions une profondeur que je ne me trouve cependant ni en état, ni dans la volonté de sonder. Le plus court & le plus sûr pour moi seroit de ne pas m'exposer à ce qu'aucune besogne puisse aller mal, ou qu'on puisse m'accuser qu'elle est mal allée par ma faute; cependant si j'étois dans la possibilité de courir ce risque, soyez certain, Monsieur, que

je m'y exposerois : mais je ne vous cacherai pas que je sçais en quelque sorte gré à mes incommodités de ce qu'elles me mettent à couvert de maux que je crains encore plus qu'elles.

Le vuide que je puis laisser vous paroîtra, Monsieur, bien peu de chose après le peu de cas que vous avez paru faire de ma bonne volonté actuelle, & de mes services passés (1) ; tout me l'a annoncé, & vous me l'avez dit. Voudriez-vous exposer cette même bonne volonté à devenir la victime des circonstances ? Aucun risque ne m'effrayeroit pour moi-même, le bien de la chose seule m'inquiéte. Si j'avois la santé, malgré le défaut de talens & de pouvoir, j'accepterois l'offre d'une préférence qui m'affligeroit en m'honorant.

Je m'attends bien, Monsieur, à vous entendre dire qu'avec le Commandement vous avez prétendu me remettre toutes vos ressources ; que je vous ai fait espérer de l'argent des Paléagars, que c'est le temps de tirer parti des connoissances que j'ai du Pays & de remplir l'idée que le Conseil a de moi, & autres choses de cette espéce : mais daignez faire attention, Monsieur, qu'il est plus aisé de dire qu'on remet tout ce qu'on a, qu'il ne l'est de remettre une roupie effective ; que la nouvelle face des affaires, depuis que les Anglois sont venus jusqu'au centre du Pays d'Arcate & ont pris Cangivarom, change bien les dispositions des Paléagars, qui d'ailleurs viennent en dernier

(1) Une phrase favorite de M. de Lally étoit que s'il envoyoit son Valet de chambre dans le Nord, muni de son autorité, il y feroit tout autant que moi. J'ai passé sous silence tous les discours encore moins mesurés & peut-être plus offensans, qu'il a non seulement tenus sur mon compte devant les Officiers François, mais qu'il faisoit passer aux Waquils étrangers pour me décréditer. Il n'y réussissoit auprès des uns ni des autres ; les François étoient intéressés à ne faire aucun cas de pareils discours, parce qu'il n'épargnoit personne, sans distinction de rang ni de Pays, hors ceux qui avoient le bonheur d'avoir part à son oubli. A l'égard des Etrangers ils me connoissoient.

lieu d'être ſaignés par les Marates (1) : que la reſſource des Paléagars, quand même ils ſeroient portés de la meilleure volonté, ne peut jamais être cenſée une reſſource préſente, telle que l'extrémité de notre beſoin la demande. Vous n'ignorez pas la lenteur de ces gens-là, ſurtout quand il s'agit de payer. Quant aux eſpérances du Conſeil, ſi j'ai été la cauſe innocente d'un mécontentement qu'il vous a donné, ma conſolation eſt dans ma maladie, qui me met hors d'état de lui faire connoître le tort qu'il peut avoir eû.

Avant de finir cette Lettre déja bien longue, parce que je n'ai pas votre talent, Monſieur, de dire beaucoup en peu de mots, je crois devoir vous prévenir ſur ce qui eſt venu de votre armée ici, & ſans doute pour y retourner enrichi de quelque nouvelle broderie. On raconte donc dans les cercles de Pondichéry, qu'étant arrivé à l'Armée vous y avez témoigné une ſatisfaction (2) qui alloit juſqu'à la joye, de ce que vous m'aviez mortifié dans l'endroit le plus ſenſible, en rompant mon voyage de Mazulipatam *après m'avoir tenu le bec dans l'eau* (c'eſt l'expreſſion qu'on vous prête, Monſieur,) *de m'y avoir tenu durant un bon nombre de jours, & de ce que vous m'aviez fait perdre des millions d'un même coup.* Cette derniere circonſtance ſuffiroit pour me rendre le rapport ſuſpect. Quel plaiſir pourriez-vous trouver à faire perdre d'auſſi groſſes ſommes à un Sujet de Sa Majeſté pour les laiſſer entre les mains de quelques Maures, ou de quelques Indiens, quand même vous ſeriez auſſi indiſpoſé contre moi qu'on le prétend ? Car on ajoute, Monſieur, que vous avez vous-même ajouté que *je n'étois pas encore au bout, & que vous me prépariez bien d'autres*

(1) Ces mêmes Marates avec qui l'on avoit traité.

(2) M. de Lally, en arrivant à l'Armée, y avoit parlé comme à Pondichéry ſur le tour qu'il m'avoit joué, & ſur ceux qu'il me vouloit jouer encore. Je crus ne devoir pas lui laiſſer ignorer que j'en étois inſtruit, & devoir en même tems tâcher de l'engager à plus de circonſpection, tous ces diſcours ne pouvant que produire de mauvais effets.

tours. Je fais auſſi peu de cas que je le dois de ces propos. Quelques déſagrémens que mes ſupérieurs m'ayent jamais donnés, je ſuis toujours perſuadé que dans leurs déciſions ils ne ſe réglent que ſur le bien du ſervice du Roi. Au reſte, on peut dire tout ce qu'on voudra de propre à me faire croire que la ſource de vos bontés eſt entiérement tarie pour moi, on ne viendra pas à bout de m'en perſuader. J'y compte tellement encore que j'en attends le ſervice que je regarde comme le plus eſſentiel pour moi dans les circonſtances où je me trouve ; c'eſt Monſieur, la même grace que vous avez déja accordée à pluſieurs qui n'y ont pas à beaucoup près le même droit du côté des ſervices rendus dans l'Inde. *Je vous demande donc*, Monſieur, *& avec toutes les inſtances poſſibles*, *la permiſſion de repaſſer en Europe au mois d'Octobre prochain* (1). Je me diſpoſerai, en attendant, à cette traverſée par le régime & les remédes convenables pour affoiblir du moins le principe des différentes incommodités auxquelles je ſuis devenu ſujet & qui ſe réveillent de temps à autre. Cette ſeule faveur, Monſieur, peut mettre fin à bien des Politiques & des ombrages, & me fera enviſager un bien pour moi préférable à tout. Mon ambition ſe tourne vers une vie tranquille & exempte du tumulte où j'ai vecu juſqu'ici.

J'ai l'honneur d'être avec reſpect, &c.

P. S. Je ne vous ai point fait part, Monſieur, de l'allarme qu'on ma donnée au ſujet de Mazulipatam il y a trois jours, & je ne vous en parlerois pas même encore ſi je n'avois lieu de juger qu'un bruit qui eſt devenu auſſi public dans Pondichéry, n'aura pas manqué de paſſer à l'Armée. La nouvelle que cette Ville avoit été ſurpriſe & priſe preſ-

(1) Voilà encore une preuve du grand intérêt que M. de Lally me ſuppoſoit de reſter dans l'Inde, & ſur-tout du projet de m'y faire une ſouveraineté. On verra encore bien des preuves de cette eſpéce, indépendamment de toutes celles qui avoient précédé.

que ſans coup férir la nuit du 7 au 8, a été portée par un Soldat au Camp de Salabet-Zingue à Bezoara, d'où on l'a écrite le 9. Si la choſe eſt vraie (1), il ſeroit étonnant que nous n'en euſſions eû aucune confirmation, ſoit directement, ſoit indirectement, c'eſt ce qui ſoutient encore mon eſpérance.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

D'Arcate, le 28 *Avril* 1759.

JE reçois dans l'inſtant, Monſieur, la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire le 24 de ce mois. Je ne me ſens pas aſſez d'eſprit pour y répondre; mais voici ce que j'ai à vous dire du fond du cœur. Il eſt bien ſingulier qu'il y ait tant de perſonnes qui vous rapportent ce que je dis, & ce que je ne dis pas de vous, & que je ne puiſſe pas vous en citer une qui m'ait fait rapport de ce que vous dites de moi. C'eſt, ſans doute, me direz-vous, parce que vous ne dites rien, & que je dis beaucoup : & moi je vous répondrai ingénuement que c'eſt parce que je n'écoute rien, & que vous écoutez beaucoup (2). L'habitude de jouer un rôle public depuis long-temps, & moi d'en avoir joué un toute ma vie très-particulier, & même très-obſcur, eſt, ſans doute, la cauſe de cette différence, car mon amour propre ſouffriroit trop à croire que je n'euſſe pas un ami dans le monde

(1) On va voir que la nouvelle n'étoit que trop vraie; mais les circonſtances n'en étoient guères vraiſemblables. Comment croire qu'une Ville fortifiée où il y a ſix cens Soldats François, puiſſe être eſcaladée & priſe, pour ainſi dire, ſans coup férir, par cent cinquante Soldats Anglois!

(2) Le faux de ce raiſonnement ou plûtot de ce jeu de mots, eſt aiſé à ſentir. Il porte au moins l'aveu que j'avois beaucoup à écouter, & conſéquemment que M. de Lally parloit beaucoup & indiſcrettement. C'eſt préciſément le contraire de ce qu'il paroît vouloir dire.

qui m'inſtruiſit de ce qui peut m'intéreſſer directement. Je paſſe condamnation pour l'Aſie, mais j'ai ma reſſource en Europe.

Je paſſe maintenant, Monſieur, à des objets bien plus intéreſſans & pour vous & pour moi que celui d'une amitié que je vous ai offerte, & que vous avez eu vos raiſons de refuſer.

Je reçois une Lettre de M. de la Périgne, & une d'Ayder-Zingue (1) qui me marquent que votre préſence ſeule auprès de Salabet-Zingue, qui vous attend à Ibrahim Patam, peut réparer dans un inſtant la perte de Maſulipatam que les Anglois offrent à Salabet-Zingue, en le menaçant de prendre le parti de Niſam-Aly s'il le refuſe.

M. de la Périgne me mande qu'il a 250 Blancs avec Salabet-Zingue qui augmentent tous les jours : & Ayder-Zingue marque qu'il a quatre mille Cipayes, & que c'eſt plus qu'il n'en faut, & que tout eſt gagné (pour me ſervir de ſes propres termes) ſi vous arrivez vîte, au plus vîte. J'ai envoyé tout de ſuite deux des quatre Alkaras qui me ſont arrivés, & j'ai mandé à M. de la Périgne que vous partiez avec un détachement & du canon pour joindre Salabet-Zingue. Demain je fais partir les deux autres Alkaras pour dire la même choſe à Ayder-Zingue. Mon projet eſt de vous donner deux cens hommes d'Infanterie, cent de Cavalerie, & quatre piéces de canon ; de mettre le reſte de l'ar-

(1) M. de Lally reçut la nouvelle ſûre que Mazulipatam avoit été pris, lorſqu'il publioit que le ſiége en étoit levé, que M. de Leyrit le ſçavoit, & le lui cachoit, & que celui-ci qui ne viſoit qu'à le faire échouer, l'avoit engagé à envoyer un détachement dans le Nord pour affoiblir l'Armée du Pays d'Arcate, &c. Ce n'étoit pas de lui cependant qu'il avoit pris conſeil pour cela.

Sur cette nouvelle il ſe fit le plan qu'on voit dans ſa lettre, & ſur lequel je prie qu'on ſuſpende tout jugement juſqu'après la lecture du mémoire par lequel j'eus l'honneur de lui répondre. S'il y a des faits qui ne ſe ſont pas trouvés exactement vrais, ils paſſoient pour tels dans le tems que je raiſonnois en les ſuppoſant. M. de Lally, après la réception de ce mémoire, n'a plus inſiſté ſur ce qu'il m'avoit propoſé.

mée, composant environ mille hommes (1) dans Arcate, à Chet-Oupet, Vandavachy & Carangouly, & de suivre de-là le même projet que vous me dites avoir formé pour vous-même : c'est-à-dire, d'abandonner l'Asie, fussé-je sûr de conquérir le Paradis Terrestre. Quant au reproche que vous me taxez de vous avoir fait de conspiration avec le Conseil, ou d'écriture en Europe, ce sont des soupçons que les apparences autorisent, mais dont la conviction est presque toujours impratiquable. Ce qu'il y a de certain, & traitez-moi de malhonnête-homme si je vous ments, c'est qu'en prenant date d'aujourd'hui 28 Avril, je vous déclare devant Dieu & les hommes, que depuis mon arrivée dans l'Inde je n'ai pas seulement prononcé votre nom, en bien ou en mal, dans aucune dépêche que j'ai fait partir pour l'Europe (2). Ce n'est pas, comme vous voyez, s'empresser

(1) Suivant ce que dit ici M. de Lally, il n'avoit que treize cens Européens, tandis qu'il est de notoriété que l'Armée étoit encore de plus de deux mille. Il en convient lui-même, comme on peut le voir dans la lettre scandaleuse qu'il écrivoit à M. de Leyrit du Camp devant Madras le 14 Février, les derniers jours du siége. Depuis ce tems, bien loin de diminuer, l'armée n'avoit fait qu'augmenter par le rétablissement des malades & des blessés qui avoient remplacé bien au-delà le détachement envoyé dans le Nord : mais les contradictions sont ordinaires à M. de Lally. Quoiqu'il en soit, c'est à la vûe de cette Armée que huit cens Anglois, sortis de Madras quelque tems après notre retraite (je pourrois dire notre fuite), s'emparerent des meilleurs postes, sur-tout de Cangivarom, où on laissa égorger sans secours, sans même paroître s'en appercevoir, un brave Maure, qui avoit depuis peu quitté les Anglois pour s'attacher à nous. Il y périt avec toute sa famille & ses troupes : événement bien propre à nous concilier l'affection des Maures !

(2) Cet aveu me dispense de la reconnoissance que je croyois devoir à M. de Lally, pour avoir écrit fortement en Cour en ma faveur, comme il me l'avoit souvent assuré. Il m'a également fait plusieurs fois le désaveu d'avoir écrit à mon sujet à M. de Leyrit trois lettres, dans lesquelles je ne devois pas plus m'attendre à être aussi maltraité, qu'on ne devoit s'attendre à voir l'Armée Françoise fuir à Arcate, après le plan que j'avois pris la liberté de présenter à M. de Lally la veille de mon départ de l'Armée, qui fut la surveille de la levée du siége.

à gagner les devans, ſoit vis-à-vis de vous, ſoit vis-à-vis des autres. Je n'aſpire qu'au bonheur d'être ignoré du genre humain, & *je ne vous envie ni dix millions*, *ni cent.* Je vous offre Verdiere & Cecatty; c'eſt bien tirer ce que j'ai de mieux de ma poche.

Si Morarao vient me joindre, je vous enverrai encore deux cens hommes.

J'avois écrit, avant la réception de votre Lettre, au Pere Lavaur que je demandois à M. de Leyrit d'aſſembler un Conſeil. J'ai penſé depuis qu'il étoit inutile de lui en donner l'ordre. J'ai pris mon parti, & je ſuis las de prendre des moyens qui ſont entre les mains des autres. Encore quinze jours & j'employerai ceux qui ſont dans les miennes. J'envoie Verdiere avec cette Lettre, il y ajoutera tout ce qu'il peut imaginer de moi, ou deviner en moi. *Il y a plus de trois mois* (1) *que je me regarde comme totalement Etranger à ce Pays, & ne vois plus les choſes que comme le Dévot les voit en Dieu, & le Fataliſte dans la Providence.*

Je ſuis, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Pondichéry, *le* 30 *Avril* 1759.

MONSIEUR,

JE vous prie inſtamment d'en croire l'expoſé le plus ſincére de mon état & de mes diſpoſitions. Si ma ſanté me le permettoit, je ſerois charmé de me joindre à M. de Verdiere pour me rendre auprès de vous. Je le prends lui-même à

(1) En rétrogradant, on voit que la pieuſe réſignation de M. de Lally à la providence, que l'abandon des moyens humains, enfin que le parti *de ſe regarder comme étranger*, remontent préciſement à l'époque de la plus grande criſe du ſiége de Madras. Faut-il s'étonner de l'événement de ce ſiége, & du ſort que nos affaires ont eu depuis ?

témoin, Monsieur, si je le puis actuellement. Il ne me paroît pas douteux qu'il souhaiteroit très-fort que je pusse me prêter, sans le moindre délai, non-seulement à ce voyage, mais à l'autre de plus longue haleine où il doit avoir part (1). Si le premier ne m'est pas possible pour le présent, à plus forte raison le second ne peut-il l'être. En attendant, Monsieur, que je puisse de vive voix vous exposer ce que je pense de ce dernier, j'ai cru devoir jetter à la hâte sur le papier quelques réflexions que je soumets à votre jugement. Vous les trouverez peut-être dignes d'influer dans la décision du parti à prendre. C'est du moins avec l'intention la plus droite que j'ai l'honneur de vous en faire part, en vous priant d'être persuadé du cas que je ferai toujours de vos bontés, & en même-temps du respect avec lequel je suis, &c.

RÉFLEXIONS sur la prise de Mazulipatam, & le parti à prendre en conséquence (2).

1°. SALABET-ZINGUE semble avoir pû, ainsi que vous l'avez jugé vous-même, nous garantir de ce malheur, & n'avoir pas voulu. Que dire & qu'attendre d'une pareille disposition ?

2°. On conçoit encore moins pourquoi il n'accepte pas la remise de cette place entre ses mains, puisque les Anglois la lui offrent, en le menaçant de la remettre à Nisam-Aly à son refus. Ce procédé ne peut-il pas cacher quelque vûe secrette, peut-être dangereuse pour nous ?

3°. Jaffer-Aly-Kan est auprès de lui, & l'un de ceux qui dirigent actuellement les plans & les décisions du Conseil de Salabet-Zingue. C'est le même qui m'a fait tendre

(1) Celui du Nord.

(2) Ce que l'on verra dans ce Mémoire indique une partie des effets que mon rappel avoit produits dans nos possessions du Nord, & surtout sur l'esprit de Salabet-Zingue & de son Conseil.

des piéges dans ma retraite de Saonour, & qui a travaillé dans ce temps-là à soulever les Pays qui nous avoient été concédés & dont il étoit ci-devant le Phosdar (1). Il est l'homme des Anglois; donc nous devons nous défier de plus en plus du procédé que Salabet-Zingue vient de montrer, des propositions qu'il nous fait, & de ses vûes pour l'avenir.

4°. La plus innocente de ces vûes à notre égard, & celle qui me paroît en même-temps la moins douteuse, c'est qu'il se propose avant tout de nous conduire dans le fond du Dékan, peut-être même jusqu'à Aureng-Abad, & de nous opposer à Nisam-Aly; ce qui seroit contraire au but qu'on se propose, & exposeroit à une perte presque certaine les Sujets du Roi. Si nous refusons de le suivre, nous pouvons compter sur son ressentiment. Pouvons-nous cependant nous rendre à ses desirs dans les conjonctures où nous nous trouvons? Nous ne devons nous exposer, ce me semble, ni à l'un, ni à l'autre de ces deux inconvéniens.

5°. Le moyen de les parer, c'est de mettre Salabet-Zingue dans le cas de se démasquer avant que nous soyons totalement pris dans ses piéges. Il ne peut guéres se dispenser de le faire après l'arrivée de M. Moracin, qui d'ailleurs sera mieux en état que M. Durocher de la Perigne de voir le dessous des cartes. S'il y a la moindre bonne volonté dans Salabet-Zingue, il rétablira M. Moracin dans son Gouvernement. S'il ne le fait pas, ce sera un très mauvais augure. C'en est déja un qu'il ait commencé à s'emparer des revenus du Condavir.

6°. Outre tous les dangers de la route que feroit par terre le nouveau détachement, il ne peut y avoir de perdu pour nous que le temps qui nous est nécessaire pour connoître les intentions de Salabet-Zingue. En différant cet envoi jusqu'à l'arrivée de notre Escadre (2), & le détachement allant par mer, il sera rendu sur les lieux plus vîte, avec

(1) Le Gouverneur.

(2) Nous l'attendions alors de jour en jour.

moins de fatigue, plus de sûreté, & il aura un azyle à tout événement, sur les vaisseaux qui l'auront apporté.

7°. Il vient de paroître une Escadre au Sud de Karikal. Qu'elle soit Angloise (comme il y a beaucoup d'apparence) ou qu'elle soit Françoise, elle mérite d'entrer en considération dans le parti que M. de Lally prendra; & sans doute elle apportera des raisons de changement à ce qu'il peut s'être proposé avant que d'avoir reçu l'avis qu'une Escadre s'approche ou pour l'Ennemi, ou pour nous.

8°. Les espérances que M. de Lally a déja données à Salabet-Zingue, ne gâtent rien dans les mesures qu'il trouvera nécessaire de prendre encore avant que de rien effectuer. Il peut lui mander qu'en attendant, toutes choses peuvent s'arranger avec M. Moracin; que le renfort qui a accompagné celui-ci, joint à ce qui s'est déja rendu auprès de Salabet-Zingue, semble suffisant pour seconder les bonnes intentions d'un Allié tel que lui, & nous remettre en état de le servir à notre tour; que l'approche de notre Escadre fait délibérer d'envoyer par mer le nouveau renfort, lequel même on pourra rendre plus considérable, en attendant cette voie plus prompte, & plus commode en elle-même. M. de Lally sçaura mieux que tout autre, & que moi en particulier, tirer parti de ce que je prends la liberté d'indiquer, entraîné par la matiere. Il paroît utile en particulier de mettre sous les yeux de Salabet-Zingue, sans affectation, l'Escadre & les forces que nous attendons prochainement.

Les affaires du Bengale y rappellent les Anglois; il ne paroît pas à craindre qu'ils veuillent s'établir à Masulipatam. En tout cas en se partageant ainsi, ils nous faciliteront les entreprises que nous voudrons faire après la réunion de nos forces; & le recouvrement de Masulipatam ne nous seroit pas difficile après avoir remporté quelque avantage dans ces cantons-ci. Le reprendre sur les Anglois nous vaudroit peut-être mieux que de le recevoir de Salabet-Zingue, & beaucoup mieux que de le tenir de lui aux

conditions qu'il voudra joindre à cette faveur. Il ne faut pas douter qu'il n'ait cette intention, de nous imposer des conditions nouvelles, s'il n'aide pas M. Moracin à y rentrer purement & simplement en vertu de nos droits, & pour en jouir avec ces mêmes droits que nous y avons eus ci-devant. (1).

De M. de Bussy, à M. de Lally.

De Pondichéry, le 20 Mai 1759.

MONSIEUR,

L'Usage de différents remédes & du mars, ayant un peu affoibli les douleurs que me causoient la gravelle & une obstruction au foye, je me flattois que je serois en état de vous aller faire ma cour (2); mais une attaque de goutte qui m'est survenue, ne me permet pas de remplir ce devoir. J'en suis d'autant plus mortifié que je ne souhaite rien avec plus de passion que de vous convaincre qu'on ne peut être avec plus de respect, &c.

(1) Si ces réflexions ont pu faire naître à M. de Lally l'idée de m'accuser de n'avoir point voulu retourner dans le Nord, je me flatte qu'elles me serviront de justification auprès des personnes judicieuses, qui voudront bien penser qu'il est quelquefois permis d'opposer modestement & en connoissance de cause la raison au caprice. Au reste, j'ai lieu de croire que dans l'état de maladie où j'étois alors, état connu de tout le monde, l'unique objet d'utilité d'un voyage dans le Nord étoit de m'y faire périr, en me déshonorant dans une entreprise mal concertée.

(2) M. de Lally qui ne s'ennuyoit jamais long-tems à l'Armée, en étoit revenu après y avoir passé environ un mois, & il étoit de retour à Pondichéry quand je lui écrivis la lettre ci-dessus.

De M. de Lally, à M. de Bussy.

De Pondichéry, *le* 21 *Mai* 1759.

VOus êtes heureux, Monſieur, dans votre malheur, vous avez fait le tour entier de la bouſſole des maux ; la goutte en eſt toujours le dernier rhumb (1). Pour moi j'eſſuye le premier, & le cercle ſera long à parcourir. Si vous deſirez de voir le ſol natal, *je ne le deſire pas moins*, *& c'eſt-là où nous nous trouverons l'un & l'autre hors de cour & de procès*, *Dieu merci* (2).

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

De Pondichéry, *le* 21 *Mai* 1759.

MONSIEUR,

LA confiance avec laquelle je me propoſe de vous parler dès qu'il me ſera permis d'avoir l'honneur de me rendre

(1) M. de Lally eſt encore plus heureux ; car après s'être annoncé comme ſuccombant ſous le poids de la maladie (*a*), comme condamné à une opération à laquelle on ne ſurvit guères dans l'Inde, il a entrepris un pénible voyage, au bout duquel il ſe trouve jouir de la meilleure ſanté. On parle de l'opération de l'empiéme qu'il avoit écrit au Miniſtre & à la Compagnie, qu'on devoit lui faire inceſſamment, en ajoutant qu'il ſe regardoit comme un homme qui étoit prêt à paroître devant Dieu. Il avoit ſes raiſons pour jouer le rôle de mourant, pour prendre le ton pathétique en annonçant la perte de l'Inde. Mais il s'eſt trouvé des incrédules à Paris qui n'ont point ajouté foi à l'empiéme. On en a même été juſqu'à faire un pari contre un Directeur de l'ancienne adminiſtration de la Compagnie, qu'il n'en étoit rien. La cicatrice doit décider.

(2) M. de Lally ne réuſſit en prédictions, que quand l'accompliſſement dépend de lui. Par exemple, toutes celles qu'il a faites dans l'Inde, relativement à nos affaires, ſe ſont trouvées exactement accomplies.

(*a*) Il eſt de fait qu'il ne s'eſt jamais mieux porté que dans l'Inde.

auprès de vous, vous prouvera que je ne puis que hâter ce moment autant qu'il me sera possible, & qu'en attendant je le desire très-sincérement : je le desire d'autant plus, Monsieur, que j'espére éloigner tout préjugé qui me seroit peu favorable, *en vous confiant les véritables raisons qui m'appellent en France, sans que je puisse m'en défendre.* Je n'en veux d'autre Juge que vous. Dans ce Pays-là, Monsieur, je me flatte d'être plus heureux que dans celui-ci pour vous convaincre de mes vrais sentimens, & en particulier du respect avec lequel je suis, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

De Pondichéry, *le* 25 *Juin* 1759.

MONSIEUR,

LE Pere Lavaur s'est acquitté dans le temps de la Commission dont vous l'aviez chargé (1) en me faisant sçavoir que vous desiriez que je ne parusse plus désormais devant vous. J'aurois contrevenu, Monsieur, bien innocemment

(1) M. de Lally qui se ménageoit moins dans ses discours que dans ses lettres, s'emportoit assez fréquemment contre moi en parlant aux uns & aux autres. Ses vivacités aboutirent enfin à l'ordre dont il est mention dans cette lettre, & dont je fus instruit par un billet, celui qui en étoit chargé n'ayant pas voulu faire ce message de vive voix. On sera peut-être surpris de ce que M. le Général ne me fit pas signifier un pareil ordre par un Militaire, mais il faut se rappeller ici ce qu'il m'avoit écrit dans sa lettre du 17 Avril..... *Consultez le P. Lavaur, & vous finirez ensemble, &c.*..... Nous sçavions très-bien l'un & l'autre de quelle marchandise il vouloit que nous traitassions. Il s'en étoit expliqué en tant d'autres façons! mais le Pere Lavaur n'étoit pas homme à négocier avec moi un marché de cette nature, & il ne m'auroit pas trouvé plus disposé à y acquiescer. L'ordre que M. le Général me fit notifier par le canal de ce Religieux étant relatif à la négociation pour laquelle il m'avoit ren-

à cet ordre, s'il avoit différé de m'en faire part. Il eſt tel que vous ne pouvez pas exiger de moi que je l'exécute avec plaiſir, comme je me propoſois de le faire de tous les ordres qui me viendroient de votre part. Il vous ſuffit, à ce que je crois, Monſieur, que je l'exécute fidélement, & c'eſt ce que j'ai l'honneur de vous promettre. Cet ordre inoui que je viens de recevoir, & dont le motif s'expliquera ſans doute en tems & lieu, en me réduiſant à l'état de Bourgeois de Pondichéry, me met au large *pour inſiſter ſur mon départ pour l'Europe & vous en demander le congé*, *qu'aucune raiſon ne me paroît plus retarder.* Le retour fréquent de mes incommodités, & la ſituation de mes affaires, m'avoient déja fait déſirer ce voyage ; mais j'étois combattu par la peine de quitter la partie pendant que la guerre dureroit. Vous faites, Monſieur, diſparoître cette peine en refuſant mes ſervices. Comment ſervir en effet ſous les yeux & ſous les ordres d'un Général devant lequel il m'eſt défendu de paroître ? M'interdire ſa préſence, & me dire qu'il ne veut plus de mes ſervices eſt une même choſe. Vous ne ſçauriez trouver mauvais, Monſieur, que je l'interpréte ainſi. Vous voilà délivré par-là du ſouci que vous eût toujours donné la fidélité d'un homme ſur le compte duquel il vous a plû de former tant de ſoupçons. J'eſpère qu'avec le temps vous lui rendrez plus de juſtice.

J'ai l'honneur d'être, &c.

voyé inutilement à lui, ce fut auſſi par lui qu'il voulut me faire éprouver ſon mécontentement. Peut-être eſpéroit-il que la ſeconde commiſſion pourroit encore faire réuſſir la premiere, & que la douleur d'avoir encouru ſa diſgrace me rendroit enfin plus traitable ſur le moyen d'être bien avec lui.

Quoiqu'il en ſoit, la demande que je lui fais de la permiſſion de repaſſer en France, eſt encore une preuve du projet de ſouveraineté qu'il me prêtoit en revenant de Madras, ou du moins du grand deſir de reſter dans l'Inde, qu'il me ſuppoſoit auprès des perſonnes qui vouloient l'écouter.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De la Louis-Anne, le 26 Juin 1759.

JE ſuis fâché, Monſieur, que vous confondiez ainſi les effets avec les cauſes (1). C'eſt préciſément ſur ce refus authentique que vous m'avez fait de vos ſervices de bouche & par écrit (ce dernier même dans des termes juſqu'ici inconnus dans le Militaire) que j'ai chargé le Pere Lavaur, dépoſitaire de toute votre confiance, de vous prier de ne pas vous préſenter chez moi. Et quand même je vous aurois envoyé un Officier-Major de l'Armée pour vous le défendre, je ne vois pas que cela emportât de ma part une défenſe de ſervir. Vous êtes trop bon militaire pour ne pas ſçavoir que les punitions dans notre métier (puiſque vous regardez ma défenſe comme telle) ne portent jamais que ſur le manque de ſervice, en ſuppoſant en même-temps une injonction de ſervir mieux. Au reſte, je ne comprends

(1) En reliſant cette lettre, je ſens vivement combien il eſt déſagréable pour un caractere droit & honnête d'avoir à s'expliquer avec un homme captieux & mal intentionné, chez qui, ſuivant la diverſité des intérêts, le vrai prend la couleur du faux, & le faux l'apparence du vrai. A entendre M. de Lally, ne ſembleroit-il pas que j'ai refuſé de ſervir, parce que malade à Pondichéry, je me ſuis trouvé dans l'impoſſibilité de me rendre à Arcate? Ne ſembleroit-il pas que je me ſuis rendu coupable de déſobéiſſance, parce que j'ai pris la liberté de lui adreſſer un certificat par écrit de mon état, pour ſervir de réponſe à un ordre par écrit qu'il m'avoit fait intimer? Etois-je donc coupable pour avoir pénétré qu'il vouloit me trouver tel, & qu'il projettoit de ſe procurer une preuve de mauvaiſe volonté de ma part, & de convertir en titre de déſobéiſſance ce qui n'étoit que l'effet de la maladie? Au reſte je pouvois ignorer, & je n'en rougis pas, que prouver par un certificat de Médecin que l'on eſt malade, ce ſoit ſe ſervir de termes inconnus dans le Militaire. Que puis-je faire de mieux que de m'en rapporter à un ancien Guerrier comme M. de Lally ſur les uſages de la guerre?

rien à l'état de Bourgeoisie auquel vous prétendez que je vous condamne (1). Si vous êtes Militaire, non seulement j'accepte vos services pour le Roi & la Compagnie ; mais je vous ordonne & vous ordonnerai toujours de leur part de les continuer. Si vous vous déclarez Bourgeois, c'est à la Jurisdiction municipale que vous devez vous adresser pour la permission de retourner en France.

Croyez-moi, Monsieur, rendez-vous au bien de la Colonie auquel vous vous devez (2).

Je vous ai ouvert mon cœur dès le lendemain de votre arrivée (3). Je vous ai dévoilé la façon de penser de la Compagnie sur l'abandon de vos conquêtes du Nord : j'ai refusé vos offres généreuses parce que j'ai cru que ce n'est ni à vous, ni à moi à vouloir pénétrer les motifs qu'elle a dans les ordres qu'elle nous donne. En déférant d'avance à vos lumieres, & à vos connoissances, j'ai consenti aux

(1) Le terme de Bourgeois de Pondichéry dont je me suis servi dans ma lettre, en parlant du parti que M. de Lally me forçoit de prendre, m'avoit été fourni par lui-même. Il s'étoit servi de la même expression en même matiere dans la premiere lettre qu'il m'avoit écrite de l'Armée. C'est de-là que je l'ai empruntée. Il a pensé sans doute qu'en la relevant & en la plaçant, comme il le fait, en cet endroit, il en résulteroit une diversion utile, en diminuant l'attention sur le fond de la chose.

(2) Ceci est ironique, ou contredit directement l'idée que M. de Lally s'efforce depuis si long-tems de donner de moi. Je ne me suis jamais refusé au bien de la Colonie, & l'invitation de m'y rendre, que je veux bien ne traiter que d'ironie, pourroit sans injustice être qualifiée de mauvaise foi.

(3) Je me contenterois de traiter de *persiflage* indécent toute cette fin de la lettre de M. de Lally, si elle ne présentoit que des choses indifférentes, ou même des contre-vérités sans conséquence, quoique débitées avec l'agrément de ce style léger qui caractérise M. de Lally ; mais sous l'enveloppe du sarcasme, ce sont des suppositions grossieres, des assertions hasardées, ou pour mieux dire, ce sont des noirceurs exactement parlant. Je m'en rapporte sur le nom que mérite un pareil écrit, à ceux qui se donneront la peine de lire ma réponse dans la lettre suivante.

pouvoirs illimités que vous demandiez de moi, & n'ai exigé d'autre chose de vous qu'une communication de la besogne que vous vouliez faire. Cela me paroissoit juste puisque j'en répondois. Vous avez cru devoir me traiter en Catéchumene, & je vous avoue ingénuement que la foi m'a manqué dans ce moment. Dans le moral comme dans le physique j'ai toujours voulu sçavoir la composition des remédes qu'on me présentoit, & ce n'est point au défaut de confiance en vous que vous devez attribuer cette façon de penser qui fait une partie de mon essence. Le Pere Lavaur, en vous portant mon message, vous a sûrement instruit de ce qu'il m'en a coûté pour le faire, & par la façon dont vous le saisissez, je ne sens malheureusement que trop le peu de cas que vous faites de ce qu'il en pourra coûter à la Compagnie.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

De Pondichéry, *le* 29 *Juin* 1759.

MONSIEUR,

En examinant scrupuleusement ma conduite, je ne trouve pas que j'aie confondu les effets avec les causes, comme vous voulez bien le dire dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; mais il est impossible que j'aie pu juger de la cause par les effets. Comment aurois-je pu rejetter sur le refus authentique de servir, l'ordre que le Pere Lavaur m'a signifié de votre part, si ce refus n'entra jamais dans mes principes ? Lorsque le dérangement de ma santé m'a mis hors d'état de servir, j'ai pris la liberté de vous le représenter, & je l'ai fait, Monsieur, avec tout le respect que je dois au caractére dont vous êtes revêtu, soit

que mes repréſentations ayent été verbales, ſoit qu'elles vous ayent été adreſſées par écrit. Si ma ſanté ébranlée par vingt-deux ans de ſéjour dans les Indes, & ſurtout par huit ans conſécutifs de travaux & de fatigues, m'eut permis de me livrer à mon penchant, je n'aurois vû dans la défenſe que le Pere Lavaur m'a faite de votre part, *de ne plus paroître déſormais devant vous*, qu'une mortification que je ne méritois pas, & non une défenſe de ne plus ſervir, que vous m'aſſûrez n'y avoir pas compriſe; & beaucoup moins encore une punition, puiſque ma conduite ne me laiſſoit rien à redouter de votre équité. Je vous avouerai même, Monſieur, que je n'y aurois pas enviſagé une injonction de ſervir mieux, car mon zéle & ma bonne volonté ſont ſans bornes, & à cet égard je ſuis pleinement content de mes ſentimens.

L'état de dépériſſement dans lequel je ſuis eſt déjà d'une datte aſſez ancienne, & ce n'eſt pas d'aujourd'hui que j'en ai fait la baſe de la demande de la permiſſion de me retirer en France. En vous la réitérant je n'ai fait que céder à la néceſſité, & j'ai crû pouvoir le faire avec dignité après tant de courſes, de travaux & de peines qui dépoſent en ma faveur. Quelle utilité le Roi & la Compagnie retireroient-ils déſormais de mes ſervices que vous paroiſſez vouloir que je leur continue? J'ai perdu tout mon crédit (1). Vous le

(1) Perſonne ne peut aſſurément être mieux inſtruit de la vérité de ce que je dis-ici que M. de Lally, qui a fait tout ce qui a dépendu de lui pour donner de moi des idées déſavantageuſes à toutes les Puiſſances Aſiatiques, avec leſquelles il a eu quelque correſpondance. Jaloux de l'eſtime & de la conſidération où il voyoit que j'étois auprès d'elles, & dont leurs lettres étoient des témoignages non équivoques, il s'eſt efforcé de détruire ces ſentimens qui lui faiſoient ombrage, en me peignant à leurs yeux comme quelqu'un qui ne méritoit aucuns égards de leur part. Il ſembloit que ſon but unique fut de fonder ſon crédit en Aſie ſur la ruine du mien, tandis que je faiſois tout ce qui dépendoit de moi pour établir le ſien. On peut en juger par les traits ſuivans.

Copie de la lettre de M. de Lally à Salabet-Zingue:

» Après avoir pris Arcate & y avoir mis votre Pavillon, je vous ai

sçavez, Monsieur, & ce crédit, que je n'ai plus, étoit le seul avantage dont je pusse me prévaloir, & que j'avois résolu de vous consacrer. Vous m'avez, dites-vous, ouvert votre cœur : je puis vous jurer que je ne vous ai rien caché de mes plus secretes pensées ; mais je ne conçois pas ce que vous me faites l'honneur de me dire des intentions de la Compagnie sur l'abandon des conquêtes du Nord. Je sens bien que ce n'est point à moi de pénétrer dans les motifs des ordres qu'elle donne, & dès qu'elle voudra être contente des événemens survenus dans cette partie, il est juste que j'en sois satisfait. Je n'avois jamais pensé que je pourrois conduire les affaires, dans le projet de mon dernier voyage à Masulipatam, par d'autres régles que par vos ordres, & je voulois assûrement vous ménager la gloire du

» écrit plusieurs lettres, dont je n'ai reçu aucune réponse, *apparem-*
» *ment que vos occupations & vos plaisirs vous en ont empêché.* J'ai
» reçu seulement de vous deux lettres, par lesquelles vous me man-
» diez de vous envoyer Bussy : ce qui me surprend très-fort, puisqu'il
» n'a aucun pouvoir. Tout dépend de moi, & c'est moi qui donne
» des ordres. Bussy ne peut agir en rien dans aucun endroit que sui-
» vant ceux que je lui donnerai. Mon Roi m'a recommandé d'entre-
» tenir toujours l'amitié & la bonne intelligence entre vous & moi.
» Depuis plusieurs années vous êtes lié avec ma Nation. J'espere que
» dans quelques jours les vaisseaux & les forces que j'attends arrive-
» ront, &c. «.

Le Général ayant pris sur lui de nommer Raja-Saëb, Phosdar ou Nabab d'Arcate, ne sçavoit trop comment pallier cette démarche faite contre les droits du Souba du Dekan, ni de quelle façon il entameroit une correspondance avec Nisam-Aly, qui a dépouillé du Gouvernement Salabet-Zingue son frere, à qui il n'a laissé qu'une ombre d'autorité. Son génie, fertile en expédiens, lui a fait imaginer de faire sa cour au nouveau Nabab à mes dépens, en lui faisant entendre *que l'éloignement que j'avois toujours témoigné pour ses intérêts, l'avoit jusqu'à présent empêché d'entrer en relation avec lui, & qu'il venoit de me déposséder de tout emploi pour le satisfaire.*

Je suis sûr que ceci a été écrit à Nisam-Aly : je ne le suis pas également qu'il parte de M. de Lally, & si M. de Larches qui l'a écrit ne l'aura point fait de son chef.

ſuccès. Mes offres méritent, ſans doute, le titre *de généreuſes*, dont vous les honorez, par la pureté de mes motifs. J'ai regret, Monſieur, que vous les ayez refuſées, & que les circonſtances ayent ſi totalement changé que je ne puiſſe plus être bon à quelque choſe. Cette inutilité, le dérangement de ma ſanté, ſur lequel j'inſiſte, & celui de mes affaires en Europe, occaſionnées par la perte que j'ai récemment faite de toute ma famille, *m'obligent à vous répéter encore la demande de mon paſſage.* Je m'adreſſe à vous, Monſieur, parce que mon beſoin eſt réel, & que j'oſe eſpérer que vous voudrez bien y avoir égard. L'honneur que j'ai eu de ſervir ſous vos ordres, & ma confiance en votre équité me défendent toute autre voie. Cette confiance ſuffit pour me raſſurer, & je la porte au point d'être perſuadé que vous reviendrez à me rendre juſtice & que vous effacerez de votre eſprit la perſuaſion où vous me paroiſſez être que je prends peu de part aux intérêts de la Compagnie. Ma conduite paſſée juſtifiera mes ſentimens actuels. J'oſe donc vous ſupplier de ne pas tromper mon attente, & de croire que je me ferai toujours un devoir de vous convaincre du reſpect avec lequel je ſuis, &c.



TROISIÉME ÉPOQUE.

Depuis le 16 Août 1759 jusqu'au 22 Janvier 1760, c'est à-dire, depuis l'arrivée de la Frégate la Gracieuse, jusqu'à la bataille de Vandavachy.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Oulgaret, le 16 Août 1759. (1)

MONSIEUR,

COMME je ne puise ce que j'ai toujours eu l'honneur de vous dire & de vous écrire que dans mes propres sentimens, il ne peut y avoir aucune différence entre mes Ecrits

(1) Le 15 Aout, M. de Lally fit lever la défense de paroître devant lui par la même personne qu'il avoit employée pour me la signifier, qui m'écrivit la lettre ci-après.

Copie de la lettre du R. P. Lavaur, à M. de Bussy, du 15 Août 1759.

MONSIEUR,

» Je viens de me présenter chez M. de Lally. Il m'a tiré à l'écart » pour vous faire sçavoir qu'il avoit des ordres de Sa Majesté à vous » communiquer. Je l'ai prié de me dispenser de cette commission, qui » pouvoit mieux convenir à quelqu'un d'un autre état que le mien. Il m'a » repliqué que s'étant une fois servi de moi, il continueroit à le faire, » en m'ajoutant de vous dire *que c'étoit de la part du Roi*, & qu'il » vous attendoit entre deux & trois heures, attendu qu'il seroit alors » plus seul & en plus grande liberté de vous parler. Je souhaite que » les suites de ma commission n'ayent rien que de satisfaisant, & vous » renouvelle les assurances du respect & du dévouement avec lesquels » je suis, &c.

& mes paroles. Je vous ai toujours allégué le dérangement de ma ſanté qui n'eſt que trop réel, & vingt-deux ans de peines & de fatigues dans l'Inde, comme des titres malheureuſement aſſez juſtificatifs *de la néceſſité dans laquelle je me vois de ne pas différer mon retour en France.* Je vous ſupplie de n'en pas conclure, Monſieur, que j'oublie ce que je dois au Service du Roi, & aux intérêts de la Compagnie. Ce devoir a ſur moi un pouvoir très-véritable, & très-puiſſant, & je ne balancerois pas à lui ſacrifier mes plus chers intérêts, ſi ce ſacrifice pouvoit être de quelque prix par ſon utilité : mais je ne vois pas ce que je puis faire dans les circonſtances où nous nous trouvons. Mon crédit parmi les gens du Pays, qui ſeul pouvoit me ſoutenir, n'exiſte plus : je ne le regrette aſſûrement que par l'impoſſibilité où je ſuis de vous l'offrir. S'il pouvoit ſe rétablir, je le conſacrerois volontiers à l'uſage que vous en voudriez faire. Vos bontés, une confiance véritable, une perſuaſion intime de la droiture de ma conduite, & de la pureté de mes ſentimens lui euſſent conſervé ſa premiere conſiſtance, & je ne l'aurois déployé que pour la gloire du Roi, la vôtre, Monſieur, & les avantages de la Nation. Mon inutilité me péſe parce que j'en ſens toute l'étendue. Il ne me reſte que du zéle & de la bonne volonté. Je les employerois en-

Ce changement ſubit de M. de Lally étoit l'effet des ordres qu'il venoit de recevoir de la Cour par *la Frégate la Gracieuſe* : ordres qui rappelloient les Officiers principaux, & qui, me faiſant l'honneur de me donner le commandement en ſecond, me tiroient de l'inutilité à laquelle M. de Lally m'avoit condamné vraiſemblablement juſqu'à l'accompliſſement des prédictions qu'il avoit faites ſur Pondichéry dans ſa lettre ſous Madras, du 14 Février précédent.

Je me rendis chez le Général, qui, pour compenſer ce que les ordres qu'il avoit à me communiquer pouvoient avoir de flatteur pour moi, préluda par les reproches les plus vifs, & une expoſition pathétique de mes prétendus torts avec lui. Il termina enfin par me demander mon avis & mon ſentiment par écrit ſur la poſition actuelle des affaires & ſur les moyens de nous rétablir. La lettre ci-deſſus fut écrite en ſortant de cette conférence.

core aux affaires ſi l'on pouvoit s'en promettre des fruits. Vous êtes, par votre place & par vos lumieres, Juge competent, & même arbitre ſur cette matiere. Vous me parlez au nom du Roi. Ces grands objets ſuſpendent le ſentiment de mes maux. Je n'héſiterois pas à rentrer dans les affaires & à travailler de toutes mes forces ſous vos auſpices & ſous vos ordres, ſi je me flattois aſſez pour oſer croire que mes ſoins vous ſeroient utiles & agréables. Sans cette aſſurance je ne puis rien faire avec dignité, & il m'eſt impoſſible de me ſoumettre à ce que vous avez bien voulu me faire connoître des intentions du Miniſtre & de vos propres diſpoſitions.

Vous ſentez ſûrement, Monſieur, que la nouvelle face des affaires m'eſt étrangére à bien des égards (1).

Je ne ſuis amoureux d'aucun ſyſtême ; mais ce que je connois de la ſituation des intérêts politiques de ce Pays, me perſuade qu'il y a des principes généraux & immuables dont on ne peut pas s'écarter ſans danger. Je dois auſſi vous prier d'obſerver que les beſoins preſſans de l'Armée ſont un malheur auquel je ne puis remédier. Je ne ſçaurois à cet égard vous ſoulager que par les voies que vous voudrez bien me tracer vous-même (2). Ma ſituation perſonnelle en ceci

(1) Sçavoir, les liaiſons commencées avec Niſam-Aly, au préjudice de celles qu'on avoit avec Salabet-Zingue : les engagemens pris avec Raja-Saëb, que M. de Lally a de ſon chef nommé & fait reconnoître Nabab d'Arcate; la barriere que cette nouvelle démarche met entre nous & Baſſalet Zingue, frere de Salabet-Zingue & de Niſam-Aly, prétendant à plus juſte titre au Pays d'Arcate, & dans lequel nous aurions pu trouver de plus grandes reſſources, avec aſſurance d'avoir Maures & Marates dans notre parti, au lieu qu'on a pris le véritable moyen de les indiſpoſer.

(2) En effet, M. de Lally qui avoit perçu les revenus des anciens Domaines de la Compagnie & ceux *de la Province d'Arcate* depuis un an, après avoir défendu aux Fermiers de donner un ſol ſur les ordres du Gouverneur ni du Conſeil, & qui avoit, diſoit-on, beaucoup d'or en caiſſe & chez divers Particuliers, pouvoit ſeul remédier à ces beſoins. Je ſuis bien éloigné de me porter pour délateur

eſt même très-embarraſſante ; car je puis vous proteſter que je ſuis en peine de ma propre ſubſiſtance. Je vous ſupplie de me croire ſur cet article qui n'eſt ni ſuppoſé ni exagéré.

Si vous aviez pu lire dans le fond de mon ame, vous euſſiez rendu plus de juſtice à mes ſentimens. Je vous proteſte avec vérité que je n'ai eu d'autre objet que de vous plaire & de vous ſervir. Vous avez méconnu ces ſentimens à un point que je n'oſe rappeller. Un retour de votre part, Monſieur, effaceroit, ſans doute, juſqu'aux traces de cette bleſſure (1), & il me mettroit en même-temps dans la ſituation heureuſe où j'ai toujours deſiré de me livrer ſans diſtraction & ſans traverſes (2) *à mon zéle pour la gloire du Roi*, pour les avantages de la Nation, & je puis ajouter au deſir que j'ai toujours conſervé de mériter quelque part à l'honneur de vos bonnes graces : car j'ai toujours compté ſur votre eſtime.

Je vous ſupplie de me faire connoître vos intentions. J'attendrai ici votre réponſe, ou je me rendrai à vos ordres, comme vous le ſouhaiterez. Je me flatte que vous voudrez bien me pardonner ma franchiſe, & que vous daignerez être perſuadé que je ſçais concilier tous mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être, &c.

& accuſateur de M. le Général ſur aucun fait de cette eſpéce : auſſi ne fais-je que rendre ici ſimplement ce que la voix publique m'a appris à cet égard, & je n'ai garde de rien inſérer de déſavantageux pour M. le Général, du prêt qu'il vient de me faire de dix mille roupies à un intérêt aſſez modique, pour des lettres de change ſur mon bien.

(1) Le peu que j'ai rapporté des procédés de M. de Lally juſtifie aſſez cette expreſſion.

(2) J'avois été ſi fort traverſé juſques-là par tous ceux que M. de Lally écoutoit, que je crus devoir lui indiquer par ce mot la crainte où j'étois de l'être encore.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Pondichery, le 16 Août 1759.

JE n'imaginois pas, Monſieur, qu'un ordre du Roi auſſi précis que celui que je vous ai ſignifié hier de ſa part, exigeât une négociation entre nous, & encore moins que vous fiſſiez partir M. Law en Caléche à cinq heures du matin pour aller conſulter M. de Maudave (1), puiſque nous étions convenus, ce me ſemble, que dorénavant nous ne mettrions aucun tiers daus les affaires que nous aurions à traiter enſemble. Il s'agit d'un oui ou d'un non par écrit, à un Ordre du Roi par écrit que je vous ai ſignifié (2).

La premiere page de votre Lettre eſt un refus fondé ſur votre mauvaiſe ſanté, & c'eſt un motif dont le Miniſtre peut ſe contenter.

Vous me preſſentez dans la ſeconde que vous n'avez point d'argent : je ne ſçache pas vous en avoir demandé (3), & le Pere Lavaur avoit déja eu ſoin de me dire de ne pas vous en demander, parce que vous n'en aviez point. Vous finiſſez

(1) Ce reproche montre que M. de Lally n'avoit pas renoncé auſſi ſincerement qu'il me l'avoit dit la veille, à ſa facilité de former des ſoupçons ſur mon compte. On verra dans ma réponſe combien celui-ci eſt peu fondé.

(2) Je m'étois déja expliqué aſſez clairement, & ma ſoumiſſion à l'ordre ſignifié n'avoit rien de douteux. M. de Lally eût mieux aimé de ma part un oui ou un non tout iſolé, pour être quitte de ce que je croyois de mon côté devoir lui repréſenter ou lui rappeller.

(3) Cela eſt vrai, de la derniere converſation de M. de Lally avec moi. L'époque de ſon ſilence à cet égard ne remonte guères plus haut. Celle des déclarations du Pere Lavaur remontoit à une date plus éloignée, & la derniere dont parle M. de Lally, fait aſſez entendre qu'il avoit ſouvent été queſtion de cet article ; car à propos de quoi le Pere Lavaur auroit-il dit à M. de Lally de ne point me demander d'argent, parce que je n'en avois pas ? M. de Lally vouloit donc m'en demander ?

enfin par offrir vos services au Roi, si, dites-vous, je vous rends mes bontés & ma confiance. Le terme de bonté est une expression de Cour dont je ne me targue avec qui que ce soit.

Je vous ai offert, & vous offre encore toute ma confiance & toute mon amitié (1) : & comme il faut répondre

(1) Sa confiance ! Est-ce pour moi qu'il la gardoit ? Il me l'offroit par cette lettre, mais cela ne l'empêchoit pas de tenir encore tous les jours sur mon compte les propos les plus désobligeans, & ne le rendoit pas plus disposé à écouter & à goûter les représentations que je ne cessois de lui faire sur l'état des affaires.

Ne sembleroit-il pas, au ton naturel qu'il affecte ici de prendre, qu'il n'avoit tenu qu'à moi de vivre en bonne intelligence avec lui, & que j'avois refusé de répondre aux avances qu'il suppose m'avoir faites à cet égard ? Moi, qui connoissant tout le prix du témoignage d'un Commandant en chef, ne m'étois rendu auprès de lui que flatté de l'espérance de me concilier sa bienveillance, de mériter son estime, j'ose même le dire, de m'en faire un ami pour l'Europe, & qui ai vainement mis tout en usage pour y parvenir ! Mais qu'on juge de la sincérité de ce qu'il m'écrit par quelques traits que je vais rapporter, & que je choisis entre mille.

M. de Lally conversant un jour dans un jardin aux environs de Pondichéry avec M. de Leyrit, lui dit : » Je ferai dépenser en Europe à » M. de Bussy les trois quarts de son bien. Eh ! comment, lui répon- » dit M. de Leyrit ? En le rendant responsable des mauvais succès. » Mais, repliqua M. de Leyrit, je ne vois pas que vous puissiez lui im- » puter nos malheurs. Ne vous a-t-il pas au contraire présenté plu- » sieurs moyens propres à nous faire éviter ces malheurs, si ses avis » avoient été suivis ? N'importe, reprit le Général avec une impa- » tiente vivacité, je l'accuserai d'avoir fait tout le mal par ses intel- » ligences dans le Pays. «

Une autre fois en parlant de moi au R. P. Lavaur : » Bussy, lui » disoit-il, n'a plus personne en Europe qui puisse le protéger ; le » vieux Maréchal, sur l'appui duquel il fait fond, sera mort, & je » réussirai sans beaucoup de difficulté à le perdre. »

Lorsqu'à l'occasion des ordres de la Cour, que M. de Lally avoit reçus, & qui me déféroient le commandement des Troupes après lui, ce Général forcé de me les communiquer, eût levé la défense qu'il m'avoit faite de paroître devant lui, jaloux de cette marque de confiance, comme il l'avoit été du grade de Brigadier dont j'avois été honoré, parce que je ne l'avois point obtenu par son canal, il ne pût

par un si, à un autre si, je suppose le cas où vous me payerez de la même monnoye.

Au reste, le Roi n'entre point dans le plus ou moins de liaison qui peut être entre nous. Il vous ordonne de le servir en telle & telle qualité ; & par la même raison qu'il n'est pas en mon pouvoir de retenir ici un Officier que le Roi rappelleroit (1), il n'est point non plus en mon pouvoir de laisser partir un Officier que le Roi fixeroit ici par un ordre exprès.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY à M. DE LALLY.

D'Oulgaret, le 17 Août 1759.

MONSIEUR,

DANS le moment que j'ai reçu la Lettre dont vous m'avez honoré, je me disposois moi-même à vous écrire pour vous prévenir, que j'avois appris avec peine, que M. Gadeville s'étoit malignement applaudi dans le Public, en insinuant que je n'avois retiré d'autre fruit du dernier entretien que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder, que de vous

s'empêcher d'en marquer son mécontentement en disant à plusieurs personnes : « C'est l'argent que Bussy a répandu qui lui a produit cette » grace. La Cour ne pouvoit faire un choix qui me fût plus désagréa- » ble : mais je lui ferai essuyer tant de mortifications qu'il n'aura pas » sujet de s'en applaudir ». Il ne m'a que trop tenu parole. Après une déclaration si peu équivoque, n'aurois-je pas été bien fondé à éluder des ordres qui devenoient pour moi une nouvelle source de désagrémens ?

(1) M. de Lally a donc passé ses pouvoirs, en retenant dans l'Inde MM. de Landivisiau, de Crillon, Conflans, Verdiere & autres Officiers, rappellés par un ordre formel du Roi ?

aigrir davantage (1). Je ne trouve aucun fondement à ce mauvais propos, ni dans l'épanchement de cœur que j'ai eu avec vous, ni même dans ma Lettre, où je me flatte que vous avez vû clairement combien j'étois prêt à sacrifier tous mes intérêts, soit de santé, soit autres, pour le service du Roi, & l'exécution de ses ordres & des vôtres (2). Si j'ai pris, Monsieur, le parti de vous faire part de mes vraies dispositions par écrit, ce n'a été que pour vous obéir, & pour vous les faire connoître avec plus de netteté & dans toute leur étendue. C'est à vous, Monsieur, à me prescrire ce que vous croirez devoir changer ou réformer dans ce qui dépend de moi.

Voici l'affaire de M. de Maudave tout simplement. M. Law a bien voulu se charger de me trouver quelqu'argent. Il sçavoit que M. de Maudave avoit dessein d'en faire repasser en Europe, il a été lui proposer une Lettre de Change sur mon bien, & il l'a amené au Jardin dans sa caléche pour conclure.

Sans vous donner la peine de répondre, il me suffira que vous vouliez bien m'indiquer l'heure de votre commodité.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(1) C'est le seul échantillon que je place ici des manœuvres employées auprès de M. de Lally de la part de ceux qui dès le commencement ont craint trop de bonne intelligence entre lui & moi.

(2) Il en falloit sacrifier en effet beaucoup pour se déterminer : non pas à obéir aux ordres du Roi, qui me seront toujours sacrés, & qu'aucune raison ne pourroit balancer dans mon cœur; mais pour m'engager à rentrer dans une carriere semée pour moi d'épines & bordée d'écueils de toute espèce.



De M. de Bussy, à M. de Lally.

De Pondichéry, *le 7 Septembre* 1759.

MONSIEUR,

VOici le tableau de mes idées sur la situation présente de nos affaires relativement aux Puissances du Pays (1). J'ai puisé le tout dans mon expérience, aidé des réflexions de Chou-Kroulla-Kan (2). Vous voudrez bien vous rappeller, Monsieur, que je ne prends la plume que pour vous obéir.

Si nous négligeons d'engager & de fixer Bassalet-Zingue dans notre parti, il faut nous attendre à lui en voir prendre un qui ne peut que nous être désavantageux : on en peut fixer la décision à trois mois au plus tard.

Bassalet-Zingue n'a que deux ressources ; l'une est de faire la paix avec son Frere Nisam-Aly, & ceci ne dépend que de lui ; l'autre de s'allier avec Balagirao qui, non-seulement a prêté les mains à sa séparation d'avec ses freres, mais encore, qui la lui a conseillée, dans le dessein de le soutenir. La premiere est plus critique pour lui, aussi ne la prendra-t-il qu'avec précaution ; mais la seconde lui est assûrée. De quelque côté qu'il se tourne, il n'abandonnera pas ses vûes sur le Pays d'Arcate. Au cas qu'il ne puisse les

(1) M. de Lally insistant pour que je m'expliquasse par écrit sur la situation de nos affaires & sur les moyens d'en réparer le délabrement, je le fis, en lui communiquant par cette lettre les idées que mes connoissances pouvoient me fournir.

(2) Ce Chou Kroulla-Kan étoit un Waquil de Bassalet-Zingue, frere du Souba du Dekan. Ce jeune Prince étoit à la tête d'une armée considérable sur les frontieres du Carnate, & offroit de joindre ses forces aux nôtres, pour nous aider à chasser nos Ennemis : l'effet eût été indubitable, si l'on eût voulu sérieusement accepter ses offres.

ſuivre, Niſam-Aly, ou Balagirao y ſuppléront pour venir nous inquiéter en leur propre nom, ſi ce n'eſt pas au nom de Baſſalet-Zingue : mais ce dernier étant une fois ſur le Pays, avec l'appui des François, & de Balagirao, Niſam-Aly n'oſera le regarder que de loin. Les Anglois auront beau l'appeller pour s'unir avec eux comme ſon frere le ſera avec nous, Balagirao n'aura qu'à demeurer dans le Nord pour l'y arrêter, ſans qu'il oſe s'en écarter. Il en réſultera un ſecours réel que les François tireront de Baſſalet-Zingue, tandis que l'Alliance de ſon frere ſera oiſeuſe pour les Anglois, du moins dans le Carnate.

Que ſi nous voulons nous rétablir dans le Nord, ce ne peut être qu'à l'aide de Baſſalet-Zingue. Il n'eſt pas douteux (1) que Niſam-Aly y ſera pour les Anglois ; entre-eux & nous il ne balancera pas, dès qu'il faudra qu'il ſe décide néceſſairement pour l'une des deux Nations. Il peut ſe faire qu'en attendant, il écoute des propoſitions de notre part, ne fût-ce que pour nous ſéparer de ceux qu'il a à craindre, ſçavoir, Balagirao, Baſſalet-Zingue & tout ce que Salabet-Zingue peut encore avoir de partiſans ſecrets : mais au fait & au prendre, nous ne pouvons compter que de l'avoir pour ennemi. Cela ſuppoſé, nous devons regarder auſſi comme autant d'ennemis tous les Paléagars & Zémidars du Nord, ſi nous n'avons à oppoſer au fils de Niſam-el-Moulouk un autre fils du même Niſam.

Ayez la bonté, Monſieur, d'appliquer au Carnate, qui eſt notre objet préſent, & à toute la partie du Sud ce que je viens de dire des Paléagars du Nord. Un fils de Niſam ne nous ſera pas moins utile auprès de ceux-là pour nous les attirer, & nous procurer de leur part les ſecours qu'ils pourront donner, vivres, &c. C'eſt le ſeul moyen d'empêcher auprès d'eux le mauvais effet d'un Paravana que Ni-

(1) Niſam-Aly, frere du Souba du Dékan, dont il avoit uſurpé l'autorité, Prince ambitieux, inquiet & hardi, étoit attaché aux Anglois, par la raiſon même de ſon ambition, qui lui faiſoit redouter l'union de ſes freres avec nous.

ſam-Aly

ſam-Aly peut envoyer à Mahamet-Aly. Baſſalet - Zingue préſent & plus aimé que ſon frere, peut ſeul rendre inutiles les ordres & les Lettres de celui-ci.

Notre union avec Baſſalet-Zingue, vû le nombre de ſes Cipayes & ſa Cavalerie Noire, nous rendra tout d'abord ſupérieurs aux Anglois, & en état de les reſſerrer en nous étendant nous-mêmes ; ce qui facilitera la ſubſiſtance de nos troupes aux dépens des commodités de l'Ennemi : elle leur ôtera auſſi toute reſſource du côté de Balagirao & de Morarao (1). On doute fort que ce dernier marche, appellé par d'autres que par Baſſalet-Zingue, qui a, dit-on, déja demandé au premier dix-huit mille Chevaux. Il ſeroit bon de diminuer ce nombre s'ils doivent être pour nous, de peur qu'ils n'affament le Pays. S'ils venoient contre nous, ce ſeroit bien pis.

Pour nous procurer tous les avantages que je viens de dire, il faut, ſans doute, en procurer à Baſſalet - Zingue. Nous ne devons pas compter qu'un fils de Niſam & frere de Salabet-Zingue vienne auprès de nous ſur le pied d'un Jamedar à gages. La premiere choſe qu'il demandera ſera d'être regardé *comme le Maître d'un Pays* (2) dont il partagera, avec nous, tous les revenus, ſoit Fermes, ſoit Tributs, autant que durera notre guerre avec les Anglois, ſauf à régler ce qui doit nous demeurer en propre, après la guerre finie. Il faudra auſſi lui faire eſpérer que nous l'aiderons de nos forces quand elles ſeront devenues libres, ou par la paix, ou par nos ſuccès. Nous lui tiendrons cette parole quand nous voudrons agir pour nous dans le Nord. Nous ne pouvons pas auſſi nous promettre de l'avoir à nos ordres pour toutes nos opérations. S'il s'agit d'un ſiége, par exemple, ſes ſervices ſe réduiſent à empêcher que nous n'y ſoyons inquiétés de qui que ce ſoit. Il aſſû-

(1) Deux des plus puiſſans Chefs Marates.

(2) Cet article étoit d'une extrême délicateſſe à propoſer au Conſeil de M. de Lally.

rera les derrieres de notre armée, maintiendra la tranquillité du Pays, & nous procurera des vivres. Peut-être, voudra-t-il faire alors des excursions sur les Paléagars qui refuseroient de contribuer ; mais ce sera sans aucun préjudice de la sûreté des Assiégeans : il se pourroit même que ces Paléagars l'ayent joint. Vous pouvez vous rappeller, Monsieur, que ce service nous eût suffi lors du dernier siége de Madras (1).

Je ne perds point de vûe dans tout ce que je viens de vous exposer, le projet d'en tenter un autre plus heureux, & tout s'y rapporte, ce me semble. Soyez persuadé que je ne tends qu'au même but que vous, Monsieur ; si je n'en prends pas le chemin, ayez la bonté de me redresser.

Je ne me cache pas non plus les objections qu'on peut faire, & je vous soumets également mes réponses.

On regardera, peut-être, d'abord comme une perte considérable de partager avec Bassalet-Zingue les revenus de la Province d'Arcate. A cela je réponds :

1°. Qu'une moitié bien assurée peut nous valoir mieux que la conservation de nos droits sur un tout incertain, exposé aux pillages de l'Ennemi, & qui réellement peut produire moins.

2°. Que nos dépenses se trouveront considérablement diminuées dès-lors que presque tous les Noirs de l'Armée, Cipayes & Cavaliers, seront sur le compte de Bassalet-Zingue. Il ne nous restera à payer que peu de Cipayes pour le service du Camp, les Bazards & les Ouvriers nécessaires pour remuer la terre.

3°. Il faudra, s'il est possible, exempter du partage ce qui précédemment faisoit en quelque sorte notre Domaine depuis Alamparvé jusqu'à Gingi, en passant par Vandavachy, & dont nous jouissions avant vos conquêtes. Ceci

(1) Qu'on veuille bien se rappeller ma lettre du 28 Octobre 1758, on verra que l'exécution du projet que je proposois devoit, suivant les apparences les mieux fondées, faire réussir l'entreprise sur Madras, par les secours d'argent, de vivres & d'hommes qu'on auroit levés chez les Paléagars.

ſeul bien conſervé peut ſuffire largement au payement de notre armée (1).

Nos engagemens avec Raja-Saëb préſentent une ſeconde objection. En touchant cet article, je vous ſupplie, Monſieur, de croire que je ſuis tout autre ſur ſon compte qu'on a peut-être voulu vous l'inſinuer; & j'eſpére que vous conviendrez que je vais à ſes intérêts plus ſolidement que ceux qui vous les ont préſentés ſous une autre face. Je crois que je l'en aurois convaincu lui-même, s'il eût continué d'en traiter avec vous par mon canal. Je lui aurois fait voir en premier lieu qu'il ne peut convenir ni à lui, ni à nous de l'oppoſer à Baſſalet-Zingue, le cas s'en préſentant. En ſecond lieu, que ſi nous devons être attachés par reconnoiſſance à ſa famille, nous ne devons pas l'être moins à celle de Salabet-Zingue au même titre.

3°. Que quand même nous voudrions en pareille occaſion ſacrifier tout autre intérêt au ſien, ce ſeroit courir avec lui à une ruine certaine. Tout étoit plus favorable, & mieux diſpoſé pour un ſuccès, lorſque nous avons entrepris de ſoutenir Chanda-Saëb ſon pere contre un uſurpateur ſans titre, & nous nous ſommes épuiſés ſans en venir à bout.

4°. Qu'un avantage paſſager que nous lui ferions avoir ſur un concurrent tel que Baſſalet-Zingue, ne finiroit rien, & le laiſſeroit toujours expoſé, ainſi que nous, à une guerre de la part des Maures & des Marates, qui ne finiroit qu'avec la vie.

5°. Qu'il n'eſt rien de plus deſirable, & pour lui, & pour nous, que la tranquillité d'un Pays dont il ſera le plus grand Seigneur, en vertu des poſſeſſions que ſon Mariage

(1) Je ne parlois que d'après ce qui devoit être, & non d'après ce qui étoit réellement, puiſque depuis plus d'un an que nous étions en poſſeſſion du Pays, il n'avoit pas été queſtion des revenus; on ſe rappelle que dans le Comité qui avoit été tenu au mois de Mars précédent, l'indiſcrétion d'un des Membres qui oſa parler des revenus d'Arcate, fut relevée par les apoſtrophes les plus indécentes.

lui promet, & de la cession de Tiroumalé que nous lui avons faite.

6°. Enfin, que le moyen le plus sûr de lui procurer solidement la place de Naëb d'Arcate (1), c'est de lui procurer plutôt, comme nous nous le proposons, l'affection de Bassalet-Zingue, qui peut bientôt réunir au Pays d'Arcate, & d'Adoni, ceux de Siré & de Colala, situés entre-deux, & qu'il est apparent qu'on retirera de Balagirao, en assûrant à celui-ci le Chotaye. Alors Bassalet-Zingue sera dans le cas de nommer des Naëbs, ou Gouverneurs à ces différents Pays. Quant aux quarante mille roupies que Raja-Saëb nous a fournies dans un besoin pressant (2), on peut lui en assûrer la restitution (3). Permettez-moi, Monsieur d'ajouter par rapport à nous, qu'aucune espérance ne doit plus nous toucher que celle d'une tranquillité prompte & durable dans le Pays d'Arcate. C'est le vrai moyen de rétablir nos affaires après que la guerre nationale sera terminée. Je suis persuadé qu'en ceci vos vûes sont bien conformes à celles de la Cour & de la Compagnie.

Je ne prétends pas, Monsieur, me rendre garant de tous les avantages que je viens de vous présenter; mais l'espérance m'en paroît très-légitimement fondée, & je ne vois pas d'autre voie pour y parvenir que l'alliance avec Bassalet-Zingue, sur le pied que j'ai dit ci-dessus. Je ne vois aussi rien de plus propre à éloigner de nous les dan-

(1) Naëb ou Nabab, c'est la même chose.

(2) Pour payer les troupes, & huit jours avant la désertion du Régiment de Lally.

(3) Il y avoit, disoit-on assez publiquement, un autre point plus embarrassant, c'est-qu'il auroit fallu lui en restituer encore soixante mille d'une part, & vingt mille d'une autre, qu'on avoit reçues de lui à l'occasion de sa nomination à la Nababie; & d'ailleurs, les secours dont je présentois la perspective & la possibilité n'ayant pour motif que l'utilité & le bien général, ne pouvoient guères se concilier avec l'esprit d'intérêt particulier & des vues moins honnêtes encore, qui faisoient le caractère distinctif de ceux qui entouroient M. de Lally & formoient son conseil-privé.

gers qui nous menacent, & à faciliter nos opérations contre les Anglois après l'arrivée de nos forces. Sans cela nous risquons d'être barrés dans le plus beau chemin, si nous faisons tant que d'y arriver.

Si mes idées, Monsieur, ont eu le bonheur de s'accorder avec les vôtres, comme je l'espére, trouvez-vous à propos d'envoyer, sans retardement, le sieur Beylié, accompagné de Chou-Kroulla-Kan, & de Nogarao vers Bassalet-Zingue, en leur remettant un Kaoul en Persan & en François muni de votre grande Chape, contenant les conditions ci-dessus, que vous confirmerez, en lui donnant parole de votre exactitude à les tenir dans la Lettre que vous lui écrirez en même-temps? Vous pouvez aussi lui marquer (au cas qu'il accepte ces conditions) que dès que vous le sçaurez à portée d'être joint, vous m'envoyerez au-devant de lui avec deux cens Chevaux pour assûrer sa marche. Vous me trouverez prêt en cette occasion, comme en toute autre, à exécuter vos ordres (1).

J'ai l'honneur d'être, &c.

(1) On fut si convaincu de l'utilité de ce projet, & de la solidité des raisons sur lesquelles il étoit fondé, que malgré les oppositions des Partisans de Raja-Saëb & la répugnance qu'on avoit à s'y prêter, on ne pût se dispenser de l'approuver, au moins extérieurement, & de me charger même de l'exécution, comme on le verra par l'ordre ci-après.

Me voilà donc, malgré ma mauvaise santé & tous les désagrémens que j'ai essuyés, rentré dans une carriere qui m'en a procuré de plus grands encore pour récompense de mes travaux & de mes peines. Le moment de mon départ pour cette expédition fut aussi celui où l'on fit jouer le plus de ressorts pour me faire échouer. Ce qui fit dire à une personne vraiment zélée pour le bien général ¶, qu'elle voyoit avec douleur qu'on ne me laisseroit jamais rien faire de bien. Cette idée ne s'est que trop confirmée.

¶ M. de Leyrit, Gouverneur de Pondichéry.

COPIE de l'ordre de M. DE LALLY à M. DE BUSSY.

Du 3 Octobre 1759.

L'OBJET de la Commiſſion de M. de Buſſy eſt de joindre Baſſalet-Zingue le plutôt qu'il pourra avec une Compagnie de Huſſards, & trois Compagnies de Cavalerie qu'il prendra dans l'Armée à ſon choix (1). Il pourra auſſi diſpoſer de deux Compagnies de Grenadiers de Lally, des deux de l'Inde, & de deux ou quatre piéces de canon, s'il le juge néceſſaire.

Il tâchera d'engager Baſſalet-Zingue à prendre la route d'Arcate le plutôt poſſible, & il me donnera avis journellement du progrès de ſa marche, & des opérations qu'il jugera pratiquables de concert avec l'Armée de Vandavachy. Quant à la partie politique de ſa négociation, je m'en rapporte à ce qu'il jugera de plus expédient à faire pour déterminer Baſſalet-Zingue à nous joindre, & en cas d'un refus abſolu, il ramenera le corps de troupes & l'artillerie de la Compagnie qui eſt à l'Armée de Baſſalet-Zingue. *Signé*, LALLY.

(1) M. de Lally m'a blâmé depuis d'avoir pris ces quatre Compagnies de Cavalerie. Que n'eût-il donc pas dit, ſi j'avois auſſi ammené les quatre Compagnies de Grenadiers & les quatre piéces de canon qu'il me permet ici de prendre ? Il a nié à mon retour, en préſence de M. de Leyrit, qu'il m'eut donné cette permiſſion, ainſi que l'ordre ci-deſſus, quoiqu'il ſoit écrit de ſa main.



De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Vandavachy, le 5 Octobre 1759.

MONSIEUR,

LEs Ennemis ne s'étant point repliés ſur Cangivarom, le projet concerté ne peut avoir lieu : ils ſont encore à Tirvatour. Tous les avis s'accordent unanimement à dire qu'ils attendent du renfort de Madras ; M. Caillaut (1) eſt allé lui-même le chercher. Je crois qu'il eſt à-propos de les attaquer, & de les obliger à repaſſer le Paléar avant la jonction de ce ſecours (2).

J'ai l'honneur d'être, &c.

RESULTAT du Conſeil de Guerre tenu à Vandavachy le 5 Octobre 1759.

ATTENDU que l'Ennemi ſe tient à Tirvatour, & que tant qu'il occupera un poſte en deçà du Paléar, il eſt impoſſible de mettre à exécution le projet d'aller joindre Baſſalet-Zingue & remplir l'objet principal de la Commiſſion de M. de Buſſy, nous ſommes d'avis de marcher à l'Ennemi, & de l'obliger à repaſſer le Paléar le plutôt qu'il ſera poſſible, & avant qu'il puiſſe recevoir le renfort qu'il attend. *Signé*, BUSSY, VERDIERE, GÉOGHEAN, CARRIERE, DUSSAUSSAY, & ALIN.

(1) Major des Troupes Angloiſes.

(2) Pour exécuter l'ordre dont je viens de parler, il falloit que je me rendiſſe à Arcate, dont l'Ennemi, par ſa poſition à Tirvatour, barroit le chemin. Il falloit donc que je marchaſſe à l'Ennemi pour m'ouvrir le paſſage. C'eſt auſſi ce que je fis, après avoir aſſemblé les principaux Officiers de l'Armée. Cette démarche fut approuvée de toute la Colonie, & blâmée de M. de Lally ſeul.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Tirvatour, le 8 *Octobre* 1759.

MONSIEUR,

J'Ai marché à l'Ennemi, comme j'ai eû l'honneur de vous le mander ; mais il m'a échappé par une prompte retraite. J'ai fait passer le 7 au matin le Seyar à l'Armée, & j'ai poussé la Cavalerie jusques sur le Paléar. Les Anglois sont rentrés dans Cangivarom ; il ne leur restoit en déçà qu'un Parti qui s'est aussi retiré. Je voudrois leur faire évacuer le fort d'Ochel, afin qu'ils n'ayent plus aucun poste de ce côté-ci.

Après avoir donné un peu de repos à l'Armée, je la renverrai dans ses Quartiers, à moins que vous ne me donniez de nouveaux ordres. J'ignore si on vous passe des Alkaras dans les comptes, mais il n'y en a pas un ici, non plus que des guides, &c (1).

Les nouvelles que je reçois de Vélours, dont vous êtes, Monsieur, sans doute, aussi informé, portent que Bassalet-Zingue s'est emparé de Nélour, qu'il a reçu à bras ouverts Anaverdi-Kan, que vous avez vû au siége de Madras, & que vous avez depuis congédié ; que c'est même en partie à ses conseils & à ses lumieres qu'il doit la conquête de Nélour ; qu'il s'est avancé jusqu'à Servapaly, où il attendra pour se déterminer les dernieres résolutions de Pondichéry. De mon côté j'attendrai à Arcate de ses Lettres pour me mettre en marche. Les Anglois sont beaucoup plus forts à

(1) La personne chargée de la partie qui concerne les Alkaras, Espions, &c. s'en est toujours si mal acquittée, qu'on n'a jamais sçu au juste ni les forces de l'Ennemi, ni sa position, ni les mouvemens qu'il faisoit. Une négligence si condamnable dans une partie si essentielle, n'a pas peu contribué à nos mauvais succès.

Tirpatty

Tirpatty qu'on ne vous l'a dit, & ils ont en outre cent Blancs & des Cipayes avec Abdoulvab-Kan (1).

Les nouvelles du Dékan venues par la même voie portent que Nisam-Aly emploie les plus fortes sollicitations auprès de Balagirao, pour qu'il le laisse tranquille : il lui offre même à cet effet la forteresse d'Amed-Nagar, place importante située entre Aureng-Abad (2) & Poni, qu'il n'a point voulu lui accorder après la guerre qu'il a eue l'année derniere avec lui, ayant mieux aimé lui donner des Jaguirs pour la valeur de vingt laks, parce qu'elle couvre tous ses Etats. Ce Chef Marate desire cette place depuis si long temps qu'il n'a cessé pendant sept ans de me presser de la lui remettre. Les conditions auxquelles Nisam-Aly consent de la lui céder sont, qu'il ne s'opposera point au dessein qu'il a formé de se porter, par Sunda-bed-Nour, dans le Maïssour, le Tanja-our & dans toute la partie du Sud.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. J'ai communiqué à M. Géoghean vos intentions au sujet de vos deux Compagnies de Grenadiers que je dois emmener avec moi ; mais il est trop incommodé pour pouvoir faire cette course. S'il n'est pas en état de marcher, je ne prendrai que la seconde Compagnie de votre Régiment, la seconde de Lorraine, & les deux de l'Inde.

(1) C'est ce même Abdoulvab-Kan, frere cadet de Mahmet-Aly-Kan, qui, brouillé d'abord avec son aîné, après nous avoir longtems offert ses services dont M. de Lally ne voulut pas, les offrit aux Anglois, qui le reçurent à bras ouverts, & qui lui firent un parti avantageux.

(2) Aureng-Abad, Capitale des Etats du Souba. Poni, Capitale des Etats de Balagirao.



De M. de Lally, à M. de Bussy.

De Pondichéry, le 6 Octobre 1759.

Par la Lettre que je viens de recevoir de l'Evêque (1), Monſieur, dont je joins ici copie, vous verrez notre ſituation avec Morarao.

Je joins auſſi copie de la derniere Lettre que j'ai écrite audit Morarao, & voici la réponſe que je fais à l'Evêque, vous remettant entiérement le ſuccès de cette négociation (2).

Il eſt certain qu'avec ces deux mille hommes, puiſqu'ils ſont ſi près, nous pourrions tout de ſuite déloger les Ennemis de Cangivarom, & même attenter ſur Singuelpet (3).

(1) Le perſonnage que M. de Lally déſigne ici ſous le nom de l'Evêque, étoit un certain Noronha, Moine Portugais, originairement Cordelier à Goa, d'où il s'étoit ſauvé. Il vivoit du métier d'intriguant; ſes intrigues lui avoient fait obtenir l'Evêché d'Halicarnaſſe *in partibus.* Sa conduite & ſes mœurs connues lui en firent refuſer les Bulles. Comme ce ſujet a été quelque tems à Paris il y a environ dix ans, ſi l'on étoit curieux de le connoître plus particulierement, on pourroit découvrir des anecdotes ſur ſon compte dans les Archives de la Police, & ſur-tout chez M. le Marquis de Puiſieux, alors Miniſtre des affaires étrangeres. Ce prétendu Evêque qui n'a pas été pour peu de choſe dans nos déſaſtres, vivoit à Pondichéry ſous les auſpices de M. de Lally, dont il étoit l'ami, le confident & le négociateur banal, ſur-tout auprès des Marates. M. de Lally qui le régaloit quelquefois du compliment que par-tout-ailleurs que chez des François, il auroit été depuis long-tems brûlé ou pendu, l'employoit néanmoins de préférence à tout autre, & à l'époque de cette lettre, M. l'Evêque négocioit.

(2) M. de Lally, loin de me remettre le ſuccès de cette négociation, comme il le dit ici, n'a tenu aucun compte de tout ce que je lui ai mandé pour le détourner d'appeller ces Marates. On verra dans la ſuite de ces lettres que je prévoyois dès-lors une partie de ce qui eſt arrivé, & que je n'ai rien épargné pour l'en prévenir.

(3) Beau projet dans la ſpéculation, mais impoſſible, à tous égards dans la pratique, avec les Troupes dont M. de Lally parle.

Les vingt-cinq mille roupies qu'il demande, je les ai ; mais les cinquante mille autres m'embarrassent. C'est-là le point où votre crédit parmi les Noirs & votre sagacité nous deviennent absolument nécessaires (1).

Ce seroit un grand coup d'alonger du moins le payement des cinquante mille roupies, & mon avis seroit que, sans avoir égard à l'ardeur guerriere de Mrs de Verdiere & Géoghean, vous vous transportassiez sur le champ à Arcate avec une Compagnie de Hussards, & trois de Cavalerie pour y conférer de plus près avec Morarao & l'engager de venir lui-même en personne.

Si l'Ennemi est encore à Tirvatour, vous ne pouvez mieux masquer votre marche qu'en portant en avant & en deçà des défilés toute votre armée, à l'exception de vos Marins que vous pouvez laisser sous Vandavachy, à portée de joindre l'armée d'un moment à l'autre.

Quant à votre chemin (2) pour arriver à Arcate, vous devez le prendre en deçà du Seyar en cotoyant sa rive droite, afin de le laisser toujours entre vous & l'Ennemi.

Si Tirvatour est évacué, vous pourriez alors y placer la droite de votre armée, & la gauche à Papananguel, suivant le poste le plus avantageux que vous reconnoîtrez. Alors votre chemin sera libre jusqu'à Arcate, en profitant surtout du clair de Lune.

(1) Comment M. de Lally qui a fait tout ce qui a dépendu de lui pour me faire perdre le crédit que j'avois parmi les Asiatiques, ose-t-il réclamer ici ce même crédit? C'est qu'il s'agit d'argent, & que quand il est question de toucher cette corde, on passe pardessus toutes sortes de considérations. *Il a*, dit-il, *les vingt-cinq mille roupies. Les cinquante mille autres l'embarrassent.* Il avoit cependant alors plus de cent mille roupies en caisse, avec lesquelles il a appaisé, quelques jours après, comme on va le voir, la révolte de nos Troupes, mutinées faute de paye.

(2) Je n'ai reçu cette lettre qu'à Tirvatour le 8; ainsi quand le plan que me trace ici M. de Lally auroit été aussi pratiquable que la connoissance géographique du local en démontre l'impossibilité, je n'aurois pas pu m'y conformer.

Je presse pour que l'on envoie toutes sortes de munitions de guerre & de bouche à Vandavachy & à Arcate.

Il me faut encore trois jours pour mes expéditions d'Europe & de Maurice, après quoi je serai libre de ma personne. C'est sur la réponse que vous me ferez & sur le parti que vous prendrez que je me déterminerai plutôt, ou plûtard à partir de Pondichéry (1).

Je vais faire passer des fonds à Vandavachy (2) pour la subsistance des troupes pendant ce mois. J'y ai sept mille sept cent roupies de fonds actuellement que je destine à la Cavalerie, à raison de dix-sept roupies par Cavalier, pour paye & bat, & elle est encore mieux payée (3) que la Cavalerie Angloise, ainsi que notre Infanterie, malgré ses murmures continuels. Lesdites dix sept roupies doivent être payées au Cavalier à raison de cinq roupies le premier du

(1) Ce projet de quitter Pondichéry & de venir à l'armée, n'étoit rien moins que la véritable intention de M. de Lally, qui dès-lors en méditoit un autre de bien plus grande importance, & pour l'exécution duquel il attendoit que je fusse hors d'état de reculer dans celui que j'allois moi-même exécuter.

(2) Si M. de Lally eût exécuté ce qu'il dit ici, il auroit paré au malheur de la révolte générale de nos Troupes, auxquelles son Régiment avoit donné l'exemple le 20 Juillet précédent, en désertant armes & bagages. Les Officiers de ce Corps avoient été sur le champ envoyés après pour le ramener, en lui promettant qu'il seroit payé. On n'en perdit pas moins dans cette occasion environ soixante-douze hommes, qui se rendirent au Camp Anglois.

M. de Lally avoit cependant reçu, quelques jours avant cette désertion de son Régiment, cinquante mille roupies de Raja-Saëb, qu'il avoit fait Nabab d'Arcate pour cette somme. Elle étoit, disoit-il, destinée à appaiser le Soldat, prêt à se révolter faute de paye. Ce n'étoit même que cette considération qui l'avoit emporté sur les risques de la nomination de Raja-Saëb. Comment M. de Lally, si bien instruit de la disposition des Troupes, ne s'étoit-il pas hâté de leur faire distribuer un argent destiné pour elles? Comment ne s'en étoit-il pas encore souvenu en Octobre, trois mois après?

(3) Il auroit dû dire : on lui promet plus.

mois (1), cinq roupies le 10, & sept roupies le 20. Le sous-Brigadier dix-neuf roupies, le Brigadier vingt-une roupies, le Maréchal de Logis quarante, & le Trompette vingt-cinq roupies. Je vous prie de tenir la main pour que cet arrangement s'exécute à la lettre, & de prendre avec vous les fonds pour la paye de ce mois entier pour les effectifs de vos quatre Compagnies. L'Officier touchera aussi la moitié de sa paye, ainsi que le reste de l'armée (2).

L'évacuation de Cangivarom (3) me mettroit bien à l'aise pour la jonction de Bassalet-Zingue & vous éviteroit la moitié du chemin. J'ai grande confiance dans votre crédit sur Morarao pour l'attirer à vous en personne. On nous mande de Négapatam des nouvelles terribles sur les forces des Anglois au Printemps prochain. Nous avons quatre mois francs pour opérer, & de ces quatre mois dépend notre salut.

Je ferai partir demain ou après demain au plûtard les vingt-cinq mille roupies de Morarao, que je suis d'avis de ne lâcher qu'à Velours, ou Arcate, & non au pied des Gattes.

Je suis, &c.

P. S. Mon dessein étant de former une Compagnie à M. Riquet des Hussards qui reviendront, il ne sera dorénavant d'aûtre service qu'avec les dix qu'il a actuellement & ceux qui le joindront dans la suite.

(1) Cet arrangement étoit au bout de la plume de M. de Lally, mais le réel restoit dans son coffre.

(2) Qui ne croiroit sur cet exposé qu'il y avoit ou qu'il y alloit avoir assez de fonds sur les lieux pour le détachement que j'emmenois & pour toute l'armée !

(3) L'évacuation de Cangivarom n'eût facilité en rien ma jonction avec Bassaler-Zingue. Quant à Morarao, pendant que M. de Lally me prescrivoit une chose à son égard, il en ordonnoit une toute contraire à son fidéle agent le Moine Portugais.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Pondichéry, le 7 Octobre 1759.

JE vous avoue, Monſieur, que *j'ai tombé de mon haut* quand j'ai ſçû votre réſolution de marcher à l'ennemi : Premiérement parce que ce n'eſt pas ce dont nous ſommes convenus en nous ſéparant (1).

Secondement, parce que depuis quarante-ſix ans que je ſers je n'ai point encore vû tenir de Conſeil de guerre en pareilles circonſtances (2).

Mais quand j'ai vû que votre Conſeil de guerre étoit compoſé de perſonnes qui arrivoient en même-temps que vous à Vandavachy, & dont aucune n'auroit pris ſur elle d'aller ſeule à Tirvatour ſans un Alkara pour la conduire, j'ai compris que c'étoit une ruſe de votre part pour déterminer l'Ennemi à repaſſer le Paléar. Ce qu'il falloit bien qu'il fit de lui-même d'ici à 7 à 8 jours (3).

(1) Il n'y avoit aucune convention entre M. de Lally & moi qui pût m'empêcher d'éloigner un ennemi dont la poſition, quoiqu'on en diſe, étoit un obſtacle à l'exécution de l'ordre qu'il m'avoit donné : & c'eſt bien gratuitement qu'il eſt *tombé de ſon haut* en apprenant la nouvelle d'une démarche ſi néceſſaire & ſi naturelle, puiſque j'étois plus fort que l'Ennemi ; mais il falloit bien qu'il déſapprouvât cette démarche pour ſuivre le plan qu'il s'étoit formé, & dont il ne s'eſt jamais écarté, de me blâmer en tout.

(2) Je n'ai pas à beaucoup près la même expérience que M. de Lally, j'ai même peu ſervi en Europe, en étant ſorti fort jeune ; ainſi je laiſſe à juger aux anciens Militaires s'il eſt ſans exemple d'aſſembler un Conſeil de Guerre lorſqu'il eſt queſtion de marcher à l'Ennemi, & s'il y a de quoi faire *tomber de ſon haut* un homme de quarante-ſix ans de ſervice? Si le fait eſt contraire à ce qui s'eſt pratiqué dans tous les tems, & à ce qui ſe pratique encore, je paſſe condamnation.

(3) Rien n'arrête un homme qui s'eſt laiſſé aveugler par la paſſion. Il avance, ſans héſiter, le faux pour ſuppoſer des vûes artificieuſes à

Quant à moi j'eusse desiré qu'il eût passé huit jours à Tirvatour, parce que cette position l'éloignoit du chemin que vous devez prendre avec votre détachement, au lieu qu'en marchant à lui vous le raprochez de la route que vous avez à faire.

D'ailleurs, je ne suis pas assez nouveau dans le métier pour ne pas comprendre que la position de vos deux armées ne peut point admettre de bataille ; car, ou l'Ennemi abandonnera son poste, ou il le soutiendra. S'il l'abandonne il n'y a certainement point de bataille : s'il le soutient, il combattra avec avantage. Vous n'avez pas assez de troupes Noires pour intercepter ses communications, & vous ne risquerez point de perdre quatre cens hommes pour lui en tuer deux cens. Quand même vous le forceriez de se retirer, cela s'appelleroit perdre la bataille au lieu de la gagner.

Au reste, je ne vois point d'objet utile à replier l'Ennemi sur Cangivarom huit jours plutôt, ou plus tard, & le plus ou moins de facilité de votre jonction avec Bassalet-Zingue, sur laquelle je suis d'un avis tout à-fait opposé à votre Conseil, n'en est point une pour mettre au hazard d'un combat le succès du reste de la Campagne, dont votre jonction avec Bassalet-Zingue, ou avec Morarao, nous assure. *Ce n'est point du tout à votre Conseil que je confie le salut de l'Inde*, *mais à vous* (1).

ceux contre lesquels il s'est laissé prévenir. C'est ce que fait ici M. de Lally pour trouver de la ruse dans ma conduite. Il imagine que ceux qui ont signé la piéce que je lui ai envoyée étoient venus avec moi, pendant qu'il est de notoriété publique que je me suis rendu seul à Vandavachy, & que ceux qui ont composé le Conseil de Guerre y étoient long-tems avant moi. Il est aussi constant que le chemin de Vandavachy à Tirvatour est si droit & si uni, qu'il *n'est personne* qui n'y allât les yeux bandés. Au reste, sur quoi fondoit-il l'assertion que huit jours plus tard l'ennemi devoit repasser le Paléar ? Je l'ignore.

(1) Et moi j'ai pour maxime de ne faire à la Guerre aucune démarche importante sans conseil. Je sçais que cela m'a toujours réussi, & je n'empêche pas M. de Lally de citer son expérience pour preuve de l'utilité de la maxime contraire.

Le danger que cette Armée a couru, en marchant à Tirvatour pour ſauver vingt hommes qu'elle n'a pas ſauvés, d'être enveloppée par toute l'armée ennemie, & le danger qu'elle vient encore de courir d'être forcée à Vandavachy (1), dont le ſalut a dépendu de l'exiſtence du Chevalier de Géoghean, ſur qui rouloient toutes les diſpoſitions de défenſe, viennent à l'appui de la malheureuſe expérience faite dans ce Pays que l'ardeur & le courage des Généraux qui y ont commandé échouent tôt ou tard vis-à-vis d'un Ennemi qu'ils ont mépriſé, & qui a toujours fini par les prendre tous.

Me voici à préſent totalement dérouté ſur le parti que vous allez prendre. Je ſouhaite que vous battiez, puiſque vous voulez vous battre (2) : mais je puis vous promettre que ce ſera la derniere bataille qui ſe livrera dans l'Inde tant que j'y ſerai, & comme dit fort bien le Maréchal de Saxe au Roi après l'affaire de Laufelt. « Je ne ferai après » votre bataille que ce que j'aurois fait avant ſi vous ne l'euſ- » ſiez pas donnée ».

J'ai l'honneur d'être, &c.

(1) Oui, ſans doute, elle avoit couru riſque d'être forcée à Vandavachy ſon principal poſte : la raiſon en eſt ſimple ; tandis que l'Ennemi avoit réuni toutes ſes forces, M. de Lally reſtoit dans ſes quartiers. MM. de Mainville, de Gouyon & Gineſtoux, Capitaines de Grenadiers, le premier du Bataillon de l'Inde, les deux autres de Lorraine, ſur qui roula l'exécution des ordres pour la défenſe, payerent de leur vie la victoire que l'on remporta ſur les Anglois, qui furent vigoureuſement repouſſés, malgré la ſupériorité de leur nombre.

(2) Autant il étoit à ſouhaiter que l'Ennemi m'eût attendu à Tirvatour, autant & plus encore il eût été à deſirer que M. de Lally eût tenu la parole qu'il donnoit, qu'il ne ſe livreroit plus de bataille tant qu'il ſeroit dans l'Inde, il n'auroit pas reſſemblé aux Généraux dont il parle ici, qui ont fini, dit-il, par être *battus* ou *pris*.

A l'égard de l'application du trait de M. le Maréchal de Saxe, il prouve que M. de Lally a beaucoup de mémoire.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Tirvatour, le 9 Octobre 1759.

MONSIEUR,

JE viens de recevoir dans le moment les Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 6 & 7 du courant, avec les piéces qui y étoient jointes. Il suffit que vous n'approuviez point ce que j'ai fait, pour m'arrêter tout court sur les raisons que je pourrois alléguer pour justifier ma démarche. Vous voudrez bien permettre que je vous dise seulement que je me trouve aujourd'hui dans la position que vous me prescrivez vous-même par votre Lettre du 6.

« Si l'Ennemi, me dites-vous, est encore à Tirvatour, » vous ne pouvez mieux masquer votre marche qu'en portant en avant & en deçà des défilés, toute votre Armée, » &c. Si Tirvatour est évacué, vous pourriez alors y placer la droite de votre Armée, & la gauche à Papantanguel, &c ».

C'est précisément ce que j'ai fait. Il y a seulement de plus, l'envie que je conviens d'avoir eûe d'approcher l'Ennemi (étant supérieur à lui en Européens assez pour le combattre) sans rien cependant donner au hazard ; & pour vous en donner une preuve sensible, mon dessein n'étoit pas de l'attaquer en front, mais de le contourner, &, en passant le Seyar plus haut que Tirvatour, de l'aller prendre par ses derrieres, ayant Arcate sur les miens.

Quant à l'avis que j'ai demandé aux principaux Officiers, & que j'ai pû nommer Conseil de Guerre, je croyois que cela se pouvoit pratiquer sans tirer à aucune conséquence pour l'opération ; & sur-tout pour mieux connoître leurs dispositions.

Je me serai encore trompé sur l'utilité de replier l'Enne-

mi à Cangivarom. Je penſois que l'ayant une fois obligé à repaſſer le Palear, cela l'éloignoit du chemin que je devois prendre, bien loin de le raprocher de la route que j'avois à faire & qu'ainſi je pouvois me rendre tranquillement à Arcate, ou faire telle autre opération que les circonſtances auroient pû exiger.

Je pars ce ſoir pour Arcate avec la Cavalerie & les Grenadiers dont nous ſommes convenus. Je ferai repaſſer le Seyar à l'armée, & la replierai ſur Vandavachy. Je ne laiſſerai à Tirvatour que Salas & ſes Cipayes, qui formeront une eſpéce d'avant-garde pour donner des avis. J'enverrai auſſi des Cipayes à M. de S. Sernin à Carangouly pour déloger l'Ennemi de Salampacum.

J'ai vû, Monſieur, ce que vous a écrit M. l'Evêque. Je ſuis toujours perſuadé que Morarao ne viendra pas en perſonne. Lorſqu'il quitta le parti des Anglois pour ſervir M. Dupleix, outre les grands avantages que celui-ci lui faiſoit, il attendoit du Dorbar de Salabet-Zingue des graces que nous ne ſommes plus en état de lui procurer, & qu'il a obtenues dans ce tems-là : il étoit de plus ennemi de Balagirao qui vouloit l'humilier ; aujourd'hui il eſt à ſon ſervice, & ne fera rien ſans ſes ordres. Les deux mille Marates qu'il vous enverra vous ſeront plus à charge qu'utiles ; vous ne pourrez par leur moyen lever aucune contribution. Outre les avantages conſidérables qu'ils vous demandent, il faudra les payer mois par mois, & vous n'avez pas beſoin de négociation pour lever des troupes du Pays. Si vous aviez dequoi les payer réguliérement, vous auriez les meilleures Patanes & autres qui viendroient de tous les côtés pour vous ſervir. Actuellement on m'offre cinq cens Cavaliers & ſept cens Cipayes bien armés qui étoient précédemment au ſervice de Nandi-Raja (1).

L'arrivée de Baſſalet-Zingue a auſſi ſes inconvéniens ;

(1) Prince du Mayſſour, bon Guerrier, qui avoit fait long-tems la guerre avec nous du tems de M. Dupleix.

mais ils ſont, ce me ſemble, compenſés par les avantages qu'on en retirera, dont la facilité à lever des Contributions eſt un des plus eſſentiels. Ce n'eſt pas qu'il faille rompre avec Morarao. Il eſt bon de continuer la Négociation avec ce Marate, ſans lâcher, comme vous le dites, d'argent, juſqu'à la concluſion de celle avec Baſſalet-Zingue, à qui, ſi, comme aux troupes de Morarao, vous donniez actuellement vingt-cinq mille roupies, & dans un mois cinquante mille, je répondrois bien de la promptitude de vos opérations. Au reſte, je ſeconderai vos vûes autant qu'il dépendra de moi, & quand je ſerai à Arcate je correſpondrai avec Morarao, afin de l'engager à venir en perſonne.

L'évacuation de Cangivarom nous mettroit, ſans doute, bien à l'aiſe ; mais je doute fort que ces deux mille Marates, ſans Morarao en perſonne, parmi leſquels il n'y aura peut-être pas trois cens combattans, puiſſent concourir à cette opération, encore moins à la priſe de Singuelpet. Je pourois vous aſſûrer que cinq cens Cipayes les feront fuir. Comptez pour peu de choſe ce qu'on vous a dit qu'ils prendront parti avec les Anglois. La choſe eſt poſſible ; mais ils n'oſeroient jamais ſe montrer devant les troupes de Baſſalet-Zingue.

Quelque deſir que j'aye de me prêter en tout au bien des affaires, je ne puis rien du côté des finances juſqu'à ce que Baſſalet-Zingue nous ait joint. Je ſerai même peut-être fort embarraſſé pour trouver à Arcate de quoi faire ſubſiſter mon petit détachement (1). Je ne vois guères de moyens de rien tirer des Paléagars, qui, ſollicités d'un côté par les Anglois, de l'autre par Baſſalet-Zingue, & enfin, par nous, pour de l'argent, s'enfuyent dans les bois, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire pluſieurs fois. Tout ce que j'aprens d'Arcate me déſeſpere. Les Correſpondans des Saocars,

(1) Je fus en effet obligé d'emprunter de toutes mains & en mon propre nom de quoi faire ſubſiſter ce détachement.

qui y résidoient ou dans les environs, s'en sont enfuis depuis long-tems. Il n'y reste plus que des misérables qui ne sont pas en état d'avancer cent roupies.

Il s'en faut bien que les sept mille roupies sur lesquelles vous comptez existent en leur entier; elles ont été considérablement entamées pour des dépenses indispensables de l'armée : entr'autres, je n'ai pu me refuser aux cris des Troupes de l'Inde, qui reclamoient sept cens & tant de roupies qui avoient été remises pour elles à M. Papillaut, & qui ont été perdues à la mort de cet Officier. Je les ai donc fait compter à M. de Puymorin, qui est convenu lui-même que la succession de M. Papillaut, qu'on dit considérable, rembourseroit cette somme.

Vous voyez, Monsieur, qu'il ne sera pas possible de satisfaire à la paye d'un mois pour la Cavalerie, d'un demi-mois pour les Officiers, & encore moins pour les quatre Compagnies de Grenadiers.

Je vous dis, Monsieur, mon sentiment avec la franchise que vous m'avez permise. Si mes idées ne se rapportent point aux vôtres, je les y soumets, & je ferai toujours ce qui vous sera le plus agréable & le plus utile.

Il me reste à vous dire que je n'ai pas perdu de tems; car avant de partir d'Arcate, il convient que j'aie reçu réponse à l'avis que j'ai donné à Bassalet-Zingue de mon départ. Je m'étonne qu'elle ne me soit pas encore venue, vû que j'apprens que son armée est beaucoup en deça de Servapaly. Il faut, ou qu'il n'ait pas reçu l'avis, ou que ceux qui le lui portoient ayent fait un grand détour.

J'ai l'honneur d'être, &c.



De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Arcate, le 10 *Octobre* 1759.

MONSIEUR,

JE ſuis arrivé hier à onze heures du ſoir à Arcate, où j'apprens que Baſſalet-Zingue eſt entre Servapaly & Kanderguéry (1), qu'Abdoulvab-Kan vient d'abandonner pour ſe retirer à Chettour, après avoir envoyé ſa mere & le reſte de ſa famille dans les bois de Bom-Raje.

Sampat-Rao, dont je vous ai ſouvent entretenu, les Zémidars de Calaſtry, & de Vinkat-Guéry ſont allés joindre Baſſalet-Zingue. C'eſt une ſuite de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, que quand ce fils de Niſam-El-Moulouk s'approcheroit, tout ſe rangeroit de ſon côté, quelque défenſe que Niſam-Aly ait pu faire. Il y a tout à craindre qu'il n'ait fini avec ces gens-là avant mon arrivée. N'importe, le grand point eſt d'avoir du ſecours. Je ſuis fort indécis ſur la route que je dois prendre. La plus courte & la plus pratiquable dans cette ſaiſon eſt celle des bois de Bom-Raje, mais j'avoiſine beaucoup Cangivarom (2). M. Beylié & Chou-Kroulla-Kan ſont encore à Vélour, parce qu'ils n'ont pas reçu de réponſe du Paléagar pour leur paſſage. Baſſalet-Zingue ne paroît plus ſi empreſſé, depuis qu'il voit que tout le joint & lui obéit, & il s'avance en maître. Point de réponſe de lui. Une ſeule lettre d'un Brame de ſon armée, venu par dévotion à Tirpatty, dit que les Anglois lui ont fait faire des propoſitions d'accommodement & des

(1) Ancienne Capitale du Royaume de Narſingue. C'étoit-là où Abdoulvab-Kan, frere cadet de Mahmet-Aly-Kan, s'étoit établi après la mort d'Anaverdy-Kan leur pere, qui étoit Nabab d'Arcate.

(2) Le principal poſte avancé des Anglois entre Arcate & Madras.

menaces en même tems. Il leur a répondu qu'il ne craignoit & n'espéroit rien d'eux. Son alliance, je crois, nous devient de plus en plus nécessaire, & son arrivée presse. C'est pourquoi je ne tarderai point à l'aller joindre, & pour faire plus de diligence, je laisserai peut-être ici l'Artillerie, les Grenadiers & les bagages, & n'emmenerai avec moi que la Cavalerie, à laquelle j'en joindrai du Pays. Chou-Kroulla-Kan & M. Beylié n'ayant point rempli leur mission, je ferai moi-même le métier de Waquil. Si les Anglois, à la nouvelle de l'approche de Bassalet-Zingue, quittent Cangivarom pour inquiéter notre marche, notre armée sera à portée de s'en emparer, & nous les mettrons par ce moyen entre deux feux. Si au contraire ils ne font aucun mouvement, j'amenerai Bassalet-Zingue à Arcate, & vous fixerez, Monsieur, le lieu où vous souhaiterez que se fasse votre entrevue avec lui. Ceci est dans la supposition que je puisse le déterminer à venir. Il fait ici des pluies continuelles, le Paléar n'est plus guéable, & je crains que nous ne nous y soyons pris trop tard.

Je pense toujours qu'il est à propos de traîner en longueur la négociation entamée avec Morarao jusqu'à ce que nous sçachions positivement à quoi nous en tenir avec Bassalet-Zingue : & sur-tout de ne point lâcher les vingt-cinq mille roupies, parce que de quelque façon que les choses tournent, nous pourrons toujours, avec de l'argent, nous procurer de meilleures Troupes.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. J'apprens dans le moment que les Anglois ont envoyé à Tirpatty un renfort de deux cens Blancs, cent Cavaliers, & cinq cens Cipayes, avec deux piéces de canon pour secourir leurs gens, attaqués par Vinkat-Ram-Raje, Zémidar de Mat-Levar, relevant de Cadapa.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Pondichéry, *le* 11 *Octobre* 1759.

JE ne comprens rien, Monsieur, au verbiage de M. de Verdiere. Il me dit que Bassalet-Zingue s'est emparé de Nélour-Servapaly, & que Noga-Rao a reçu au Camp trois exprès de cette armée qui le lui annoncent. Vous ne m'en dites rien, & je reçois une lettre de M. de Noirfosse, datée du premier de ce mois, qui me marque que Bassalet-Zingue est à Sedapour, à neuf coss d'Inkat-Guery, & qu'il attend de mes nouvelles ou des vôtres.

Voici les pluies prochaines; un train d'Artillerie de piéces Maures sera difficile à traîner. Il seroit de la derniere conséquence que vous pressassiez Bassalet-Zingue de s'approcher de Tirpatty sans perte de tems, & que votre jonction s'y fit. Je compte porter le reste de l'armée sur Arcate, dès que j'aurai rassemblé quelques vivres, & je m'y transporterai aussi-tôt que je vous sçaurai en marche (1).

Je crains fort que votre canon & vos Grenadiers ne vous nuisent au lieu de vous aider. Vous n'êtes qu'à six jours de marche de Bassalet-Zingue (2) en allant à la légere, & il vous en faudra douze pour marcher avec l'Infanterie & du canon.

Par la position de Tirpatty, je crois qu'il est plus sûr pour vous de passer par la Montagne, laissant Tirpatty à votre droite. Vous devez sentir que le plus petit risque que vous

(1) Après ce plan, je ne devois guere m'attendre à la division qui a été faite peu de jours après de notre armée, dont plus de la moitié a été envoyée dans le Sud pour reprendre Cheringham, que M. de Lally avoit abandonné dix-huit mois auparavant, c'est-à-dire, en arrivant dans l'Inde? C'est de cette partie que pendant le siége de Madras nous étoient venus ces déluges de Noirs, qui avoient dévasté toutes nos possessions, alors sans défenseurs.

(2) M. de Lally comptoit mal, ou étoit mal informé. J'étois à plus de quinze jours de marche de Bassalet-Zingue, même en allant à la légere.

courriez dans ce moment dérangeroit tous nos projets,(1) & en vérité, ce n'eſt point à votre âge que l'on doit chercher les avantures, & encore moins quand l'objet n'en eſt que glorieux ſans être utile. Vous voyez à préſent que ſouffler n'eſt pas jouer, & que je n'avois d'autre inquiétude ſur votre marche précipitée en avant, que celle que vous aviez porté d'ici avec vous la réſolution d'attaquer ſans me l'avoir communiquée.

Si vous me demandez à préſent mon avis, franchement, ce ſeroit ou que vous marchaſſiez tout de ſuite avec vos cent cinquante chevaux pour joindre Baſſalet-Zingue, en l'avertiſſant d'avance de faire deux ou trois marches vers vous, & par ce moyen vous ne donneriez pas le tems aux Anglois de former le projet de s'oppoſer à votre paſſage; ou que vous envoyaſſiez Noga-Rao au-devant de Baſſalet-Zingue, pour le déterminer à ſe mettre ſur le champ en marche vers vous: & dans ce cas vous le joindriez en force, en prenant alors un plus grand nombre de Troupes avec vous, afin de ne rien mettre au haſard.

J'ai une autre expédition à vous propoſer chemin faiſant, qui ſeroit de vous emparer de Chettour (2) ſur le chemin à peu-près de Tirpatty. C'eſt l'expédition de deux fois vingt-quatre heures, à ce que l'on dit, & ce poſte, en aſſurant notre communication, aſſureroit auſſi nos ſubſiſtances. Je ſoumets cette opération, comme les autres, aux lumieres que vous êtes plus en état de prendre que moi ſur les lieux, & au jugement plus ſain que vous êtes en état d'en porter.

Je penſe comme vous ſur Morarao, & je n'enviſage d'utilité pour nous qu'à avoir ſa perſonne même; mais je trouve ſes Troupes bien près de nous, & il n'y a qu'une négociation entre vous & lui qui puiſſe nous mettre à portée de ne

(1) Quelle attention! pourra-t'on croire que quelques jours après M. de Lally lui-même m'ait fait courir le riſque d'être coupé par l'Armée Angloiſe?

(2) Comment M. de Lally, ſi preſſé, à ce qu'il diſoit, de voir ma jonction avec Baſſalet-Zingue, pouvoit-il me propoſer une expédition, dont le moindre inconvénient étoit de retarder cette jonction de pluſieurs jours?

le pas craindre, si nous ne nous en servons pas. Je suis tout aussi disposé à éluder cette jonction que vous.

Je ne dois point oublier une circonstance de la lettre de M. de Noirfosse, qui marque que Bassalet-Zingue a reçu une lettre de M. Pigot, qui le félicite sur son arrivée & offre de se lier avec lui, & de lui donner de ses Troupes quand même il garderoit notre détachement, « l'assurant qu'à sa » considération ses Troupes vivroient bien avec les nôtres ». Ce sont les propres mots de la lettre de M. de Noirfosse: & il ajoute : « Bassalet-Zingue m'a montré la lettre & sa ré» ponse. Il le remercie de ses offres, & l'assure qu'il ne nous » quittera pas pour gens qu'il ne connoît que comme ses » ennemis ».

Le Waquil du Maissour, qui est ici, a eu aussi connoissance de cette lettre de M. Pigot; mais il prétend que Bassalet-Zingue a répondu en termes vagues & de remercimens.

Quant à la partie de l'argent, je vais faire passer à Arcate de quoi payer votre Cavalerie (1) jusqu'au premier Novembre, ainsi que le demi-mois à votre Infanterie. Vous sçavez notre situation pécuniaire, ainsi je ne m'étends pas sur cet article.

Voici le résumé du seul objet auquel je vous prie de vous borner, vous laissant l'entiere disposition des moyens.

La saison avance, les chemins vont devenir impraticables, les subsistances rares, & l'argent encore plus, Arcate hors d'état de fournir à la moindre dépense, la nécessité de faire quelqu'opération dans l'intervale que les pluies nous donneront; tous ces motifs doivent vous déterminer à choisir des quartiers où votre armée puisse subsister, & communiquer avec la nôtre. Ces quartiers, selon moi, ne se peuvent trouver que depuis Tirpatty jusqu'à Arcate, adossés aux Montagnes. C'est un Pays ennemi, c'est la retraite des

(1) C'est ce que M. de Lally n'a pas fait; sans doute il ne dira pas que c'est parce qu'il ne l'a pas pu, puisqu'il avoit son argent tout prêt. Au reste, j'y ai suppléé de mes fonds, ou plutôt de ceux que je me suis procurés par emprunt.

bestiaux de la plaine que l'Ennemi ne pourra traverser, & d'où nous pourrons, de concert avec les deux armées, lui dérober les entreprises que nous projetterons.

Tirpatty pour la gauche de nos quartiers, & Arcate pour la droite (1), voilà ma disposition, que je vous soumets, & sur laquelle je vous prie de me donner votre sentiment.

Je suis, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

D'Arcate, le 17 *Octobre* 1759.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 11 du courant. Je vous ai annoncé par la mienne du 8 la prise de Nélour par Bassalet-Zingue, qui commence à être douteuse, & sa marche en avant, que je ne tiens point de Noga-Rao, mais qui m'est venue par Vélour. Le 9 je vous ai mandé mon départ pour Arcate avec le détachement. Je vous ai donné avis le 10 de mon arrivée ici. Les pluies, le gonflement des rivieres, la disette d'argent & des vivres m'y ont retenu jusqu'à ce jour. Ce n'est qu'hier au soir seulement que j'ai reçu de M. Miran quatre mille & tant de roupies pour la paye de la Cavalerie; mais il ne m'a rien envoyé pour la subsistance des chevaux. Cet article est cependant indispensable. Pour y subvenir en partie, je n'ai payé qu'un demi-mois aux Cavaliers, & ce qui m'a resté je l'ai donné pour les chevaux. Je n'ai rien touché non plus pour les quatre Compagnies de Grenadiers; mais je vais prendre sur mes fonds de quoi leur donner aussi un demi-mois afin de pouvoir partir demain, & je me rembourserai sur ceux que vous comptez faire passer ici.

(1) Comment concilier tous ces projets avec ce que fit M. de Lally, dès qu'il fût informé que j'étois entré dans les Montagnes?

J'ai pesé mûrement le double avis que vous voulez bien me donner. En marchant à la légere avec la Cavalerie seulement, il faudroit que je prisse un détour de près de cent coss, en laissant Tirpatty à ma droite à cause de la chaîne de Montagnes, qui a plus de soixante-dix coss sans aucune lacune ni gatte, & j'aboutirois à plus de douze coss dans le nord de Vinkat-Guéry, ce qui allongeroit de beaucoup ma marche, & retarderoit par conséquent la jonction, qui ne peut se faire trop promptement; ou il faudroit que je demandasse, en suppliant, le passage aux Paléagars, ce qui seroit indécent, & nous exposeroit à des inconvéniens qu'il est à propos d'éviter. Je me détermine donc, Monsieur, à l'autre parti, qui est d'emmener tout le détachement, afin de ne rien mettre au hasard. Si de votre côté vous voulez bien, comme vous le dites, vous transporter à Arcate, cette position tiendra en respect l'Ennemi, qui n'osera remuer pour m'inquiéter (1). Un autre motif qui contribue aussi à me faire prendre ce dernier parti, c'est qu'il me paroît convenable que nous nous montrions un peu en forces, afin que Bassalet-Zingue ne nous fasse pas faire ce qu'il voudra, & que nous puissions au contraire l'amener à ce que nous desirerons. M. Beylié & Chou-Kroulla-Kan, qui ont pris les devants, hâteront, s'il est possible, la marche de Bassalet-Zingue; ainsi l'envoi de Noga-Rao à cette fin devient inutile.

J'irai donc par Bom-Raje, & je verrai si l'expédition de Chettour est faisable en allant ou en revenant: mais permettez-moi, Monsieur, de vous assurer que ceux qui vous ont dit que c'étoit une affaire de deux fois vingt-quatre heures sont bien peu au fait.

J'ai, Monsieur, une grace à vous demander, c'est de me donner des ordres qui me prescrivent tous les pas que j'aurai à faire, & je vous promets de ne point rester en deçà, & de ne point aller au-delà; ou bien de m'honorer d'une con-

(1) Ce point de n'être pas inquiété, étoit de la plus grande importance, mais non sans doute pour M. de Lally.

fiance entiere (1), en me laissant la liberté d'agir suivant que l'exigeront les mouvemens de l'armée des Anglois, & leurs démarches auprès de Bassalet-Zingue, les dispositions que j'aurai développées dans celui-ci, & celles des Paléagars: en un mot, tout ce qui peut nous mener au but que vous vous proposez, de faire quelqu'opération dans l'intervalle que les pluies vous donneront, sur-tout *sur l'une ou l'autre place.* (2) La saison avancée, les chemins impraticables, les subsistances rares, & l'argent encore plus; voilà positivement les motifs qui détermineront mes démarches. Pour ce qui est des quartiers que vous m'indiquez, si cette armée étoit à notre solde on pourroit se conformer à vos dispositions, mais elles sont contraires aux usages du Pays, & Bassalet-Zingue ne prendra jamais ses quartiers d'hiver chez des Paléagars, & ceux-ci ne le souffriroient pas, ou se retireroient dans leurs bois, par conséquent plus de vivres. Il en tirera d'eux par les derrieres en les amenant avec lui; & d'ailleurs son apparition ici presse, ce me semble. Pour ce qui est de la communication de cette armée avec la vôtre, je trouve que les quartiers que vous désignez la romproient; car il n'est pas possible, avec si peu de monde, d'occuper quarante lieues qui forment l'intervalle de Tirpatty à Arcate: d'ailleurs, le dessein de prendre des quartiers d'hiver ne s'accorde point, ce me semble, avec ce dont nous sommes convenus, & avec ce que vous me mandez, par votre lettre du 6, des forces qui viennent aux Anglois, dont vous avez eu la nouvelle par Négapatam, & de la nécessité d'opérer avant qu'ils les ayent reçues. Au reste, je vous proteste, Monsieur, que je ne veux pour moi dans tout ceci que la satisfaction de vous faire revenir des préjugés qu'on s'est efforcé de vous donner. Je vous prie d'être aussi persuadé qu'avant de partir de Pondichéry je n'étois point déterminé à

(1) Voilà un article sur lequel il n'est pas aisé de faire entendre raison à M. de Lally. C'est ce qu'il appelle Carte-blanche, qu'il regarde comme usurpation sur son autorité.

(2) Singuelpet ou Cangivarom.

marcher à l'Ennemi : si j'avois eu ce dessein je m'en serois certainement ouvert à vous. Ce n'est donc qu'à mon arrivée sur les lieux, & après avoir reconnu les choses de près, les forces de l'Ennemi, les nôtres, & mille autres circonstances, que j'ai pris mon parti.

Votre idée, Monsieur, de vous porter à Arcate est assurément bonne, car si l'Ennemi faisoit quelque mouvement pour inquiéter ma marche ou autrement, votre armée seroit à portée de s'emparer de Cangivarom, de le mettre entre deux feux, ou au moins de le tenir en échec pour l'empêcher de s'opposer à notre retour, ce qui est la seule chose que j'appréhende, car je ne crois pas qu'il s'oppose à notre marche en allant : ou, peut être mieux encore, de faire passer le Seyar à toute votre armée, & de la cantonner dans plusieurs grosses aldées que j'ai reconnues sur le chemin de Tirvatour à Cangivarom, à deux petites coss du Paléar, poussant une tête jusqu'à Ayan-Coulon. Cette position, je pense, en accélérant notre opération, lui donneroit toute la sûreté possible (ceci est bien Gros-Jean qui remontre à son Curé). Je voudrois bien que le renfort que l'Ennemi a envoyé à Tirpatty fût encore à portée d'être coupé.

A propos de Tirpatty, on pourra peut-être vous dire que les Anglois en ont tiré trois laks ; mais ce ne sera que des gens peu instruits. Vous en jugerez par le petit détail que je vais vous faire.

Cet endroit s'afferme communément quarante-cinq mille pagodes & cinquante mille roupies, payables en trois termes, fixés aux tems des trois pélerinages qui s'y font chaque année (1).

Le premier & le plus considérable, qui est de vingt-trois mille pagodes & vingt-cinq mille roupies, se fait en Sep-

(1) Il y a à Tirpatty une Pagode célebre où la dévotion attire une grande affluence de Gentils.

La pagode monnoyée est d'environ 8 liv. 15 sols, & la roupie de 2 liv. 8 sols. La pagode est une monnoye d'or, la roupie est une monnoye d'argent.

tembre, tems du premier pélerinage qui dure quinze jours. Je doute fort que les Anglois en ayent tiré cette somme, à cause du peu de Pélerins qui s'y sont rendus cette année par rapport aux troubles.

Le deuxiéme paiement, qui est de quinze mille pagodes, se fait en Janvier, tems du second pélerinage, qui ne dure que huit jours.

Le troisiéme enfin, se fait à la fin d'Avril, & n'est que de sept mille pagodes & quinze mille roupies. C'est le tems du troisiéme pélerinage, qui ne dure que cinq jours. On paye encore dix mille roupies à la fin de Juin.

Je me réfere à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire touchant Morarao. Il est inutile de recourir à un pareil secours, quand en dépensant de l'argent on peut se procurer de meilleures Troupes que celles qu'on vous promet, à qui je crois faire grace en ne les appellant qu'inutiles ; car après avoir été payées un ou deux mois, après que nous aurons fait les frais de leur voyage, il pourroit bien se faire qu'elles passassent chez l'Ennemi. Au reste, je doute fort que les deux mille Cavaliers annoncés existent. Je suis persuadé qu'on en trouveroit à peine deux cens rendus à l'endroit désigné; ces gens-là ne sont que de ces coureurs qui ont coutume de rôder dans le Pays de Colala. M. de Noronha n'aura eu vraisemblablement que la parole du Chef d'assembler le corps en question aussi-tôt que l'argent paroîtra: alors celui-ci appellera tous les pillards du Pays pour se joindre à lui, & voilà les troupes que vous aurez.

On vous trompe, Monsieur, pourquoi ne vous le dirois-je pas (1)? M. Noronha qui s'annonce par-tout comme votre homme de confiance & votre Divan, reçoit sous ces titres des distinctions dont il fait, je crois, moins de cas que du bénéfice réel qui les accompagne. Le Kélidar de Vélour lui a fait présent à son passage de deux mille roupies. Arrivé à

(1) Tous ces avertissemens n'ont fait aucune impression sur M. de Lally. Ils méritoient cependant une attention sérieuse.

Sat-Gat & autres lieux, il a détruit l'effet des négociations que le Pere de Saint-Estevan avoit entamées, en faisant entendre aux Chefs que ce n'étoit qu'avec lui qu'ils devoient traiter. Pendant son sejour auprès de Morarao, ce Marate, outre la dépense de sa suite & de ses équipages, dont il l'a défrayé, lui a encore donné soixante dix roupies par jour. De retour à Vélour, où il est actuellement, le Kélidar lui fait compter cent roupies par jour, & défraye outre cela ses gens (1).

Aucun motif personnel, mais la vue seule du bien public qui souffre de toutes ses menées, m'engage à vous en donner avis. Je ne pense pas même trop hasarder en vous prévenant que M. de Noronha, qui dans cette négociation n'a d'autre but que ses intérêts, s'appropriera sans doute une partie de l'argent qu'on demande pour les deux mille Cavaliers, & que vous n'aurez que des Troupes telles que je vous les ai dépeintes (2), en supposant toujours que Morarao ne vienne pas lui même. Au reste, Monsieur, ce que j'ai l'honneur de vous dire ne tend point à vous faire rompre la négociation avec ce Marate, mais est uniquement pour vous informer des abus qui s'y commettent. Loin d'être contraire à vos intentions à cet égard, j'y coopérerai autant qu'il sera en moi.

Je ne sçais que penser de ce que vous marque M. de Noirfosse par sa lettre du premier de ce mois, que Bassalet-Zingue est encore à Sédapour, où nous le sçavions rendu bien avant que je partisse de Pondichéry. Quelqu'assurance que ce que cet Officier vous mande, & les nouvelles que je reçois moi-même, doivent nous donner sur les sentimens

(1) On voit que de pareilles négociations n'étoient point infructueuses pour M. l'Evêque d'Halicarnasse. C'est avec le produit de ces ressources qu'il étaloit à Pondichéry un faste insultant, même dans le tems de la plus grande misere.

(2) Quoique M. de Lally eut fait à plusieurs reprises la malheureuse expérience de la mauvaise foi de ce Moine, il ne l'a pas moins employé depuis dans des circonstances à peu-près semblables. Sans doute il avoit ses raisons. Je ne prétens pas les pénétrer.

de ce Prince à notre égard, son peu d'empressement à s'approcher ne me laisse pas sans défiance, sur-tout depuis que Sampat-Rao s'est rendu auprès de lui. Il est vrai que ce dernier a beaucoup de sujets d'être mécontent des Anglois; mais c'est un Asiatique qui peut changer de façon de penser suivant que ses intérêts varient. On peut cependant penser encore que ce sont les pluies qui retardent Bassalet-Zingue.

J'apprends que les Chefs Patanes de Canoul & de Cadapa lui ont répondu sur ce qu'il les pressoit de se joindre à lui, qu'ils se disposoient à se mettre en marche pour l'aller trouver, & que celui de Cadapa a chargé le Waquil qu'il a auprès de lui de l'avertir quand j'y serois rendu, afin d'obtenir des Kaouls pour sa sûreté.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 18 *Octobre.*

J'apprends, Monsieur, dans le moment que Sampat-Rao fait les plus vives sollicitations auprès de Bassalet-Zingue, pour le faire consentir à nommer Mafous-Kan (1) Nabab d'Arcate, au cas que le premier ne reste pas dans cette Province. Il lui promet à ces conditions de lui faire toucher les revenus, tributs &c, de mettre les Anglois dans ses intérêts, & se fait fort de ne le laisser manquer ni de vivres, ni d'argent. Bassalet-Zingue a répondu que sans avoir de nos nouvelles il ne se détermineroit à rien; qu'après la jonction faite, si vous ne vous accommodiez pas avec lui, il vous remettroit vos troupes, & prendroit son parti. Sampat-Rao a insisté. « Ne prenez les intérêts ni de » l'une, ni de l'autre Nation, a-t-il dit, soyez Souba du » Carnatek, & moi votre Divan, je vous promets tout » succès ».

(1) Ce Mafous-Kan est le fils aîné d'Anaverdy-Kan, retiré dans le Maduré au Sud de Pondichéry, & ennemi comme ses deux autres freres, Nagiboula-Kan & Abdoulvab-Kan, de Mahmet-Aly-Kan, protégé des Anglois; il ne demandoit pas mieux que de se joindre à nous. On les a tous sacrifiés à Raja-Saëb.

» ſuccès ». D'un autre côté, tous les Paléagars rendent hommage à Baſſalet-Zingue, & lui offrent tous les ſecours qui ſont en leur pouvoir, pourvû qu'il ſe détache des François, & qu'il ſe déclare pour les Anglois.

Ceux-ci, enfin, ont envoyé, dit-on, à Baſſalet-Zingue une ſomme d'argent (ce que je ne crois pas). Ils lui font les plus belles promeſſes du monde, juſqu'à l'aſſûrer qu'ils lui donneront un corps de troupes Européennes aſſez conſidérable pour le mettre en état d'aller combattre ſon frere Niſam-Aly.

Toutes ces différentes ſollicitations n'ont point encore ébranlé Baſſalet-Zingue; mais ce qui peut l'inquiéter, c'eſt la nouvelle qu'il vient de recevoir d'Ayder-Abad que Niſam-Aly avoit reçu une de vos Lettres. Ceci chez toute autre Nation ne produiroit ni bon ni mauvais effet; mais c'eſt un Aſiatique qui juge des principes d'honneur des autres par les ſiens, & qui en tire des conſéquences puiſées dans ſa politique, & dans les uſages de ſon Pays. Il eſt toujours à Sédapour. On ajoute que les Anglois qui étoient à Tirpatty, renforcés par les ſecours des Blancs & des Cipayes qu'on leur a fait paſſer, ſe ſont avancés à Calaſtry, & occupent une gorge entre les montagnes qui n'a que quatre lieues de largeur, & par laquelle il faut néceſſairement paſſer, ſoit qu'on vienne du Nord, ſoit qu'on aille du Sud, à moins qu'on ne faſſe un détour ſur la gauche de plus de cent coss, ou qu'on ne contourne les montagnes par la droite juſqu'auprès de Paliacatte. Dans l'un & l'autre cas il faut traverſer des pays de Paléagars, ou de Marates, qui ne ſont pas de nos amis.

Le point eſſentiel étant donc, Monſieur, l'arrivée de Baſſalet-Zingue, qui ne peut ſe faire ni trop promptement ni trop ſûrement; je pars demain, dans la confiance que, conformément à ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire dans votre derniere, vous voudrez bien vous tranſporter ici, & faire faire à votre armée quelques mouve-

mens qui empêchent celle de Cangivarom de m'inquiéter, ſoit en allant, ſoit en revenant (1).

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Anamacoupet, à deux coss au-deſſus d'Arcate, ſur la Rive droite du Paléar, le 19 *Octobre* 1759.

MONSIEUR,

JE ſuis arrêté (2) tout court ici par la Lettre dont je vous envoye ci-joint copie. J'ai appaiſé hier une révolte à-peu-

(1) Si M. le Général ne s'étoit point écarté de ce plan, il auroit évité les malheurs qui ont été la ſuite de la diviſion de notre armée, qui ſe fit au moment que l'Ennemi recevoit un renfort d'Europe de cinq cens hommes commandés par le Colonel Coote.

(2) L'armée venoit de ſe révolter. Inſtruite par l'exemple qu'avoit donné le Régiment de Lally, trois mois auparavant, & indignée qu'on ne la payât point, après avoir combattu bravement & repouſſé les Anglois trois ſemaines avant à Vandavachy, elle venoit de ſe ſéparer de ſes Officiers, emmenant Artillerie, Drapeaux & bagages.

A la premiere nouvelle que M. de Lally reçut de cette ſédition, il l'imputa à M. de Leyrit & au Conſeil. Il en écrivit ſur ce pied-là à M. de Fumel, qu'il avoit envoyé ſur le champ pour appaiſer le tumulte, ſans lui donner dans le moment les inſtructions qu'il médita dans la ſuite : elles portoient qu'il lût aux Troupes aſſemblées la lettre qu'il lui adreſſoit. M. le Général diſoit dans cette lettre, *qu'il blâmoit la révolte ſans en blâmer le motif, qu'il étoit prêt à ſe joindre aux Troupes contre le Gouverneur & le Conſeil, qui avoient fait paſſer en Europe les reſſources de la Colonie ; qu'il ne les avoit payées juſqu'alors qu'avec de l'argent arraché à des fripons, &c. que chaque Corps eût à lui envoyer un détachement à Pondichéry, pour l'aider à contraindre les Habitans à ſe cotiſer pour fournir à la paie des Troupes ; CAR*, ajoutoit-il, *JE SUIS TOUT AUSSI PRET A ME SOULEVER QUE LE SOLDAT, PUISQU'IL M'EST DU BIEN PLUS QU'A LUI.* On s'interdit toute réflexion ſur ce diſcours, & l'on ſe contente d'obſerver qu'il contient au moins la reconnoiſſance la plus poſitive que la cauſe du ſoulevement des troupes étoit le défaut de paie. On juge bien que M. de

près ſemblable de la part des Grenadiers, qui, ſans doute, correſpondent avec l'armée, & qui ont refuſé de recevoir le demi mois que je leur ai fait donner de mes propres fonds, comme j'ai eu l'honneur de vous en prévenir. M. de Navacelle a même été obligé de prendre ſon fuſil, & de menacer de tuer le premier qui oſeroit parler. Ils ſe ſont tous enfuis, en menaçant de paſſer à l'Ennemi. Ce que me mande M. Alin m'a paru aſſez important pour ſuſpendre ma marche, juſqu'à ce que j'aie reçu de nouveaux ordres de vous, Monſieur; j'eſpére que vous voudrez bien me les donner promptement. Je me flatte même que ces facheuſes nouvelles ayant accéléré votre départ pour Vandavachy, je ne tarderai pas à avoir l'honneur de vous voir à Arcate, où il eſt néceſſaire que je conſére avec vous ſur mille choſes qu'on ne peut traiter dans une Lettre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Fumel n'eut garde de communiquer aux Troupes une pareille lettre.

M. le Général ne perſiſta pas long-temps dans l'idée de laiſſer ſubſiſter ſur le Conſeil ſeul l'imputation de cette ſédition; il jugea convenable à ſes vûes de me la faire au moins partager. Dès-lors il commença à annoncer dans ſes diſcours que je pouvois être, & bientôt après que j'étois le véritable auteur de la révolte d'une armée dont j'étois éloigné de vingt lieues alors, qui crioit qu'on l'avoit forcée d'en venir à cette extrémité, en ne la payant pas, dont lui-même reconnoiſſoit que le ſoulevement n'avoit pas d'autre cauſe que le défaut de paye, & qui rentra en effet dans le devoir ſitôt qu'elle fut payée. Les Soldats particulariſoient différens griefs contre le Général: c'étoit à ſes yeux une preuve qu'on les avoit inſtruits; & qui? mes Emiſſaires. Avant que de rentrer dans le devoir, ils voulurent avoir un acte d'amniſtie, ſigné nonſeulement du Général, mais du Conſeil. Nouvelle preuve aux yeux de M. de Lally, que les Soldats n'agiſſoient que par mes conſeils. Hé que n'auroit-il donc pas dit ſi j'euſſe été préſent! moi qui, conſterné dans ce moment d'un événement auſſi déplorable & auſſi nouveau pour moi, me voyois à l'inſtant d'éprouver la même diſgrace dans mon détachement, & qui, incertain du parti que je devois prendre, demandois avec inſtance à M. de Lally de me tirer de cet embarras, en faiſant payer les Troupes de ce détachement! Ce que je fus enfin obligé de faire de mes propres fonds.

De M. ALIN, à M. DE BUSSY.

De Vandavachi le 18 Octobre 1759, à neuf heures du matin.

MONSIEUR,

J'AI l'honneur de vous faire part d'une révolte générale de notre armée, l'argent en est la cause (1). J'ai cru à propos de vous en instruire pour que vous soyez de votre côté sur vos gardes. En voici un léger détail.

Le Chevalier de Géoghean partit pour Pondichéry hier à trois heures après-midi *pour presser la lenteur de M. de Lally en pareil cas* (2); dans le même moment le Régiment de Lorraine s'assembloit, &, malgré la peine des Officiers, partoit pour la montagne où ont campé les Anglois. Il a laissé un piquet pour prendre possession du Parc d'Artillerie, & envoyoit des billets aux autres Corps que j'assemblois, chacun dans son quartier pour que les

(1) L'argent en est la cause! il a été la cause de tous nos malheurs dans l'Inde. C'étoit envain que l'on comptoit depuis 15 ou 18 mois plus de sept millions en argent comptant passés dans la caisse militaire qui ne s'ouvroit que sur les ordres de M. de Lally, quinze millions de pillage dans la ville Noire de Madras, passés on ne sçait où, plus de trois millions de billets de caisse fabriqués pour payer les troupes sur les exposés & de l'aveu de M. de Lally, les contributions des Paléagards du Nord, les revenus du Pays d'Arcate montant au moins à six millions, l'argent tiré de Rajasaëb, de Ramalinga, des Dobachis, celui qui avoit été laissé par l'Escadre, le tout montant à plus de deux millions : les troupes n'étoient pas payées; il leur étoit dû une année de solde; elles étoient dans la plus profonde misere.

(2) Celui qui s'exprime ainsi est M. Alin, Major du Régiment de Lally, faisant alors les fonctions de Major général de l'armée, & depuis Commandant général de toutes nos Troupes, dans un tems où M. de Lally disoit lui-même que notre armée étoit sans Chef. Nous ne manquions cependant pas d'Officiers braves, capables, zélés, & d'un grade supérieur à celui de M. Alin.

Officiers puſſent mieux les contenir, le tout inutilement. Toute l'armée, Infanterie, Cavalerie, & Artillerie, eſt campée auprès de la montagne, où tantôt ils diſent : nous attendrons ici quatre jours pour voir ſi on nous ſatisfera : ils jurent qu'ils ne prendront ni quatre, ni ſix mois, qu'il leur faut le tout. Tantôt ils menacent de prendre le fort, & tantôt d'aller à Pondichéry. Nous ne les quittons ni jour ni nuit. Jugez de notre ſituation. Les Anglois ont déja vent de tout ceci, & tâcheront d'en profiter, ſurtout les rivieres le permettant. J'ai touché ſur cette corde ; ils ont tous crié : nous vous demanderons, Meſſieurs, & nous vous ſuivrons partout. Nous vous aimons, & vous reſpectons.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Trois Cavaliers de la Compagnie de Marchand ſont partis hier au ſoir. Comme nous les connoiſſons pour les plus ſages, & les plus anciens, nous croyons qu'ils ſont allés vous joindre.

De M. DE LANDIVISIAU, Brigadier, à M. DE BUSSY.

JE reçois (1) dans le moment, mon cher Camarade, votre Lettre, & je me preſſe d'y répondre, dans la crainte que mon Pion ne vous retrouve plus à votre Camp, & que vous

(1) Cette lettre fait aſſez voir les diſpoſitions de M. de Lally à mon ſujet, le ſentiment du Public à cet égard, & le zèle avec lequel je m'expoſois à tout ſouffrir pour le bien des affaires.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que cette lettre eſt une réponſe à celle que j'avois écrite à M. de Landiviſiau mon ancien, pour lui rendre compte de la douloureuſe poſition où je me trouvois, de la crainte où j'étois, que ſoit que j'avançaſſe ou reculaſſe, on ne m'en fit un crime, & qu'on ne trouvât matière à me blâmer, quelque parti que je priſſe. Je ne ſçais ſi je dois faire un pareil aveu : j'en ſerois humilié, ſi je n'é-

ne ſoyez déja enfoncé dans les montagnes. Vous avez tort d'appréhender qu'au fond on puiſſe trouver mauvais que vous ayez ſuſpendu votre marche ſur la nouvelle de la révolte générale des troupes. La poſition étoit trop critique pour vous permettre d'abandonner le terrein ſans regarder derriere vous. Vous auriez été blâmable d'emmener à quatre-vingt coss de l'armée, des Grenadiers, & de la Cavalerie que votre préſence avoit contenus, qui n'avoient point de part à la choſe, & qui étoient, ainſi que vous, la ſeule reſſource de l'Inde dans un moment auſſi intéreſſant. Quelque couleur odieuſe qu'on eſſaye de donner aux actions les plus ſimples, il eſt impoſſible de faſciner les yeux du Public, & de vouloir lui perſuader ce qu'on ne peut pas ſe perſuader à ſoi-même. Quoiqu'il en ſoit, la tempête eſt calmée juſqu'à nouvel ordre, & vous voilà dans le cas de continuer votre voyage ; mais en vérité je tremble pour l'avenir. Il eſt triſte d'avoir prévû tout ceci, de l'avoir vû, & d'être Patriote. Au ſurplus, je ſuis fâché contre vous, & vous êtes heureux d'être loin, car j'irois vous gronder de la bonne façon. Que veut dire cet air de triſteſſe, de découragement, de douleur répandu dans votre Lettre ? N'êtes-vous plus ce même Buſſy qui s'étoit fait un ſyſtême de ſouffrir avec patience & fermeté, des outrages, des humiliations, qui n'auront qu'un temps, des imputations qui n'ont point de fondement, & de forcer, par une conduite ſoutenue, la haine & la jalouſie à ſe taire & à vous eſtimer.

tois ſûr de trouver ma juſtification dans tous les cœurs qui aiment la droiture, la franchiſe & l'honnêteté. M. de Lally m'intriguoit plus que ne l'avoient fait les Anglois que je venois de chaſſer devant moi. Je redoutois moins leurs efforts que ſes artifices & les piéges qu'il ſemoit autour de moi. Les parties bleſſées ſont long-tems ſenſibles dans le moral comme dans le phyſique, & j'avoue que M. de Lally, en affectant de méconnoître les motifs & la pureté de mon zèle, en ſe livrant contre moi à des préventions injurieuſes, m'avoit fait une bleſſure dont je ne lui avois pas diſſimulé la profondeur dans ma lettre du 16 Août précédent.

Vous me répétez ce dont nous avons deja badiné ensemble. Qu'on dise que vous êtes un traître à la Patrie, que vous avez fomenté la rébellion des troupes, & mille autres choses de cette espéce? Qu'est-ce que cela vous fait? 1°. Qui est-ce qui vous accuse de tout cela? Entre nous, n'est-ce pas un Auteur bien grave? Croyez-vous que ces calomnies puissent prendre sur personne? En est-on crû sur sa simple parole & d'après sa passion, sur des matières aussi graves? Où est la preuve de toutes ces horreurs? Y en a-t-il la plus légere? Vos actions, votre caractére connu, l'estime générale où vous êtes, la voix, le cri public de tous les ordres de la Colonie (1), du Civil, du Militaire, de tout le monde enfin, ne doivent-il pas vous tranquilliser? On veut vous perdre, dites-vous? Mais comment s'y prendra-t-on? De quelles armes peut-on se servir contre vous? Ignore-t-on la source de cette animosité? Ne sçait-on pas qu'elle a commencé par une jalousie déplacée de la considération que vous vous êtes acquise, qu'elle a été nourrie par un forcené (2) chassé de France, qui a passé Soldat ici, que vous

(1) En effet, les Ordres Religieux avoient dit assez publiquement qu'ils fondroient jusqu'à l'argenterie de leurs Eglises s'ils me voyoient à la tête de l'armée & des affaires du dehors. Les Habitans Blancs & Noirs, les Femmes mêmes tenoient le même langage à l'égard de leurs effets, & le Militaire ne pensoit pas différemment. C'est cette confiance générale qui faisoit la plus grande partie de mes torts avec M. de Lally.

(2) C'étoit un Officier du Bataillon de l'Inde, qui m'avoit été envoyé avec M. Law à Ayder-Abad en 1756, que sa conduite m'avoit obligé de renvoyer, & duquel M. de Lally m'a dit plusieurs fois *qu'il n'y avoit de différence entre lui & Cartouche, que l'habit.* Il avoit, dès avant son départ de Pondichéry en 1756, formé le projet de s'emparer du commandement de l'armée du Dékan, & devoit y appeller un Employé de la Compagnie, avec lequel il entretenoit, sur les affaires de cette partie, une correspondance dictée par l'ignorance, la cupidité & l'envie. M. de Lally s'est, dit-on, procuré une lettre de cette rare correspondance que M. de Landivisiau m'a assuré lui avoir été remise par l'Employé en question. Il est aisé de deviner à quelle fin, dès que l'on connoît les dispositions de celui qui se l'est fait remettre.

avez à votre tour chaſſé du Dekan, & qui dans le deſir de dominer ſur un eſprit qu'il a déja trouvé préparé par l'envie, & qui malheureuſement n'eſt que trop enclin à ſaiſir le mal, & à le voir où il n'eſt pas, a débité des horreurs, & des calomnies qui tombent d'elles-mêmes, puiſqu'elles n'ont point de fondement ? & vous voulez qu'on réuſſiſſe à vous perdre ? Si vous le penſez, vous avez grand tort. Tenez, mon cher Camarade, l'envie n'a qu'un temps, le menſonge ne peut ſe ſoutenir, la vérité perce toujours & triomphe à la fin. La haine eſt impuiſſante quand elle n'eſt point méritée, & l'adverſité eſt la pierre de touche du grand homme. Croyez-moi, continuez à mettre ſous vos pieds tous ces dégoûts paſſagers, gardez-vous d'en prendre le plus léger chagrin, conduiſez-vous toujours avec la même ſageſſe, la même prudence, le même zéle Patriotique que vous avez juſqu'ici fait paroître. Eloignez de vous toute idée de vous retirer : il n'eſt pas temps, vous vous devez à cette Colonie, elle n'a de reſſource que vous ; elle vous tend les bras ſur le penchant de ſa ruine ; allez lui chercher des ſecours néceſſaires, & retirer des mains étrangéres les triſtes reſtes de cette pauvre armée du Dékan, jadis ſi brillante, & que votre abſence a perdue. Nous voilà tous rappellés ; il ne reſte plus que vous ; les Soldats vous adorent, revenez vîte les rejoindre & tâchez de tout ſauver. Vous connoiſſez la droiture & la franchiſe de mon caractère ; je vous parle en véritable ami. Eloignez de vous toutes les idées qui peuvent vous faire de la peine. Je ne vous plains point, je plains bien plutôt.... Adieu, mon cher Camarade, l'Hermione ne pourra être prête avant votre retour, ainſi j'eſpére avoir encore le plaiſir de vous embraſſer, & de vous aſſûrer de tous les ſentimens avec leſquels je fais profeſſion d'être toute la vie, &c.



De

De M. de Bussy, à M. de Lally.

D'Anamacoupet, le 21 Octobre 1759.

MONSIEUR,

LE Porteur de celle-ci est un Alkara qui vient de l'Armée de Bassalet-Zingue, & qui a une Lettre de M. de Noirfosse à vous remettre. Je n'ai rien pû tirer de lui, sinon, que Bassalet-Zingue est toujours à Sédapour, & que les Zémidars de Calastry & de Vinkalguéry ont terminé avec lui. Ce sont déja deux de moins. Au reste, la Lettre de M. de Noirfosse vous instruira, sans doute, plus particuliérement. Je suis toujours retenu ici par les murmures du Soldat, qui prétend avoir les mêmes à-compte que vous ferez donner à ceux de l'armée dont je n'ai point de nouvelles. J'attends vos derniers ordres que je vous ai demandés dans la Lettre que j'ai eû l'honneur de vous écrire par duplicata le 19.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

D'Anamacoupet, le 22 Octobre 1759.

MONSIEUR,

LA même rumeur regne ici qu'à l'armée, malgré les avances que j'ai faites de mes propres fonds au détachement. Je dépêche à Vandavachy Messieurs de Bossiere & Coutanceau auprès de M. de Fumel, pour voir s'il ne pourra pas trouver des ressources qui préviennent un entier éclat.

Il est bien fâcheux que ces troubles intestins ayent retardé mon voyage. J'aurois déja fait 3 ou 4 journées en avant, & Bassalet-Zingue, instruit de ma marche, se feroit peut-tre avancé de son côté pour hâter notre jonction, au lieu qu'il est à craindre qu'il ne change de dispositions lorsqu'il apprendra ces tristes nouvelles. J'attends toujours vos derniers ordres que je vous ai prié par ma Lettre du 19 de me donner.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE FUMEL, Major Général de l'Armée Françoise.

D'Anamacoupet, *le* 22 *Octobre* 1759.

VOus n'ignorez pas, Monsieur, ce qui me retient ici. J'apprends que vous êtes parti pour aller chercher à Pondichéry ce qui vous manquoit pour satisfaire aux demandes de l'armée. Je vous prie de vouloir bien envoyer aussi les mêmes à-compte pour mon détachement, & en même-temps l'argent nécessaire pour la subsistance journaliere des hommes & des chevaux, ainsi que pour la paye de la Cavalerie ; car faute de cela, je suis à la veille d'éprouver la même révolte dont j'ai déja eû un échantillon la veille de mon départ d'Arcate, malgré les avances que j'ai faites de mes propres fonds au détachement. Je vous dépêche à cet effet M. de Bossiere pour l'Infanterie & pour l'Artillerie, & M. Coutanceau pour la Cavalerie. Il est fâcheux que cet incident ait retardé mon voyage, dont l'objet pourroit bien ne pas réussir après un pareil événement.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Anamacoupet, le 23 *Octobre* 1759.

MONSIEUR,

J'Ai reçu hier à neuf heures du ſoir une Lettre de M. le Chevalier de Crillon, qui me marque que l'armée, à qui il a déja diſtribué ſix mois de paye, eſt rentrée à Vandavachy (1).

Il gémit, ainſi que moi, de cet événement (2).

Sur cette Lettre je prenois des arrangemens pour me mettre en route lorſque je me ſuis apperçu que les troupes qui ſont ici, attendoient les mêmes à-compte. Cette diſpoſition des eſprits a ſuſpendu ma marche, dont le plan

(1) Tous les Officiers des Corps avoient envain prié, preſſé, ſollicité M. de Lally de faire diſtribuer quelques à-compte aux Troupes: il leur avoit toujours répondu qu'il n'avoit pas d'argent. M. de Geoghean, qui étoit à la tête de Lally, & M. de Verdiere Colonel, lui avoient fait tout récemment de nouvelles inſtances, en le prévenant de la fermentation qu'ils avoient remarquée dans l'armée, & qui ne tarderoit pas à éclater, s'il n'y remédioit en envoyant promptement de l'argent. Rien n'avoit pu l'ébranler. Le 18, enfin, l'armée leve l'étendard de la rébellion, M. de Lally en reçoit la nouvelle le 19, & le 21 il envoye la paye de ſix mois, qui arrive & eſt diſtribuée le 22. La promptitude avec laquelle on a ſatisfait à la paye de l'armée révoltée, n'a fait que confirmer le Soldat dans l'opinion où il étoit que M. de Lally avoit en ſa diſpoſition le montant de cette paie, & ne vouloit pas s'en déſaiſir. La ſcene qu'il donna, dit-on, quand il fallut lâcher cet argent, formeroit un tableau bien ſingulier. Au reſte, ſi après l'affaire qui venoit de ſe paſſer à Vandavachy on eût donné aux Troupes deux mois de paye, il en eût beaucoup moins coûté; elles auroient été contentes, & ne ſe ſeroient jamais portées à cette extrémité.

(2) Il n'y a que le premier pas qui coûte. Ces Troupes ayant fait avec ſuccès, & impunément, une démarche ſi criminelle, il étoit aſſez naturel de croire qu'elles n'héſiteroient plus à récidiver au premier ſujet de mécontentement qu'elles croiroient avoir. Quel ſujet de crainte pour ceux qui pouvoient ſe trouver dans le cas de les commander!

vient encore de changer par les Lettres de M. de Noirfoſſe, de Baſſalet-Zingue, & de Zulphaker-Zingue, que je reçois dans l'inſtant, & dont je vous envoie ci-joint copies, avec celle de ma réponſe à Baſſalet-Zingue. Je ne prendrai donc avec moi que la Cavalerie blanche, à laquelle je joindrai ce qu'il y a ici de Cavalerie Maure de la Compagnie, avec deux cens autres Cavaliers que j'ai levés, à qui je fournirai la ſubſiſtance de mes fonds juſqu'à mon retour. Je laiſſerai ici les Grenadiers, l'Artillerie & les bagages, & j'irai à la légere par la route de Cadapa, au-devant de Baſſalet-Zingue, que j'amenerai le plus promptement qu'il me ſera poſſible (ſuppoſé qu'il veuille venir; la route qu'il prend étant également celle d'Adony & d'Arcate) car je préſume que vos intentions à cet égard ſont toujours les mêmes, & que les événemens qui ſont ſurvenus depuis que vous m'avez donné vos ordres, n'ont fait que vous y confirmer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. La route que je prends m'éloigne de Bom-Raje & de toute affaire avec lui & ſes ſemblables pour le préſent.

Je crois, Monſieur, qu'il ſeroit à-propos de laiſſer à Arcate les troupes que je n'emmene point avec moi. 1°. A cauſe de Baſſalet-Zingue, 2°. pour protéger le Pays d'Arcate expoſé aux incurſions de l'Ennemi qui a conſidérablement renforcé la garniſon de Caveripack; 3°. parce qu'elles y ſubſiſteront beaucoup mieux qu'à Vandavachy.

TRADUCTION de la Lettre de BASSALET-ZINGUE, à M. DE BUSSY.

Datée de Sédapour le 19 *Octobre.*

JE deſirerai toujours que la parole & le *Kaoul* qui ſont entre les François & moi ſe maintiennent pour le ſervice

de votre Nation, pour le bien du Pays, & pour vous donner le temps de me joindre. J'étois à Sédapour lorsque j'ai reçu votre Lettre, & que M. de Noirfosse est venu me faire part de celles que vous lui écrivez, par lesquelles j'apprends que vous êtes arrivé à Arcate, ce qui me fait un vrai plaisir. J'avois résolu, de quelque façon que ce fut, d'arriver le plutôt possible par la route de Tirpatty; mais mon armée souffre beaucoup de la disette d'argent, & le chemin est étroit. Les Anglois sont, dit-on, entre-vous & moi; il falloit les chasser, & cette route n'est point à présent praticable pour l'artillerie; c'est pourquoi je prends celle de Cadapa en passant le gat de Badevel. De votre côté prenez cette route, & faites la plus grande diligence pour que nous nous joignions promptement, après quoi nous ferons tout ce qu'il conviendra.

Et de sa main est écrit: le plutôt que vous me joindrez sera le mieux pour tout.

De ZULPHAKER-ZINGUE, Commandant de nos Troupes Noires à l'Armée de BASSALET-ZINGUE.

Ecrite & reçue les mêmes jours que la précédente.

LE Nabab Bassalet-Zingue est venu jusqu'à Sédapour où il a attendu des nouvelles de Pondichéry. Sur cela M. de Noirfosse & moi avons reçu vos Lettres qui nous ont appris que vous étiez arrivé à Arcate, & que vous deviez marcher en avant, ce qui nous a fait un vrai plaisir, & j'en remercie Dieu. L'intention du Nabab comme la mienne étoit de marcher à vous par la route de Tirpatty. Nous avons appris que les Anglois étoient répandus sur cette route, qui est fort étroite, remplie de bois & impraticable pour l'artillerie. Nous nous sommes donc déterminés à prendre la route de Cadapa en passant le gat de Bade-

vel, c'eſt un chemin ouvert par lequel nous pourrons plutôt vous joindre. J'ai donc été obligé de ſuivre le Nabab, ce qui retardera le plaiſir de vous voir d'une dixaine de jours, & je vous prie de ne pas croire autre choſe. Venez donc le plus promptement que vous pourrez, par cette route, pour déterminer le Nabab à faire ce qui vous paroîtra de plus avantageux pour votre Nation & pour lui.

De M. de Noirfosse, à M. de Bussy.

De Sédapour, *le* 19 *Octobre* 1759.

J'Ai reçu hier à quatre heures après midi la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Dans l'inſtant même j'ai été chez Zulphaker-Zingue pour lui en faire part, & le prier de ſçavoir le moment où je pourrois voir Baſſalet Zingue. Il y eſt allé ſur le champ. L'on y a tenu un long Dorbar (1), & je n'ai été appellé qu'à huit heures du ſoir. J'ai été fort ſurpris de voir que Baſſalet-Zingue, malgré votre Lettre, ne vouloit pas ſe rendre à Tirpatty par le chemin ordinaire; mais prendre celui de Cadapa pour de-là ſe rendre à Arcate. J'ai été juſqu'à minuit à tâcher de le guérir de la crainte qu'il a des Anglois, qu'il prétend, ſur une lettre d'un Zémidar, venir de ce côté-ci au nombre de quatre cens. Je lui ai dit vos forces, le nombre des Anglois à Tirpatty, la route qu'il y a à faire. Rien ne l'a pu gagner. J'ai vu que c'étoit un parti pris. Je l'ai prié d'accorder au moins ſix jours de *moukams* (2) ici pour vous écrire & ſçavoir vos intentions. Il ne l'a pas voulu, & marche ce matin 19 ſur la route de Cadapa, diſant qu'en reſtant ici nous n'y ſommes pas en ſûreté, que ſes Cipayes feront *danga* (3), qu'il n'a pas d'ar-

(1) Conſeil.
(2) Séjour.
(3) Se révolteront, ſe mutineront.

gent, & qu'il n'en peut trouver que ſur la route de Cadapa. Je ſuis obligé de le ſuivre : mais je vous prie, Monſieur, de me preſcrire ce que je dois faire avant que je ſois plus engagé.

J'avois parlé hier avant l'arrivée de votre lettre, de la route que nous devions tenir. Baſſalet-Zingue m'avoit fait dire qu'à moins qu'on ne lui envoyât des Troupes, il ne s'engageroit pas dans le chemin de Tirpatty. En conſéquence, j'en ai écrit à M. de Lally. J'aurois eu l'honneur de vous informer plutôt de ce qui ſe paſſoit ici ; mais ignorant l'endroit où vous étiez, j'attendois Beylié, qui n'eſt pas encore arrivé, pour en être inſtruit.

Je ſuis, &c.

P. S. Abdoulpha-Ker-Kan, Baxi de Salabet-Zingue, eſt arrivé ici depuis quatre jours, envoyé par Niſam-Aly. Zulphaker-Zingue paroît n'être point inquiet ſur ſon compte.

De M. DE BUSSY, à BASSALET-ZINGUE.

Du 23 *Octobre* 1759.

LA lettre que je viens de recevoir de vous m'a fait un vrai plaiſir. J'allois me mettre en route pour vous joindre avec de bonnes Troupes, Cavalerie & Infanterie, Artillerie, &c. Nous aurions ſûrement battu & pris les Anglois qui ſont entre vous & moi : nous aurions de plus trouvé des reſſources en vivres & argent chez les Paléagars. Je ſuis un peu fâché du parti que vous avez pris de vous jetter ſur votre droite pour prendre la route de Cadapa. Ce mouvement ne fera pas un bon effet parmi les Anglois & les Zémidars. Mais c'eſt un parti pris ; je vais donc laiſſer à Arcate toute mon Infanterie, Artillerie, Bagages, &c. pour vous joindre plus promptement, avec quelque Cavalerie ſeule-

ment, par la route que vous m'indiquez. Je vous porte de la part de M. de Lally toutes les sûretés & les assurances d'amitié que vous pouvez desirer. Vous devez actuellement avoir reçu les lettres de ce Général par M. Beylié, & Chou-Kroulla-Kan. Donnez-moi souvent de vos nouvelles.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De l'Algary, le 25 Octobre 1759.

MONSIEUR,

J'AI eu l'honneur de vous prévenir dans ma derniere, qu'en conséquence des lettres que j'ai reçues de Bassalet-Zingue, dont je vous ai envoyé copie, j'allois changer le plan de ma marche, & que je partirois le lendemain à la légere avec la Cavalerie seulement. C'est, Monsieur, ce que j'ai exécuté. J'arrive dans l'instant ici, & je me hâte de vous en donner avis. Je suis éloigné d'Arcate d'environ dix huit coss. Demain je me mettrai en route, & je ferai le plus de diligence qu'il me sera possible pour hâter ma jonction avec Bassalet-Zingue. Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour remplir vos vues, & obtenir de lui qu'il se rende dans le Carnate; mais si je ne réussis pas, j'emmenerai, suivant vos ordres, le détachement François qui est avec lui. Dans ce dernier cas je ne vous dissimulerai pas que je ne suis point sans inquiétude sur le compte des gens qui me font aujourd'hui bon visage, & qui pourroient bien se déclarer contre moi à mon retour. C'est encore une des raisons qui me font croire qu'il seroit à propos de laisser à Arcate l'Infanterie de mon détachement. Au reste, je ne me trouverai peut-être pas dans cette désagréable situation, & j'espére que l'objet principal de la commission dont vous m'avez chargé aura son effet. Je le souhaite

ſouhaite avec un empreſſement proportionné au beſoin que nous en avons, & a l'utilité que nous en retirerons.

La Cavalerie Noire de la Compagnie qui m'étoit venu joindre, m'a abandonné, excepté la Compagnie de Baokan, & une autre, qui forment enſemble environ cent vingt hommes. C'eſt ce qui m'a engagé à en lever deux cens autres. Je leur fournis de mes fonds la ſubſiſtance ſeulement.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

Du Pied du Gat ou Montagne de Damelcherou, qui ſépare le Carnatek du Pays de Cadapa, le 28 Octobre 1759.

MONSIEUR,

J'Apprens que M. Beylié & Chou-Kroulla-Kan ſont arrivés auprès de Baſſalet-Zingue, qui paroît bien diſpoſé & qui s'avance vers Cadapa & moi auſſi. Le beſoin que mon détachement avoit de repos, des pluies continuelles, un accès de fiévre cauſé par les douleurs d'une attaque de ma maladie ordinaire, & d'une violente migraine ; toutes ces raiſons m'ont arrêté ici pendant vingt-quatre heures. Quoique la fiévre ne m'ait point quitté, je me mets demain en route, & j'eſpére que la jonction ſe fera bientôt. Je ne compterai pour rien les douleurs ni la fatigue, ſi je puis remplir vos vues. Comme je n'ai d'autre but dans cette lettre que de vous dire où je ſuis, je la finis ; mais ce qui ne finira jamais, c'eſt l'attachement plein de reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.



De M. de Lally, à M. de Bussy.

De Pondichéry, le 29 Octobre 1759.

J'Ai reçu, Monſieur, les trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & je n'eſpere pas que celle-ci vous retrouve avant votre ſéparation ou votre réunion décidée vis-à-vis de Baſſalet-Zingue, ſur leſquelles je m'en rapporte totalement à vous ſur les inconvéniens que nous aurons à eſſuyer de l'une ou de l'autre. Je viens d'envoyer ordre aux Régimens (1) de Lorraine & de Lally de ſe porter à Arcate, & d'y attendre les vôtres (2).

Je ne ſçais ſi & quand on l'exécutera, & je ſuis préparé d'avance aux interprétations & aux déſobéiſſances de ce

(1) A peine M. de Lally me crut-il engagé dans les Montagnes du Pays de Cadapa & hors d'état de reculer, même hors de portée d'être informé de ce qui ſe paſſoit derriere moi, que contre ſa promeſſe poſitive de ſe rendre à Arcate, & de placer l'armée de maniere à empêcher les Anglois de s'oppoſer à mon retour, il envoye de Pondichéry des ordres à cette armée de ſe partager en deux corps, dont il fait paſſer dans le Sud à Cheringham, à plus de ſoixante lieues de-là, le plus conſidérable, compoſé des Grenadiers de Lorraine & de Lally, du Bataillon de l'Inde, de la Cavalerie & des Huſſards, de la Troupe de Fiſcher & des Volontaires de Bourbon, le tout montant à 1200 hommes. Qu'alloient faire ces Troupes dans le Sud, où nous n'avions point d'Ennemis, tandis que l'on abandonnoit aux Anglois le Pays d'Arcate ? C'eſt à M. de Lally à réſoudre ce problême militaire ou politique. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt au moment de cette opération inconcevable qu'il m'écrit la lettre ci-deſſus.

(2) Comment pouvois-je donner des ordres à ces Troupes dont j'étois éloigné de plus de cent coss, ou près de cent lieues ? N'étoit-il pas plus naturel qu'elles les reçuſſent de M. de Lally, qui n'en étoit ſéparé que par deux petites journées de chemin ? Et d'ailleurs, quels ordres pouvois-je donner, moi qui étois ſous ceux de M. de Lally, & qui, trois ſemaines auparavant, avois été repris très-aigrement d'avoir oſé marcher aux Anglois qui me barroient le chemin d'Arcate ?

Pays, où je ne me regarde plus *que comme un Etranger faisant route* (1).

M. Alin commande les deux Régimens, & vous pouvez lui envoyer à Arcate les ordres qui vous conviendront (2). Je suis résolu de ne me mêler directement ni indirectement de ce corps de Troupes, que je laisse à votre disposition.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Sourvalpet, à 28 coss de Cadapa, le 3 Novembre 1759.

MONSIEUR,

LA copie des lettres que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe vous instruira assez de la situation de Bassalet-Zingue & de la mienne, sans qu'il soit besoin que je m'étende davantage à ce sujet. Je n'ai donc, Monsieur, d'autre parti à prendre que de m'avancer promptement pour tendre la main à notre détachement, & le ramener, si je ne puis engager Bassalet-Zingue à venir à Arcate. Je ne désespere cependant pas de l'y déterminer; car, malgré ce que me marque M. Beylié, je ne puis me persuader que ses premieres inten-

(1) On a déja vu de ces protestations de M. de Lally. On l'a même vu agir en conséquence ; mais il n'agissoit pas *en Etranger faisant route*, & il auroit été bien mortifié que sa supposition se fût réalisée.

(2) Dans quelles circonstances M. de Lally abandonne-t-il à mes ordres ce corps, qui n'étoit plus composé que d'environ mille Blancs? Dans quelles circonstances ne veut-il s'en mêler directement ni indirectement? C'est précisément lorsqu'il le sçait à deux lieues de l'armée Angloise, composée au moins de deux mille Européens & de deux ou trois mille Noirs, & moi à plus de cent coss, comme je viens de le dire. Toute cette lettre n'est-elle pas une vraie dérision, si même elle n'est pas quelque chose de pis?

tions ſoient entierement changées. Il lui reſte peut-être des craintes qui cauſent ſes perplexités, & que je ne pourrai détruire qu'en lui donnant de votre part & en votre nom toutes les ſûretés qu'il pourra deſirer. Nous devons auſſi nous attendre, comme j'ai déja eu l'honneur de vous le dire, qu'il ne ſera pas facile de le faire agir tout-à-fait à notre gré pour les opérations de guerre. Malgré cela ſa préſence nous ſera, à mille autres égards, d'une ſi grande utilité, principalement pour parvenir à recouvrer quelque partie des dépendances de Mazulipatam, où il a fait arborer ſon Pavillon, que je n'épargnerai rien de ce qui dépendra de moi pour l'amener.

Je ſuis, &c.

De M. de Noirfosse, à M. de Bussy.

MONSIEUR,

M. Beylié, qui eſt arrivé hier, & moi, n'avons pas lieu d'être contens du peu d'empreſſement que Baſſalet-Zingue fait paroître à répondre aux engagemens qu'il a précédemment pris avec M. de Lally. Il nous témoigne à l'un & à l'autre une méfiance que je n'avois pas encore apperçue. Il veut envoyer avec M. Beylié, & Baguant-Rao, un homme à lui pour traiter avec vous, & ne veut ſe décider que ſur ce que ſon homme lui rapportera. Il ne refuſe pas d'aller en avant, mais ce ſera vraiſemblablement doucement. Une pluie qui vient de tomber nous fait faire *moukam* aujourd'hui. S'il en tombe demain, ce ſera la même choſe. Modin-Saëb, Nazer-Kouli-Kan, Karin-Kan & Abdoulpha-Ker-Kan (1), paroiſſent peu diſpoſés pour nous depuis quelques jours, & j'ai peur que Baſſalet-Zingue, qui eſt jeune &

(1) Officiers de l'armée du Nabab.

variant, ne les écoute trop pour nos intérêts. Au reſte, mes craintes peuvent être mal fondées. Le détail que j'ai l'honneur de vous faire de ce qui ſe paſſe ici, & l'arrivée prochaine de l'homme du Nabab auprès de vous, vous mettront à même de pénétrer les véritables intentions de nos Maures, que vous connoiſſez la plûpart depuis long-tems. Chou-Kroulla-Kan ne partira pas avec M. Beylié, il parle de ſe retirer dans une Aldée voiſine d'ici.

Notre ſituation ne peut être plus triſte ; je crois que l'on a juré de ſe défaire de nous par la faim. Depuis Sédapour où j'ai reçu quelqu'argent, qui a été diſtribué dans la journée même, ni moi ni Ayder-Zingue n'avons pu obtenir une roupie. Celui-ci n'a plus de reſſources, moi j'ai vendu généralement tout ce que j'ai pu ; j'ai emprunté de toutes mains pour nourrir le détachement juſqu'à ce jour. Je n'ai plus de crédit ni d'effets. Les Officiers ſont dans le même cas. Pour finir le tableau, je leur diſtribue tous les jours un peu de biſcuit. Voilà où nous en ſommes réduits. Votre prompte arrivée eſt le ſeul reméde que je connoiſſe. Si ces gens-ci ne veulent pas venir, & ſi je ſuis obligé de partir ſeul, comment pourrai-je, ſans une roupie, conduire un détachement de près de cinq cens hommes Blancs & Noirs ? Ni Cipayes, ni Bazards (1), ni (2) Garivans ne me ſuivront, notre artillerie reſtera-là, & les Blancs, à qui je ne pourrai rien donner à manger, déſerteront. Voilà tout ce que je prévois, ſans rien exagérer.

Je ſuis, &c.

(1) Marchés publics.

(2) Pourvoyeurs, qui ſuivent toujours les armées Maures.



De M. Beylié, à M. de Bussy.

De Nandial-Pet, le 29 Octobre 1759.

MONSIEUR,

On ne peut rien voir de plus indécis que Baſſalet-Zingue, qui ne veut point encore croire que vous ſoyez parti de Pondichéry, & qui ne ſçait à quoi ſe déterminer. Je remets à notre entrevue à vous dire tous les motifs de ſes irréſolutions ; les plus preſſans de ces motifs ſont les inſtances que lui fait Abdoulpha-Ker-Kan, envoyé de Niſam-Aly, qui lui mande : *Vous ne devez avoir aucune confiance aux François ; vous ne connoiſſez pas M. de Lally, & M. de Buſſy n'eſt qu'un ſimple Guerrier qui n'a plus de commandement.* Baſſalet-Zingue craint en outre de perdre ſa Province d'Adony. Il eſt encore à douze lieues de Cadapa.

On n'a jamais vu non plus une plus grande confuſion que celle qui regne dans cette armée. Les Troupes qui ne ſont point payées depuis plus de ſix mois, meurent de faim & ſont prêtes à ſe porter aux dernieres extrémités ; il n'y va pas moins que de notre vie & de celle du Nabab même, & de tout le détachement François.

C'eſt vous ſeul, Monſieur, qui pouvez nous tirer d'un pas ſi épineux. Nous mettons toute notre confiance en vous. Je ſuis parti hier pour vous aller trouver, accompagné de Quichen-Rao & de Mahmet-Amibek, dans l'eſpérance que vous voudrez bien précipiter votre marche, afin de prévenir le parti violent que nos Soldats ſont ſur le point de prendre, en déſertant ou en faiſant peut-être pis. Votre préſence fixera ſans doute les irréſolutions de Baſſalet-Zingue qui, s'il prenoit un parti contraire à ſes premieres diſpoſitions, & venoit à nous abandonner, ce que je ne crois pas qu'il

faſſe avant d'avoir reçu de vos nouvelles, nous ôteroit l'eſpérance de pouvoir percer, ſans vous, dans la Province d'Arcate.

Preſſez-vous donc, Monſieur: venez promptement nous ſauver : venez tendre les bras aux malheureux débris d'une armée que vous avez ſi long-tems commandée: venez nous rendre à notre patrie.

Je ſuis, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Sourvalpet, le 4 Novembre 1759.

MONSIEUR,

AU moment que j'allois cacheter la lettre ci-jointe, M. Beylié eſt arrivé avec Mahmet-Amibek. Celui-ci m'a remis un écrit en Perſan, contenant les conditions auxquelles Baſſalet-Zingue conſent de deſcendre dans la Province d'Arcate. Je vous envoye, Monſieur, la traduction avec la copie des réponſes que j'y ai faites. Je ſouhaite avec paſſion que vous en ſoyez ſatisfait. Je vais faire partir M. Beylié pour porter au Nabab mes réponſes en Perſan & en François, & pour l'engager à ſe déterminer promptement, & à accélérer ſa marche. Je le charge auſſi d'une lettre pour M. de Noirfoſſe, qu'il ne lui remettra que lorſqu'il ne verra plus d'eſpérance d'amener Baſſalet-Zingue, & dans laquelle je lui donne ordre de prendre ſon congé ſans délai avec le détachement François & l'Artillerie.

Je calcule les jours & les heures, & je compte ſous peu de jours être en état de vous mander quelque choſe de poſitif.

Je l'avois prévu, Monſieur, & j'ai eu l'honneur de vous le dire pluſieurs fois, que Baſſalet-Zingue ne viendroit pas ſans nous faire des propoſitions à peu près de cette nature.

Suivant les lettres que vous écrivoit M. de Noirfosse, il sembloit que le Nabab alloit venir en toute diligence sans rien exiger : mais moi qui connois les usages des Asiatiques, je n'ai jamais pensé qu'un fils de Nisam-El-Moulouk se portât à Arcate sans faire ses conditions. S'il accepte celles que je lui propose, je l'amenerai par la même route que j'ai tenue en venant ici; sinon je prendrai celle de Satgat qui est plus longue, mais plus sûre. C'est par ce chemin que je compte amener le détachement. Dans l'un ou l'autre cas je serai exact à vous donner avis des progrès de ma marche, & à vous renouveller les assurances de respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

Conditions de Bassalet-Zingue pour se rendre à Arcate.	Réponse aux propositions de Bassalet-Zingue.
I.	I.
Je serai regardé par les François comme le maître absolu de la Province d'Arcate.	*Bassalet-Zingue sera distingué par la Nation Françoise, & l'on aura pour lui les égards dûs à sa naissance & à son rang.*
II.	II.
Les François me remettront tout ce qu'ils possédent dans la Province d'Arcate & du côté de Trichenapaly. Je mettrai des Amels & des Kélidars par-tout à ma volonté. De tous les revenus généralement, Paléagars, Kélidars & autres, après en	*Les revenus de tout le Souba d'Arcate, y comprenant les tributs des Paléagars, Kélidars, &c. seront partagés par égale moitié entre le Nabab & la Nation Françoise, après en avoir prélevé les droits dûs à Balagirao. On ne fera point entrer dans ce partage les Do-*

avoir

avoir prélevé les droits de Balagirao, appellés communément Chotaye & Saïr-dés-Mouky, les François en auront un tiers, & moi les deux autres tiers. Tout ce qui est de la dépendance des Anglois, Forteresses ou Paléagars, qui leur sera enlevé, me sera également remis sans aucune prétention de la part des François.

maines de la Compagnie. Les François resteront en possession des Forts & Citadelles où ils ont actuellement Garnison. A l'égard de ceux dont on s'emparera, le Nabab pourra y placer des Kélidars sous le bon plaisir de M. de Lally, qui sera maître d'y mettre Garnison Françoise, nommément à Trichenapaly. Les tributs que Bassalet-Zingue en percevra, ainsi que les présens qui, suivant l'usage, lui seront faits, seront partagés également entre lui & la Nation Françoise.

III.

Comme il est dû beaucoup aux Troupes que j'ai avec moi, & qu'elles craignent, depuis la catastrophe de Nazer-Zingue (1), de descendre dans la Province d'Arcate, il est nécessaire, pour les y engager, de leur payer une partie de ce qui leur est dû. Je demande donc en prêt quatre laks de roupies qui seront retenus sur les deux parts qui me reviennent.

III.

Il n'est pas possible de prêter au Nabab quatre laks, & ce n'est qu'en se portant au plutôt dans la Province d'Arcate qu'il peut espérer quelques ressources du côté des finances par les opérations que nous ferons conjointement. La Nation n'entre pour rien dans ce qui est dû à ses Troupes.

IV.

Toutes les affaires avec les

IV.

On tiendra compte de la

(1) Successeur de Nisam-El-Moulouk, vaincu par les François dans la Province d'Arcate en 1750.

Paléagars & autres, ainsi que la levée des tributs, se feront par l'entremise de mon Divan.

moitié des revenus des endroits où nous aurons des Amels, comme Bassalet-Zingue nous tiendra compte de la moitié des revenus des lieux où seront les siens. Quant aux tributs, la levée s'en fera par l'entremise de ceux en qui les Kélidars & Paléagars auront plus de confiance (1).

V.

Je serai le maître de retourner dans le Dékan, sans qu'on puisse, en quelque cas que ce soit, me retenir. Pour lors les François soutiendront le Naëb qu'il me plaira de laisser à Arcate pour en percevoir les revenus ; & comme j'abandonne mon Pays d'Adoni, il me sera fourni un détachement de trois cens Européens, deux mille Cipayes, de l'artillerie, munitions, &c. pour garder ma Forteresse. La paye de ce détachement sera prise sur mes deux parts.

V.

M. de Lally ne s'opposera en aucune façon au retour de Bassalet-Zingue dans le Dékan : mais dans ce cas Raja-Saëd seroit désigné Naëb d'Arcate à la volonté & sous l'autorité du Général. Ledit Raja-Saëb sera maintenu dans la possession des terres qu'il a actuellement sous le nom de Jaguir. Les marques de dignité, comme le Nabot, &c. lui seront aussi conservées. Il lui sera accordé de plus tout ce que M. de Lally jugera convenable. Quant à la demande que fait le Nabab, d'Européens & de Cipayes pour gar-

(1) J'aurois pu désigner les personnes par l'entremise desquelles cette levée de tributs devoit se faire : mais j'aurois été en cela contre les usages du Pays ; car tel Raja, Kélidar ou Paléagar voudra traiter avec tel ou tel, en qui il aura plus de confiance. On y consent ordinairement, parce que cette complaisance facilite la levée des tributs.

der sa Forteresse d'Adoni, M. le Général la lui accordera s'il le juge à propos, & si les circonstances le permettent. Dans ce cas la dépense du détachement sera pour le compte de Bassalet-Zingue.

VI.

Il conviendroit avant tout que les François me fournissent un corps de Troupes pour marcher contre Nisam-Aly, afin de l'obliger à rendre l'autorité à Salabet-Zingue, & à me remettre dans la place de Waquil-Mouk-Lak (1); mais la guerre présente qu'ils ont avec les Anglois, & le manque d'argent, m'engagent à ne penser qu'aux moyens de battre leurs Ennemis & de tirer de l'argent. C'est pourquoi j'exige le serment des François de me secourir contre Nisam-Aly, l'ami des Anglois, au cas qu'il vînt contre moi dans la Province, & de ne faire aucun traité avec lui sans ma participation; & s'il n'y vient pas, les François, après avoir battu les Anglois

(1) Premier Ministre.

VI.

Dans le cas que Nisam-Aly vînt dans la Province d'Arcate contre Bassalet-Zingue, les François le secourront, & ne feront aucun traité sans la participation de celui-ci, qui de même ne pourra traiter avec son frere sans celle de M. le Général. Si d'heureux succès nous mettoient dans le cas de n'avoir plus rien à redouter de la part des Anglois, ou que la paix se fit avec eux, je promets d'engager autant qu'il dépendra de moi M. de Lally à satisfaire Bassalet-Zingue, qui sera tenu de faire part aux François de toutes les propositions que pourroient lui faire les Anglois & leurs Alliés.

Dans quelque cas que ce soit, il ne pourra prendre avec eux pendant la guerre, &

ou fait la paix avec eux, me fourniront un corps de Troupes à l'effet ci-dessus.

même après la paix, aucune sorte d'engagemens sans la participation de M. de Lally. Il s'engagera de plus à détacher du parti des Anglois les Puissances du Pays, qui leur sont alliées : nommément Mahmet-Aly-Kan, Abdoulvab-Kan, &c.

VII.

Lorsque les François feront la paix avec les Anglois, je serai mis en pleine possession de tout le Carnatek pour le gouverner suivant les anciens usages du Pays, sans que les François puissent exiger pour lors aucune part dans les revenus.

VII.

Cet article regarde entiérement le Roi & la Compagnie, & les François jouiront de la moitié des revenus jusqu'à ce que l'on sçache si l'intention seroit de faire une rétrocession. Pour lors, si M. de Lally peut ou veut la faire en faveur de Bassalet-Zingue, ce Nabab s'engagera à payer une rente annuelle de cinq laks de roupies à la Compagnie, indépendamment de tout ce qu'elle pourroit se réserver de Domaines.

VIII.

Pour ma sûreté & celle de tous ces articles, j'exige le serment & le kaoul, avec la chape de M. le Général, de M. de Leyrit, du Chef des Pires (1) & de M. de Bussy ;

VIII.

Si M. de Lally ratifie ces articles, il donnera à Bassalet-Zingue toutes les sûretés qu'il pourra desirer, & que je lui ai déja envoyées de sa part, m'ayant autorisé à employer

(1) Ecclésiastiques.

& au cas que les choſes ne s'accommodent pas à mon avantage lorſque je ſerai à Arcate, ſans rien exiger de moi, je ſerai remis au-delà des Gattes avec ſûreté, mon armée, mon artillerie & tous mes bagages.

tous les moyens poſſibles pour l'amener à Arcate, d'où il ſera remis au-delà des Gattes, ſuivant ſa demande, s'il n'eſt pas content des arrangemens ultérieurs.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

Du Camp François près de Cadapa, le 26 Novembre 1759.

MONSIEUR,

PEU s'en eſt fallu que ma courſe de deux cens lieues n'ait eu d'autre effet que de ramener notre détachement prêt à périr de miſere. Vous avez vu par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 4 du courant, & les piéces qui y étoient jointes, la néceſſité où j'étois de hâter ma marche pour tendre la main à nos Troupes. J'y ai encore été engagé par Baſſalet-Zingue, qui, ſans accepter ni refuſer les propoſitions que je lui avois envoyées, me preſſoit ſeulement de le joindre. Je ſuis donc arrivé le 10 dans ſon Camp, où je l'ai trouvé effrayé & perſuadé que toutes nos Troupes étoient paſſées chez les Anglois, la ſédition de Vandavachy aiant tranſpiré ici avec des circonſtances bien exagérées. J'ai reſté avec lui cinq jours, que j'ai employés à prendre des arrangemens pour le retour. Le cinquiéme fixé pour le départ, Baſſalet-Zingue m'a déclaré, à mon grand étonnement, qu'il ne pouvoit deſcendre dans la Province d'Arcate : 1°. Parce qu'incertain ſi vous ratifieriez les conditions qu'il m'avoit propoſées & celles qu'il vouloit y ajouter, il falloit qu'il attendît votre réponſe, & que je ne partiſſe point qu'il ne l'eût reçue. Ce qui me parut d'abord une défaite.

2°. Parce qu'il venoit d'apprendre que Nisam-Aly étoit sur le point d'être ou massacré ou mis en prison, & que dans le cas que l'un ni l'autre n'arrivât, il avoit de sa part toutes les sûretés qu'il pouvoit desirer pour la conservation de sa vie & de ses biens, comptant, ajouta-t-il, que si les choses ne tournoient pas à son avantage, il nous trouveroit toujours disposés à le recevoir dans la Province d'Arcate comme maître ; que nous lui fournirions les secours dont nous étions convenus; & que quelque face que prissent les affaires, Salabet-Zingue ou lui ne manqueroit pas, sous trois mois, de se rendre dans cette Province.

3°. Que Mousafer-Kan ayant fait assassiner, à la sollicitation de Nisam-Aly, le frere de Balagirao qui lui étoit envoyé avec dix mille Cavaliers, il espéroit que cet événement lui seroit favorable. Ce Marate a fait écraser Mouzafer-Kan sous les pieds des Eléphans, massacrer sa famille & tous ceux qui étoient à son service.

4°. Parce que M. de Noirfosse l'avoit assuré que vous ne demandiez son armée que pendant un mois pour se porter du côté de Tirpatty, & qu'après cette expédition vous lui donneriez quinze cens Européens détachés des forces que vous attendiez par l'Escadre, pour marcher contre Nisam-Aly.

5°. Que la Province d'Arcate lui appartenant, en vertu du paravana que lui en a donné Salabet-Zingue, il ne pouvoit s'y rendre qu'en maître : faisant beaucoup valoir le sacrifice qu'il prétendoit nous avoir fait dans ses conditions, en consentant à nous aider à battre nos Ennemis avant que nous lui fournissions des secours contre les siens.

6°. Enfin, il ajoutoit qu'indépendamment de toutes ces raisons il ne pourroit venir à Arcate qu'on ne lui prêtât au moins la moitié de ce qu'il avoit demandé, & qu'on ne lui remît la Forteresse de Vélour pour y retirer sa mere & toute sa famille.

Son parti définitivement pris, je l'ai quitté (1) le 16, &

(1) Les principales raisons du refus de Bassalet-Zingue de se rendre

ſuis venu camper à deux lieues dans une Plaine environnée de Montagnes qui forment un baſſin de cinq lieues, contenant quatre armées. A l'Oueſt trois mille Marates, avant-garde de dix mille, qui viennent remplacer ceux de Gopal-Rao. A l'Eſt deux mille cinq cens Patanes de Cadapa. Au Sud mon détachement, & au Nord Baſſalet-Zingue. De-là j'ai traité avec celui-ci pour avoir, au défaut de ſa perſonne qui nous eût été plus utile que ſon armée, les piéces néceſſaires & authentiques que je vous porte, pour tirer de l'état actuel de la Province d'Arcate les reſſources & les avantages poſſibles pendant la guerre, & même dans le cas de la paix. Il falloit tirer de ſon Camp les gens attachés à notre Artillerie & nos Cipayes qui y étoient reſtés, & les empêcher de ſe porter, ſuivant leur uſage pour leur paye, à quelqu'extrémité contre

dans la Province d'Arcate, & dont je n'ai point fait mention dans ma lettre, étoient la crainte que lui & tous ceux qui l'environnoient avoient de M. de Lally, dont la renommée leur avoit peint le caractere : la nouvelle qui lui étoit fraîchement parvenue de nos déſaſtres & des ſuccès des Anglois, & plus encore, une lettre de Pondichéry qu'il reçut quelques jours avant mon arrivée auprès de lui, dont la lecture fut faite en plein Dorbar en préſence de M. Verdiere, & de pluſieurs autres Officiers François appellés comme lui à la tenue de ce Dorbar, & dont voici les principaux traits.

» N'ayez aucune confiance en ce que vous dira M. de Buſſy. M. de » Lally n'a conſenti qu'il allât auprès de vous que pour l'éloigner. » Gardez-vous de vous laiſſer ſéduire par les promeſſes qu'il pourroit » vous faire, pour vous engager à venir dans cette Province, où » vous perdriez l'honneur, & peut-être la vie.

A mon retour je parlai de cette lettre à M. de Lally ; mais je n'oſe lever ici le voile qui couvre un myſtere d'iniquité ſi odieux. Je me bornerai à dire que toutes les lettres que j'avois reçues depuis mon retour à Pondichéry, de Balagirao, de Salabet-Zingue, du Viſir, & de quantité d'autres perſonnes de conſidération, lettres que j'avois communiquées avec empreſſement à M. de Lally, & qui tendoient toutes à promettre leur ſecours à la Nation, étoient regardées par ce Général comme des rêveries, des chimeres, & par lui traitées de contes de mille & une nuits.

Ayder-Zingue, ce qui eût produit un très-mauvais effet. Il falloit traiter avec les Patanes pour trouver quelqu'argent à emprunter chez eux, afin de fournir à la subsistance de ces Troupes : il falloit enfin traiter avec le Marate qui attendoit l'événement, & me faisoit dire de ne point passer à mon retour sur les terres de son Maître.

Tout s'est arrangé ; j'ai très-peu d'argent, à la vérité, mais j'en ai assez pour empêcher le détachement de mourir de faim jusqu'à la Plaine de Chétour. J'amene bon nombre d'excellens Cipayes, un Chef de Bassalet-Zingue avec deux cens Cavaliers, un Chef de ces mêmes Marates avec deux cens des leurs, & un Chef Patane avec cent bons Cavaliers. Une lettre n'est pas susceptible de tout ce que j'aurois à vous dire de plus. Je fais la plus grande diligence qu'il m'est possible, pressé par la faim, & par la nécessité de vous mettre sous les yeux divers arrangemens, qui, j'espére, seront conformes à vos vues, & pourront contribuer au rétablissement de nos affaires. Ce qui me fait prendre la liberté de vous

Que faut-il penser de ces dispositions, de cet éloignement, de cette prévention contre des secours qu'il ne tenoit qu'à nous d'obtenir, & qu'on ne traitoit de chimeres que pour s'autoriser à n'en point faire usage, tandis qu'un intriguant de Moine Portugais étoit sans cesse en campagne pour nous acheter à grands frais les secours de quelques brigands de Marates, qui n'ont jamais paru qu'une fois pour nous piller & nous laisser dans l'embarras ? Que devois-je penser moi-même à la réception d'une lettre de M. Barthelemy, second de Pondichéry, dont voici l'extrait ? Cette lettre est écrite de Trinquebar, où il étoit alors.

» L'intérêt que tout le monde, & moi particulierement, prenons » au succès de votre voyage, tient toute la Colonie dans l'inquiétude, » sur-tout depuis qu'il semble qu'on veuille tout perdre. Plus de la » moitié de l'armée envoyée dans le Sud contre toutes raisons, laisse » Pondichéry & tout le Nord en proie à l'Ennemi. Que ne va-t-il pas » entreprendre ? Et comment pourrez-vous faire votre retour ? Je n'ose » vous dire tout ce que je pense ; mais on ne seroit peut-être pas fâché de » vous voir échouer, & même qu'il vous arrivât personnellement quel- » que malheur. Dieu vous conserve & vous rende promptement à la » Colonie & à vos amis «.

prier

prier de ne prendre aucun arrangement avant mon retour auprès de vous. Je n'ai pas moins d'empreſſement de vous convaincre de l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Lally, à M. de Bussy.

De Pondichéry, *le* 15 *Novembre* 1759.

JE ne vous ferai point en vérité de reproche, Monſieur, ſur l'excès d'intérêt que vous prenez à la ſituation dans laquelle vous avez laiſſé l'armée en partant (1).

Voici dix-huit jours révolus ſans que j'aie eu la plus petite de vos nouvelles. Obligé de ſéparer mon armée pour la faire vivre, ne pouvant la payer (2): à la veille à chaque

(1) Si je n'avois pas eu l'attention de prévenir que M. de Lally a le talent de plaiſanter ſur les ſujets les moins plaiſants, il ſeroit facile de le reconnoître à la lecture de cette Lettre. Elle prouve de plus que le mal qu'il fait eſt le fond le plus fécond de ſes plaiſanteries. Il n'eſt guères poſſible de préſenter ſur un ton plus léger un plan de deſtruction tel que l'offre cette Lettre. Une ironie amere y regne du commencement à la fin. Je me flatte qu'on me rendra la juſtice de croire que celle par laquelle il débute eſt bien déplacée. On ne m'a jamais taxé de ne point prendre d'intérêt aux ſuccès de nos affaires. Je ſuis François, & n'ai rien de plus cher que ma patrie, ſes intérêts & ſa gloire. J'oſe citer en preuve de ce ſentiment l'expédition dans laquelle j'étois alors engagé, les riſques que j'y courois, l'avantage que j'ai eu de ſauver les débris de notre armée du nord, & d'amener un ſecours de près de 3000 hommes de bonnes troupes à travers un pays inconnu ou plutôt ennemi. Si cela ne prouve pas l'injuſtice, ou du moins l'indécence de l'ironie de M. de Lally ſur l'étendue de l'intérêt que je prenois au ſuccès des affaires, je ſouhaite que la conduite qu'il tenoit faſſe croire que lui-même en prenoit beaucoup; mais je crains que malgré tout ſon eſprit il n'ait quelque peine à le perſuader.

(2) L'armée venoit d'être payée. Ainſi le prétexte de la paye n'étoit viſiblement qu'un mauvais leurre qui ne trompoit perſonne. A l'égard de la ſubſiſtance, en ſe donnant quelques mouvemens, & ſingulierement en mettant à la tête de cette partie d'autres gens que ceux à qui

instant d'être obligé d'abandonner Arcate à ses propres forces, dans la crainte que l'Ennemi ne vienne nous y attaquer avec avantage (1) ; ce sont, ce me semble, des motifs puissans de me faire desirer de sçavoir ce que vous faites, ou ce que vous ne faites pas.

D'ailleurs, il conviendroit que nous concertassions ensemble les moyens d'opérer avec promptitude, afin de profiter du tems que l'absence de la Flotte Angloise nous donne ; car vous devez être bien persuadé qu'elle devancera la nôtre l'année prochaine ; & l'incertitude où vous me laissez sur la jonction de Bassalet-Zingue, m'empêche d'aller en avant pour des secours qui me sont offerts, & que je peux me procurer à son défaut.

La prise de Chéringham nous donnera, à la vérité, des fonds pour payer les Troupes (2) pendant ce mois-ci ; mais il nous faut des succès plus marqués pour nous mettre en état de tenir nos armées ensemble pendant ces trois mois d'hiver, & je ne compte point du tout sur l'argent que peuvent fournir vos Paléagars du Nord, avec une armée aussi dispendieuse que celle de Bassalet-Zingue.

Je vous ai mandé par ma lettre d'avant-hier (3) qu'il con-

elle étoit confiée, on pouvoit aisément faire subsister l'armée à Arcate & dans les environs, comme on l'a fait depuis. Ce ne sont donc pas là les vrais motifs qui avoient engagé M. de Lally à diviser son armée ; c'étoit l'intérêt particulier. Je le répete avec amertume : quel tems avoit-il pris pour faire cette division ? Celui où j'étois absent avec un détachement de Cavalerie, celui où les Anglois venoient de recevoir un renfort de quatre cens hommes du Régiment de Coote ; celui enfin, où les Ennemis rassemblant toutes leurs forces lui donnoient l'exemple de tenir toutes les siennes réunies.

(1) M. de Lally n'eût pas eu cette crainte, si, ne consultant que l'avantage & l'honneur de la Nation, il eût tenu, à l'exemple des Anglois, toutes ses forces ensemble.

(2) L'événement n'a que trop prouvé combien cet espoir étoit chimérique ; mais le nazer, ou présent particulier, ne l'étoit pas. La ressource des Paléagars eût pû être utile, si la nouvelle des succès de l'Ennemi ne m'eût obligé de précipiter mon retour.

(3) Cette lettre ne m'étoit pas parvenue.

venoit de déloger l'Ennemi de Cangivarom. Voici comme je l'entends pour ne point laisser d'équivoque.

En vous présentant de nuit devant Caveripack, dont il faut cacher le projet à toute votre armée (1), il est certain que vous gagnerez quarante-huit heures sur l'Ennemi qui est à Cangivarom, & que ces quarante-huit heures pourroient suffire pour vous emparer de ce poste. Rien à craindre pour lors de Cangivarom; & quand vous trouveriez une résistance dans Caveripack qui donnât le tems à l'Ennemi de s'y porter, je doute qu'il osât entreprendre de le secourir, en s'exposant à perdre Cangivarom s'il recevoit un échec.

Quant à l'attaque de Cangivarom même, si l'Ennemi entreprenoit d'y faire tête, je ne suis point d'avis que vous la fassiez, d'autant plus que vous êtes sûr, avec la supériorité du nombre que vous avez, de le forcer d'abandonner ce poste, en plaçant la droite de votre armée sur Caveripack, & la gauche s'étendant sur Perampacom & Tirpassour (en vous priant toutefois de ne point interpréter cette position comme celle que je vous ai proposée entre Tirpatty &

(1) Ce projet, impossible dans la pratique, prouve combien celui qui l'a imaginé est peu au fait des usages du Pays. Il suppose que j'amene Bassalet-Zingue, & il prétend que j'arrive *incognito* & nuitamment à Caveripack, qui n'est qu'à trois lieues d'Arcate. Pouvoit-il ignorer, 1°. que les Asiatiques ne marchent jamais la nuit; 2°. que la marche d'un fils de Nisam-El-Moulouk ne pouvoit se faire sans que tous les Zémidars, Paléagars, Kélidars & autres, qui avoient leurs Waquils auprès de lui, n'en fussent instruits sur le champ & n'en informassent tout le Pays? Au reste, l'étrange division que M. de Lally venoit de faire de l'armée, & qui a causé tous nos malheurs, en commençant par la prise de Vandavachy, rendoit la chose impossible. J'eus au moins l'avantage d'arrêter les suites funestes de cette étrange manœuvre en sauvant Arcate, dont je fis lever le siége. J'y accourus avec cent cinquante chevaux, environ cent hommes d'Infanterie & deux mille Cipayes, tandis que le reste de l'armée, composé de mille Européens, s'étoit retiré précipitamment à Gingy, après la prise de Vandavachy, & n'osoit faire le moindre mouvement pour arrêter les progrès de l'Ennemi, en troublant le siége de Carangouly ou celui d'Arcate, également à sa portée & entrepris en même-tems.

Arcate, lorſque je comptois que vous joindriez Baſſalet-Zingue par la route courte). Je ne prétendois pas vous dire à la lettre d'appuyer le dernier rang de votre gauche au mur de la Pagode de Tirpatty, & celui de votre droite au Fort d'Arcate. Cet eſpace que vous me marquez de quarante lieues, & qui, par parenthèſe, n'eſt que de vingt-huit, laiſſeroit encore de trop grands intervalles. J'entends par une droite & une gauche (1) & un centre, une poſition qui met ces trois parties diviſées à portée de ſe réunir réciproquement ſur la nouvelle qu'un Ennemi marche à elles, ou ſi elles veulent marcher à lui.

Pour ce qui eſt de l'attaque de Chettour, c'eſt préciſément parce que je ne m'en rapportois pas à ce que l'on me diſoit de ſon fort ou de ſon foible, que je vous ai prié de vous en éclaircir; je ſçais ſeulement que ſa poſition faciliteroit la communication de Tirpatty. Je croyois que vous deviez paſſer à portée, comme nous en étions convenus quand vous êtes parti, & c'eſt de votre ſûreté dont je m'occupois alors.

Ce qui m'inquiéte actuellement, c'eſt le délabrement dans lequel je prévois que votre Cavalerie blanche arrivera, ſi vous n'y avez pas apporté remede. Les borgnes & les boiteux que vous avez laiſſés ici (2) ſont quaſi nuls. J'ai

(1) Il n'étoit pas néceſſaire que M. de Lally ſe mit tant en frais pour expliquer ce que c'eſt qu'une droite, une gauche & un centre: auſſi la réflexion que je lui avois communiquée par ma lettre du 17 Octobre, ne rouloit-elle que ſur la difficulté d'entretenir une communication facile dans une ſi grande étendue de terrein dont la différence de 28 à 40 lieues, quoique relevée avec beaucoup d'aigreur, ne ſauvoit pas l'inconvénient. D'ailleurs, cette diſpoſition de quartiers étoit entierement contraire aux arrangemens que nous avions pris enſemble, & même aux projets d'opérations dont M. de Lally parle dans cette lettre-ci.

(2) C'eſt bien à tort que M. de Lally ſe plaint ici que je ne lui ai laiſſé que les chevaux borgnes & les boiteux. Il m'avoit donné ordre par écrit, comme on l'a vu, de prendre quatre Compagnies de Cavalerie. Je les pris ſans choix; mais il lui falloit bien un prétexte pour donner du poids à l'imputation qu'il vouloit me faire des échecs reçus depuis, & qu'il a attribués au défaut de Cavalerie qui le

trente-quatre Huſſards à pied, & ainſi du reſte, & je n'ai pas de quoi les remonter. Le défaut de quoi les payer me conſole, à la vérité, du vuide qu'ils me laiſſent, & comme un pere indigent je me conſole avec les onze enfans qui me reſtent du douziéme que j'ai perdu.

Vous voilà maintenant à la Cour, c'eſt à vous à nous inſtruire, pauvres Provinciaux, & à nous dire ce que nous avons à faire (1).

Vous m'avez témoigné juſqu'ici tant de goût pour les Cartes-blanches (2), que je ſuis intimement perſuadé que, quelque ſale que ſoit le jeu que je vous laiſſe, vous trouverez bientôt le ſecret de le rendre comme l'albâtre.

Il ne me reſte plus rien à deſirer, ſinon que vous faſſiez tout pour le mieux, comme vous ferez ſûrement ſans que je vous le diſe. Je ne vous demande pas de m'aimer autant que Baſſalet-Zingue, mais ſeulement d'accorder à la Compagnie la même protection que vous avez accordée à la famille de Niſam-El-Moulouk (3). Elle eſt dans le cas d'y avoir

mettoit, diſoit il, hors d'état de s'oppoſer aux ſuccès de l'Ennemi. Peut-on ſe plaindre de l'abſence de cent cinquante hommes ſur une armée de plus de deux mille hommes, dans le tems même qu'on en démembre onze ou douze cens pour envoyer dans un Pays où il n'y avoit pas d'Ennemis ? On voit qu'il avoit d'autres motifs de conſolation, que le pere indigent.

(1) On ſent aſſez que cette mauvaiſe plaiſanterie ne mérite pas de réflexion.

(2) Cette eſpéce d'épigramme ou de turlupinade eſt une froide alluſion à ce que j'avois repréſenté à M. de Lally, lorſqu'il avoit été queſtion de m'envoyer au ſecours de Mazulipatam aſſiégé depuis un mois. Je l'avois prié, vu l'éloignement où je me trouverois, & qui ne me permettroit pas de lui demander ou de recevoir à tems ſes ordres, de me donner *Carte blanche ;* je l'avois eue précédemment pendant huit années ; & je n'en avois uſé que pour la gloire du Roi & les intérêts de la Nation. Je n'ai jamais été perſuadé ni n'ai fait entendre *que quelque ſale que fût le jeu qu'on me laiſſeroit, je trouverois bientôt le ſecret de le rendre comme l'albâtre.* La choſe eſt-elle poſſible quand le jeu ſort des mains de M. de Lally ? Je ne ſçais pas faire de miracle.

(3) N'eſt-il pas ſingulier qu'un Général, un Chef de Nation oublie ce qu'il ſe doit, & ce qu'il doit à ſa place au point d'écrire ſur ce

recours. Il ſeroit à ſouhaiter ſans doute qu'elle eût un Avocat plus éloquent que moi pour plaider en ſa faveur ; mais ſa cauſe parle aſſez d'elle-même.

Les nouvelles de paix qui nous viennent de Madras ſont un étai pour moi qui me ſoutiendra juſqu'au mois de Janvier. Si elles ne ſe confirment point, j'écroule (1).

Si je ne reçois point de vos nouvelles d'ici à deux ou trois jours, mon parti eſt pris d'aller m'établir dans le Sud (2),

ton d'indécence à un Officier qui eſt ſous ſes ordres ? Les Chefs de cette même Nation qui précédemment avoient protégé la famille de Niſam-El-Moulouk, ſans doute par ordre du Roi & de la Compagnie, auroient ſçu l'intéreſſer pour nous dans les circonſtances où nous étions ; elles l'exigeoient. Au reſte, ce n'étoit pas auprès de moi que les intérêts de la Compagnie avoient beſoin d'Avocat. J'avois fait mes preuves depuis vingt-trois ans, & celle que je venois de donner n'étoit pas équivoque.

(1) Funeſte préſage, qui n'a eu malheureuſement que trop ſon effet, & qu'on auroit pourtant pu facilement détourner en tenant une conduite différente.

(2) C'eſt prendre bien légerement ſon parti ſur une matiere ſi importante, que de le faire dépendre du plus ou du moins de diligence d'un Alkara, qui d'ailleurs peut être maſſacré en route, comme les plaintes de M. de Lally autoriſent à croire que l'avoient été dans les défilés des Montagnes quelques-uns de ceux que je lui avois expédiés.

C'étoit ſans doute pour avoir un prétexte de juſtifier le projet d'abandonner le Nord & de ſe retirer dans le Sud, qu'il publioit par-tout que je ne reviendrois pas, que j'étois allé avec Zulphaker-Zingue dans le Condavir, ramaſſer pluſieurs laks de roupies qui m'étoient dûs.

La Colonie qui avoit vu avec un mécontentement général que pour un intérêt particulier il avoit fait paſſer à Chéringham la majeure partie de l'armée, & qui avoit prévu tous les maux qui en pouvoient réſulter, étoit dans la derniere conſternation en entendant les bruits qu'il ſe plaiſoit à répandre ſur mon compte, pour donner une couleur au projet de retraite dans le Sud. Mon retour raſſura les eſprits, & fit échouer le projet, qui au ſurplus n'étoit peut-être que ſur le papier ou dans le propos & dans l'envie d'allarmer ; car où M. de Lally pouvoit-il être plus en ſûreté que dans Pondichéry ? Où pouvoit-il ſe flatter de regner d'une maniere plus abſolue ? Conſidération bien importante pour lui, malgré le dégoût qu'il affectoit pour *l'empire*.

Au reſte, pour juſtifier ce que je dis ici ſur la conſternation de Pondichéry, indépendamment de la lettre de M. Barthelemy, que j'ai

& de vous abandonner les trois quarts de l'empire pour en disposer à votre gré. Que ne puis-je vous céder le tout!
Je suis, &c.

déja citée page 152, je rapporterai celle que M. de Leyrit écrivit à M. de Lally à ce sujet.

Lettre de M. de Leyrit à M. de Lally, du 8 Décembre 1759.

MONSIEUR,

» *Les excès auxquels vous vous êtes porté contre moi le 4 de ce* » *mois*, ne me permettent pas de me présenter devant vous, & me » mettent aujourd'hui dans le cas de vous écrire pour vous faire par- » venir les craintes & les inquiétudes de la Colonie, *effrayée des pro-* » *grès des Ennemis.* Les circonstances où nous nous trouvons ne peuvent » être plus critiques, & demandent de promptes résolutions. Les An- » glois, bientôt maîtres de tous nos postes, ne tarderont pas à nous » resserrer dans Pondichéry, où vous sçavez que *faute de vivres* nous » ne pouvons pas tenir long tems. Il me paroît qu'il seroit à propos » d'assembler un Conseil Militaire ou Mixte, pour y délibérer sur le » parti qu'il convient de prendre pour s'opposer aux entreprises des » Ennemis, *& rassurer cette Ville.* Je pense qu'il conviendroit aussi » d'expédier au plutôt aux Isles, & d'instruire M. le Comte d'Aché & » le Conseil de notre situation actuelle.

» Lorsque vous jugerez à propos, Monsieur, de me faire appeller » pour le service de l'Etat & de la Compagnie, je me rendrai à vos » ordres «.

Voilà le langage d'un patriote, d'un homme zélé pour le bien public, & à qui le salut de la Colonie étoit cher; voici celui de M. de Lally.

Extrait de la Réponse de M. de Lally, du 9 Décembre 1759.

. . . . . . » Qu'est-ce que tout ce radotage, M. de Leyrit? Il n'y » a point encore de mal fait ¶. Voulez-vous que je vous aime? Vou- » lez-vous que je vous embrasse? Voulez-vous que je vous fasse des » excuses? Voulez-vous enfin vous battre avec moi? Finissons & » soyons bons amis. Votre fortune, ainsi que la mienne, sont actuel- » lement entre les mains de la Compagnie; vous avez en papier ce

¶ On n'avoit encore perdu depuis douze ou quinze jours que les places de Vandavachy & de Carangouly, & les Ennemis alloient s'emparer d'Arcate.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De la Plaine de Rachioty, le 4 Décembre 1759.

MONSIEUR,

JE reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 du mois dernier. Vos plaintes sur mon silence me surprennent d'autant plus que j'ai été de la derniere èxactitude à vous informer de tous les pas que j'ai faits, du progrès de ma négociation, de ma jonction avec Bassalet-Zingue, des raisons de son refus de venir à Arcate, de ma séparation d'avec lui, des arrangemens que j'ai pris pour

» que vous avez amassé depuis vingt ans à son service ; j'ai en papier » ce que l'on m'a donné & ce que j'aurois dû recevoir en pagodes » pour mes appointemens depuis que je la sers. La perte de ce Comp- » toir n'entraînera-t-elle pas notre ruine commune? Je veux *que l'on* » *m'improuve de vous parler durement ;* ne vous improuvera-t-on pas » *de ne me pas parler du tout ?*

» Si cette lettre ne produit pas un meilleur effet qu'une à peu près » pareille que je vous ai écrite il y a un an, je ne puis m'en prendre » qu'à votre pétrification ; car il n'y a pas d'être osseux & charnu qui ne » sentît quelques inflexiôns, ou au moins quelques flatuosités vis-à- » vis de l'agitation où vous me mettez, sur-tout quand vous en pé- » nétrez le motif. Faisons voir au Public que le froid & le chaud portés » au suprême degré, se touchent & ne produisent qu'un même senti- » ment.

» J'oppose dans ma lettre, sans m'en appercevoir, de l'esprit * à la » malice que j'ai découvert dans la vôtre. Encore une fois, mon cher » Monsieur de Leyrit, réunissons-nous : oublions le passé. Je ne vous » ai encore rien refusé ; vous ne m'avez encore rien demandé. Or- » donnez ; disposez de moi ; dites-moi ce que vous voulez ; j'y sous- » cris. *N'êtes vous pas assez vengé ?* Sauvons la Compagnie, & nous » nous sauverons tous deux.

» J'ai l'honneur, &c. «

* Quel esprit !

suppléer

ſuppléer à ſon défaut, des difficultés que j'ai trouvées à retirer nos Troupes Blanches & Noires, du nombre de celles que j'amene avec Zulphaker-Zingue (1), des négociations que j'ai été obligé de faire avec trois armées qui m'environnoient dans une Plaine de cinq lieues, des embarras que je prévoyois pour mon retour; enfin, je n'ai fait aucune démarche ſans vous en donner avis. Ce n'eſt pas ma faute ſi mes lettres ont été interceptées. Celle que vous m'annoncez vous-même du 13, a eu le même ſort que les miennes. Je marche avec la plus grande diligence, quoique j'aie mille difficultés à vaincre. Le défaut de vivres & d'argent pour une route de près de cent coss, les Marates qui ont tenté encore hier de s'oppoſer à mon paſſage, rien ne m'arrête; & je fais huit à dix coss par jour. C'eſt tout ce que l'Artillerie & la nature des chemins me permettent.

J'ai des affaires & des piéces (2) de la derniere importance à vous communiquer; ce qui me fait ſouhaiter ardemment qu'au lieu de vous porter dans le Sud, vous vous donniez la peine de vous rendre à Arcate. Je compte être ſous huit à neuf jours (ſi de nouveaux obſtacles ne me

(1) Seigneur Mogol, nommé quelquefois dans ces lettres Aider-zingue, depuis long-tems attaché à la Nation, & dont le frere avoit péri à notre ſervice. Il commandoit nos Cipayes qui étoient avec Baſſalet-Zingue. Maltraité par M. de Lally, & forcé de ſe retirer, il mourut à Vélour de douleur de nos déſaſtres & de la ruine de Pondichéry.

(2) Ces piéces étoient le paravana de la Province d'Arcate, que Baſſalet-Zingue, à ma ſollicitation, avoit fait expédier au nom de M. de Lally, ainſi que des injonctions à tous les Zémidars, Kélidars & Paléagars dépendans de cette même Province, de le reconnoître & de lui payer les tributs uſités. Ces piéces, s'il en avoit fait uſage, nous aſſuroient toutes ſortes de ſecours, & nous donnoient même lieu d'eſpérer de détacher du parti des Anglois Mahmet-Aly-Kan & ſa famille; mais M. de Lally s'étoit fait un ſyſtême dont il n'eſt revenu que trop tard, (ſi même on peut dire qu'il en ſoit jamais revenu) de négliger l'appui des Puiſſances du Pays. » Je ne vois, m'écrivoit-il avant ſon » départ pour l'expédition de Madras, que les Anglois, & juſqu'à ce » que je les ſçache dans leurs murs, ou les y faſſe rentrer, j'oublie qu'il » y a des Noirs en Aſie «. Les Anglois n'ont pas penſé de même.

retardent pas) rendu dans cette Ville, où la ſituation critique de nos affaires demande, je crois, votre préſence ; où vous ſerez plus à portée de donner vos ordres, & où l'on pourra mieux qu'ailleurs concerter, comme vous le deſirez, ſur les moyens d'opérer avant l'arrivée de la Flotte Angloiſe. Si je ne vous y trouve pas, je me rendrai auprès de vous, à moins que vous ne me donniez des ordres contraires.

L'objet de la commiſſion dont vous m'avez chargé, Monſieur, étoit de joindre Baſſalet-Zingue, de l'engager à deſcendre dans la Province d'Arcate, & dans le cas qu'il refuſât de s'y rendre, d'y amener notre Infanterie & l'Artillerie. C'eſt ce que j'ai ponctuellement exécuté, & dont j'ai déja eu l'honneur de vous informer, ainſi que de mon retour. Souffrez que je me borne à vous rendre ce compte, que mon devoir exige, & permettez-moi de garder le ſilence ſur tous les autres articles de votre lettre qui n'ont point de rapport à ma commiſſion, ni aux opérations ultérieures pour le bien des affaires, me ſoumettant au ſurplus à toutes les ſortes de plaiſanterie qu'il vous plaira de m'écrire, ſans qu'elles puiſſent jamais altérer les ſentimens pleins de reſpect avec leſquels j'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Sourvalpet, le 5 Décembre 1759.

MONSIEUR,

PAR une lettre que je reçois à l'inſtant d'Arcate, j'apprens que les Anglois, après avoir raſſemblé à Cangivarom toutes leurs forces, qui conſiſtent en deux mille deux cens Blancs, parmi leſquels cent Cavaliers, deux mille Cipayes & mille Cavaliers Noirs, ſe ſont d'abord portés ſur Arcate, & ont enſuite rabattu vers Vandavachy, ſans doute pour en former le ſiége. On me mande auſſi que n'ayant dans le Sud pour Ennemis que quelques Noirs, vous avez rappellé les Troupes

que vous y aviez (1), qu'on fait monter à onze ou douze cens Européens, ſans compter celles du Pays, pour les joindre à celles qui étoient à Arcate, qui, au premier mouvement des Anglois, ſe ſont retirées vers Arni pour faciliter la réunion des quatre cens hommes de Marine qui étoient à Chet-oupet. On ajoute enfin que le but de cette manœuvre eſt d'inquiéter l'Ennemi, de l'empêcher de réuſſir dans ſon entrepriſe ſur Vandavachy, & de faciliter l'arrivée des Troupes que je vous amene, dont la jonction deviendroit difficile, & les arrangemens que j'ai faits inutiles, ſi vous n'aviez pas pris ce parti. Supérieur alors aux Anglois, vous les forcerez à en venir à une bataille, ou à ſe replier ſur Cangivarom, oùvous les ſerrerez de près,ce qui vous rendra maître de la campagne, & vous fournira les moyens de faire commodément ſubſiſter votre armée. Rien de mieux concerté, Monſieur, que cette diſpoſition : c'eſt même, j'oſe l'aſſurer, la ſeule que les circonſtances exigent; car en tenant nos forces diviſées, comme elles l'étoient, on auroit riſqué de les faire battre en détail. Il me tarde d'être à portée de vous ſeconder. Je ne marche pas, je vole, je fais neuf & dix coss par jour. Demain j'arriverai à Piler, le 7 à Damel-Chérou, le 8 à Pakal, le 9 à l'Algary, le 10 à Maymandel & le 11 à Arcate. (2) C'eſt-là, ou plutôt à la tête de l'armée, que j'eſpére avoir l'honneur de vous faire ma cour. Dans quelque lieu que vous ſoyez, je me rendrai promptement auprès de vous pour vous remettre les piéces intéreſſantes que je vous porte, qui, aidées des meſures que vous avez priſes, rendront plus facile la ſubſiſtance de vos Troupes raſſemblées, vous communiquer toutes les affaires que j'ai

(1) On ne m'avoit point écrit cela; mais on m'avoit mandé l'étrange ſéparation de nos troupes, & ce que j'écrivois étoit un détour dont je croyois devoir me ſervir vis-à-vis d'un homme ombrageux, pour lui indiquer ce que je penſois qu'il devoit faire ſans paroître le lui conſeiller; mais malheureuſement & la forme & le fond furent également inutiles. Le parti étoit pris.

(2) Je forçai les marches & y arrivai le 10.

traitées avec Baſſalet-Zingue, & vous renouveller les aſſurances des ſentimens pleins de reſpect avec leſquels j'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Arcate, *le* 10 *Décembre* 1759.

MONSIEUR,

APRÉS trois marches forcées j'arrive à Arcate (1) dont j'ai fait lever le ſiége. J'ai étendu les Troupes que j'ai amenées ſur les bords du Paléar du côté de Cavéripack pour tenir l'Ennemi, qui y eſt, en reſpect. Je pars dans le moment pour me rendre auprès de vous. En paſſant à Chet-oupet, je ferai faire un mouvement aux Troupes qui y ſont raſſemblées.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(1) Il étoit tems que j'arrivaſſe à Arcate. La Ville étoit aux abois & prête à ſe rendre. C'étoit un coup de partie d'en faire lever le ſiége; & pour le tenter je conſultai moins mes forces que l'ardeur que j'eus le bonheur d'inſpirer aux Troupes & l'importance du ſuccès. Je réuſſis. Les Anglois, à la nouvelle de mon arrivée, n'eurent rien de plus preſſé que de ſe retirer, & de mettre le Paléar entr'eux & moi. Je ne jugeai pas à propos de paſſer ce Fleuve pour les aller attaquer ſur leur terrein, avec des forces trop inégales, pour courir ſans néceſſité les riſques d'une action. Le ſecours d'Arcate étoit un cas différent. J'avois rempli mon objet en faiſant lever le ſiége, je me contentai de placer les Troupes le long du Fleuve pour contenir l'Ennemi.



EXTRAIT du Regiſtre des Délibérations du Conſeil ſupérieur de Pondichéry. (1)

Du 14 *Décembre* 1759.

MESSIEURS,

L'ENNEMI ayant mis à profit le retard des ſecours que nous attendions de Baſſalet-Zingue pour s'emparer de Vandavachy & de Carangouly (2), j'ai envoyé M. le Chevalier

(1) M. de Lally voulut bien paroître aſſez content du compte que je lui rendis de ma courſe. Trois jours après il aſſembla un Conſeil, dans lequel il fit ou dicta l'expoſé que l'on va lire, dont le contenu ſeroit ſuſceptible de commentaires fort étendus ſi l'on vouloit tout dire, mais je me bornerai à quelques notes de faits.

(2) Le Conſeil aſſemblé à qui M. de Lally dictoit cet écrit, pour ne pas être apoſtrophé, comme cela étoit déja arrivé pluſieurs fois, ne repliqua rien à ce début, dont le captieux, ou plutôt le faux, ſaute aux yeux.

En effet, M. de Lally veut inſinuer ici que ce n'eſt qu'après ces deux échecs, la perte de Vandavachy & de Carangouly, échecs cauſés, dit-il, par le retard des ſecours qu'on ſe promettoit de ma courſe, qu'il s'eſt déterminé à envoyer un corps de Troupes dans le Sud pour compenſer, par les ſuccès qu'il comptoit y avoir, les déſavantages que nous venions d'éprouver dans le Nord. C'eſt l'idée qu'offre naturellement la maniere dont il s'exprime; mais ces échecs étoient tous récens. Les Ennemis que j'avois chaſſés au mois d'Octobre au-delà du Paléar, ne l'avoient repaſſé que dans le mois de Novembre; ce n'étoit que le 30 qu'ils nous avoient pris Vandavachy & avoient fait la Garniſon priſonniere de guerre. Carangouly, où commandoit M. de Kenelly, qui ſortit avec les honneurs de la guerre & deux piéces de canon, ne s'étoit rendu que depuis quelques jours; or, c'étoit à la fin d'Octobre précédent que l'armée avoit été partagée en deux corps, dont le plus conſidérable avoit été envoyé dans le Sud ſous le commandement de M. le Chevalier de Crillon. Il paroît même que le projet de cette diviſion étoit formé depuis long-tems, peut-être même avant mon départ; mais certainement avant la révolte des Troupes & dans le tems que M. de Lally m'écrivoit qu'il ſe rendroit à Arcate pour diſpoſer ces Troupes de maniere à favoriſer

Crillon avec un corps de huit cens hommes (1), pour chaſſer l'Ennemi de la partie du Sud, & conſerver la récolte de nos poſſeſſions (2). Non-ſeulement il a réuſſi dans cette opération, mais il a pris d'aſſaut la Pagode de Chérin-

mon expédition. Je m'interdis toute réflexion à ce ſujet, & me contente de dire que le partage de l'armée & l'envoi de la partie la plus conſidérable dans le Sud n'étoient donc point, comme l'avance M. de Lally, l'effet, mais la cauſe même des malheurs que nous venions d'éprouver. C'étoit à cette diviſion, à cette opération, auſſi imprudente qu'incroyable, qu'ils devoient être attribués, & non au retard des ſecours que j'étois allé ſolliciter. Comptoit il donc plus ſur ce ſecours incertain, qui ne dépendoit ni de moi ni de lui, que ſur les Troupes qu'il avoit & qu'il éloignoit ? A la vue de cette manœuvre, ſi favorable aux Anglois, qu'ils la prirent d'abord pour un piége, ils héſiterent; mais bientôt après confirmés dans la nouvelle de l'éloignement de nos Troupes, ils prirent l'eſſor, repaſſerent le Paléar, vinrent nous attaquer, & firent ce qu'ils voulurent. On devoit s'y attendre. La lettre de M. de Leyrit à M. de Lally, du 8 Décembre, prouve que toute la Ville conſternée portoit encore plus loin la crainte des événemens.

(1) Il lui avoit donné non pas ſeulement huit cens, mais douze ou au moins onze cens Blancs & mille Cipayes, & il ne reſtoit pas mille Blancs à Arcate. Les Anglois étoient alors plus du double à Cangivarom.

(2) Les lettres de M. de Lally pendant le ſiége du Fort Saint David & celui de Madras, prouvent que le ſoin de conſerver la récolte de nos poſſeſſions l'inquiétoit fort peu, & toute ſa conduite après la bataille de Vandavachy le prouve encore mieux.

Il écrivoit à M. de Leyrit le 17 Mai 1758 :

. . . . » Quant à la perte de cent hommes, où nous n'en devions pas perdre dix, je ſens que c'eſt un objet peu touchant pour » MM. du Conſeil; mais je le leur rendrai intéreſſant, quand je laiſ» ſerai les environs de Pondichéry en proie à dix à douze mille Ma» rates qui ſe préparent à le dévaſter «.

Il n'eſt pas inutile d'obſerver qu'alors il n'y avoit encore que 19 jours que M. de Lally étoit arrivé dans l'Inde, & ſans doute à notre ſecours.

Il écrivoit de l'armée le 8 Décembre 1758 à M. de Leyrit:

. . . . » J'admire l'inquiétude de Pondichéry, qui ne porte que » ſur le dégat de quelques Aldées : on n'emportera pas le fonds, & il » exiſtera toujours «.

Au même le 15 Décembre :

. . . . » Je ne vous réponds pas que tous les Noirs que je ren-

gham (1), & a forcé l'Ennemi de se retirer sous les murs de Trichenapaly. J'ai fait revenir cinq cens hommes de cette armée pour joindre à celle que M. de Bussy vient d'amener avec lui (2), & composer en tout un corps de deux mille Blancs, deux mille Cipayes & environ mille chevaux noirs (3), dont j'ai donné le commandement à M. de Bussy (4). Je ne puis prescrire aucune opération fixe, elles

» voye ne se rejoignent dans le Sud contre nous; mais ce dont je vous » réponds, c'est que les Blancs n'y sont point du tout disposés à y pro» téger vos Aldées «.

Je ne finirois pas si je voulois rassembler toutes les preuves de l'indifférence de M. de Lally pour la conservation de nos récoltes. C'étoit cependant de ce prétexte qu'il croyoit leurrer les Habitans de Pondichéry; mais le vrai motif de l'envoi dans le Sud étoit connu.

(1) Il n'y avoit dans cette Pagode que sept ou huit Blancs & quelques centaines de Cipayes. Je ne prétends pas par-là diminuer le mérite de l'action, mais réduire dans les bornes du vrai l'emphatique du propos de M. de Lally.

(2) Pour ne rien dire de plus, M. de Lally s'est sûrement trompé dans son calcul. Il étoit de notoriété publique qu'il restoit encore au moins cinq cens hommes à Chéringham dans le tems que M. de Lally dictoit ceci. Il en a, dit-il, rappellé cinq cens. Cela fait déja mille qu'il y avoit envoyés, & non pas huit cens, comme il le dit. Si on ajoute à ce nombre une Compagnie de soixante Grenadiers prise, sans coup férir, par la Garnison de Trichenapaly, & une quarantaine d'hommes tués ou désertés dans le cours de cette opération, on trouvera le compte de onze cens hommes au moins qu'il avoit fait passer dans le Sud.

(3) Les Troupes réunies à Arcate, dont parle ici M. de Lally, ne consistoient réellement qu'en un corps de dix-sept cens Blancs, formé, 1°. du fond resté lors de la division de l'armée; 2°. de ce qui avoit été rappellé du Sud; 3°. des débris de nos Troupes du Nord que j'avois ramenés de l'armée de Bassalet-Zingue, à quoi il faut ajouter trois cens Caffres, deux mille Cipayes & cinq cens Cavaliers Patanes que j'avois aussi amenés. Le surplus de l'Armée consistoit dans quelques Marates, conduits par le Moine Portugais, & sur lesquels il n'y avoit pas trois cens combattans.

(4) Ce que dit ici M. de Lally n'étoit que pour remplir la séance, car il n'avoit aucun dessein d'effectuer ce qu'il paroissoit avoir résolu. La preuve en est claire, il refusa de signer son propre exposé. Quel pouvoit donc être son motif, en faisant une démarche d'éclat comme

doivent naturellement dépendre des mouvemens que feront les Ennemis. Mon objet principal doit être de couvrir nos possessions dans cette partie du Nord, & de réparer, s'il est possible, la perte que nous avons faite de ces deux Forts.

Le manque d'argent a jusqu'ici opposé de grands inconvéniens à toutes les opérations que nous avons entreprises (1). MM. Boyelleau & Duplant, chargés d'examiner & de rendre compte au Conseil de la recette & de la dépense faite des fonds perçus depuis quatre mois (2), ainsi que de la nature desdits fonds, prendront en même tems connoissance de la somme des deniers que nous avons à percevoir d'ici au mois de Juillet prochain, tems auquel nous nous flattons de recevoir quelques secours d'Europe, & comme ce n'est que sur la connoissance desdits fonds que M. de Bussy peut opérer, il lui sera remis un état de ceux sur lesquels il peut compter pour la paye & subsistance de notre armée (3).

celle-là? Il vouloit me jouer, jouer le Conseil, jouer toute la Colonie, dont il connoissoit les dispositions à mon égard, & qui me fit l'honneur de témoigner autant de joye lorsque cette prétendue nomination transpira, qu'elle fut ensuite affligée quand elle sçut qu'elle n'auroit pas lieu, & que M. de Lally se proposoit de commander lui-même l'armée.

(1) Si je ne m'étois pas en quelque façon imposé silence sur cet article, je pourrois prouver que ce n'est point au défaut d'argent qu'on doit attribuer les mauvais succès de nos entreprises, car les revenus des vastes Domaines de la Compagnie, ceux de la Province d'Arcate, &c; les secours pécuniaires qu'on a reçus d'Europe en différens tems, les contributions réitérées qu'on a tirées des Habitans Blancs & Noirs de cette Colonie, & mille autres ressources qu'on a eues, forment une somme si considérable, que quand on auroit exactement payé tout le monde, ce qu'on n'a pas fait, la recette, je crois, auroit excedé de beaucoup la dépense : mais ce n'est point à moi d'approfondir cette matiere.

(2) On voudroit faire entendre ici qu'il n'y avoit de recherches à faire sur l'emploi des fonds que depuis quatre mois; mais M. de Lally auroit pu, sans compromettre les intérêts de la vérité, faire remonter la nécessité de l'examen à une date bien plus éloignée, même jusqu'au mois de Mai 1758.

(3) Tout ceci n'étoit qu'une comédie, & je ne devois pas plus

M. Dubois, comme Commissaire-Ordonnateur de l'armée, sera chargé de présenter à M. de Leyrit les demandes & les besoins de ladite armée (1), à laquelle je ne vois de ressource que les succès qu'elle peut avoir contre l'Ennemi (2).

De M. de Bussy, à M. Duval de Leyrit.

D'Arcate, *le* 28 *Décembre* 1759.

MONSIEUR,

Je me flatte de vous avoir laissé, en partant de Pondichéry, plus persuadé de la pureté & de l'ardeur de mon zèle pour les intérêts de la Nation, que ne sçauroit l'être tout autre moins au fait que vous des circonstances où je me trouve (3). Malgré ce qu'elles ont de critique par plus d'endroits qu'on

entrer en connoissance des fonds, que je ne devois commander l'armée, malgré l'éclat avec lequel M. de Lally annonçoit le contraire.

(1) Comment M. de Leyrit, à qui l'on ne laissoit aucune administration, eût-il pu subvenir aux besoins de l'armée, n'ayant pas la liberté de demander un sou aux Fermiers, ou du moins étant défendu à ceux-ci de délivrer un sou, ni sur ses ordres ni sur ceux du Conseil.

(2) Comment M. de Lally pouvoit-il convenir d'une telle vérité, & persister à rester devant l'Ennemi dans un état de foiblesse, en laissant une partie de son armée dans le Sud où il n'y avoit point d'Anglois?

(3) M. de Lally, après s'être amusé pendant quelque tems de la crédulité du Public, qui comptoit que je commanderois l'armée, ayant pris le parti de s'y rendre lui-même pour la commander, en me donnant ordre de l'y suivre, je me rendis à Arcate. C'est de-là que j'écrivis à M. de Leyrit cette lettre, où je n'exprime qu'une foible partie des craintes & des inquiétudes qui m'agitoient à la vue des piéges, des artifices & des tracasseries de toute espéce dont j'étois menacé. Je m'en rapporte à tout Militaire, de décider s'il est au monde une position plus cruelle que d'avoir plus à craindre de son Général que de l'Ennemi même.

n'oſeroit le dire, & malgré tous les avis que j'ai reçus, très-conformes d'ailleurs au penchant que j'avois pour le repos, je me ſuis embarqué de nouveau, & me ſuis expoſé aux tempêtes qui me menacent, plutôt que d'avoir l'air d'un homme qui ſe refuſât au ſervice, lorſque tant d'autres le quittent. Le Public, qu'il ne m'eſt pas permis d'inſtruire des motifs plus que légitimes que j'avois pour me retirer auſſi, ne m'auroit pas peut-être rendu la juſtice que j'ai droit d'attendre de vous. J'en attends auſſi, Monſieur, à tout événement, les témoignages qui peuvent me devenir néceſſaires, ſuivant les occurrences. Vous êtes en place & vous connoiſſez le deſſous des cartes. Je vous prie en même tems, Monſieur, d'être garant de mes ſentimens & de ma façon de penſer auprès de Meſſieurs du Conſeil, quand l'occaſion s'en préſentera. Je n'ai pas l'honneur de leur écrire pour l'amour d'eux & de moi-même. La lettre la plus innocente, qui ne ſçauroit être ignorée, étant commune à pluſieurs, *ſuffiroit pour nous rendre tous ſuſpects ſur la ſeule étiquette.* Nous avons été aujourd'hui obſerver la poſition de l'Ennemi. Demain nous partons pour en aller prendre une favorable. Voilà, Monſieur, tout ce que je puis vous dire actuellement. J'aurai ſoin de vous inſtruire de tout ce qui me paroîtra devoir vous intéreſſer; ce ſera pour moi autant d'occaſions de vous renouveller les aſſurances du reſpectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DUVAL DE LEYRIT, à M. DE BUSSY.

De Pondichéry, le 2 Janvier 1760.

MONSIEUR,

J'AI reçu par duplicata la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 Décembre dernier. Vous avez donné juſqu'à préſent trop de preuves de votre zèle pour les

intérêts de la Nation pour qu'il me ſoit permis d'en douter; & je ſens les ſacrifices qu'il vous a fallu faire pour vous engager de nouveau dans la carriere que vous allez encore courir. Je ſens tous les déſagrémens auxquels vous êtes expoſé, & je fais, *ſur tout* ce qui ſe paſſe, les mêmes réflexions que vous ; mais ſi vous avez bien des raiſons pour quitter, vous en avez auſſi beaucoup qui doivent vous engager à avoir de la conſtance & à vous roidir contre toutes les difficultés que vous éprouvez dans tout ce que vous voudriez entreprendre pour le rétabliſſement de nos affaires. Soyez bien perſuadé que je vous rendrai dans toutes les occaſions la juſtice & les témoignages qui vous ſont dûs.

Vous faites bien de ne pas écrire au Conſeil ; cette correſpondance ne manqueroit pas d'être mal interprétée & de devenir un nouveau ſujet de méfiance (1). Nous attendons ici de vos nouvelles avec impatience. La manœuvre des

(1) Tout étoit trahiſon avec M. de Lally. Le Corps Royal avoit trahi à Madras, je le trahiſſois : M. de Leyrit & le Conſeil en faiſoient autant. Ce Gouverneur s'en explique en ces termes en parlant de moi dans une lettre au Miniſtre :

» ..... Mais bien loin de lui donner ſa confiance & de l'employer » utilement, il eſt devenu pour lui (M. de Lally) un objet de jalouſie. » Il s'eſt prévenu contre lui au point de l'accuſer de trahiſon. Il m'a » fait le même reproche, ainſi qu'au Pere Lavaur qui a fait ſon poſ» ſible pour le ramener à d'autres ſentimens «.

Tout étoit donc ſuſpect à M. de Lally, & juſqu'à mes liaiſons d'amitié les plus anciennes & les plus innocentes, avec les plus honnêtes gens de la Colonie, tout lui portoit ombrage, comme on peut le voir par l'extrait ſuivant d'une lettre du même Pere Lavaur à un de ſes Miſſionnaires.

...... » Je ne vous cacherai pas que je crains les mauvaiſes » influences de certains perſonnages par rapport au bien des affaires. » Ils croyent trouver leur bien particulier dans des méſintelligences » funeſtes au bien public. On a cru devoir donner au Général des dé» fiances juſques ſur mon compte, de peur ſans doute que s'il avoit » quelque confiance en moi, je ne lui ouvriſſe les yeux ſur les dé» fiances qu'on veut qu'il ait de quelqu'autre. . . . . Faites bien des » amitiés de ma part à M. de Buſſy ; j'en ſuis à n'oſer entretenir même » un commerce de civilité avec lui «.

Ennemis donne lieu de penſer que vous ne tarderez pas à avoir affaire avec eux.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Landivisiau, à M. de Bussy.

Du 28 Décembre 1759.

Vous me connoiſſez mal, mon cher camarade (1), ſoyez ſûr que je ſens au fond du cœur l'état où vous êtes. Indépendamment de l'attachement que j'ai pour vous, comme Citoyen, je pleure ſur Jéruſalem. Mais il ne peut pas m'entrer dans la tête, malgré tout ce qu'on débite & malgré tout ce qu'on voudroit faire accroire au Public, que l'on puiſſe férieuſement imaginer de faire la plus légere accuſation contre vous; on ſent bien que les pierres s'éleveroient là contre. Il eſt vrai que je ne connois point le ſentiment de l'envie, ni celui de la haine; ils ſont tous deux ſi éloignés de mon caractere, ſi contraires à ma façon de penſer, que j'ignore totalement quelle peut être leur portée. *Je conviens avec vous que la haine eſt extrême, qu'elle va en augmentant, qu'elle dégénere en rage* (2). En ſçavez-vous la raiſon? Je crois la voir; c'eſt qu'on ne trouve point à mordre ſur vous; c'eſt que les traits ou s'amortiſſent ſur vous, ou rejailliſſent ſur celui qui les lance. Vous me demandez pourquoi, après avoir en plein Conſeil déclaré & fait mettre par écrit qu'on vous donnoit le commandement de l'armée & la direction des affaires militaires, on s'eſt dédit ſur le champ: on a refuſé

(1) Cette lettre eſt une réponſe à celle que j'avois écrite à M. de Landiviſiau, que M. de Lally avoit jugé à propos de laiſſer à Pondichéry.

(2) Ce n'eſt pas moi qui dis ceci, c'eſt un témoin oculaire, c'eſt un ancien Militaire arrivé avec M. de Lally dans l'Inde, & qui tous les jours l'entendoit parler & le voyoit agir.

de ſigner ſon dire (1), & l'on veut aller à Arcate avec vous? J'avoue que je n'y vois goute, & que ce changement n'eſt qu'une ſuite d'inconſéquences. Quoiqu'il en ſoit, vous connoiſſez trop bien le terrein pour vous y méprendre : *méfiez-vous de tout ; prenez garde aux piéges qu'on voudroit vous tendre ; déclarez que vous n'agirez que ſur des ordres par écrit ; gardez-les ; ce ſera votre juſtification en cas d'événement.* Vous connoiſſez les ſentimens d'eſtime & d'attachement, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

D'Arcate, le 31 *Décembre* 1759.

MONSIEUR,

JE vous prie de ne point regarder l'expoſé que je prends la liberté de vous faire de mes idées ſur notre ſituation actuelle, comme des repréſentations (2) ou des remontrances, encore moins comme une improbation de vos opérations & de vos projets. Accoutumé à reſpecter les ordres de ceux qui m'ont commandé, j'ai & j'aurai toujours, Monſieur, encore plus de déférence pour les vôtres. Si j'ai quelque mérite, c'eſt dans mon exactitude à ſuivre & à ſeconder les vues de ceux que l'Etat m'a donnés pour Supérieurs : vues que je dois croire tendre au vrai bien. Cette lettre n'eſt donc qu'une converſation rédigée par écrit : une expoſition natu-

(1) C'eſt l'expoſé que l'on a vu ci-deſſus de M. de Lally, au Conſeil ſupérieur, en date du 14 Décembre 1759.

(2) Comme il n'étoit pas moins dangereux qu'inutile d'oſer donner verbalement des avis à M. de Lally, je crus éviter l'un & l'autre inconvénient en lui faiſant paſſer par la voie d'une lettre, les réflexions que mon zèle & le peu de connoiſſances que je pouvois avoir m'inſpiroient, ſur les circonſtances de la poſition où nous nous trouvions, & ſur les moyens auſſi ſimples que faciles de la rendre beaucoup meilleure, même de s'aſſurer un ſuccès que tout autre auroit cru, comme moi, que M. de Lally deſiroit.

relle & pleine de confiance de mes réflexions, auxquelles vous ne ferez d'attention qu'autant que vous les croirez propres à contribuer au bien général, que j'envisage uniquement.

La fortune ne pouvoit, Monsieur, vous présenter, ce me semble, une occasion plus favorable que l'est celle qu'elle vous offre actuellement pour réparer, avec usure, les petits échecs que nous avons soufferts depuis quelque tems, *& vous couvrir de gloire.* L'Ennemi tient enfin la campagne, c'est tout ce que vous pouviez desirer de mieux ; puisque vous êtes en état de le battre, & de pousser même vos avantages peut-être au-delà de ce que vous pouvez desirer. Il ne s'agit, je crois, pour y parvenir, que de prendre certaines mesures (1). Après la réduction du Fort Saint-David, vous donnâtes de tous côtés des ordres pour réunir toutes nos forces en un point : vous m'ordonnâtes de me rendre auprès de vous :

(1) Comme on n'en prit aucunes, je crois, à l'occasion de cette lettre, pouvoir ici rapporter une conversation que j'eus avec M. le Général, en présence de M. de Leyrit, quelques jours avant mon départ de Pondichéry, c'est-à-dire, avant que M. de Lally eût déclaré qu'il iroit à l'armée.

Après la levée du siége d'Arcate, j'avois laissé à M. de Verdiere le commandement du Corps que j'avois amené, & je m'étois rendu auprès de M. de Lally, pour lui demander ses ordres sur les opérations à faire. M. le Général me fit part de ses vues & de ses desseins sur moi : à l'entendre, il alloit me confier toutes les opérations de la campagne. En lui témoignant toute ma sensibilité sur l'honneur de sa confiance, je crus devoir lui représenter que le premier pas à faire me paroissoit être de réunir nos forces, & j'ajoutai que cette réunion nous rendroit la supériorité sur les Anglois. Sa réponse à un avis qui paroissoit si sage, fit tomber le masque & eût de quoi étonner M. de Leyrit & moi. On en peut juger, voici cette reponse :

» Comment l'entendez-vous ? Me croyez-vous assez simple pour » vous confier une armée, tandis que je me chargerai du blâme ? Car » enfin, ajouta-t-il avec vivacité, si vous battez les Anglois, vous en » aurez toute la gloire, sauf à moi de rester responsable si votre am- » bition vous fait battre.... La vivacité me gagna moi-même ». Non, Monsieur, lui dis-je, je n'ai point cette fureur de bataille que vous me

vous enjoignîtes à M. Moracin de vous amener toutes ſes Troupes, & de ne laiſſer que des Invalides pour la garde de Mazulipatam : vous avez fait évacuer Chéringham, &c. La raiſon que vous en donniez alors, étoit que les Anglois raſſembloient toutes leurs forces ſous Madras. Ces raiſons ſubſiſtent, & paroiſſent encore plus preſſantes aujourd'hui. Les Anglois ont également réuni toutes leurs forces dans la partie où nous ſommes. Pourquoi ne pas faire de même? Pourquoi ne pas revenir à ces premieres idées que vous

» ſuppoſez gratuitement : & je ne vois rien chez moi qui puiſſe » juſtifier une pareille idée. Permettez-moi de vous dire que mes » principes y ſont même bien oppoſés. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que » j'ai ſenti la différence entre la guerre d'Europe & celle des Colonies. Je » ſais que cette derniere demande la plus grande circonſpection, ſoit » à raiſon des hommes, ſoit à raiſon du défaut ou de l'éloignement » des reſſources. Vous voyez que j'ai plus de ſageſſe dans l'eſprit que » vous ne m'en ſuppoſez dans le cœur. Non, ſi vous m'en croyez, » Monſieur, nous ne donnerons point de bataille, ou, par les meſures » que nous prendrons, le riſque ſera pour les Anglois ſeuls «.

La vivacité de M. le Général ſe trouva un peu en défaut par la promptitude & le ton de l'action avec laquelle je venois de m'exprimer. Son impétuoſité naturelle n'y pût pas tenir plus long-tems. Il arracha la parole à M. de Leyrit, comme ce dernier appuyoit le ſentiment de réunir nos forces, & entreprenoit d'en faire voir l'avantage par l'expérience des malheurs que nous venions d'eſſuyer. » Je vous ſuis bien obligé, nous dit-il, de tous vos beaux raiſonnemens, mais je m'embarraſſe fort peu des François de l'Inde. Cette » bruſquerie me rendit le ſens froid..... A ſuppoſer, repris-je, » Monſieur, que la ruine des François de l'Inde vous touche peu, je » penſe, je ſuis même garant qu'il ne vous ſeroit pas égal de ruiner » un nombre conſidérable de familles en Europe, & elles le ſeroient » certainement par la perte de Pondichéry & de la Compagnie. Pour » moi, Monſieur, je ſerois au déſeſpoir de m'expoſer à mériter de » pareils reproches, & de rentrer dans ma patrie, après vingt-trois » ans d'abſence, par une porte auſſi déſagréable «.

Nous nous ſéparâmes. M. de Leyrit, en me quittant, me dit : » Vous ne pourrez rien faire, M. de Lally ne vous laiſſera pas le commandement de l'armée ; il craint plus vos ſuccès que ceux de l'Ennemi «. Les événemens ne juſtifierent que trop-tôt les principes de cette étrange converſation, & la verité de la réflexion.

eûtes alors ? Pourquoi ne pas rassembler aussi toutes nos forces en cette partie ? L'Ennemi étoit alors plus foible qu'aujourd'hui, & nous beaucoup plus forts. Mais en rappellant du Sud mille Cipayes & plus de cinq cens Blancs, & les Caffres, qui, en comprenant le renfort que vous venez d'y envoyer, y sont encore, malgré la perte que nous y avons faite récemment d'une Compagnie de Grenadiers, vous auriez alors une supériorité décidée qui vous assureroit un succès aussi avantageux qu'éclatant & décisif. Quand je vous invite, Monsieur, à réunir au gros de votre armée le détachement du Sud, c'est, je vous le jure, sans indiscrétion, sans retour sur les motifs qui vous ont engagé à faire cette division; je les crois bons, puisqu'ils partent de vous; mais en même tems je pense que vous pourriez les faire céder à un intérêt plus pressant & plus prochain.

Votre armée qui est déja composée d'environ *deux mille trois cens hommes à chapeau* (1), de deux mille bons Cipayes (2), d'une partie des Marates que vous attendiez, & dont l'arrivée du surplus vous donnera le tems de rappeller vos Troupes du Sud, se trouveroit alors considérablement augmentée. Avec une supériorité si marquée, vous pourriez vous poster entre l'Ennemi & Madras (3), le forcer à combattre avec désa-

(1) Notre armée s'étoit renforcée de deux cens hommes, qui étoient prisonniers & avoient été échangés; quelques jours après elle le fut encore par les débris du détachement qui avoit été envoyé dans le Nord au mois d'Avril précédent sous le commandement du Chevalier du Poet.

(2) Que j'avois ramenés de l'armée de Bassalet-Zingue : Soldats aguéris, & dont M. de Lally lui-même ne pût se refuser de faire l'éloge, malgré son invincible prévention contre tout ce qui avoit quelque rapport avec moi.

(3) Cette position qu'on ne prit pas peut-être parce que je la conseillois, bien différente de l'opération qui fut faite depuis, étoit si facile & d'un succès si assuré, que les Anglois eux-mêmes l'ont avoué, en convenant qu'ils avoient été étonnés qu'on n'eût pas pris ce parti. Mais ils le furent bien davantage quand ils nous virent entreprendre le siége de Vandavachy, sans avoir réuni nos forces, & à la vue, pour ainsi dire, de leur armée, de beaucoup supérieure en Européens.

vantage,

vantage, & vous porter ſur cette place après l'avoir battu ; que ſçait-on ? peut-être même vous en rendre maître avant l'arrivée des ſecours qu'il attend, & qui ne viendront vraiſemblablement qu'en Février ou Mars, quoiqu'il répande le bruit qu'il les recevra en Janvier (1).

Cette attente qui eſt pour les Anglois une raiſon de ne rien mettre au haſard, de ſe tenir, comme ils font, ſur la défenſive, & de temporiſer, en eſt pour nous une bien puiſſante d'agir avant que ce ſecours leur ſoit parvenu, ſi nous voulons mettre à profit la ſupériorité que la réunion de nos forces nous donneroit, & ne pas nous expoſer à être minés par nos propres forces, à la ſubſiſtance deſquelles il vous ſera bien difficile de pourvoir ; en un mot, ſi nous voulons n'être pas réduits à notre principal établiſſement & à abandonner le Sud, qu'une victoire complette vous aſſureroit, & qui ne peut vous procurer actuellement aucun avantage : en effet quelques promeſſes qu'on vous ait faites, promeſſes dictées ſans doute par des intérêts particuliers, les revenus actuels de Chéringham pourront à peine ſuffire à l'entretien des Troupes que vous y laiſſerez (2); car il ne faut pas

(1) Les Anglois ne reçurent effectivement ces ſecours qu'à la fin de Février.

(2) L'extrait ſuivant d'une lettre que M. de la Selle m'écrivit de Chéringham le 9 Janvier, le prouve.

. . . . « Depuis ſix jours que je ſuis ici, Monſieur, m'étant » donné tous les ſoins poſſibles pour voir quel parti nous pouvons » retirer de Chéringham, je comprends encore plus parfaitement le » trop d'empreſſement que nous avons eu à nous en emparer : opéra- » tion qui n'eût été vraiment bonne qu'après avoir eu des ſuccès ſur » l'Ennemi dans le Nord. . . . . Nous avons actuellement ici, » avec le ſecours que j'y ai amené, cinq cens Européens & un millier » de Cipayes. Je ne ſçais en vérité où prendre de quoi les ſolder. Je » vois un courant actuel de plus de trente mille roupies par mois de » dépenſes pour ce que nous ſommes, & je ne vois pas trois laks en » entier de revenus, ce qui ne feroit que vingt-cinq mille roupies, » en ſuppoſant, s'il vous plaît, que nous faſſions paiſiblement la ré- » colte. Mahmet-Aly peut avoir un nombre conſidérable de Cavalerie

douter que Mahmet-Aly-Kan qui peut mettre ſur pied une légion de Noirs, ne dévaſte la récolte de cette partie ; au lieu qu'en raſſemblant toutes vos Troupes ici, vous ſerez en état, après la victoire, d'envoyer ſur le champ un corps chez les Paléagars, comme Bom-Raje, & autres, qui vous produira trois à quatre laks en moins d'un mois; ce que vous ne retirerez jamais de Chéringham dans les circonſtances préſentes (1).

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. Duval de Leyrit, à M. de Bussy.

De Pondichéry, le 7 Janvier 1760.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier du courant. J'y vois, avec bien de la peine, la triſte ſituation dans laquelle vous vous trouvez, & tous les déſagrémens que vous avez à eſſuyer ; mais je ne puis que vous réitérer ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer par ma derniere ſur la néceſſité de tenir bon, & de ne pas abandonner le champ de bataille à votre Ennemi. Il n'y a pas lieu d'eſperer qu'il change à votre égard ; mais le tems approche où nous devons recevoir des ordres d'Europe qui pourront changer votre état & le nôtre. Cette eſpérance

» & des milliers de Caleres qui s'oppoſeront à la récolte, en pillant, » brûlant, &c. «

(1) M. de Lally ſentit ſi bien la force des raiſons énoncées dans cette lettre, que pour ſe débaraſſer de mes inſtances & couper court à toutes explications, il me dit : *J'y ferai attention, cela mérite une réponſe par écrit.* Il n'en fit cependant rien. Il n'y eut ni attention ni réponſe, & il en fut de ces avis comme de tous ceux que j'avois déja donnés relativement aux affaires, & qui, quoiqu'utiles, n'en avoient pas été moins négligés. Je voudrois pouvoir ajouter qu'ils ne l'ont été que parce que j'en étois l'auteur.

doit vous ſoutenir, & vous empêcher de prendre un parti, qui pourroit avoir des ſuites fâcheuſes pour la nation, & qui vous feroit perdre le fruit de bien des travaux & de bien des peines.(1) Je m'entretiens de cette même eſpérance pour ce qui me regarde, & ſans elle *je ſuccomberois moi-même ſous le poids de tous les chagrins que j'éprouve, ainſi que vous, & qui m'occupent le jour & la nuit.*

Je ſouhaite que quelques heureux événemens puiſſent apporter quelqu'adouciſſement à votre ſituation, que je partage bien ſincérement avec vous. Soyez-en, je vous prie, perſuadé, autant que de tous les ſentimens d'eſtime, d'amitié & de conſidération avec leſquels je ſuis, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DUVAL DE LEYRIT.

D'Ayancoulon, *le* 12 *Janvier* 1760.

MONSIEUR,

JE reçois avec une vraie ſatisfaction l'honneur de la vôtre du 7 du courant. C'eſt pour moi une conſolation bien douce dans la ſituation violente où je ſuis reduit, de voir que vous voulez bien y prendre part. Le ſentiment qui vous y intéreſſe eſt encore plus conſolant, puiſque c'eſt l'amitié qui vous y rend ſenſible.

Quelque déſagrément que j'éprouve, quoiqu'il m'en coûte repos, ſanté & mille autres choſes que vous vous figurez plus facilement qu'il ne m'eſt poſſible de l'exprimer, je me ſacrifierai encore, & je compterai pour peu de choſe tout ce que j'aurai ſouffert, ſi ce ſacrifice peut être de quelqu'utilité au rétabliſſement des affaires; mais j'en doute fort.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(1) Le parti d'une retraite abſolue qui me paroiſſoit l'unique reſſource contre les déſagrémens que j'étois ſans ceſſe dans le cas d'eſſuyer.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

De Tirvatour, le 14 *Janvier* 1760.

MONSIEUR,

Les douleurs de la gravelle (1), qui m'ont violemment tourmenté toute la nuit, m'annoncent le retour de cette maladie, qui m'a déja attaqué l'an passé, à-peu-près dans ce tems-ci, & exige un traitement que je ne puis me procurer ici. J'espere, Monsieur, que vous voudrez bien agréer que j'aille à Pondichéry prendre les remedes qui me sont nécessaires. J'y ferai le moins de séjour qu'il me sera possible, afin de revenir promptement recevoir & exécuter vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Lally, à M. de Bussy.

Au Camp devant Vandavachy, le 14 *Janvier* 1760.

La lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, Monsieur, ne devroit point m'étonner, puisqu'elle m'est annon-

(1) Pourra-t-on croire qu'une demande aussi naturelle, aussi juste, aussi bien fondée, & que le motif seul de l'humanité ne permettoit point de rejetter, m'ait non-seulement attiré la lettre suivante, mais ait donné lieu aux propos les plus horribles, aux qualifications les plus infâmes, telles que celles de traître à la Patrie, d'empoisonneur, &c; enfin, ait pu porter M. de Lally à dire, à qui vouloit l'entendre, que je lui avois amené de l'armée de Bassalet-Zingue deux mille Assassins, au lieu de deux mille Cipayes? Il ne les qualifioit d'abord que de créanciers, parce qu'effectivement il leur étoit dû; mais apparemment il trouva cette qualité trop mitigée & trop peu offensante pour moi: il trancha le mot, & les traita d'assassins à mes ordres. Quelle horreur! Et qu'on juge de ma situation!

cée par l'armée, par tout Pondichéry, par vous même, & que vous m'avez dit (1) qu'en partant de Pondichéry vous aviez pressenti M. de Leyrit, que dans dix jours de celui que vous partiez, vous pourriez bien vous retrouver avec lui; mais comme votre départ de l'armée mettroit aujourd'hui la Colonie dans le plus grand danger où elle ait encore été, non-seulement en lui faisant manquer Vandavachy, mais aussi en la privant du secours de deux mille Cipayes, qui, vous ne le sçavez que trop, ne veulent obéir qu'à vous (2): non-seulement je n'y puis consentir dans ce moment, mais je vous le défends de la part du Roi, de la part de la Compagnie, comme Général commandant l'armée, comme Commissaire du Roi commandant l'Inde, & je me décharge d'avance, aux yeux de la Colonie, des suites funestes qui ne peuvent qu'en résulter pour le salut de la Compagnie, & la gloire des armes du Roi (3).

(1) Quelle hardiesse il faut avoir pour oser dire à quelqu'un qu'on tient de lui un discours insensé, sans vraisemblance & démenti par sa conduite! Hé si j'avois dit à M. de Lally, en partant de Pondichéry, que dix jours après j'y retournerois, en serois-je parti? Qu'étoit-il besoin d'aller à l'armée pour n'y faire qu'une simple apparition? Les suppositions les plus hardies semblent sortir de la bouche & de la plume de M. de Lally comme de leur source naturelle. Si l'on avoit ses différentes correspondances *, on verroit que je ne suis pas le seul fondé à lui faire ce reproche.

(2) Cette supposition est encore d'une hardiesse révoltante. Les Noirs, il est vrai, ne connoissent que leurs Chefs, mais ces Chefs ne prennent que les ordres du Général de l'armée; or, il s'en falloit de beaucoup que j'eusse le droit de commander où étoit M. de Lally.

(3) Tout ceci, ainsi que ce qui suit, est d'une petitesse dont il est étonnant que M. de Lally n'ait pas rougi de me fournir la preuve. Quoi! ce Général qui, dans sa lettre du 7 Octobre précédent, me citoit quarante-six ans de service comme une preuve qu'il n'étoit pas nouveau dans le métier, convenoit qu'il alloit se trouver, par ma retraite, désorienté au point de ne plus pouvoir tenir la campagne! Il est vrai qu'il suppose que les deux mille Cipayes vont aussi se retirer; mais cette supposition est-elle censée?

* Singulierement avec M. de Leyrit.

Si vous persistez dans le dessein où vous me paroissez être, je vous demande le tems de séparer l'armée, & de mettre à couvert les canons & munitions qui sont arrivés ici aujourd'hui, & pour le transport desquels je n'ai eu que les bœufs déja employés à l'armée ; car vous sentez bien, que sans vos Cipayes, je ne puis tenir la campagne.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Tirvatour, *le* 15 *Janvier* 1760.

MONSIEUR,

SI l'armée & tout Pondichéry ont pressenti mon retour, ce ne peut être qu'une suite de la connoissance que l'Inde entiere a de ma maladie, qui est incompatible avec les fatigues de la campagne, & dont les accès plusieurs fois réitérés m'ont obligé *de demander avec instance au Ministre*, *il y a plus de trois ans*, *la permission de repasser en France.* Je ne me rappelle pas, Monsieur, vous avoir dit que j'avois prévenu M. de Leyrit que dans dix jours de celui de mon départ je pourrois bien me retrouver avec lui ; je ne crois pas même que cette idée me soit jamais venue dans l'esprit. Quoiqu'il en soit, je ne vois pas que mon départ puisse être un obstacle à vos opérations, ni mettre la Colonie dans un aussi grand danger que vous paroissez le craindre. De quelle utilité, en effet, peut être dans une armée un Officier que la maladie rend incapable d'agir ? *Je ne sçais que trop*, dites-vous, *que les deux mille Cipayes que j'ai amenés ne veulent obéir qu'à moi*, *&c*; mais vous sçavez parfaitement qu'ils exécuteront les ordres de quiconque il vous plaira placer à leur tête, jusqu'à ce qu'il leur prenne fantaisie de s'en aller. Alors ni moi, ni qui que ce soit, ne pourra les en empêcher, comme vous

n'avez pu retenir ceux que M. de Moracin avoit amenés, qui, après avoir ſervi un certain tems ſous vos ordres, ſont retournés chez eux ſans votre participation, ni la ſienne(1). N'eût-il pas été déplacé de le rendre reſponſable des ſuites de leur retraite ? Ce ne peut donc pas être une raiſon du refus que vous me faites ; *mais en me défendant ſi abſolument de partir, vous devriez en même tems défendre aux douleurs de me tourmenter.* Je reſterai, Monſieur, puiſque vous le voulez, & que vous croyez que, tout malade que je ſuis, ma préſence eſt utile au ſervice du Roi. Je ſouffrirai conſtamment, duſſé-je périr dans les douleurs, trop heureux ſi je puis vous faire revenir des préjugés injuſtes que vous nourriſſez ſur mon compte, & vous convaincre du reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Lally, à M. de Bussy.

De l'Aldée de Vandavachy, le 16 *Janvier* 1760.

J'ai ratté l'aldée de Vandavachy à quatre heures ce matin, & j'y ſuis entré à huit heures, avec perte de huit ou dix hommes tués ou bleſſés (2). Le Chevalier de Genlis a reçu

(1) Je ne pouvois m'expliquer plus diſcretement avec M. de Lally. Il ſçavoit, comme tout le monde, que la défection générale de nos Troupes Noires, Cavalerie & Infanterie, dont la plus grande partie avoit paſſé chez l'Ennemi, étoit occaſionnée par les mauvais traitemens qu'elles recevoient d'un homme qui, ſur-tout dans ces derniers tems, s'étoit emparé de tous les diſtricts, & par les vols qu'on leur faiſoit ſur des à-compte d'un mois ou deux de paye qu'on leur accordoit ſur quinze ou ſeize qui leur étoient dûs, qu'elles n'obtenoient encore qu'après avoir vû leurs Chefs empriſonnés pour avoir oſé les demander comme une grace, & ne ſortir de priſon qu'après avoir payé leur rançon à des gens à qui M. de Lally donnoit, pour le malheur public, trop de pouvoir ſur toutes les parties de l'adminiſtration.

(2) L'armée s'étoit d'abord aſſemblée à Arcate, où M. de Lally & moi nous étions rendus les derniers jours de Décembre. Les Anglois

un coup de bayonnette au genou : un de mes Aides-de-Camp un coup de fusil : le Maréchal-des-Logis de M. de Leyrit, faisant fonction de mon Capitaine des Gardes, a eu son cheval tué, qui m'a couté six cens roupies. Le pauvre petit Lieutenant que j'avois donné au Chevalier de Genlis pour conduire la troupe de la Marine, tué. Vous aviez bien raison de me dire que les Cipayes ne valoient rien la nuit; ils m'ont passé par les armes à bout touchant, ainsi

étoient venus asseoir leur Camp en avant de Cavéripak, grosse Aldée fortifiée de l'autre côté du Paléar. Il n'y avoit pas plus d'une demi-lieue de distance entr'eux & nous. Leur position étoit critique. Il est vrai qu'il n'étoit pas possible de les attaquer dans leur Camp, parce qu'il étoit défendu par un étang sur le front, & des marais sur les flancs; mais on pouvoit les affamer en leur coupant la communication avec Cangivarom, d'où ils tiroient leurs subsistances. Nos Troupes Noires y avoient deja assez bien réussi pour faire sentir aux Anglois qu'ils s'étoient mis dans un mauvais pas; quelques jours de plus alloient les réduire aux abois, ou à la nécessité de combattre avec un désavantage marqué, parce qu'ils ne pouvoient sortir de leur poste que par une chaussée; l'impatiente vivacité de M. de Lally les tira de ce mauvais pas. Il écrivoit à M. de Leyrit : *Je vais me poster sur Tirvatour pour forcer les Anglois à quitter leur Camp, & à venir au-devant de moi.* C'étoit leur rendre le plus grand service que de leur donner la facilité de quitter leur Camp. On leur rendit encore celui de mettre tous les équipages à portée de devenir leur proie, en les faisant marcher sans escorte le long de la rive droite du Paléar. Les Marates amenés par M. l'Evêque d'Halicarnasse, qu'ils regardoient comme leur Chef, auroient pu être employés à la garde des équipages; mais ils étoient occupés à piller nos propres Aldées, dont ils partageoient les dépouilles avec leur digne Commandant, & M. de Lally n'avoit pas trop avec lui du surplus de toutes ses Troupes. Il ne fut cependant question d'abord que d'aller piller Cangivarom, où il n'y avoit que cinq à six Blancs & quelques Cipayes. En restant dans ce poste, d'où les Anglois tiroient leurs subsistances, on les mettoit encore dans un embarras aussi grand que celui que l'on venoit de faire cesser en leur rendant la liberté de sortir de leur Camp; mais on ne resta dans Cangivarom que le tems qu'il falloit pour en enlever les bestiaux. On ne daigna pas même faire prisonniere la petite Troupe qui s'étoit sauvée dans la Pagode. On repassa précipitamment le Paléar, on laissa le gros des Troupes à Tirvatour, & l'on vint mettre une espéce de siége devant Vandavachy.

que

que toute la troupe Dorée. Je vais reconnoître ce soir une ouverture de tranchée : j'espére que cela ne sera pas long. Nous avons affaire, dit-on, à cent blancs, & six cens Cipayes. J'en rabats quelque chose; mais ils ont deux pièces de gros canon de ma connoissance, ainsi qu'une pièce de douze. C'est tout ce que j'en sçais actuellement. Je serai en état demain de vous donner de plus grands éclaircissemens.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Tirvatour, le 16 Janvier 1760, à cinq heures du soir.

MONSIEUR,

JE reçois dans le moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à midi. Je vous félicite sur la prise de Vandavachy, & d'avance sur celle du fort. Je crois, comme vous, la garnison moins forte qu'on ne vous l'a dit ; au reste, quelque nombreuse qu'elle soit, vous y êtes, cela seul m'assure d'un prompt & heureux succès. Je suis très-fâché de la blessure de M. de Genlis. Je souhaiterois que quelqu'événement de moindre conséquence que le désordre des Cipayes, lorsqu'on les emploie de nuit, & *dont j'ai eu l'honneur de vous prévenir, pût vous convaincre de la vérité des avis que j'ai pris la liberté de vous donner en toute occasion* (1).

(1) Cette lettre fait foi que si M. de Lally a mal opéré, ce n'étoit pas faute d'avis de ma part. Lui-même en rendoit témoignage à M. de Leyrit dans une lettre du 6 du même mois, c'est-à-dire, antérieure de dix jours à celle-ci. Il lui disoit : *J'attends ce soir les Marates, & je me mets demain en marche, non sans terreur, depuis que M. de Bussy m'a communiqué qu'il avoit des avis que les Anglois les avoient gagnés en leur offrant plus d'argent que nous, & que par conséquent, avant huit jours ils pourroient se tourner contre nous. M. de Noronha m'assure bien le*

On a envoyé ce matin un piquet de Cavalerie Blanche joindre les Marates qui ſont déja en avant, pour obſerver les mouvemens de l'ennemi. On a placé un piquet de Cavalerie Blanche, & deux cens Cipayes ſous la Taupe de l'autre côté de la riviere. Les grandes gardes la bordent à l'ordinaire de ce côté-ci.

Vous avez vu, Monſieur, par ma lettre d'hier & par ce qu'a dû vous dire M. de Verdiere, quelles ſont mes diſpoſitions pour le bien du ſervice. Les progrès de ma maladie ne peuvent les altérer. *Je ſouffre toujours cruellement; mais je perds toute idée d'aller chercher du ſoulagement à Pondichéry, juſqu'à ce que vous jugiez à propos de me le permettre.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Tirvatour, le 16 Janvier 1760, à minuit.

MONSIEUR,

M. de Noronha vient de faire dire que le détachement Anglois qui s'étoit porté en avant d'Ayancoulon, venoit de faire un mouvement à quatre coss de vous. Vous en êtes ſans doute informé. Vos ordres, s'il vous plaît.

J'ai l'honneur d'être, &c.

contraire. M. de Noronha avoit ſes raiſons pour aſſurer le contraire; mais M. de Lally en avoit-il pour s'en rapporter à ce perſonnage plutôt qu'à moi? Au reſte, dès que non-ſeulement il mettoit les aſſurances d'un pareil homme au même niveau que mes avis, mais même leur donnoit la préférence, que pouvois-je faire?

Quelques jours après il fut en état de décider du degré d'autorité des aſſurances de ſon fidèle Agent. Nous fûmes fort heureux que dans l'affaire qui ſe paſſa ſous Vandavachy, les Marates vouluſſent bien n'être que ſpectateurs, quoique fortement ſollicités & peut-être même payés pour mettre le comble à la perfidie, en ſe tournant contre nous.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Vandavachy, le 17 *Janvier* 1760, *à ſix heures & demie du matin.*

JE n'ai point été informé, Monſieur, de la marche du détachement dont vous me parlez (1). Si vous n'avez point encore fait partir un renfort à portée de me joindre (2), je crois qu'il n'y a pas un moment à perdre pour faire partir mon Régiment, & trois Compagnies de Cavalerie Blanche pour ſe rendre, ſans perdre de temps, à la Chauderie (3), qui eſt à moitié chemin d'ici à vous : comme auſſi de faire partir mille Marates pour couper ſur les derrieres du Détachement Anglois. Je vais envoyer ſur le champ les Huſſards en avant pour avoir des nouvelles. Par ce mouvement de mon Régiment, il ſe trouvera à portée de vous renforcer ſi l'on marche à vous, & de me renforcer, ſi l'on marche à moi.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(1) M. de Lally ne ſçavoit pas que les Ennemis étoient à quelques lieues de lui ! Il aimoit ſans doute à vivre dans cette ignorance, puiſque quelques jours après ils parurent ſans qu'il fût informé de leur marche, ou ſans qu'il parût l'être. Il eût peut-être encore affecté d'en douter, s'il eût oſé recuſer le témoignage de ſes yeux, ou celui de ſes oreilles.

(2) M. de Lally m'avoit laiſſé à Tirvatour avec le gros de l'armée, tandis qu'il étoit allé inſulter Vandavachy avec un détachement, & ce qu'il appelloit la Troupe dorée.

(3) Les Chauderies dans l'Inde ſont des Hôtelleries publiques, telles que les Caravanſerails en Turquie & en Perſe. Ces Chauderies ſont indiquées ſur la carte de la côte de Coromandel de M. d'Anville, par le mot Indien *Shutri.*

De M. de Bussy, à M. de Lally.

De Tirvatour, le 17 Janvier 1760, à huit heures & demie du matin.

MONSIEUR,

Votre Régiment & trois Compagnies de Cavalerie Blanche viennent de partir pour se rendre à la Chauderie que vous désignez, & y resteront jusqu'à nouvel ordre, pour être à portée de vous renforcer si vous étiez attaqué, & de renforcer l'armée, si l'ennemi marchoit à elle, ainsi que vous l'ordonnez. On a fait aussi avertir M. de Noronha de faire partir mille Marates (1) pour couper sur les derrieres du détachement Anglois.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

De Tirvatour, le 17 Janvier 1760, à deux heures après-midi.

MONSIEUR,

Pour répondre à ce que M. de Verdiere est venu me dire de votre part sur la protection que je dois donner d'ici au siége de Vandavachy, 1°. je n'ai pas un seul Alkara; ceux d'Ayder-Zingue sont aussi désertés. Je ne suis informé que par les

(1) Ces Troupes ne pouvoient se mouvoir, comme je l'ai déja dit, que par les ordres du Moine Portugais, qui ne manquoit pas de leur faire entendre que je n'étois rien dans l'armée : ce qui surprenoit d'autant plus les Chefs de cette Troupe, que les uns & les autres avoient été employés ou protégés par moi, lorsque je commandois dans le Nord.

courſes des Marates; M. de Noronha me fait paſſer les nouvelles qu'ils rapportent. 2°. L'ennemi ne peut interrompre votre ſiége qu'en venant par le grand chemin de Tirvatour à Vandavachy, ou par Okel, en ſe portant entre Outrematour & Carangouly, ou entre Outrematour & Vandavachy : dans le premier cas, vous en feriez inſtruit ſur le champ; dans le ſecond, je vous prie de m'envoyer vos ordres en m'indiquant l'endroit où l'armée devra ſe porter. Je l'y ſuivrai, car je ſuis trop incommodé pour pouvoir reconnoître par moi-même une poſition qui ne ſeroit jamais ſi avantageuſe que celle que vous voudrez bien me déſigner.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Vandavachy, *le* 17 *Janvier* 1760.

J'AI envoyé les Huſſards ce matin, Monſieur, pour reconnoître un camp que les ennemis ont entre Outrematour & ceci; je ne crois pas que toute leur armée y ſoit (1). S'il n'y avoit que quatre cens hommes, il ſeroit trop fort, ſi le gros marchoit contre vous. Ainſi mon avis eſt que vous faſſiez partir l'armée auſſitôt ce billet reçu pour venir occuper ici un camp que j'ai marqué pour vous, & que vous laiſſiez les Marates à la montagne qui eſt ſur le chemin à une petite coss d'ici.

Il faudroit faire charger ſur le champ tous les équipa-

(1) A quoi tenoit-il qu'il n'en fût inſtruit? Il auroit trouvé mille eſpions au lieu d'un, s'il eût voulu en avoir. On voudra bien ſe ſouvenir que dans la lettre que je lui écrivis le 8 Octobre précédent, je me plaignois du manque d'Alkaras & d'Eſpions. Je l'avois cent fois averti qu'en Aſie il vaut mieux avoir abondamment de ces ſortes de gens & mille Cipayes de moins : tout cela avoit été inutile. Un homme, en poſſeſſion de toute la confiance de M. de Lally, avoit ce diſtrict, & je me tais.

ges (1) de l'armée, afin qu'ils priſſent d'avance les derrieres du camp. J'ai envoyé ordre à mon Régiment & à la Cavalerie de marcher ici tout de ſuite. Le chemin eſt beau, & nous vous ſervirons tous de guides.

Il eſt ſurprenant que les Marates (2) ne ſçachent pas préciſément la poſition de l'armée ennemie. Dans tous les cas il convient que nous ſoyons réunis plutôt que ſéparés.

J'envoierai des détachemens entre la ville & le chemin par où paſſeront vos équipages pour les protéger, & pour leur enſeigner la croiſée par où ils entreront dans le chemin de Pondichéry.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Si vous êtes bien informé que le gros de l'armée n'eſt point ſur Outrematour, vous pouvez remettre la marche à demain.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Tirvatour, le 17 Janvier 1760, à cinq heures du ſoir.

MONSIEUR,

JE vous ai prévenu dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire à deux heures après midi, que n'ayant ni Alka-

(1) C'eſt-à-dire ceux qui s'étoient échappés du pillage du 9, huit jours auparavant.

(2) M. de Lally eſt encore ſurpris d'une choſe dont je n'avois ceſſé de l'avertir, en lui diſant que ces Brigands ne venoient que pour piller. Si on les avoit employés comme ils devoient l'être, on auroit pu avoir des nouvelles de la poſition de l'Ennemi ; mais l'accord fait entr'eux & le Moine Portugais, de partager le fruit de leurs brigandages, bornoit leurs ſervices à la dévaſtation de nos Aldées & au pillage du Peuple.

ras, ni espions (1); je ne pouvois être informé de la véritable

(1) Voilà encore un renouvellement de plainte sur le manque d'espions; mais plainte aussi inutile que toutes les précédentes. Qu'en est-il arrivé? Cinq jours après, le 22 Janvier, époque bien funeste, puisque l'évenement qu'elle a produit a été le signal de notre destruction dans l'Inde, le 22 Janvier dès le matin, les Anglois furent sur nous, tandis qu'on les croyoit bien éloignés.

Dès le moment que j'avois reconnu que le dessein du Général ennemi étoit de venir à nous, j'avois proposé d'abandonner le siége, sauf à y revenir ensuite; d'envoyer nos grosses piéces à Chetoupet sur nos derrieres; d'aller au-devant des Ennemis avec toutes nos forces libres pour une action, & de choisir quelque poste avantageux pour attendre ou pour attaquer, suivant les circonstances. Le succès de ce plan me paroissoit indubitable. Je crus que dans un moment aussi critique l'indisposition n'iroit pas jusqu'à faire rejetter un avis utile, par la seule raison qu'il venoit de moi: je me trompai. D'ailleurs, M. de Lally paroissoit piqué qu'une Place qui, deux mois auparavant, s'étoit rendue en deux jours à un détachement Anglois, osât tenir contre lui depuis six à sept jours, sans même qu'on eût encore fait un commencement de bréche.

Les Anglois ne vouloient que faire entrer un secours dans Vandavachy. M. de Lally voulut & continuer le siége & combattre. Il a dit depuis dans une lettre du 16 Août 1760, que *le Gouverneur, le Conseil, les femmes, le peuple, les brigues & l'enfer, l'avoient forcé de perdre la bataille.* Assurément il ne consulta que lui-même pour la donner & la perdre. Si du moins, en oubliant l'engagement qu'il avoit pris dans la lettre qu'il m'avoit écrite le 7 Octobre précédent, que *tant qu'il seroit dans l'Inde il ne se livreroit point de bataille*, il avoit voulu faire attention qu'il ne suffit point de vouloir se battre, mais qu'il faut encore prendre quelques précautions pour n'être point battu, on auroit pu faire partager aux Anglois le risque de l'événement. J'y travaillai de mon mieux, en menant jusqu'à trois fois à la charge notre aîle gauche que je vis ébranlée par l'accident d'un caisson de munitions qui venoit de sauter. C'est à M. de Lally d'expliquer pourquoi le centre & la droite se débanderent & donnerent l'exemple de la fuite aux Troupes que je menois; elles m'abandonnerent. Je me trouvai seul assailli par une grêle de balles, dont plusieurs porterent dans mes habits. J'eus le bonheur d'en être quitte pour quelques contusions; mais mon cheval reçut une balle dans la tête, il chancela. Je descendis pour n'être pas écrasé par sa chûte, & je l'abandonnai. Dans l'instant je me trouvai environné par un peloton d'Ennemis. Je fus forcé

poſition de l'ennemi ; je viens donc de faire partir l'armée,

de me rendre, & j'obtins la permiſſion de me retirer, ſur ma parole, à Pondichéry.

La perte des hommes fut à peu près égale de part & d'autre, & n'excéda guères deux cens de chaque côté. On aſſure même que s'il y avoit de la différence, elle étoit en notre faveur ; de ſorte qu'au-delà de l'avantage d'avoir délivré la place, l'Ennemi ne gagna, à proprement parler, que l'honneur que nous perdîmes, l'artillerie du ſiége & quelques piéces de canon qu'on lui abandonna. Cependant il plût à M. de Lally de ſe regarder comme complettement battu, & d'agir en conſéquence, en ſe retirant avec précipitation ſous Pondichéry, & en abandonnant à l'Ennemi vingt lieues de Pays & toutes nos Places. Le détail de ces pertes n'eſt point de nature à entrer dans ces notes.

Je terminerai celles de cette troiſiéme Epoque en répétant que la cauſe, du moins la plus connue & la plus publique de nos malheurs, fut l'imprudente & incroyable ſéparation de notre armée & l'obſtination de n'y point remédier. L'extrait ci-après d'une lettre datée du 9 Août 1760, de M. de la Selle, Conſeilier à Pondichéry, à Meſſieurs ſes freres à Paris, confirmera tout ce que j'en ai dit ailleurs.

. . . . » C'eſt dans cette ſituation qu'arriva en Octobre der-
» nier un évenement, ſource funeſte de tous nos maux actuels, & de
» la perte prochaine de toute l'Inde ; ſi Dieu n'a pitié du ſeul morceau
» qui reſte, qui eſt Pondichéry, actuellement bloqué par mer & par
» terre. Toutes nos forces étoient réunies alors à Arcate, & M. de
» Buſſy alloit les joindre avec un frere de Salabet-Zingue, Nabab du
» Dékan, & des forces conſidérables ; mais M. de Lally, pour des
» raiſons à lui connues, jugea à propos de ne pas attendre cette jonc-
» tion de M. de Buſſy, qui, ſacrifiant les outrages & les mécontente-
» mens qu'il eſſuyoit tous les jours, étoit allé chercher ce renfort à
» cent cinquante lieues de Pondichéry. M. de Lally, malgré la parole
» donnée à M. de Buſſy de ne rien changer juſqu'à ſon retour, détache
» douze cens Européens ſur deux mille qui étoient à Arcate, & les en-
» voye reconquérir Chéringham, qu'il avoit abandonné en arrivant,
» auſſi mal à propos qu'il le reprenoit alors. Les Anglois profitent de
» la circonſtance, réuniſſent toutes leurs forces & s'emparent de nos
» Places. Tout le monde gémit de cette ſéparation, & en prévoit les
» ſuites funeſtes. Je veux en parler comme les autres, on ſe fâche de
» ce que je ſuis de l'avis général, & pour ſe débarraſſer de moi
» on m'envoye à Chéringham, où je trouve tout en combuſtion. J'écris
» en conſéquence que cette expédition de Chéringham n'étoit vraiment
» bonne qu'après celle du Nord parachevée : ſur ces entrefaites le Gé-

comme

comme vous me l'ordonnez par votre derniere, sans égard à l'apostille.

J'ai l'honneur d'être, &c.

» néral perd une bataille le 22 Janvier. Furieux de ce revers, il m'or-
» donne, mais trop tard, d'evacuer Chéringham avec les Troupes, au
» lieu de l'avoir fait avant la bataille, lorsque M. de Bussy le lui con-
» seilloit à Arcate de vive voix & par écrit. Dans la rage que lui cause
» cet évenement prédit dans ma lettre à cause de la séparation de notre
» armée, il me fait arrêter. Il mande le Conseil dans sa chambre,
» où, en deshabillé & furieux, il le traite avec la derniere indignité,
» l'appellant traître & rebelle, & ordonne à ses Gardes de conduire
» en prison M. Guillard, second du Conseil, âgé de plus de soixante-
» dix ans. On veut parler; la rage alors de M. de Lally se développe,
» il apostrophe M. de Leyrit : sa fureur contre ce Gouverneur va pres-
» que jusqu'aux coups, & ne se possédant plus, il me saute au collet,
» & crie que je suis le chef des révoltés, appelle ses Gardes, me fait
» saisir & conduire en prison; d'où je fus transféré au Fort de Val-
» daour, dont les Anglois s'emparerent quelques jours après, à la vue
» de nos Troupes, tranquilles spectatrices du siége.

» Je ne dis rien ici sur ce qui regarde M. de Bussy, & les traverses
» qu'il a essuyées; la France en retentira. Tout ce que je puis vous
» dire, c'est que si la milliéme partie de ses avis avoit été suivie,
» nous ne serions pas si bas, &c. &c. &c. . . . «.



QUATRIÉME ÉPOQUE.

Du 22 Janvier 1760 au mois d'Août ſuivant, c'eſt-à-dire, depuis la bataille de Vandavachy où je fus fait priſonnier, juſqu'à mon embarquement ſur un Vaiſſeau Anglois pour être conduit à Londres.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Pondichéry, le 23 Janvier 1760.

MONSIEUR,

Vous ſçavez déja le principal de mon avanture. Après avoir rallié deux fois les troupes de la gauche, j'ai perdu mon latin à la troiſième attaque, & j'ai été dans la triſte néceſſité de ſuivre nos gens pour les rallier encore. Au milieu de la grêle de balles qui pleuvoit, j'ai été plus heureux que mon cheval, a été atteint d'une balle à la tête ; ce qui l'a fait chanceler, & m'a fait défier de ſes forces pour me tirer d'affaire. J'ai mis pied à terre : j'ai eu beau crier & appeller, j'ai été joint ſeulement par une dixaine de ſoldats, qui bientôt ont été réduits à deux : un Officier Anglois s'eſt avancé avec un peloton, en me ſommant de me rendre ; force m'a été de le faire. On a averti auſſi-tôt M. Coote, qui eſt venu à moi & m'a fait honnêteté ; j'en ai profité pour lui demander ma liberté ſur ma parole ; il a exigé que j'attendiſſe la fin de l'action, que je me retiraſſe en droiture à Pondichéry, & que je retournaſſe auprès de lui quand il m'en ſommeroit.

Me voici donc arrivé, Monſieur, à Pondichéry bien haraſſé ; outre mon incommodité que le longtems que j'ai été à cheval n'a fait qu'irriter, ainſi que la fatigue. J'y attends

ses ordres que vous jugerez convenables à mon état présent, en vous assûrant de tout le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

De Pondichéry, le 27 Janvier 1760.

MONSIEUR,

PLUTÔT que de manquer à vous faire ma cour de la meilleure manière qu'il m'est possible de m'en acquitter, je m'expose à faire dire par quelqu'un que j'ai toujours quelque incommodité de commande prête à alléguer pour me dispenser de ce que je vous dois. Il est pourtant vrai, Monsieur, que je me serois trouvé au Gouvernement dès votre arrivée, si je l'avois pu, & que je m'y rendrois ce matin, si je le pouvois. Tous les nouveaux griefs dont j'ai appris que vous me chargiez, ne m'empêcheront pas de paroître avec la liberté & l'assûrance que peut donner le témoignage d'une conscience qui n'a rien à se reprocher, & que n'auront jamais ceux qui censurent ma conduite. Est-il possible qu'on voie encore de la trahison dans tout ce que j'ai fait pour rétablir les mauvais commencemens de la journée malheureuse que nous avons eue? que les dangers évidens où je me suis trouvé ne paroissent qu'une feinte, & ma prise une intelligence avec l'ennemi? Si j'avois été tué, comme je l'ai risqué, on diroit, peut-être encore, que je l'aurois fait par mauvaise intention, par malice. Jugez, Monsieur, de la satisfaction que j'ai d'être au pouvoir de l'ennemi, par la priere que je vous fais ici, & que je n'ai pas voulu différer jusqu'à ce que je pusse sortir, pour que vous vouliez bien user, sans délai, du droit que vous avez de me délivrer. Ne craignez pas, Monsieur, de vous causer de nouveaux embarras, en

ôtant les obſtacles qui m'empêchent de ſervir. Je ſerai bien éloigné de faire la moindre plainte, & d'avoir même la moindre peine, ſi vous jugez à propos de ne pas m'employer. J'approuverai même très-fort que vous en uſiez ainſi. Mon inutilité me ſera moins à charge dans Pondichéry, qu'étant dans l'armée ſur le pied que j'y ſerai tout autant de tems que les ſoupçons injurieux & mal fondés contre moi dureront avec le régne de ceux qui n'ont pas de plus grand intérêt, à ce qu'il leur ſemble, que de me nuire. La franchiſe militaire avec laquelle je vous dis tout ceci, Monſieur, n'ôte rien du reſpect avec lequel je continue d'être, &c.

De M. de Bussy, à M. Duval de Leyrit.

De Pondichéry, *le* 27 *Janvier* 1760.

MONSIEUR,

J'Ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe la copie des deux lettres que j'ai écrites à M. de Lally, l'une à mon arrivée ici, l'autre ce matin, auxquelles il n'a pas fait de réponſe. La ſeconde eſt celle à laquelle je vous prie de fixer votre attention. Il eſt queſtion de mon échange ; *c'eſt un point important pour moi, qui ne ſouffre pas de délai.* Je vous prie de vouloir bien vous joindre à moi pour preſſer M. de Lally d'y travailler. Si la Compagnie n'eſt pas en état d'en payer le prix, je vais vous l'envoyer. Je ne vous parle point des bruits que l'on a fait courir ſur ma priſe; mon prompt retour ici, ſans entrer dans un plus grand détail, les détruit, à ce qu'il me ſemble, & ne permet pas de s'y arrêter, pour peu qu'on ait de bon ſens. J'ai fait auſſi prévenir M. de Lally que j'allois paſſer quelques jours à la campagne pour m'y rétablir; & je pars ſans égard à la réponſe équivoque qu'il a faite à M. Law.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE LALLY, à M. DE BUSSY.

De Pondichéry, *le* 27 *Janvier* 1760.

CE ne peut être, Monsieur, que l'empressement que vous avez témoigné de retourner à Pondichéry huit jours après votre arrivée à l'armée, qui a donné lieu au Public (1) de croire que vous vous étiez constitué prisonnier de bonne volonté, pouvant vous y soustraire. Je n'ai appris qu'hier à Valdaour les circonstances que l'on dit avoir accompagné votre prise. Quant à votre conduite personnelle à mon égard depuis que nous sommes partis ensemble de Pondichéry, elle a été si compliquée, on a semé tant de propos dans l'armée, on y a répandu tant d'écrits, que je suis déterminé à garder un profond silence sur tout ce qui peut vous concerner (2). Vous êtes aux ordres de M. Pigot, & non aux miens. Vous pouvez vous concerter avec M. de Leyrit sur votre liberté, si vous la desirez, ainsi que sur l'usage que vous en voulez faire. Il a traité pour celle de M. le Comte d'Estaing : j'y ai acquiesçé, comme j'acquiesce à tout ce que vous jugerez à propos de faire. Je vous préviens (3) seulement que M. Durvilliers m'écrit de Valdaour qu'il a passé un détachement de

(1) M. de Lally met ici sur le compte du Public ce qu'il débitoit lui-même & faisoit débiter par quelques unes de ses créatures. J'ai déja dit sur l'absurde supposition de mon empressement à retourner à Pondichéry, huit jours après mon arrivée à l'armée, plus qu'il ne faut pour convaincre les personnes équitables, & je ne dirois jamais assez pour persuader celles qui ne le sont pas, si cependant il en est encore qui pensent comme affectoient de penser certaines gens à Pondichéry.

(2) Conduite compliquée, propos & écrits semés dans l'armée, tout cela n'a jamais existé que dans l'imagination ou la mauvaise volonté de M. de Lally. Qu'il dise donc ce que portoient ces écrits. Quoi ! se sont-ils évanouis comme les propos ? Au reste le Public sçait s'il a tenu la résolution qu'il paroît former ici de garder le silence sur ce qui me regarde.

(3) *Je vous préviens !* L'expression est bien extraordinaire. Etoit-ce donc sur moi, Prisonnier, que devoit rouler le soin que paroissoit exiger une pareille apparition ?

trois cens chevaux Anglois à portée du canon de ſon Fort, aujourd'hui vers le midi.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DUVAL DE LEYRIT.

D'Oulgaret, le 29 Janvier 1760.

MONSIEUR,

JE me hâte de vous communiquer la réponſe dont M. le Général m'a honoré, & que j'ai reçue à la campagne : vous y verrez qu'il trouve bon & conſent que vous agiſſiez pour ma liberté, ou, pour mieux dire, il vous renvoye cette affaire, qui paroît le toucher peu. Il faut croire que c'eſt parce qu'il eſt perſuadé qu'elle me touche peu moi-même. J'eſpére, Monſieur, que vous n'en penſerez pas de même; & que vous ne mettrez pas en doute ſi je deſire une liberté pour laquelle je vous prie inſtamment *de ne pas perdre un moment, en vous envoyant ma rançon ſur le pied du cartel.* Ne prenez pas en mauvaiſe part cette derniere démarche. Je ſçais, Monſieur, combien vous êtes court d'argent, & le tems preſſe, puiſque la rançon devroit régulierement être payée le premier du mois prochain.

Voilà, Monſieur, ſept cent trente roupies que je ſacrifie au plaiſir de m'être fait prendre, plaiſir pour lequel j'ai même expoſé ma vie. Quiconque ſera ſans partialité aura peine à comprendre la choſe ; mais c'eſt que je voulois abſolument revenir à Pondichéry ! apparemment mort ou vif ! & j'ai eſpéré que les Anglois m'y renverroient d'une maniere ou d'autre. Il faudroit rire d'une pareille idée, ſi on ne la traitoit pas ſi ſérieuſement aux dépens de mon honneur. On eſt allé juſqu'au point d'avancer qu'après que mon cheval a été bleſſé mortellement, un Officier m'avoit offert le ſien pour me tirer du danger. On a été aux enquêtes auprès de cet

Officier, qui, malheureusement pour ceux qui avoient inventé la chose, a répondu que non-seulement il n'avoit pas été dans le cas de m'offrir son cheval, mais qu'il eût été dans l'impossibilité de le faire, attendu qu'il n'en avoit point. Je ne vous rapporte ici que ce que je tiens de M. le Chevalier de Crillon qui me l'a dit chez moi. Quand on sçaura que j'ai sur le corps les meurtrissures des balles, on dira apparemment que j'ai fait tirer sur moi à juste portée, pour que le coup n'entrât pas dans le coffre.

M. de Gadeville, dont vous connoissez, ainsi que tout le Public, les ressources dans la matiere dont il s'agit, a senti sans doute la foiblesse des premieres preuves de ma trahison : il m'est revenu qu'il y en substituoit aujourd'hui d'autres d'une nouvelle sorte ; & il croit avoir le droit d'en être cru, parce qu'il a été fait prisonnier, ainsi que moi ; sans doute de meilleure guerre ; car qui croiroit qu'il l'eût fait exprès pour ourdir la trâme qu'il met à présent au jour ? Il dit m'avoir vû en conférence secrette avec les Anglois, & l'explique à coup sûr d'une trahison concertée avec eux. S'il a entendu ce qui s'est dit dans cette conférence, en supposant que j'eusse parlé de maniere à être entendu d'un homme tel que je le connois, qu'il rapporte ce que j'ai dit : s'il n'a rien entendu, est-ce donc un crime que d'avoir parlé avec ceux entre les mains de qui j'étois, & dont je voulois obtenir mon renvoi à Pondichéry ? J'avoue même qu'il m'a fallu une négociation pour ceci, ayant été averti qu'il y avoit partage de sentimens entre les Officiers du Roi & ceux de la Compagnie ; & ces derniers insistant pour qu'on m'envoyât à Madras, d'où l'on m'embarqueroit sur le champ pour l'Europe. Peut-être seroit-ce un bonheur pour moi, si ce dernier avis eût prévalu, plutôt que de demeurer exposé à tous les désagrémens & à toutes les mauvaises avantures que j'ai lieu de prévoir. Ne croyez pas, Monsieur, que je veuille faire tomber tout ce que je viens de vous dire entre nous sur M. de Lally ; *je ne sortirai jamais des bornes du respect que je dois à mon Général & à celui qui représente Sa Majesté.* Je ne puis cepen-

dant m'empêcher de blâmer, aumoins en moi-même, qu'il daigne écouter certaines ames basses parmi ceux qui l'environnent, gens toujours prêts à lui faire de mauvais contes de moi, & à inventer toutes sortes de noirceurs. Il lui importeroit autant qu'à moi de ne pas les souffrir, au lieu qu'il semble les approuver par les plaisanteries qu'il n'épargne pas lui même sur mon compte. Vous verrez, Monsieur, dans la lettre ci-jointe, qu'il attribue au Public *les mauvais bruits contre lesquels je puis avancer que tout le Public a reclamé ;* & que lorsqu'il pourroit les arrêter dans leur source, qu'il ne peut ignorer, il semble conserver quelque doute là-dessus. S'il étoit jamais question devant vous, Monsieur, des écrits dont il fait mention dans sa lettre, ayez la bonté de demander à les voir, ou d'en demander la teneur. Quant aux propos, il ne peut se faire que vous ne connoissiez ceux qui les ont tenus dans l'armée, & sur qui le reproche doit tomber. Vous me feriez un vrai plaisir d'approfondir ceux qui peuvent m'intéresser. A cette priere je joins de nouveau celle par laquelle j'ai commencé ma lettre, & qui en a été le motif: plutôt vous me procurerez ma liberté, plus vive sera la reconnoissance dont je vous prie d'être persuadé, ainsi que de tous les sentimens avec lesquels je suis, &c.

De M. DUVAL DE LEYRIT, à M. DE BUSSY.

De Pondichéry, le 29 Janvier 1760.

MONSIEUR,

JE ne trouve pas pour le moment présent la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à votre départ d'ici pour la campagne. J'ai parlé le même jour à M. de Lally, ainsi que vous le desiriez, de votre rançon : il m'a dit que vous lui aviez écrit sur ce sujet; mais qu'il vous avoit répondu que vous n'aviez qu'à vous adresser à moi, & que je pourrois en

en traiter avec M. Pigot; mais ſur quelques objections que je lui fis à cette occaſion, il finit par me dire qu'il alloit envoyer une perſonne à Sadras pour terminer, avec celle que M. Pigot y envoyeroit de ſon côté, le compte & l'échange des Priſonniers, & qu'on y traiteroit en même tems de votre rançon, ainſi que de celle de tous les Officiers qui ſe trouvent priſonniers (1). Je voulois vous faire part ſur le champ de cette réponſe ; mais j'ai été ſi occupé auprès de M. de Lally depuis ſon arrivée ici, que je n'en ai pas eu le tems.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui m'a été remiſe ce matin. M. de Lally, auquel j'en ai parlé, venoit d'en recevoir une de M. Coote qui lui en a adreſſé trois autres, dont une pour vous, une pour M. Gadeville, & une pour un autre Officier. Il le prévient qu'il vous rappelle auprès de lui, ainſi que ces deux autres Meſſieurs. Je lui ai conſeillé de renvoyer ces lettres à M. Coote, & de lui marquer que la parole d'honneur qu'il avoit exigée de vous étoit contraire au cartel. Je lui ai auſſi conſeillé d'envoyer en même tems le montant de votre rançon, ainſi que de celle de tous les autres Officiers priſonniers. Il doit le faire, ſuivant ce qu'il m'a dit, & il ne paroît pas dans l'intention de conſentir à votre retour auprès de M. Coote. Il paroît par votre lettre que vous m'envoyez ſept cent trente roupies. J'aurois ſouhaité que M. de Lally eût voulu prendre communication de cette lettre pleine de raiſons (2), fondées ſur des faits qui détruiſent tout ce qu'il

(1) Rien de cela ne s'exécuta.

(2) Ces raiſons peuvent ſe réduire à quelques réflexions également ſimples & frappantes.

1°. Il n'eſt pas moins indécent qu'abſurde de ſuppoſer qu'un Officier veut ſe faire prendre parce qu'il fait ſon devoir. Aſſurément je ſçavois auſſi bien que M. de Lally la maniere de n'être pas pris; mais l'honneur me permettoit-il d'en faire uſage? Notre gauche plie, je la rallie, je la mene juſqu'à trois fois à l'Ennemi dont j'eſſuye le feu à bout portant. Que l'on accuſe en pareil cas un Officier de vouloir ſe faire tuer, on peut être fondé; mais de vouloir ſe faire prendre, je

avance contre vous à l'occasion de votre prise. *Je plains en vérité la situation où vous mettent la jalousie & l'envie déchaînées contre vous*, & je vois avec une peine sensible les maux qui en résultent pour la Nation, & dont nous sommes menacés aujourd'hui, chacun de nous en particulier. Les détails dans lesquels vous entrez dans votre lettre m'étoient inutiles pour m'engager *à vous rendre la justice que mérite la conduite que vous avez tenue jusqu'à présent, & que vous rendront toujours tous les honnêtes gens.*

Nous n'avons plus de Marates. M. de Lally a reçu une lettre de M. de Noronha qui lui marque qu'ils ont pris la route

le répéte, c'est peu que le terme d'absurdité pour rendre une pareille idée.

2°. Il n'est pas moins absurde d'accuser un Officier d'avoir voulu se faire prendre, quand il demande, prie, sollicite avec autant d'instance que je l'ai fait, qu'on veuille user du pouvoir que l'on a de lui rendre sa liberté.

3°. L'accusation dégénere en imbécillité, en stupidité, quand cet Officier joint à ses instances l'offre de payer sa rançon à ses propres dépens, & remet en effet le montant de cette rançon. L'équité, la raison permet-elle d'attribuer à quelqu'un des motifs de conduite contradictoires? Peut-on sensément être supposé avoir voulu se faire prendre prisonnier, quand on fait tous ses efforts pour cesser de l'être?

4°. Si dans ce cas, la perte de la liberté peut être un sujet de reproche, ce n'est pas contre l'Officier qui a eu le malheur d'être fait prisonnier, c'est contre celui qui pouvant lui rendre la liberté ne l'a pas voulu faire, tandis qu'il la procuroit à d'autres.

Il ne dépendoit pas de moi de n'être pas prisonnier ou de cesser de l'être, mais il ne dépendoit que de M. de Lally que je ne le fusse plus. L'accusation d'avoir voulu me faire prendre est une chimere, mais le juste reproche que l'on n'a point voulu que je recouvrasse ma liberté est une vérité démontrée, puisqu'il ne dépendoit que de M. de Lally d'exécuter le cartel. C'est ce que me déclara M. Pigot, Gouverneur de Madras, dans sa lettre du 31 Mars 1760, en ces termes : *Il ne tient qu'à M. le Comte de Lally de vous retirer, vous, Monsieur, & Messieurs les Officiers François, de la situation désagréable où vous mettent ses procédés, &c.*

Cette lettre de M. Pigot est ci-après à sa date.

des Gattes. Nous aurions pu employer beaucoup mieux l'argent qu'ils nous ont coûté.

Les Ennemis ont fait passer un fort détachement dans le Sud, & l'avis en a été donné hier à M. de Lally par M. Dussaussay, qui commande à Gingi. Nous avons lieu d'être extrêmement inquiets pour le détachement de Chéringham.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. Duval de Leyrit, à M. de Bussy.

De Pondichéry, le premier Février 1760.

MONSIEUR,

M. de Lally vient de se déterminer à faire passer Zulphaker-Zingue & ses Cipayes dans la partie du Sud ; il lui abandonne pour l'entretien de ces Cipayes les revenus de toutes les terres de cette partie, depuis Tiagar jusqu'à Chéringham. Le Porteur de la présente doit aller jusqu'à Arcate, & remettre à M. de Noirfosse la lettre qu'il lui écrit en conséquence. Il m'a chargé de vous en donner avis.

Je suis, &c.

De M. de Bussy, à M. Duval de Leyrit.

D'Oulgaret, le 3 *Février* 1760.

MONSIEUR,

JE réponds à la lettre dont vous m'avez honoré avant-hier. J'ai fait sur son contenu quelques réflexions dont je vais vous faire part.

L'envoi de Zulphaker-Zingue (1) dans le Sud ne nous ſera pas d'une grande utilité. Il n'eſt point aſſez en forces pour s'emparer du Pays qu'on paroît vouloir lui abandonner; des Légions de Noirs, Cipayes, Caleres & autres, aux ordres de Mahmet-Aly-Kan, qui inondent ce Pays, l'en empêcheront. Il lui faudroit pour cela une augmentation de Troupes qu'il ne peut pas lever faute d'argent, n'en ayant pas même pour fournir à la ſubſiſtance de celles qu'il a déja. Il eſt même à craindre qu'elles ne ſe débandent faute de paye. Nous nous verrions alors abſolument ſans Troupes Noires, expoſés aux incurſions de celles de Mahmet-Aly-Kan, qui ravageroient tout le plat Pays du côté du Sud, & de celles des Anglois du côté du Nord, qui ruineroient tout.

Je crois qu'on pourroit tirer meilleur parti de nos Cipayes, ſi pendant que nos Blancs poſtés à Permoukoul, comme on dit qu'ils ont ordre de le faire (2), protégeroient Gingi & Alamparvé, on abandonnoit à Zulphaker-Zingue & à Ramalinga (3) (celui-ci néanmoins ſubordonné au premier)

(1) J'ai déja dit que Zulphaker-Zingue étoit le Chef de nos Troupes Noires que j'avois ramenées de l'armée de Baſſalet-Zingue.

(2) C'étoit toujours mon ſtyle de ſuppoſer comme pris le parti qu'il y avoit à prendre, quand j'avois quelques avis utiles à donner, pour ne pas paroître preſcrire ce qu'il y avoit à faire. Le plan de cette lettre, s'il eût été exécuté, nous auroit peut-être ſauvés.

(3) Ce Ramalinga mérite bien une note particuliere. C'étoit un Noir à qui l'on avoit confié la partie des ſubſiſtances, Fripon & connu pour tel de M. de Lally lui même. Il avoit acheté, environ ſix mois auparavant, de cinquante mille roupies la diſpenſe d'être pendu. M. de Lally diſoit de ce perſonnage, quand il fut mis en priſon, *c'eſt un coquin, qui a de l'eſprit; vous verrez qu'il ſe tirera d'affaire.* Non ſeulement il s'en tira, mais il devint un homme précieux à M. de Lally. C'eſt en ſa faveur que M. le Général fit caſſer le bail des ſieurs Miran & Abeille, au moment où ces Fermiers alloient faire entrer dans Pondichéry toute la récolte qu'ils venoient de faire; c'étoit l'unique reſſource & ſingulièrement celle de notre armée qui, après l'affaire de Vandavachy, venoit de ſe réfugier ſous nos murs. Le produit de cette récolte eût ſuffi pour nourrir la Ville pendant pluſieurs années, puiſqu'une très-petite partie qui étoit déja entrée fournit à la ſubſiſtance pendant près d'un an. Ramalinga, ſubſtitué à des Fermiers François dans une circonſtance

tout le Pays dont ils pourront s'emparer, leur permettant de lever à cet effet autant de Troupes, Cavalerie & Infanterie qu'ils le jugeroient à propos. C'est la méthode qu'observent les Anglois, & dont ils se trouvent bien. Il en résulteroit plusieurs avantages. Nous pourrions, dans le besoin, nous servir de ces Troupes; si elles n'avoient pas de grands succès, elles arrêteroient toujours les progrès de l'Ennemi, & l'empêcheroient de pénétrer plus avant; ce qui favoriseroit les récoltes de tout le Pays en-deçà de Gingi, & suffiroit à notre subsistance.

Il faudroit pour cela confier à Zulphaker-Zingue une Patente en bonne forme en François & en Persan, qui lui donnât pouvoir de faire ce qu'il jugeroit nécessaire. On pourroit employer Taver-Zingue son oncle, qui est à Velour, suivant le même plan & aux mêmes conditions. Pourquoi ne pas faire sortir Raja-Saeb, qui pourroit aussi lever des Troupes, protéger son Pays de Tiroumalé, & empêcher les Troupes Noires des Anglois de pousser plus loin leurs avantages ? Que risquons-nous d'abandonner à nos Troupes Noires des terres qui nous ont déja été enlevées ? N'est-ce pas inquiéter l'Ennemi ? N'est ce pas le reculer ? Devons-nous être indifférens sur cet objet ?

Cette idée m'est venue sur la nouvelle que j'ai reçue que les Anglois venoient d'envoyer des Troupes Noires à Tiroumalé & jusqu'à Polour, avec promesse de donner aux Chefs de ces Troupes tous les Pays dont ils s'empareront. Pourquoi n'en pas faire autant? Deux cens Cavaliers seulement, dit on, mettent le tournom par-tout du côté de Gingi. Que fait notre Cavalerie ?

Je soumets, Monsieur, ce plan à vos lumieres. Il seroit bien nécessaire de secourir, si l'on pouvoit, la Ville d'Arcate; c'est la Capitale, dont la possession donne, comme vous sçavez, l'autorité sur tout le reste de la Province. Si les

aussi critique, fit dans l'instant arrêter les transports des vivres, & en fit de l'argent en les envoyant vendre dans les Villes voisines. M. de Lally faisoit entendre qu'il avoit plus besoin d'argent que de vivres. Ramalinga pensoit de même.

Anglois s'en emparoient encore, il ſeroit bien à craindre que Niſam-Aly ou Balagirao, à qui ils ne manqueroient pas d'en donner avis, ainſi que de leur victoire, ne priſſent parti pour eux, & ne leur envoyaſſent un renfort conſidérable qui acheveroit de nous accabler. Ce qu'ils ne feront pas, je crois, tant que nous ſerons maîtres de cette Place.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. Duval de Leyrit, à M. de Bussy.

De Pondichéry, *le* 3 *Février* 1760.

MONSIEUR,

J'Ai reçu à midi l'honneur de votre lettre d'aujourd'hui, & je l'ai auſſi-tôt communiquée à M. de Lally. Je vous prie de me marquer les moyens que vous auriez pu imaginer pour ſecourir Arcate. M. de Lally me paroît diſpoſé à vous donner le commandement de toutes les Troupes Blanches & Noires que nous avons ici, ſi vous voulez vous charger de cette entrepriſe. Il ſent, ainſi que vous, toute l'importance de cette Place. J'attends votre réponſe à ce ſujet. Il a fait partir hier le montant de votre rançon, & il l'a adreſſée à M. Coote.

Je ſuis, &c.

De M. de Bussy, à M. Duval de Leyrit.

D'Oulgaret, *le* 3 *Février* 1760.

MONSIEUR,

Quand j'ai eu l'honneur de vous communiquer mes réflexions ſur le parti à prendre par rapport à Zulphaker-

Zingue & les autres Maures de quelque diſtinction, je n'ai point eu deſſein de m'attirer l'offre, de me charger de l'exécution de ce plan, mais j'avois uniquement pour objet de vous faire part, en qualité de Citoyen, des idées qui me paroiſſent concourir au plus grand avantage de la Nation. C'eſt à vous, Monſieur, & à M. de Lally, qui en êtes les Chefs, de faire ce qui vous paroîtra le plus convenable pour faire réuſſir ce plan, puiſque vous le goûtez. Permettez-moi, s'il vous plaît, que je ne m'en mêle en aucune façon.

A l'égard de la néceſſité de ſecourir Arcate (1), je l'ai ſentie, & j'ai cru devoir vous faire part de ce que je penſois; mais il ne s'enſuit pas que je connoiſſe les moyens de parvenir à ſauver cette Place. Quand j'en ſçaurois quelqu'un, l'état de ma ſanté & ma ſituation ne me permettroient pas de me charger perſonnellement de l'exécution. Tout ce que je pourrois faire ſeroit de vous l'indiquer de nouveau (2). Je ſuis auſſi ſenſible, que je le dois, à la confiance que M. de Lally veut bien me marquer ſur tout dans cette occaſion. Ce n'eſt pas la ſeule où il m'en ait donné des preuves. J'en ſuis autant reconnoiſſant qu'on le peut être, & je ſuis bien mortifié de ne pouvoir y répondre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(1) Cette Ville fut priſe le 10 Février, ſept jours après cette lettre. Voyez ci-après la lettre de M. Coote, du 13 Mars 1760.

(2) Je l'avois déja fait, en avertiſſant que mille ou même cinq cens Cavaliers du Pays, choiſis dans ceux qui étoient à notre ſervice, joints à notre Cavalerie Européenne, auroient ſuffi pour arrêter les progrès de l'Ennemi, & l'empêcher de profiter librement de ſa victoire; mais on avoit déja fait replier toutes nos Troupes Européennes ſous Pondichéry, & envoyé ſans Chef, ſans ordre, ſans argent, quoiqu'on en eût, les Troupes Noires vers Arcate où elles ſe débanderent. Au reſte, M. de Lally avoit en ſon pouvoir les moyens qu'il paroiſſoit demander. Il ne s'agiſſoit que de faire faire, ſans rien mettre au haſard, quelques mouvemens à ſon armée, que la jonction du détachement de Chéringham qu'il avoit rappellé, rendoit au moins auſſi forte en Européens que celle de l'Ennemi. Je laiſſe dire à d'autres pourquoi M. de Lally, une fois refugié dans Pondichéry, n'en eſt plus ſorti.

De M. DE BUSSY, à M. DUVAL DE LEYRIT.

D'Oulgaret, le 24 *Février* 1760.

MONSIEUR,

PUISQUE c'eſt à vous que M. de Lally m'a renvoyé pour l'affaire du recouvrement de ma liberté, & qu'il vous en a laiſſé tout le ſoin, c'eſt à vous auſſi que j'ai l'honneur de rendre compte d'une viſite que j'ai reçue de M. de Sombreuil, & des diſcours qu'il m'a tenus.

Vous ſçavez, Monſieur, que cet Officier, priſonnier comme moi, mais de plus ancienne date, revient de Madras; il en a obtenu la permiſſion, moyennant une promeſſe ſemblable à celle que M. le Colonel Coote a exigée de moi. C'eſt de cet engagement, & de ce qu'il a de ſacré, qu'il eſt venu m'entretenir, & il l'a fait avec tout le zèle d'un homme qui auroit été expreſſément chargé de me faire ſentir le poids de mes obligations en ce genre. Pour ce qui le regarde, m'a-t'il dit, rien ne ſçauroit l'empêcher de remplir ſa promeſſe plutôt que de ſe déshonorer, & il eſt prêt en conſéquence à retourner à Madras. Quoique cet avis fût aſſez clair, il ne s'en eſt pas tenu là : il m'a ajouté que les Anglois m'attendoient ſur une lettre qu'ils m'avoient écrite pour me ſommer de ma parole, & qu'ils regardoient la circonſtance où je me trouvois avec eux, comme devant faire connoître ce que j'étois & mes ſentimens en matiere d'honneur.

C'eſt m'attaquer, Monſieur, par un endroit bien ſenſible, & me jetter en même tems dans un embarras où j'ai grand beſoin de vos conſeils & de votre aide. Si je voyois clairement ce que l'honneur me demande, je n'aurois garde de délibérer, & mon parti ſeroit bientôt pris ; mais ſans avoir le moindre reproche à me faire de ce côté-là, je riſque

risque cependant que l'on ne m'en fasse, & qu'il ne se trouve des gens, comme il n'y en a que trop, toujours prêts à saisir ce qui peut être à mon désavantage. M. Pigot dit m'avoir écrit, & certainement sa lettre ne m'est point parvenue. En serois-je cru, & ne sera-t-on pas plus porté peut-être à croire que je l'ai mise de côté ? M. de Sombreuil supplée à la perte de cette lettre, & peut dire, de retour à Madras, qu'il ne m'a pas laissé ignorer la sommation en question. D'un autre côté, je crois être en regle, aux termes du cartel; & sans attendre aucune sorte de requisition, je vous ai fait remettre, Monsieur, le montant de ma rançon, en vous priant de l'envoyer. Si les Anglois avoient accepté ou refusé, je ne doute pas que vous ne m'en eussiez informé. Cependant je ne puis qu'être intrigué de ce silence. Ayez donc la bonté de m'instruire, je vous en supplie, de ce que vous sçavez ou de ce que vous pensez là-dessus, & de me tracer la route que je dois tenir. C'est un service essentiel que vous me rendrez, & que j'attends de vous, en vous renouvellant les assurances du respectueux & inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

De M. Duval de Leyrit, à M. de Bussy.

De Pondichéry, le 26 Février 1760.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avant-hier. Je l'ai communiquée hier à M. de Lally, qui l'a gardée, en me disant qu'il y répondroit; & aujourd'hui il me l'a renvoyée par son Chirurgien, qui m'a dit de sa part d'y faire réponse, & que vous croyant libre il n'avoit pas jugé à propos de vous faire remettre la lettre de M. Coote, non plus qu'à Messieurs de Gadeville & Prou. Je me proposois de parler ce matin de cette affaire à M. de

Lally; mais sa porte est fermée à tout le monde; il ne m'a pas été possible de le voir. Lorsque je lui aurai parlé, s'il y a quelque chose de plus particulier que ce que je vous ai marqué, je vous en ferai part.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DUVAL DE LEYRIT, à M. DE BUSSY.

De Pondichéry, *le* 28 *Février* 1760.

MONSIEUR,

DEPUIS ma derniere lettre je n'ai point eu occasion de parler à M. de Lally de votre rançon; mais comme vous, & M. de Sombreuil, êtes dans le même cas, je dois vous instruire de la menace qu'il lui a faite de le faire arrêter, si, en conséquence de la parole qu'il a donnée à M. Pigot, il vouloit retourner à Madras: il lui a même dit qu'il le feroit arrêter comme déserteur (1). Je pense, Monsieur, que vous ferez bien d'écrire sur ce sujet à M. de Lally pour sçavoir par lui même ses intentions.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DUVAL DE LEYRIT, à M. DE BUSSY.

De Pondichéry, *le* 29 *Février* 1760.

MONSIEUR,

M. de Lally m'a remis ce matin la lettre que M. Coote lui a adressée pour vous, & m'a chargé de vous l'envoyer,

(1) Ceci est bien contradictoire avec l'ordre que M. de Lally donna peu de tems après à tous Prisonniers François, Officiers, Employés & autres, de sortir dans deux fois vingt-quatre heures de Pondichéry pour se rendre à Madras.

& de vous dire que vous étiez le maître de faire ce que vous voudriez, mais qu'il vous déclaroit libre. Je me sers de ses propres termes. Encore une fois, Monsieur, je pense qu'il convient que vous lui écriviez, & que vous sçachiez par lui-même ses intentions.

Je suis, &c.

De M. le Colonel COOTE, à M. DE BUSSY.

De l'Armée Angloise, le 25 Janvier 1760.

MONSIEUR,

LA considération que je vous porte, m'ayant fait saisir avec empressement l'occasion de vous obliger, en consentant à la demande que vous m'aviez faite, étant Prisonnier de guerre de Sa Majesté Britannique, de vous retirer où bon vous sembleroit sur votre parole d'honneur, à condition de vous représenter à moi si je l'exigeois; veuillez m'excuser, me trouvant dans une indispensable nécessité de faire ainsi, que je vous demande, Monsieur, de vous rendre immédiatement à l'armée Angloise ou à Madras. Je suis très-mortifié de l'embarras que cela vous causera.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Oulgaret, le premier Mars 1760.

MONSIEUR,

J'AI suivi la route que vous avez bien voulu me tracer dans votre lettre du 27 Janvier dernier, en m'adressant à M. de Leyrit pour terminer l'affaire du recouvrement de ma

liberté, & en lui faiſant remettre le montant de ma rançon pour l'envoyer à Madras. Je me flattois, Monſieur, que la choſe étoit en bon train & ſeroit bientôt finie, quand j'ai appris que M. Pigot ſe plaignoit de mon peu de fidélité à la parole que j'avois donnée, & du ſilence que je gardois en demeurant ſans répondre à une lettre qui m'avoit été écrite. Dans la ſurpriſe où tout cela m'a jetté, j'ai renouvellé mes inſtances auprès de M. de Leyrit pour me tirer de l'embarras où je me trouvois, & ſçavoir du moins où j'en étois, & quel étoit mon état actuel. Il vous a fait part, Monſieur, de ma lettre, & vous lui avez envoyé dire que me croyant libre, vous n'aviez pas jugé à propos de me faire remettre la lettre de M. Coote.

J'apprends preſqu'en même tems qu'on a renvoyé de Madras l'argent de ma rançon, & qu'on refuſe de ſe prêter aux avances que vous avez faites, Monſieur, en envoyant à Sadras pour y traiter de la délivrance de tous leurs Priſonniers François. On ne penſe donc pas à Madras que je ſois libre, malgré le cartel & ce que j'ai fait pour y ſatisfaire; & l'on s'y croit toujours en droit de m'attaquer du côté de l'honneur. Mais quand je ferois tout ce que les Anglois peuvent ou croyent pouvoir demander de moi, il s'en faudroit bien que je me cruſſe ſans reproche, puiſque je dois vous regarder, Monſieur, comme mon oracle dans la queſtion dont il s'agit, & comme l'unique arbitre de ma conduite. Ayez donc la bonté, Monſieur, de me preſcrire celle que je dois tenir, & de vous en déclarer le garant auprès de ceux qui pourroient la blâmer. Ce me ſeroit une grande ſatisfaction de ſçavoir que vous ayez fait connoître votre ſentiment, ſur le cas où je me trouve, à M. Coote ou à M. Pigot, comme vous l'avez fait à M. de Leyrit. Vous ſentez parfaitement bien, Monſieur, que ma défenſe, dans le cas préſent, ne peut avoir de ma part ni la même force, ni la même décence qu'elle aura de la part du Chef dont je dépends. J'oſe donc à ce titre vous demander, avec confiance, de l'entreprendre, pendant que de mon côté j'en-

courrai tout le riſque en demeurant expoſé à tout ce qu'on pourra dire contre moi. Dès que je pourrai me répondre à moi-même, & répondre aux autres que je ſuis dans les régles de mon devoir, je me mettrai au-deſſus de tout. Je penſe cependant, Monſieur, que pendant que la queſtion demeurera indéciſe entre vous & Meſſieurs les Chefs de la Nation Angloiſe, vous n'aurez garde d'expoſer au reſſentiment de ceux-ci, tous ceux qui ſont dans le même cas que moi, en nous demandant de ſervir. Après avoir conteſté le droit que vous avez ſur nous, tandis que nous étions hors de leurs mains, le reconnoîtroient-ils mieux, devenus maîtres de notre ſort, dans le cas où nous ſerions repris ? Serai-je donc obligé, Monſieur, de voir les ennemis de la Nation à nos portes, & de demeurer les bras croiſés dans l'enceinte des murs de Pondichéry ?

Je ne connois point de ſituation plus triſte que celle où vos ſoupçons m'ont ſouvent mis & me tiennent encore. Pardonnez-moi, Monſieur, ſi je vous rappelle ceci. Je le fais le plus ſimplement que je le puis, & autant qu'il peut être néceſſaire pour vous faire goûter la propoſition & la priere que je vais avoir l'honneur de vous faire. Il me ſemble que ſi vous voulez y avoir égard, vous pourvoirez d'un ſeul coup à votre ſatisfaction, à celle des Anglois & à la mienne.

L'expédient qui peut procurer tout cela, c'eſt de me permettre mon paſſage en France par la premiere occaſion. Vous convenez vous-même que pour le moins je vous ſuis inutile en ce Pays-ci : pourriez-vous me refuſer *la plus grande des graces*, qui doit vous coûter ſi peu ? Quelques plaintes que vous faſſiez de moi, je compte trouver encore quelque reſſource dans vos bontés, pour obtenir de vous un ſervice auſſi eſſentiel à ma ſanté & à mes affaires. J'ai l'honneur de vous aſſurer, Monſieur, que ſi quelqu'un me prête auprès de vous des vues que vous puiſſiez déſapprouver, il aura bien tort. Perſonne peut-être n'eſt parti de ce Pays-ci avec des ſentimens plus droits que ceux que je porterai en France, où je compte m'occuper tout entier de mes affaires,

ſans me mêler & ſans parler de celles d'autrui. Perſonne auſſi, Monſieur, n'a reçu & ne recevra la permiſſion que je vous demande avec une reconnoiſſance plus vive. Je vous prie d'en être perſuadé, ainſi que de tout le reſpect avec lequel je ſuis, &c.

P. S. Cette lettre écrite, j'en reçois, Monſieur, une de M. de Leyrit, qui, en m'envoyant la lettre de M. Coote, me marque, que vous me *déclarez libre*. Voilà qui ſatisfait, Monſieur, à une partie de mes demandes, & j'ai l'honneur de vous en faire mes très-humbles actions de grace. Agréez que je vous prie encore de faire diſparoître ce qui peut reſter d'embarras, non pas dans votre déciſion, qui ne peut être plus claire, mais dans la ſorte de liberté que vous ſemblez me laiſſer de m'y conformer, ou non, ſur laquelle les Anglois peuvent chicaner. Ne diront-ils pas que c'eſt le doute que vous avez vous-même ſur la juſtice de votre déciſion, qui vous fait me laiſſer l'option du parti que je dois prendre, en me laiſſant le maître *de faire ce que je voudrai ?*

De M. de Lally, à M. de Bussy.

De Pondichéry, le premier Mars 1760.

Comme j'ignorois, Monſieur, la nature des engagemens que vous avez contractés vis-à-vis de M. Coote, & que je n'ai pu les ſuppoſer contraires à la teneur préciſe du cartel, j'ai cru devoir ſupprimer la ſommation que M. Pigot vous fait par lettre de vous rendre à Madras, ainſi qu'à Meſſieurs de Gadeville & Prou, qui ſe ſont mis en regle par écrits ſignés d'eux, conformes à la teneur du cartel.

Mais comme par la lettre que vous avez écrite à M. de Leyrit, vous paroiſſez inquiet du parti que vous avez à prendre, & que même Meſſieurs les Officiers de l'Inde s'érigent en interprétes de ce cartel, en voulant obliger M. de Som-

breuil de remplir la parole qu'il a donnée de se représenter à M. Pigot, sans même attendre que le terme de la permission donnée audit sieur Sombreuil soit expiré, je crois devoir vous expliquer ici clairement ma façon de penser.

J'ai envoyé à M. Coote l'argent de votre rançon, & M. de Leyrit garde encore le billet de M. Geoghean dont vous avez demandé le payement à la Compagnie. C'est le Roi qui paye votre rançon, & les mille roupies que vous reclamez de la Compagnie vous sont encore dûes en entier. M. Pigot m'a renvoyé votre rançon & celles de Messieurs Gadeville & Prou. Ces deux Officiers ne se sont point engagés de se représenter, & s'ils l'eussent fait, j'aurois jugé leur engagement nul, comme je crois le vôtre, ainsi que le droit de M. Pigot de vous sommer.

M. Pigot exige votre retour comme un préalable à l'envoi de son Commissaire à Sadras, pour traiter de l'échange de nos Prisonniers. Les Troupes de l'Inde exigent de M. de Sombreuil de remplir la parole qu'il a donnée à M. Pigot: c'est à vous actuellement à décider votre état. Ou vous vous déclarez prisonnier, & dans ce cas vous devez vous représenter suivant la sommation de M. Pigot; ou vous vous déclarez libre, & en conséquence vous devez servir & commander l'armée, qui se trouve sans Chef, en conséquence des ordres du Roi que je vous ai remis (1).

(1) Non-seulement M. de Lally ne m'avoit point remis ces ordres du Roi, mais même après les avoir communiqués au Conseil, il m'en refusa une copie que je lui fis demander par M. le Chevalier de Crillon.

M. de Lally me déclare que l'armée se trouve sans Chef; hé, qu'étoit-il donc? Oublioit-il qu'il avoit l'honneur d'être Lieutenant Général des Armées du Roi, Commandant Général de toutes nos Troupes dans l'Inde & le Chef de la Nation? Non, il ne l'oublioit pas, & n'auroit pardonné à personne de l'oublier; il ne vouloit que m'embarrasser. Quand j'étois libre, il n'avoit pas cru devoir me confier le commandement de l'armée; parce que je suis prisonnier, je deviens le Chef de cette armée, je deviens un Chef honoré des ordres du Roi, un Chef nécessaire à la défense de la Colonie. Dans toute autre circonstance que le moment de notre ruine, ces traits auroient pu passer pour une insipide

Votre état ne peut être incertain, & le prétexte de votre ſanté dans tous les termes moyens que vous voudriez prendre, ne peut s'accorder avec le critique de notre ſituation, ſoit en privant la Colonie d'un Chef pour commander l'armée, ſoit en la privant de l'avantage qui lui revient de la concluſion de l'échange de ſes Priſonniers : & pour m'expliquer plus clairement, vous ne pouvez point reſter à Pondichéry ou dans la Colonie comme un Priſonnier malade, & attendre le moment où il vous plaira de vous déclarer libre ou priſonnier.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Oulgaret, le premier Mars 1760.

MONSIEUR,

JE vous aurois épargné la lettre que j'ai pris la liberté de vous envoyer ce matin, ſi j'avois pu prévoir celle dont vous venez de m'honorer, à laquelle je réponds ſur le champ le plus ſuccinctement qu'il me ſera poſſible.

L'engagement, Monſieur, que j'ai pris avec les Anglois eſt abſolument le même que celui de M[rs] Gadeville & Prou, avec cette ſeule différence qu'il eſt verbal, parce que M. Coote a ſuppoſé que ma parole ſuffiſoit. Vous avez crû devoir ſupprimer la ſommation qui m'a été faite en date du 25 Janvier, pour que j'euſſe à y ſatisfaire, & vous en avez uſé ainſi parce que vous n'avez pu ſuppoſer que cette parole fût contraire à la teneur préciſe du cartel. Vous me communiquez cette ſommation le 29 Février. Eſt-ce, Monſieur, parce que vous avez découvert dans l'intervalle que mon engagement dérogeoit au cartel ?

plaiſanterie ; mais au moment où nous étions, c'étoit une ironie amère qui annonçoit au moins la plus grande indifférence pour le ſort dont nous étions menacés.

Vous

Vous voulez bien me dire aujourd'hui pour la premiere fois que vous aviez envoyé l'argent de ma rançon à M. Coote, & qu'il l'a renvoyé, & vous ajoutez que vous croyez mon engagement nul. C'est à moi cependant, dites-vous, Monsieur, à décider actuellement de mon état, & à me déclarer ou prisonnier ou libre : mais trouvez bon que je vous demande, Monsieur, si vous pouvez me transporter un droit qui n'appartient qu'à vous, & si je puis l'accepter ? N'est-ce pas au Chef de la Nation, tel que vous l'êtes, plutôt qu'à un inférieur, comme moi, à faire valoir une convention faite entre les deux Cours ? Quelle autorité ai-je pour cela ? L'intérêt particulier que je puis y avoir, n'est-il pas plus propre à affoiblir qu'à faire valoir les raisons que la justice de la cause peut offrir ? Qu'est-il survenu pour vous dessaisir d'une affaire que vous avez commencée ?

Souffrez, Monsieur, que je vous demande encore si, vous refusant d'embrasser ma cause, & moi n'osant être mon propre juge, en faveur de ma liberté, vous ne trouveriez aucune matiere de reproche à me faire dans le cas où ma délicatesse m'engageroit à obéir à la sommation des Anglois ? Ayez la bonté de me répondre là-dessus un oui ou un non. Tout parti qui devroit vous paroître blâmable ne sera pas celui que je prendrai. C'est pour cela que j'ai l'honneur de vous consulter, avant que de me déterminer à aucun.

Vous me faites entendre, Monsieur, que l'incertitude de mon état prive la Colonie, ou d'un Chef pour commander l'armée, ou de l'avantage qui lui reviendra de la conclusion de l'échange de tous les autres Prisonniers.

Quant au premier avantage, il a paru jusqu'ici, Monsieur, que vous en faisiez peu de cas, & je ne vois rien qui ait pu faire changer votre maniere de penser là-dessus. Puis-je d'ailleurs m'exposer à être repris par l'Ennemi avant que l'incertitude de mon état finisse ? C'est ce que j'ai déja eu l'honneur de vous représenter. J'oserai vous ajouter encore sur cet article que les expériences que j'ai faites *du peu de talent que j'ai pour mériter votre approbation* , ainsi que la crainte

du mal qui peut en résulter pour la Colonie elle-même, me donnent une répugnance insurmontable pour le commandement. Je ne crois pas qu'il y ait d'exemple qu'on ait jamais forcé personne en cette matiere.

Quant à l'obstacle que j'apporte à l'échange des autres Prisonniers, c'est à vous, Monsieur, à le lever; & vous pouvez le faire aisément. Trouvez-vous qu'il soit de l'avantage de la Nation de sacrifier ma liberté à celle des autres? Un mot de votre part suffira, & j'obéirai sur le champ.

La fin de votre lettre, Monsieur, a de quoi me surprendre (permettez-moi de vous le dire). Suis-je donc proscrit ou exilé de la Colonie, pour qu'il ne me soit pas permis d'y demeurer, même malade? C'est ce que j'ai ignoré jusqu'ici. Cependant si vous jugez à propos de le décider ainsi, vous verrez en cela quel est mon respect pour l'autorité du Roi mon Maître, dont vous êtes dépositaire. Il ne se peut rien ajouter à celui avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Lally, à M. de Bussy.

De Pondichéry, le 2 Mars 1760.

JE n'ai point assez de pénétration, Monsieur, pour concilier le desir que vous avez que je vous déclare libre, comme étant le seul arbitre de la conduite que vous devez tenir, ainsi que la résolution où vous dites être d'en courir tous les risques, en vous mettant au-dessus de tout, avec l'insinuation que vous me faites, que je n'aurois garde de vous exposer au ressentiment d'un ennemi que vous prévoyez qui me contestera le droit que j'ai sur vous. C'est m'annoncer d'avance que vous reconnoissez cet ennemi comme votre juge; car vous êtes bien persuadé qu'il ne se désistera pas du droit qu'il croit avoir de vous reclamer, & c'est me dire en propres termes que vous n'attendez votre liberté qu'à la paix (1).

(1) Il sembloit que M. de Lally ne m'écrivît jamais que pour me

La demande que vous me faites de passer en Europe n'est autre chose que le titre du chapitre de votre modestie, par l'aveu que vous y faites du peu d'utilité dont votre séjour ici est à la Colonie. Permettez-moi de vous dire que vous me faites tort en m'accusant d'en convenir. M'en plaindre à vous-même, comme je l'ai fait souvent, n'est-ce pas reconnoître que vous pouviez & pouvez être encore utile (1) ?

Si votre état est douteux, comme vous le reconnoissez, tant que la question demeurera indécise entre moi & Messieurs les Chefs de la Nation Angloise, comment peut-il dépendre de moi de vous accorder votre passage pour l'Eu-

proposer des défis de viles *ergoteries*, des assauts de sophismes. Je peux me tromper, mais j'imagine que cette affectation puérile de vouloir sans cesse briller en embarrassant ceux avec qui l'on feint de s'expliquer, indépendamment de ce qu'elle est indigne de la gravité d'un Chef, décele réellement plus de petitesse qu'elle ne suppose d'esprit. Ce n'est pas cependant que j'aie l'injustice de refuser à M. de Lally cette qualité dont il paroît si jaloux. Il a de l'esprit sans doute, & beaucoup ; mais l'envie démesurée d'en montrer par-tout à tort & à travers, n'annonce-t'elle pas un peu qu'on voudroit gagner en superficie ce qu'on n'a pas en profondeur ? Quoiqu'il en soit, peu fait à ce genre d'escrime, j'avois si souvent fait à M. de Lally l'aveu de sa supériorité sur cet article, qu'il devoit être content. Il revient cependant encore à ce mauvais ton ; je n'y oppose que ma candeur, ma droiture. Ce sont-là mes seules armes, contre celles dont il aime tant à faire usage contre moi.

(1) S'il me croyoit utile, pourquoi donc ne m'employoit-il pas ? S'il me croyoit utile, pourquoi m'avoit-il joué pendant un mois, quand il avoit été question du secours de Mazulipatam ? Je tombe malade ; il veut me faire servir. Si je me porte bien, il me laisse sans emploi ; il me fait même défendre de paroître devant lui. A quoi donc me croyoit-il utile ? Mes demandes tant de fois réitérées de la permission de repasser en Europe n'étoient l'effet ni de la modestie ni de l'envie de ne point servir, mais de l'inutilité où j'étois. Le fait de cette inutilité n'étoit point équivoque, puisque pendant quinze mois je n'ai été employé que trois fois, encore ne l'ai-je été que transitoirement ; sçavoir, au siége de Madras, à mon expédition vers Bassalet-Zingue, & à la malheureuse affaire de Vandavachy, dont l'effet, par la volonté de M. de Lally, me rendoit réellement très-inutile désormais à la Colonie.

rope ? Les risques d'être repris sont encore plus grands pour vous sur mer que sur terre ; & risques pour risques, l'honneur que le Roi vous fait de vous donner le commandement de ses Troupes, doit vous décider pour ceux de terre.

Je ne vous ai point envoyé votre sommation, ni celles des autres Officiers, parce que je la juge nulle. Je l'ai jugée telle dans la lettre que j'ai adressée à M. Pigot en lui envoyant votre rançon. Il a renvoyé cette même rançon ; j'ai rendu son refus public ; vous l'avez sçu dans les vingt-quatre heures par tout Pondichéry, qui va dîner, souper & se promener avec vous tous les jours ; & vous l'auriez sçu ces vingt-quatre heures-là plutôt, si depuis six semaines que vous habitez les Fauxbourgs de cette Ville vous aviez témoigné une seule fois à M. de Leyrit, ou à moi, la plus légere inquiétude de votre sort (1).

Vous voulez passer en Europe, parce que je ne peux vous le permettre. Vous voulez que je vous déclare libre, & vous reconnoissez le droit de M. Pigot de rendre la question indécise. Que puis-je conclure d'une contradiction si manifeste ? Sinon que vous avez pris le parti de ne faire que ce que vous voudrez, comme vous n'avez fait autre chose depuis le premier jour de votre arrivée ici, où je vous ai refusé de retourner dans le Dékan (2) ; que vous ne voulez

(1) Depuis la perte de ma liberté, & dans le cours de cinq semaines, je compte dix-huit lettres écrites ou reçues à ce sujet : sçavoir, quatre lettres écrites à M. de Lally lui-même, & six à M. de Leyrit, à qui il m'avoit renvoyé pour cette affaire. Je ne mets pas en ligne les courses & les entretiens ; j'avois reçu deux réponses par écrit de M. de Lally ; j'en avois reçu six de M. de Leyrit ; j'avois fourni le prix de ma rançon. Et M. de Lally me taxe de *n'avoir pas témoigné une seule fois ni à lui ni à M. de Leyrit.* . . . . . Voilà le caractere de M. de Lally. Ce trait le peint . . . . *ab uno, disce omnes.*

(2) Il m'a refusé, dit-il, de retourner dans le Dékan, & dans un exposé fait au Conseil le 11 Mars 1759, il a hardiment avancé que j'avois moi-même refusé d'y retourner. Il a dit vingt fois sur cet article le oui & le non. Du jour au lendemain, il affirme, il nie, varie, change, altere les mêmes faits. Mais je ne finirois pas si je voulois relever toutes les contradictions que contiennent, soit entr'elles, soit

être le ſecond de qui que ce ſoit. Il faudra cependant vous y accoutumer un jour dans l'autre monde, & vous réſoudre à n'y être que la quatriéme perſonne, ſi, comme je l'eſpére & le ſouhaite, nous nous voyons en Paradis.

Je voudrois qu'il fût en mon pouvoir de vous remettre toute l'autorité dont je ſuis revêtu. Je ne vous dirai pas ironiquement, le feriez-vous ſi vous étiez à ma place? Mais puis-je le faire ? Et les diſcours tumultueux de quelques femmes, de perſonnes même conſacrées par leur état à une vie exemplaire (1), ſeroient-ils pour moi une décharge pour l'abandon d'un dépôt que le Roi m'a confié, & qu'il ne me permet pas de tranſmettre à un autre? Votre Procureur à Paris le pourroit-il faire?

Je conclus donc, Monſieur, pour ne point m'expoſer à l'improbation qui ne manqueroit pas de ſuivre ma déciſion, quelle qu'elle fût, d'aſſembler demain un Conſeil de guerre composé des Officiers principaux & Chefs des Corps, pour y décider le cas où vous vous trouvez, ainſi que M. de Sombreuil (2); l'engagement de Meſſieurs Gadeville & Prou (3)

avec les faits antérieurs, les lettres qu'il m'a écrites depuis la perte de ma liberté. Elles exigeroient des notes d'éclairciſſemens preſqu'à chaque phraſe, ſi mes réponſes qui les ſuivent immédiatement n'en tenoient lieu, & ne ſervoient de contre poiſon.

(1) C'eſt ainſi que M. de Lally qualifioit la confiance générale dont la Colonie m'honoroit. Un dépit ſombre & rongeur, mêlé d'indignation & d'envie, le ramenoit ſans ceſſe ſur cet article, & annonçoit combien ſon cœur étoit ulceré de l'eſtime qu'on daignoit m'accorder. Il m'en faiſoit un crime. Mais cette eſtime dont il étoit ſi jaloux, étoit-elle de nature à l'empêcher d'en obtenir lui - même une ſupérieure ? Y mettois-je obſtacle? Ne lui avois-je pas au contraire mille fois offert d'y contribuer de tous mes efforts?

(2) M. de Lally, quoiqu'invité de préſider à ce Conſeil, refuſa de s'y trouver. Il n'en dicta pas moins à pluſieurs de ceux qui devoient y aſſiſter l'avis qu'ils devoient donner. Les Membres qui compoſoient ce Conſeil ne jugerent pas apparemment à propos de ſuivre cet avis: auſſi appella-t-il leur déciſion *amphibologique*, comme on le verra par ſa lettre du 3 Mars.

(3) J'ai toujours ignoré, & j'ajoute que je ne veux point ceſſer

étant formellement contraire aux paroles que vous avez données, & le Conseil de guerre ne les regardant point.

J'ai l'honneur d'être, &c.

d'ignorer quel étoit précisément l'engagement des sieurs Gadeville & Prou vis-à-vis des Anglois. Je ne dirai rien de plus pour toute réponse à l'affectation de M. de Lally de mettre ma conduite en parallele avec celle de ces deux Prisonniers.

A l'égard de mon engagement, c'étoit une parole d'honneur de me représenter sur la sommation de M. Coote, soit dans son Camp, soit à Madras. On ne me refusera pas la justice de croire que je connoissois toute l'étendue de cette parole d'honneur; mais je n'avois voulu faire aucune démarche sans l'agrément de M. de Lally qui, lui-même plus *amphibologique* que la décision du Conseil Militaire, cherchoit par des équivoques à éluder une difficulté dont il sçavoit très-bien, comme toute la Colonie, à quoi tenoit la solution. C'étoit de l'exécution du cartel qu'elle dépendoit, ou plutôt du payement de ce qui étoit dû aux Anglois pour la nourriture de nos Prisonniers précédemment échangés. L'action de payer effrayoit M. de Lally, & c'étoit pour éviter cette extrémité fâcheuse qu'il employoit toutes les ressources de son esprit à imaginer des difficultés sur la valeur de l'engagement des Prisonniers. Le Conseil Militaire n'étoit pas entré dans son sens : aussi traita-t'il la décision d'*amphibologique*. Il crût trouver plus de complaisance dans le Conseil Civil qui répondit à l'exposé, qu'il ne regardoit point cette affaire comme étant de sa compétence; & par conséquent qu'elle ne pouvoit ni ne devoit être soumise à ses délibérations.

Nouvel exposé de M. de Lally, où il se plaint de l'obscurité & de l'ambiguité de la réponse du Conseil. Nouvelle réponse conçue en ces termes :

» Nous ne croyons pas mériter les reproches que M. le Comte de » Lally nous fait de mettre de l'obscurité & de l'ambiguité dans les » réponses que nous avons l'honneur de lui faire. M. le Comte de Lally » ayant déclaré à M. Pigot qu'il regardoit libres par le cartel les Offi- » ciers & Employés prisonniers sur leur parole d'honneur, il ne nous » convient plus d'en décider.

» Quant à la force de la parole d'honneur qu'ils ont donnée aux » Anglois, nous nous référons à ce qu'en a déja dit lui-même M. le » Comte de Lally dans sa réponse à M. de Leyrit, en date du 26 » Juin 1759, portée sur les registres des délibérations du Conseil, ainsi » qu'il suit :

Ce n'est que par déférence pour vous, Messieurs, que je vous ai con-

De M. DE BUSSY, à M. DE LALLY.

D'Oulgaret, le 3 Mars 1760.

MONSIEUR,

POUR répondre aux difficultés que vous me faites dans votre lettre du 2 Mars, il me suffit d'exposer simplement ce que je pense sur les points où vous cherchez à m'embarrasser. Je n'ai que ma droiture à opposer à tous les avantages que vous avez sur moi dans les combats d'esprit. J'espére qu'elle continuera *de me garantir* jusqu'au bout.

Si vous voulez bien honorer ma derniere lettre de la moindre partie de votre attention, vous verrez que je ne dis pas que je reconnois mon état douteux, tant que la question restera indécise entre vous & Messieurs les Chefs de la Nation An-

sultés sur le parti que j'avois à prendre vis-à-vis de Raja Saëb. Il n'étoit plus en mon pouvoir de changer la promesse que je lui avois faite de le constituer Nabab d'Arcate, lorsqu'il a remis cette Ville & ses dépendances en ma possession. ***JE NE SUIS PAS VENU DANS L'INDE POUR Y ÉTABLIR MON CONSEIL DE CONSCIENCE****, & j'y ai apporté d'Europe mes anciens préjugés, qui sont qu'en matiere civile comme militaire,* ***ON EST TENU DE REMPLIR SES ENGAGEMENS****; & non seulement ma place m'y autorisoit, mais mes instructions sont positives;* ***ET TOUTE PAROLE DONNÉE A LA GUERRE N'ADMET AUCUNE RESTRICTION.***

Pourquoi donc M. de Lally imaginoit-il tant de restrictions, tant de distinctions sur la nature de l'engagement des Officiers prisonniers? N'étoit-ce pas une parole donnée à la guerre? Oui, mais on ne pouvoit dégager cette parole que par l'exécution du cartel, & les Anglois exigeoient pour préliminaire de cette exécution le payement de ce qui étoit dû. L'art d'éluder le payement des dettes étoit-il un *de ces anciens préjugés d'Europe*, que M. de Lally avoit apportés dans l'Inde? Il est certain du moins qu'il n'étoit pas venu pour y établir *son conseil de conscience.* C'est lui-même qui l'a dit, & sa déclaration a été consignée dans les registres du Conseil.

gloiſe; mais qu'il ſuffit que ces Meſſieurs ne ſe prêtent pas au cartel pour ne pas m'expoſer à manquer à ma parole, ainſi que pour ne pas expoſer à leur reſſentiment les Officiers qui ſont déja entre leurs mains.

Je n'ai pas aſſez de pénétration, Monſieur, pour appercevoir la moindre obſcurité là dedans, & je n'apperçois pas mieux la contradiction que vous me reprochez ; puiſque je n'ai jamais prétendu vous engager à me déclarer libre, mais ſeulement vous intéreſſer au prompt recouvrement de ma liberté.

Lorſque je m'offrois *d'en courir tous les riſques*, *&c.* pourvu que vous vous rendiſſiez le garant de ma conduite, j'entendois que vous feriez ſçavoir aux Anglois que vous vous oppoſiez à mon retour à Madras. Je ſuis priſonnier, engagé par une parole d'honneur : je ne pouvois attendre l'uſage libre de ma liberté que de l'accord qu'il vous plairoit de faire avec M. Pigot : mais puiſque vous m'apprenez qu'il vous a renvoyé ma rançon, & me redemande à Madras comme un préalable aux arrangemens à prendre pour le rachat des Priſonniers, & que vous accompagnez cet avis de la lettre par laquelle M. Coote me ſomme de me rendre à l'armée Angloiſe ou à Madras, trouvez bon que je vous demande votre agrément pour ſatisfaire à ma parole, ou un refus qui mette mon honneur à couvert. Dans l'un & l'autre cas je vous ſupplie de me dicter la réponſe que je dois faire à M. Coote.

Je doute ſi peu, Monſieur, que c'eſt de vous ſeul que je dois obtenir la permiſſion de repaſſer en France, que je vous en renouvelle la demande. Vous ſçavez aſſez toutes les raiſons que j'ai de le ſouhaiter, & *vous m'en faites naître tous les jours de nouvelles.* Si vous n'aviez parlé qu'à moi de mon inutilité, je me ſerois borné à vous répondre qu'il ne tenoit qu'à vous de me rendre moins inutile. C'eſt parce que vos plaintes là-deſſus ne ſçauroient être plus publiques qu'elles le ſont, que je me ſuis plaint, & que je ſuis en droit de ſuppoſer que vous le penſez, & que vous voulez que tout le monde le penſe.

Tout

Tout combat d'esprit avec vous, Monsieur, me convien-droit peu. Je n'ai rien à répondre au badinage que vous faites sur mon éloignement à figurer en second. Je me contenterai de vous rappeller que *j'ai fait mes preuves de bonne volonté, pour être sous vous, Monsieur, non pas seulement en second, mais en quatriéme, en cinquiéme, & même dans un rang encore inférieur.*

Ne comptez plus, Monsieur, sur le public, & sur les visites qu'on vous a dit que je recevois à la campagne pour me supposer instruit de ce dont vous ne me faites point part. Si l'on vous informe bien, on vous dira que j'y vis en reclus, n'y voyant personne, à l'exception de la famille de M. de Carvalho, dont M. Law, chez qui je suis, fait partie. Comment ne souhaiterois-je pas, Monsieur, de quitter ce Pays-ci, *où tout devient matiere à soupçons ou à reproches, & où l'on a besoin de justification sur les choses les plus innocentes* (1)?

(1) Ne doit-on pas trouver étrange que je fusse dans le cas d'entrer en justification jusques sur les détails de ma vie privée ? Il le falloit bien, puisque l'acharnement de M. de Lally me suivoit par-tout. La retraite que l'état de ma santé m'avoit forcé d'aller chercher à Oulgaret, petit Village à une demi-lieue de Pondichéry, ne me mettoit pas à l'abri de ses traits mordans ou offensans. Je me bornerai à en citer deux.

Comme l'affaire de Vandavachy avoit été promptement suivie de la retraite de toutes nos Troupes sous Pondichéry, tous les Officiers des différens Corps, de Lorraine, dont j'avois commandé la Brigade au siége de Madras, de l'Inde, dont tous les Officiers avoient servi sous mes ordres, & même du Régiment de Lally, qui ne croyoient point que les sentimens de leur Général dussent être la régle des leurs à mon égard, tous ces Officiers, dis-je, me faisoient l'honneur de me venir voir. C'est de ces visites que M. de Lally veut parler en m'écrivant dans la lettre qui précede celle-ci : *Tout Pondichéry va dîner, souper & se promener tous les jours avec vous.* L'hyperbole est la figure favorite des passions, & M. de Lally étoit piqué. Il trouvoit fort mauvais qu'on daignât se souvenir que j'existois ; son amour propre en étoit offensé. Son dépit n'avoit pas attendu cette lettre pour s'exhaler en mauvais propos. J'en avois été instruit, & je n'avois pas moi-même attendu son indécent reproche pour prier mes amis de ménager la foi-

Il est vrai que j'ai appris que vous aviez reçu pour moi une

blesse d'un cœur ulcéré, & de m'épargner le désagrément que pouvoient m'attirer les accès d'une puérile jalousie qui prenoit sur le pied d'offense tout partage d'attentions ; de maniere que depuis long-tems fatigué des plaintes de M. de Lally, je m'étois réduit à la solitude, borné aux seules liaisons de la famille de l'ami qui me donnoit l'hospitalité. Ces traits d'humeur de M. de Lally ne présentent que beaucoup de petitesse ; en voici un qui mérite un autre nom.

Différens Waquils ou Ministres de Princes Indiens m'avoient suivi à mon retour de l'expédition à l'armée de Bassalet - Zingue. On sçait que la politique ou l'usage des Puissances Indiennes est d'avoir de ces Waquils ou représentans dans les Villes Européennes, & même auprès des personnes en place. La fonction de ces Waquils est de ménager les intérêts de leurs Maîtres, de les instruire de ce qui se passe, & d'être les agens des négociations s'il s'en présente à faire. Ils sont regardés comme des Ministres de paix & de conciliation , & à ce titre reçus & vus de bon œil par-tout. Le Droit public respecte leur caractère comme sacré. M. de Lally ne fut point arrêté par cette considération à l'égard de deux des Waquils qui m'avoient suivi. Piqué de l'inutilité de ses efforts pour m'amener au but où il tendoit depuis si long-tems, il se mit dans la tête que ces deux Waquils étoient dépositaires de ma confiance, & peut-être instruits du lieu qui servoit de retraite à mes prétendus trésors. Il crut en tout cas qu'une insulte publique faite à ces deux hommes me seroit extrêmement sensible, & que je la prendrois pour une offense personnelle ; en conséquence les ordres furent donnés pour arrêter les deux Waquils, qui furent mis aux fers. Bientôt après ils furent abandonnés à deux hommes sur qui M. de Lally pouvoit se reposer de l'exécution de ses volontés les plus injustes. Ils ne se cédoient rien ni en méchanceté ni dans l'art de tourmenter. L'un des deux étoit le prétendu Evêque d'Halicarnasse. Ces dignes Ministres des volontés de leur Maître ne s'occuperent que du soin important d'arracher de ces deux malheureux Waquils , par menaces ou promesses, l'aveu des relations que l'on supposoit que j'entretenois avec leurs Maîtres, ou au moins du lieu où l'on vouloit que j'eusse déposé mes prétendus trésors. Tous les jours, pendant près d'un mois, les deux Prisonniers comparoissoient devant les deux respectables Inquisiteurs, alternativement , pour subir de nouveaux interrogatoires toujours accompagnés de menaces & de promesses. Que résulta-t-il de toute cette infâme conduite ? Les deux Waquils répondirent constamment qu'ils ne me connoissoient que comme un homme estimé de leurs Maîtres, de qui ils avoient reçu l'ordre de me suivre à Pondi-

lettre de M. Pigot ou de M. Coote, long-tems avant que vous me la fissiez remettre : mais ce n'est qu'après l'avoir lûe que j'ai pu sçavoir son contenu, plus d'un mois après son arrivée. Vous avez jugé, Monsieur, qu'elle contenoit une sommation, & que cette sommation étoit nulle ; c'est pour cela que vous avez tant différé de m'en donner connoissance, sauf au bruit public à y suppléer. Vous vous plaignez à tort, Monsieur, de mon peu de souci sur l'incertitude de mon sort, & de mon silence là-dessus. Je ne puis attribuer qu'à vos autres affaires plus importantes l'oubli où vous mettez la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire tout d'abord, & celles que j'ai écrites à M. de Leyrit, à qui vous m'aviez renvoyé, & qui vous les a communiquées.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Lally, à M. de Bussy.

De Pondichéry, *le* 3 *Mars* 1760.

LE Conseil de Guerre dont je vous ai prévenu, Monsieur, a décidé ce matin votre cas d'une façon si amphibologique, qu'il me met dans le cas de ne pouvoir prononcer sur votre état. Je le rassemble demain (1) pour avoir l'explication de

chéry. Enfin, on fut obligé de les élargir ; il est vrai que cet élargissement ne fut pas gratuit, & que la rançon paya abondamment la peine de MM. les Inquisiteurs ; mais M. de Lally ne retira de cette action que la honte d'avoir inutilement manifesté sa mauvaise volonté contre moi en violant sans fruit le droit des gens à l'égard de ces deux Waquils, & peut-être, ce que je n'ose cependant pas assurer, l'inutile repentir d'une action capable d'irriter leurs Maîtres contre nous, & de les ranger parmi nos Ennemis.

(1) Il ne le rassembla point, & n'avoit garde de le faire, puisque son intention étoit de me laisser dans l'embarras, & de retirer de l'indécision de mon sort, dont il vouloit faire tomber la faute sur moi seul, le double avantage d'indisposer contre moi à Pondichéry, & de me déshonorer à Madras. Voici tout le mystere de sa politique avec moi,

ſon jugement, & je vous ferai paſſer tout de ſuite les deux piéces auſſi-tôt qu'elles me ſeront parvenues.

J'ai l'honneur d'être, &c.

indépendamment de ſon éloignement général pour le rachat des Priſonniers, éloignement fondé ſur la néceſſité de payer aux Anglois ce qui reſtoit dû d'ancien, & ce qui alloit ſe trouver dû de nouveau.

Il vouloit me faire avoir tort & avec les François & avec les Anglois. Il me prétendoit libre, & ne vouloit ni le décider authentiquement à Pondichéry, ni le garantir à Madras. De la ſuppoſition que j'étois libre il prétendoit faire conclure à Pondichéry que je me refuſois au ſervice de ma Patrie; & du fait contraire, aggravé par le ſilence qu'il me forçoit de garder avec les Anglois, en ne me remettant point la ſommation qu'il avoit reçue pour moi, il ſe promettoit au moins la ſatisfaction de me déshonorer dans leur eſprit, en me faiſant paſſer pour un homme capable de manquer à ſa parole. La choſe pouvoit même devenir beaucoup plus grave ſi j'avois l'imprudence de m'en rapporter à ſa déciſion, & de ſervir. Ainſi il me pouſſoit entre deux écueils; ſi je ne ſervois point, j'étois un mauvais Citoyen; ſi je ſervois, je pouvois me perdre, ou au moins me déshonorer. Mon ſilence même commençoit déja à produire ce dernier effet, ou du moins à donner de fort mauvaiſes idées ſur mon compte à Madras, & M. de Lally qui ne l'ignoroit pas, s'en applaudiſſoit. Dans ces circonſtances M. de Sombreuil, priſonnier comme moi des Anglois, revint de Madras à Pondichéry, & m'apprit le mauvais effet de ce ſilence, ſur la ſommation que j'avois, diſoit-on, reçue par la lettre du Général Coote. Alors il ne me fut plus poſſible ni de douter, ni même d'affecter de douter que M. de Lally ne fût dépoſitaire de cette ſommation. Il n'y avoit plus de conſidération à avoir, & je n'aurois pas été excuſable de lui laiſſer cette ſommation entre les mains aux dépens de mon honneur; je la lui demandai donc, ainſi que la permiſſion de répondre au Colonel Coote, à qui j'écrivis la lettre ſuivante.



De M. DE BUSSY, à M. le Colonel COOTE, Commandant de l'Armée Angloise.

De Pondichéry, le 4 *Mars* 1760.

MONSIEUR,

LES apparences sont contre moi, si l'on juge par la date de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25 Janvier, de mon exactitude à vous répondre, puisque je ne le fais qu'aujourd'hui : mais j'espére qu'il ne restera aucun prétexte de blâme ou de reproche sur mon compte, dès qu'on sera instruit que votre lettre ne m'est parvenue que le 29 Février. A peine ai-je pu me faire quelque jour à travers les obstacles mis à mon départ d'ici, que je ne perds pas un moment pour vous demander un sauf-conduit pour moi, pour mes gens & mes effets, qui se réduiront au pur nécessaire. Je desire de vous convaincre, Monsieur, que je connois toute la force d'une parole d'honneur comme celle que vous avez exigée de moi sur le champ de bataille, de me rendre à la premiere sommation à votre armée ou à Madras, & que je ne suis point tel que vous avez pu me soupçonner d'après le silence que j'ai gardé depuis votre lettre, silence forcé, puisque la lettre ne m'ayant point été rendue, il m'étoit impossible de sçavoir ce qu'elle contenoit, & par conséquent d'y répondre. J'espére que vous me rendrez la justice que je mérite, quand je serai connu de vous. Vous verrez alors, Monsieur, quelle est ma sensibilité pour les bons procédés.

Je suis avec une très-parfaite estime, &c.



De M. le Colonel COOTE, à M. DE BUSSY.

A l'Armée Angloise, le 6 Mars 1760.

MONSIEUR,

JE suis heureux en pensant que je puis attribuer votre retardement à répondre à la lettre que j'avois eu l'honneur de vous écrire le 25 Janvier, aux circonstances qui ont fait que vous ne l'avez reçue que le 29 Février. La considération que je vous porte, Monsieur, vous sera un sûr garant que mon discours est dénué de tout compliment. Veuillez recevoir ci-inclus un passeport (1) pour vos gens & équi-

(1) Au lieu d'aller directement à Madras, je me rendis au Camp Anglois, où je comptois obtenir du Général Coote, plus facilement qu'à Madras, la décision de mon sort. Les Anglois faisoient alors le siége d'Alamparvé, l'une de nos meilleures possessions situées sur la Côte. L'application infatigable de M. de Lally à faire armes de tout contre moi, me suivit en partant de Pondichéry, & m'impose la nécessité de parler ici d'un billet que j'écrivis du Camp d'Alamparvé à M. Law. Quoique ce billet n'intéressât en rien les affaires publiques, M. le Général voulut l'y faire entrer, & il le fit d'une maniere très-propre à justifier ce que j'ai déja dit du caractere de sa conduite avec moi, & tout ce que j'ai eu à craindre & à souffrir sous ses ordres.

A peine étois-je parti pour me rendre à Madras, muni d'un Passeport du Commandant de l'armée Angloise, que les gens attachés à M. de Lally, & qui connoissoient la maniere de lui faire leur cour, répandirent dans Pondichéry le bruit que mes bagages avoient été pillés par l'Ennemi. Quoique cette nouvelle ne se liât pas trop bien avec ses vues, comme elle prêtoit à la déclamation pour le moment présent, & que c'étoit toujours un aliment quelconque pour la haine, elle lui plût; il la saisit comme une occasion heureuse d'instruire tout son alentour de la quantité de bijoux, de pierreries & de vaisselle d'argent que je venois de perdre pour avoir voulu les soustraire à l'emploi plus utile qu'il en eût fait, si je lui eusse remis le tour.

Le vrai de la chose est cependant que tout mon bagage, toutes mes

pages. Votre Alkara pourra vous informer que mes ordres

richesses, mon argenterie & ma vaisselle ne consistoient qu'en six couverts avec quelque peu de linge. Le Colonel Coote n'omit rien de ce qui pouvoit rendre gracieux l'accueil qu'il me fit. Outre ce que ce Commandant croyoit se devoir à lui-même en pareil cas, il cherchoit, me dit-il en propres termes, une occasion de venger ses compatriotes des bons procédés que j'avois eus pour eux à la prise de Visiagapatam. En suivant ce mouvement de reconnoissance, il en vint jusqu'à me solliciter de lui dire pour qui je m'intéressois particulierement dans Pondichéry, pour y avoir égard suivant les occurrences. A un pareil compliment ma réponse fut que pour donner à ma reconnoissance toute l'étendue qu'elle pouvoit avoir, je la mesurois sur les témoignages de sa bonne volonté, plutôt que sur les avantages que mes amis pouvoient en retirer dans la position où je les avois laissés, bien différente de ce qu'il pouvoit penser. Au reste, lui ajoutai-je, quand j'aurois un frere dans Pondichéry, ma maxime seroit de ne pas l'exempter de la loi commune. Cette espéce de refus, loin de couper court à ses offres, n'ayant rendu ses instances que plus vives, je lui dis enfin qu'il auroit occasion de faire plaisir à quelqu'un pour qui je m'intéressois, en accordant un passeport que lui demanderoit M. Law, pour passer avec sa famille & ses effets à Trinquebar, & ensuite en Europe sur un Bâtiment qui s'armoit à Négapatam, & dans lequel il avoit un intérêt. Là-dessus le Colonel voulut faire expédier le passeport sur le champ; mais je le priai d'attendre que M. Law le lui demandât, après en avoir eu l'agrément de M. de Lally.

J'informai cependant M. Law de cette bonne disposition, & ce fut par un billet ouvert, que je puis assurer n'avoir pas eu d'autre objet, quoique je ne m'en rappelle pas précisément les termes. J'en chargeai un de mes Pions, qui s'annonça pour tel à la porte de Pondichéry & remit le billet en question à l'Officier de garde, qui l'envoya sur le champ à M. de Lally.

Ce Général, au comble de sa joye de se voir possesseur d'un billet de ma main, écrit de chez l'Ennemi à un de mes amis, crut pour le coup avoir de quoi justifier tous ses mauvais succès. Il fit part de son triomphe à M. de Leyrit & à M. de Landivisiau, en leur disant qu'il ne donneroit pas pour beaucoup la découverte qu'il venoit de faire. Il leur montra en même tems le billet, où ces Messieurs ne virent rien de ce que le Général vouloit qu'on y vît.

La nouvelle du billet, que l'on qualifioit d'intercepté, parvint cependant à M. Law, qui sur le champ alla s'informer de ce qui en étoit à M. de Lally lui-même. « Il est vrai, lui dit ce Général, que j'ai

sont donnés, pour que tous aides & secours soient accordés à

» déchiré un chiffon de papier que j'ai cru que vous m'aviez renvoyé » par votre Pion pour en prendre communication ». Là-dessus M. Law lui demanda la permission de lui remettre un mot de lettre pour me le faire passer. « Ecrivez-lui, répondit-il, si vous le voulez ». Et partant de-là pour lâcher la bride à son humeur & à ses emportemens, il mit M. Law sur la voie de lui déclarer la résolution où il étoit de repasser en Europe, & de lui en demander la permission. Telle fut la fin de cette scène, qui laissa M. de Lally nanti du précieux billet.

Cette preuve, à laquelle il manquoit quelque chose, devint complette peu de jours après par le surcroît d'une autre non moins parlante; avec cette circonstance que M. Law cette fois-ci la fournit lui-même, en connoissance de cause, à M. le Général, en lui remettant la lettre qui suit, & que je lui écrivois du même lieu d'Alamparvé où la fiévre m'avoit retenu.

« Depuis trois jours, mon cher Law, la fiévre continue avec des » redoublemens, me retient au lit, ce qui m'a empêché de partir ce » matin pour Madras avec le Colonel Coote, qui s'y est rendu. Avant » de faire ce voyage, je souhaiterois bien voir quelqu'un, comme M. de » Landivisiau, par exemple, pour des raisons que M. de Lally approu- » vera. La confiance que M. de Lally a en lui me l'a fait désigner, » parce qu'il a fallu désigner quelqu'un dans le passeport que je vous » envoye. Je souhaiterois bien aussi vous voir, mon cher Law, l'état » de ma santé & de mes affaires me rendant la chose en quelque sorte » nécessaire. J'ai fait ajouter votre nom au passeport, dans l'espérance » que M. de Lally ne refusera cette satisfaction ni à vous ni à moi. » Partez le plus promptement que vous pourrez, & renvoyez-moi sur » le champ *Jean*, avec un oui ou un non ».

Avant que de parler de l'effet que cette lettre produisit à Pondichéry, je ne dois pas laisser ignorer à quel sujet je l'écrivis. On trouvera peut-être que mon zèle alloit un peu loin, mais le motif le justifioit à mes yeux.

J'étois malade en arrivant au Camp Anglois. M. Coote, par égard, au lieu de me retenir dans le Camp, me fit placer hors de la portée du bruit, dans le bâtiment d'une petite Chapelle, comme il s'en trouve plusieurs que nos Missionnaires ont fait construire de côté & d'autre. Je ne fus pas peu surpris de voir entrer dans mon logement, la nuit qui suivit le jour de mon arrivée, différens Soldats François déserteurs, qui me prierent avec les dernieres instances de leur faire obtenir leur pardon, & offroient, tant pour eux que pour leurs camarades, de retourner à leurs Corps. On se souvient de la fameuse lettre de M. de

vos

vos gens sur votre route; & si vous voulez bien prendre la

Lally, écrite du Camp sous Madras le 14 Février 1759, par laquelle il marquoit à M. de Leyrit que cent cinquante Déserteurs tenoient en arrêt deux mille hommes des Troupes du Roi. Ces cent cinquante Déserteurs, fruit de l'expédition du Tanjaour, avoient depuis été joints par plus de cinq à six cens, indépendamment d'un nombre infiniment plus considérable de nos Cipayes & de beaucoup de Cavalerie Noire. Le plus grand attrait de la désertion pour ces malheureux, avoit été l'espérance d'être au moins nourris & payés. Ils l'étoient chez les Anglois; mais on ne les ménageoit guères. Les postes les plus dangereux étoient toujours ceux qu'on leur donnoit, plutôt que de risquer d'autres Troupes; & il est exactement vrai que ce sont eux qui nous ont détruits dans l'Inde. Comme ils formoient au moins le tiers des forces Angloises, c'étoit rendre le plus grand service à la Nation, c'étoit réduire les Anglois à l'impuissance de tenir la campagne, & à la nécessité de se renfermer dans leurs murs, c'étoit du moins dans le moment présent sauver Alamparvé, que de faciliter à ces malheureux Déserteurs les moyens de revenir à nous, & de quitter leurs nouveaux Maîtres dont ils étoient très-mécontens. Leur résolution étoit prise, elle étoit unanime, & ceux qui m'étoient venus trouver étoient porteurs du vœu de plus de six à sept cens; ils ne demandoient que l'assurance d'être reçus, nourris & payés. Je n'eus pas de peine à leur faire entendre qu'étant moi-même prisonnier, je ne pouvois pas traiter une pareille affaire; mais je leur promis d'écrire à Pondichéry, pour avoir quelqu'un d'accrédité qui pourroit leur donner une parole satisfaisante. Ils me quitterent, contens de cette assurance. Ce quelqu'un sur lequel je comptois, étoit M. de Landivisiau, pour lequel j'obtins un passeport, & que je voulois mettre à portée de traiter avec nos Déserteurs aussi secrétement que j'avois déja reçu plusieurs de leurs visites.

Je reviens à ma lettre : indépendamment de l'explication que je viens d'en donner, je la soumets au jugement de tout homme, je ne dis pas impartial, mais faisant usage du sens commun, & ayant assez de pudeur pour ne pas le choquer grossierement. Je défie tout autre que M. de Lally d'y trouver une ombre de fondement aux qualifications injurieuses pour moi, dont il accueillit ces deux piéces quand M. Law les lui présenta. La chose alla si loin, que ce dernier lui déclara que bien loin de lui demander aucune permission en conséquence, il étoit résolu de n'en point profiter, au cas qu'il la lui donnât, & quant à la lettre & au passeport, qu'il en fit tel usage qu'il jugeroit à propos.

M. de Landivisiau, piqué de son côté pour ce qui le concernoit,

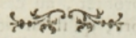
peine de m'écrire immédiatement celle que vous suivez pour vous rendre à Madras, je serai à même de satisfaire le sincere desir que j'ai de vous être utile.

Je suis, &c.

interrompit les invectives que le Général continuoit, en lui disant..... « Monsieur, je n'entre point dans votre brouillerie avec M. de Bussy. » Il suffit, je crois, qu'il soit question de moi pour faire cesser vos » ombrages : mais puisque votre passion l'emporte sur les égards que » la bienséance même exigeroit, je vous préviens que ni promesses ni » menaces ne peuvent rien sur moi, & que je me refuse absolument » à la proposition d'aller au Camp Anglois. Je suis venu pour raison- » ner seulement avec vous, & tâcher de pénétrer l'objet de la demande » que M. de Bussy fait de moi. Vous le connoissez assez pour sçavoir » qu'il n'est pas homme à faire une école. La chose m'avoit paru mé- » riter quelque réflexion » . . . . . M. le Général sentit la force de ces derniers mots, & piqué du reproche qu'ils lui parurent renfermer, se hâta de repliquer : « Si vous voulez avoir la mesure de mes sentimens » au sujet de Bussy, la voici. Si Bussy me faisoit dire que les Enne- » mis vont attaquer telle porte, je la ferois ouvrir, & j'irois les at- » tendre du côté opposé ». . . . . M. de Landivisiau n'eut plus rien à dire après une pareille profession de foi.

J'ajouterai à mon égard, que c'est apparemment d'après cette opinion que M. de Lally avoit de moi, que par sa lettre du premier Mars il vouloit me donner le commandement de l'armée, *qui*, disoit il modestement, *se trouve sans Chef;* & que par celle du 2 du même mois il se défendoit si obligeamment de souscrire à l'aveu de mon inutilité. *Me plaindre à vous-même de cette idée*, m'écrivoit-il, *comme je l'ai fait souvent, n'est-ce pas reconnoître que vous pouviez & pouvez être encore utile?* Qu'il se concilie donc avec lui-même : qu'il accorde ce propos avec ce qu'il dit à M. de Landivisiau au sujet de la lettre que j'écrivis d'Alamparvé.

Je finis cette note, déja fort longue, en observant que c'est ainsi qu'une passion aveugle nous empêcha de profiter de l'occasion la plus heureuse de recouvrer ce qu'une passion, peut être plus aveugle encore, nous avoit fait perdre.



De M. DE BUSSY, à M. le Colonel COOTE.

D'Alamparvé, le 11 *Mars* 1760.

MONSIEUR,

FAIT prisonnier de guerre le 22 Janvier (1), je vous priai de me permettre de me retirer à Pondichéry, ce que vous ne voulutes absolument m'accorder qu'en engageant ma parole d'honneur de me représenter quand vous l'exigeriez. A mon arrivée, mon premier soin fut de remettre au Général de ma Nation, le prix de ma rançon fixé par le Cartel, afin qu'il le fit tenir à qui il appartiendroit : ce qui devoit dès cet instant me rendre libre. Le refus qu'on en a fait m'a d'autant plus surpris, que la soumission aveugle que nous devons à nos Souverains respectifs, m'autorise à croire qu'aucun Sujet des deux Couronnes n'a le droit d'enfreindre un Traité si solemnel, & ne peut se charger des conséquences d'une pareille infraction. M. Pigot ayant demandé pour préalable de l'envoi à Sadras, du Commissaire qui devoit traiter de la rançon des prisonniers, qu'on les lui remît tous, on l'a satisfait. Vous m'avez sommé, Monsieur, de me rendre à votre Camp ; je m'y suis rendu. C'est à vous à qui j'ai immédiatement affaire ; ainsi souffrez qu'en vertu du Cartel je vous somme de recevoir ici le prix de ma rançon afin que je jouisse de ma liberté, que j'acquiers par cette démarche, qui satisfait aux conditions prescrites par le Roi mon Maître & par Sa Majesté Britannique.

Je suis, &c.

(1) L'état de maladie qui me retenoit malgré moi dans le logement que le Général Anglois m'avoit assigné lorsque j'étois arrivé dans son Camp, ne me permettant pas de m'expliquer de bouche avec lui, je pris le parti de reclamer par cette lettre le droit que me fournissoient le cartel & l'offre du payement de ma rançon aux termes de cette convention.

De M. le Colonel Coote, à M. de Bussy.

Du Camp devant Alamparvé, *le* 13 *Mars* 1760.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 du courant, & ſuis tout-à-fait de votre opinion, qu'il n'eſt pas au pouvoir d'aucun Sujet du Roi mon Maître, *ni* de Sa Majeſté très-Chrétienne, d'enfreindre ou de rompre aucun Traité, de quelque nature que ce ſoit, qu'il leur a plû nous preſcrire comme une régle de notre conduite, ſans ſe mettre dans le cas d'encourir ce qui pourroit réſulter des conſéquences. Il eſt certain, Monſieur, que quand je vous ai permis d'aller à Pondichéry, j'ai exigé votre parole d'honneur de revenir ici quand je vous redemanderois, & que je n'ai jamais douté que vous ne vous y rendiſſiez. Je comptois auſſi que M. Gadeville & l'Enſeigne Prou (1) ſe rendroient, comme vous, Monſieur, à la ſommation que je leur en ai faite. Ces deux Meſſieurs, non-ſeulement ne ſont point venus, mais encore n'ont pas daigné me répondre, & m'expliquer les raiſons qui les engageoient à manquer à une parole d'honneur que j'avois toujours crûe inviolable chez la Nation Françoiſe.

Je paſſe à préſent aux raiſons qui m'ont déterminé à vous rappeller, & dont je dois vous faire part, afin de vous ſatisfaire ſur mon procédé à votre égard, que vous me paroiſſez trouver dur. Après avoir examiné les priſonniers faits à la bataille du 22 Janvier dernier, on me rapporta que parmi

(1) Ce ſont les deux perſonnes dont on a vu ci-devant que M. de Lally mettoit la conduite en parallele avec la mienne. On peut juger par ce qu'en penſoit le Général Anglois, ſi le ton d'intérêt & de prédilection avec lequel M. de Lally parloit de ces deux Priſonniers, formoit une apologie auſſi bien fondée qu'il affectoit de le croire.

les bleſſés on avoit trouvé le Capitaine Dupuis, du Régiment de Lorraine, que le Major Robert Gordon avoit pris quelque temps avant à Tirvatour, qu'il avoit renvoyé à Pondichéry ſur ſa parole & qui n'avoit point été échangé, ni rançonné. Ayant demandé à cet Officier pourquoi étant priſonnier il s'étoit trouvé à cette occaſion ? Il me répondit que M. le Général Lally lui ayant ordonné de ſervir, il s'étoit cru libre. Sur cette réponſe, j'ai écrit au Conſeil de Madras pour m'informer ſi ce Capitaine avoit été réellement échangé. On m'a répondu que non, & ſur la liſte qu'on m'a envoyée en même temps des Officiers François priſonniers & retirés à Pondichéry ſur leur parole, j'ai trouvé les noms de pluſieurs qui ont auſſi combattu contre nous dans cette journée, en vertu du même ordre que leur en a donné M. de Lally. Le Gouverneur & le Conſeil de Madras ont jugé à-propos de rappeller tous les priſonniers François. J'ai été du même avis, afin de prévenir de nouvelles infractions au Cartel, & de ne me point trouver dans la dure néceſſité d'agir contre les infracteurs, ſuivant la rigueur de la guerre. Vous vous êtes rendu, Monſieur, à ma ſommation ; mais, comme ſans aucune partialité en faveur de notre Nation, je ne puis me diſpenſer de croire que le Cartel a été rompu par la vôtre, il n'eſt plus en mon pouvoir d'accepter l'argent que vous m'offrez pour votre rançon, attendu que la plûpart des priſonniers ſont encore dans Pondichéry, ſans me répondre, ni me donner les raiſons qui les y retiennent, & que la choſe ne peut ſe terminer par moi ſeul.

Permettez-moi, Monſieur, de profiter de cette occaſion pour me juſtifier des mauvais bruits que l'on a fait courir ſur mon compte, en publiant que je ne m'étois emparé d'Arcate que par une voie indirecte. Pour vous ſatisfaire, je vous prie de ſouffrir que mes Lettres & celles du Commandant de la Place ſoient examinées. Vous y verrez que c'eſt moi qui ai été trop délicat ſur le point d'honneur ; car cet Officier ayant fait quelques plaintes, je lui ai offert de

faire retirer mes troupes d'auprès de la Place, & de recommencer l'attaque ; mais il ne l'a pas trouvé nécessaire & s'est rendu.

Je vous prie, Monsieur, de croire que j'ai autant à cœur d'être regardé comme un homme d'honneur par votre Nation que par la mienne, & d'être persuadé de la parfaite estime, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

Du Camp Anglois, le 18 Mars 1760.

MONSIEUR,

L'Alternative de la fin de la Lettre dont vous m'avez honoré le premier du courant, m'imposant la nécessité de me rendre au Camp Anglois pour remplir ma parole, *& ne pas priver la Colonie de l'avantage qui lui revient de la conclusion de l'échange de ses prisonniers que M. Pigot faisoit dépendre de ma représentation ; & ne pouvant d'ailleurs*, suivant vos propres expressions, *rester à Pondichéry, ou dans la Colonie, quoique malade*, je me suis rendu ici ; j'ai fait depuis que j'y suis tout ce qui a dépendu de moi pour le recouvrement de ma liberté. La fiévre qui ne m'a point quitté depuis plusieurs jours ne m'a pas permis de vous en rendre compte plutôt. Voici la Copie de la Lettre que j'ai écrite à ce sujet à M. Coote dès le lendemain de mon arrivée, & de la réponse qu'il m'a faite deux jours après. Il a ajouté verbalement que ne pouvant terminer cette affaire, il falloit que j'allasse à Madras. Ainsi, quoique malade, sans Chirurgien, ni aucune sorte de secours, je pars pour m'y rendre. Je serai bien dédommagé des incommodités de ce voyage, si je puis travailler avec succès à ma liberté, ou contribuer à celle des autres.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Bussy, à M. Pigot, Gouverneur Général des Etabliſſemens Anglois.

De Madras, le 26 Mars 1760.

MONSIEUR,

SI les égards que vous me marquez exigent de ma part une vive reconnoiſſance, la réſolution où vous paroiſſez être à l'égard des priſonniers François, & nommément au mien, m'afflige véritablement. Votre procédé, Monſieur, eſt, permettez-moi de le dire, une infraction manifeſte aux conditions du Cartel, & je doute fort que votre Cour puiſſe approuver une démarche qui déroge à un Traité que l'humanité a dicté entre deux Nations policées, pour adoucir ce que la guerre a de trop rigoureux.

Je ne prétends cependant point entrer dans les raiſons que vous croyez avoir eues d'agir ainſi. Cette diſcuſſion doit ſe faire directement entre vous, Monſieur, qui êtes le Chef de la Nation Angloiſe, & M. de Lally, Chef de la mienne. Je ne m'attache donc qu'à ce qui me concerne perſonnellement.

Fait priſonnier de guerre à la journée du 22 Janvier dernier, il me fut permis de me retirer à Pondichéry ſur ma parole d'honneur de me repréſenter quand on m'en ſommeroit. Je l'ai fait avec une bonne foi que je croyois devoir être mutuelle, & qui a été la régle de ma conduite. Si vous croyez avoir eû des motifs de refuſer le prix de ma rançon qu'on vous a envoyée, c'eſt à M. de Lally à examiner ſi ces motifs ſont bien fondés. Pour moi j'ai ſatisfait à ce que je me devois à moi-même, & à ma Nation, ſçachant que vous demandiez mon retour avant d'entendre à aucuns arrangemens pour la rançon des autres priſonniers, ainſi que m'a écrit le premier de ce mois M de Lally en ces termes.

« M. Pigot exige votre retour comme un préalable à

» l'envoi de ſon Commiſſaire à Sadras, pour traiter de l'é-
» change de nos priſonniers, &c ».

Je n'ai donc pas héſité à me remettre entre vos mains : mais je ne vous diſſimulerai pas, Monſieur, que j'ai été étrangement ſurpris de vous voir décidé d'une façon ſi contraire à ce que la teneur de cette Lettre nous donnoit lieu d'eſpérer. Que vous ſoyez en droit de ne vous point relâcher à l'égard de quelques priſonniers, c'eſt ce que j'ignore, & ce qu'il n'appartient qu'à M. de Lally d'éclaircir avec vous; mais quelle raiſon pouvez-vous alléguer pour agir rigoureuſement avec moi particuliérement, & ne point accepter le prix de ma rançon, que je vous ſomme de recevoir ? Si vous prétendez vous prévaloir de la raiſon du plus fort, je vous prie de faire attention que les événemens peuvent changer dans cette partie du monde, & que ce ſeroit expoſer ceux des vôtres qui pourroient ſe trouver par la ſuite dans le même cas, à une repréſaille bien déſagréable pour eux, & pour nous qui ſerions au déſeſpoir d'être forcés d'en venir à de mauvais procédés. Ce ne ſeroit plus alors une guerre telle que doivent ſe la faire des Nations policées ; mais une guerre de Barbares qui n'ont d'autre Loi que celle de la force, & qui profitent brutalement de leur ſupériorité. Obſervez auſſi, Monſieur, s'il vous plaît, que la conduite que vous tiendrez ici à notre égard pourra influer ſur celle qu'on tiendra en Europe envers ceux que le ſort des armes nous aura ſoumis. Juſte & délicat, comme vous vous piquez de l'être, je ſuis perſuadé que dans ces circonſtances vous ne ſuivrez que des principes nobles & généreux, & je me flatte que vous ne refuſerez pas d'acquieſcer à ma propoſition, dont vous ſentez l'équité. Si malgré mes inſtances vous perſiſtez à ne vouloir pas me rendre libre juſqu'à ce que l'affaire générale de la rançon des autres priſonniers ſoit terminée, j'eſpére au moins, Monſieur, qu'en attendant, vous me permettrez de retourner à Pondichéry, où je m'engage à ne ſervir ni directement, ni indirectement. Je ne vois pas qu'il importe à votre Nation que je ſois pri-

ſonnier

ſonnier à Madras, ou à Pondichéry juſqu'à ce que toutes les difficultés ſoient levées.

Je ſuis, &c.

De M. DE BUSSY, à M. le Colonel COOTE.

De Madras, *le* 28 *Mars* 1760.

MONSIEUR,

SI M. le Baron de Waſſerot m'a interprêté fidélement ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire à votre Camp, vous étiez abſolument certain que le Conſeil de Madras ſouſcriroit à ma demande, que vous reconnoiſſiez vous-même juſte & raiſonnable. Après de pareilles aſſûrances de votre part, j'aurois crû vous faire tort ſi j'en avois douté. Je me ſuis donc rendu ici dans cette confiance ; mais quel a été mon étonnement, de voir que non-ſeulement on refuſe de recevoir ma rançon, ou au moins de me permettre de me retirer ſur ma parole dans une Colonie neutre ; mais encore, qu'on pouſſe la violence juſqu'à vouloir me faire embarquer ſur un de vos Vaiſſeaux. Je ne vous détaillerai point ici, Monſieur, les raiſons que j'ai de refuſer ce parti, qui me feroit un tort irréparable : je vous les ai dites, & vous les ſçavez, ſi le même M. Waſſerot vous les a bien rendues. S'il ne l'a pas fait, il eſt à préſumer qu'il n'aura pas été plus exact à me tranſmettre vos idées. Quoiqu'il en ſoit, je vous prie, Monſieur, de vouloir bien faire une tentative auprès de vos Meſſieurs pour les engager à ne me point traiter auſſi rigoureuſement qu'ils paroiſſent vouloir le faire.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. PIGOT, à M. DE BUSSY.

De Madras, le 31 *Mars* 1760.

MONSIEUR,

J'AI reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 du courant par laquelle vous m'accuſez d'une infraction manifeſte du Cartel. Vous me marquez la bonne foi dont vous avez uſé, en vous repréſentant ſuivant votre parole. Vous me peignez, dans les termes les plus forts, l'extrêmité à laquelle ſeront portées les rigueurs de la guerre, ſi je perſiſte dans la réſolution que vous croyez que j'ai priſe par rapport à l'échange des priſonniers.

Quoique cet échange & l'exécution du Cartel ſoient des ſujets qui ne peuvent être diſcutés dans les régles que par M. de Lally & moi en qualité de Chefs des deux Nations dans l'Inde; cependant comme je ne deſire rien tant que de convaincre tout le monde que ma conduite eſt, à ce que je crois, juſte & conforme aux Loix de la guerre, je vous ferai part, ſans le moindre déguiſement, des motifs de cette même conduite; & je ne doute point que vous ne ſoyez perſuadé que ſi les circonſtances malheureuſes de la guerre dans cette partie produiſent des rigueurs que le Cartel avoit principalement en vûe d'éviter, ce n'eſt point moi qui en ſuis cauſe, & que l'on ne peut pas m'en rendre reſponſable.

Quoique l'exécution du Cartel eût produit un tort infini aux affaires de ma Nation dans l'Inde, puiſque nous avions beaucoup plus de priſonniers François, ſoit actuellement dans les priſons, ſoit renvoyés ſur leur parole, que votre Nation n'en avoit des nôtres; malgré cela, auſſi-tôt que j'ai été inſtruit du Traité conclu entre nos Souverains reſpectifs, je me ſuis appliqué à trouver les moyens d'en remplir les conditions. En conſéquence j'ai propoſé à M. de Lally

d'envoyer de part & d'autre des Commiſſaires pour traiter cette affaire, & quoiqu'il me fût dû une ſomme conſidérable pour l'entretien des priſonniers François pendant pluſieurs années, & que je fuſſe en droit d'en exiger préalablement le payement, ſuivant une clauſe du Cartel, qui porte que *tout compte antérieur ſera réglé & ſoldé au premier échange*, j'ai conſenti à échanger tous les priſonniers qui étoient actuellement détenus dans nos priſons, même avant que M. de Lally m'eût poſitivement répondu s'il conſentoit d'envoyer un Commiſſaire pour l'exécution générale du Cartel. J'ai donc, ſans héſiter, échangé les priſonniers que nous avions ici contre ceux qui étoient à Pondichéry, quoique le nombre des premiers excédât de 31 hommes, & que l'Officier chargé de les recevoir n'eût point d'ordre de M. de Lally d'en payer la rançon, *qui ne l'a même pas été depuis*. Malgré cela je n'en ai pas moins été diſpoſé à procéder à l'exécution générale du Cartel, lorſque M. de Lally me témoigneroit être dans les mêmes diſpoſitions, & j'ai toujours été dans les mêmes ſentimens juſqu'à la bataille du 22 Janvier dernier. C'eſt dans cette action que le ſort des armes me mit entre les mains un Officier pris dans le combat, lequel avoit donné ſa parole d'honneur de ne point ſervir avant d'être échangé. Un autre Officier fut pris quelques jours après ſervant auſſi contre ſa parole, & il me fut autentiquement certifié *que plus de vingt autres Officiers priſonniers, & renvoyés ſur leur parole, s'étoient auſſi trouvés à cette bataille par les ordres publics de M. de Lally*. Une infraction ſi dangereuſe pour ma Nation m'obligea à demander une ſatisfaction proportionnée à la faute. Je me ſuis adreſſé à M. de Lally, Chef de votre Nation, & j'ai ſommé tous ceux qui avoient été faits priſonniers de Sa Majeſté Britannique dans cette partie, & renvoyés ſur leur parole, de ſe repréſenter comme ils s'y étoient engagés. Si j'avois un juſte ſujet de me plaindre du tort fait à ma Nation par l'infraction faite aux Loix de l'honneur & de la guerre, combien ce tort n'eſt-il point agravé par le refus

que m'a fait M. de Lally de me donner la satisfaction que j'avois droit de lui demander ? Ainsi permettez-moi de vous dire que les expressions de la Lettre de M. de Lally, que vous me citez, ne renferment point le sens de celle que je lui ai écrite. La demande que j'ai faite ne vous regardoit point personnellement, elle étoit générale pour tous les prisonniers renvoyés sur leur parole ; mais *de près de trois cent qui sont dans ce cas*, *vous êtes*, Monsieur, *le seul qui ayez eû égard à la foi publique*, *qui doit être la régle de la conduite de tout homme d'honneur & de mérite.*

Je pourrois ajouter plusieurs autres faits de cette nature qui ont été aussi vivement que vainement représentés à M. de Lally ; mais je crois en avoir assez dit pour établir la droiture de ma conduite, & vous convaincre que le devoir de la place que j'occupe ne me permet pas d'accepter le prix de votre rançon, que vous m'offrez : car comme il est de l'essence de tout Traité qu'il soit également obligatoire pour les deux parties, & par conséquent qu'une infraction volontaire d'une des deux parties, dégage l'autre de l'obligation d'observer ce Traité, *votre Nation ayant la premiere violé publiquement* (1), *& avec connoissance de cause*, le Cartel, ainsi que le prouvent les faits ci-dessus énoncés, & M. de Lally ayant refusé de me donner satisfaction, la force du Cartel est actuellement suspendue ; & je me trouve obligé, contre mon inclination, de refuser à tous les Officiers de votre Nation qui ont le malheur de se trouver prisonniers, la permission de se retirer sur leur parole. Voilà, Monsieur, ce que j'avois à vous dire au sujet des affaires publiques.

Pour ce qui vous regarde personnellement, la maniere noble & généreuse dont vous en avez usé à l'égard de ceux de ma Nation que le sort des armes vous a soumis (2), m'ins-

(1) Le procédé de M. de Lally n'étoit certainement pas celui de la Nation. Un corps de Nation n'est pas injuste en connoissance de cause.

(2) Entr'autres la Garnison & toute la Colonie de Visiagapatam sur

pire des ſentimens pour vous qui rendront cette partie de mon devoir, envers le public, qui pourroit produire des événemens déſagréables pour vous, un devoir vraiment pénible pour moi. C'en eſt cependant un que je ne puis me diſpenſer de remplir. *Il ne tient qu'à M. de Lally de vous retirer, vous, Monſieur, & Meſſieurs les Officiers François, de la ſituation déſagréable où vous mettent ſes procédés* (1). En attendant, permettez-moi de vous aſſurer que non-ſeulement je ſaiſirai avec empreſſement les occaſions d'adoucir votre état, mais encore que je m'en ferai un devoir.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De M. de Bussy, à M. de Lally.

De Madras, le premier Avril 1760.

MONSIEUR,

J'AI joint à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 18 du mois dernier, la copie de la ſommation que j'avois faite à M. Coote, & de ſa réponſe. Depuis que je ſuis ici, je n'ai ceſſé de ſolliciter, de vive voix & par écrit, ma liberté & celle des autres Priſonniers. J'ai fait tout ce qui a dépendu de moi, pour intéreſſer dans ma cauſe le Militaire & une partie du Conſeil. Voici, Monſieur, la copie de la lettre que j'ai écrite à ce ſujet à M. Pigot. Elle a donné

la côte d'Orixa. J'avois attaqué & pris cette Ville au mois de Juillet 1757, & les Anglois n'avoient eu qu'à ſe louer de mes procédés, quoique le traitement qu'ils avoient fait eſſuyer à notre Colonie de Chandernagor au mois de Mars précédent, eût pu m'autoriſer à en agir bien différemment.

(1) Il eſt donc avéré par cette déclaration du Gouverneur de Madras que ma liberté, ainſi que celle de tous les Officiers qui ſe trouvoient dans le même cas que moi, ne dépendoit que de M. de Lally. Il a pu nous rendre libres; il ne l'a pas fait; il ne l'a donc pas voulu.

matiere à plusieurs conseils, & la réponse dont je vous envoye la copie, en est sans doute le résultat. *Je vous prie, Monsieur, de ne nous point abandonner, & de vouloir bien travailler à applanir les difficultés qui retardent l'échange.* Personne ne le desire plus ardemment que moi, afin d'être à portée de vous assurer de vive voix du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

De M. DE BUSSY, à M. PIGOT.

De Madras, le 6 Avril 1760.

MONSIEUR,

PAR la réponse que vous avez faite à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 26 du mois dernier, je vois que vous êtes décidé à ne point accepter le prix de ma rançon jusqu'à ce que l'affaire générale de l'échange des Prisonniers François soit terminée, & que cette affaire ne peut être discutée que par vous, Monsieur, & M. de Lally.

Puisque c'est un parti pris de votre part, je me borne à vous faire une demande à laquelle je ne crois pas que vous puissiez vous refuser, puisqu'elle n'intéresse en rien votre Nation. C'est, Monsieur, de me permettre d'aller à Pondichéry jusqu'à ce que les difficultés qui, selon vous, suspendent la force du cartel, soient levées.

J'ai l'honneur d'être, &c.



De M. Pigot, à M. de Bussy.

De Madras, le 8 Avril 1760.

MONSIEUR,

DANS la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 31 Mars, j'ai obſervé que la conduite de M. de Lally m'obligeoit de refuſer à Meſſieurs les Officiers de votre Nation qui ſont priſonniers ici, de ſe retirer ſur leur parole; & je comprenois généralement tous ſans exception. Malgré cela, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 du courant, vous continuez à me faire les plus vives inſtances pour votre retour à Pondichéry, juſqu'à ce que les difficultés qui arrêtent l'effet du cartel ſoient levées.

Je voudrois n'omettre rien de tout ce qui peut fortifier les preuves que j'ai déja données de mes diſpoſitions à me conformer entierement aux termes du Traité, quand M. de Lally voudra bien le mettre en mon pouvoir, en me donnant la ſatisfaction que les dernieres infractions exigent que je demande. J'ai déja bien fait des avances pour en faciliter l'exécution. J'en ferai une de plus, en déférant en grande partie à ce que vous deſirez, dans la vue que ce ménagement, par rapport à vous, Monſieur, qui êtes dans le rang le plus prochain de lui, ſervira à le faire condeſcendre à ces propoſitions raiſonnables, que l'honneur & la ſûreté de ma Nation dans cette partie du monde exigent.

Je me flatte en même tems que vous voudrez bien regarder cette déférence comme une preuve de la haute opinion que j'ai conçue de votre délicateſſe ſur le point d'honneur (1).

(1) Mon premier ſoin à mon arrivée à Pondichéry, où je me rendis en trois jours, fut de prier M. de Lally de travailler à la liberté de nos Priſonniers, & nommément à la mienne. Il me le promit, &

Il faut cependant que je borne par cette restriction la liberté que vous me demandez pour un tems illimité, qui

n'en fit rien. On avoit cependant affecté d'envoyer avec beaucoup d'éclat un Commissaire à Sadras, Ville neutre appartenante aux Hollandois sur la Côte, pour y traiter de l'échange. Pendant l'opération prétendue de cet échange, le terme que m'avoit fixé M. Pigot étant près d'expirer, je lui écrivis, de l'agrément de M. de Lally, pour lui demander une prolongation, qu'il m'accorda en partie.

Dans cet intervale je vis revenir le Commissaire qu'on avoit envoyé à Sadras. Il dût sans doute paroître étonnant que l'unique fruit de tant de négociations fut la liberté d'un seul, tandis qu'il y avoit tant de monde en droit d'attendre la même justice. M. de Lally jugea sans doute que le sieur Gadeville, à raison de la multiplicité de ses emplois, devoit passer pour plusieurs.

A mon égard, je fus moins surpris qu'indigné de me voir oublié, quand je fus instruit par M. de Landivisiau d'un discours que M. de Lally lui avoit tenu sur mon compte, dans une circonstance où rien n'obligeoit le Général à se démasquer, où il le fit même gratuitement & sans objet. Le fait à l'occasion duquel ce discours fut tenu est assez intéressant pour qu'on en voie ici le détail avec plaisir.

Après la bataille de Vandavachy les Anglois n'avoient pas eu de peine à nous resserrer dans Pondichéry, où M. de Lally s'étoit volontairement refugié, avec intention sans doute de n'en plus sortir. Les Anglois nous avoient pris à leur aise presque toutes nos Places & fait prisonnieres de guerre la moitié de nos Troupes. Toutes leurs forces étoient réunies dans les environs de Pondichéry. Il n'y avoit dans Madras que trente ou quarante Invalides, qui n'y faisoient même point de service. La sécurité y étoit si grande qu'on n'y montoit point de garde. D'après cette connoissance, M. de Landivisiau avoit conçu qu'il étoit possible de surprendre Madras, & en avoit formé le projet. Deux François prisonniers étoient en correspondance avec lui, & l'attendoient avec des signaux convenus. La place du côté de la mer n'étoit défendue que par un fossé sec de trois pieds de profondeur non revêtu, & un mur de quinze pieds. C'étoit le tems de la mousson ou vents réglés du Sud. Quoique la distance de Pondichéry à Madras soit de 30 lieues, vingt-cinq à trente bateaux préparés exprès auroient porté en 15 ou 18 heures M. de Landivisiau & quatre cens hommes choisis, au pied de la muraille. S'il fût entré dans Madras, tout étoit dit : l'armée Angloise étoit perdue & l'Inde conquise. Si par un malheur qui ne paroissoit pas vraisemblable, il eût manqué son escalade, il eût au moins délivré & sauvé Pondichéry, 1°. parce qu'il auroit délivré tous nos Soldats

eſt que vous vous repréſenterez encore à Madras le 20 du

priſonniers & au moins cinquante Officiers qui étoient dans des Pagodes ou Temples hors de la Place, gardés par quelques Indiens. 2°. En ravageant le territoire & les environs de Madras, il eût forcé le Général Ennemi de lever le piquet & d'accourir au ſecours de ſa Capitale en péril. Il n'y avoit pas d'ailleurs le moindre riſque à courir pour nous, parce que, par une ſuite du projet, l'*Hermione*, Frégate qui étoit alors dans le Port de Pondichéry, devoit en ſortir le lendemain du départ des bateaux, pour venir mouiller à Saint-Thomé, demi-lieue de Madras. Il ne falloit pas moins de deux jours pour faire ſçavoir au Camp Ennemi le péril de Madras : il en falloit au moins trois ou quatre à l'armée pour venir au ſecours. A l'approche de ce ſecours, la Frégate auroit tout rembarqué & ramené ; & l'opération eût été d'autant plus tranquille qu'il n'y avoit alors aucun bâtiment Anglois dans ces mers.

M. de Lally ne put diſconvenir de l'importance d'un pareil coup, ni ſe refuſer à l'évidence de la facilité de l'exécution. La matiere fut bien diſcutée, bien éclaircie : les préparatifs ſe firent : le jour fut pris ; mais dans le moment que M. de Landiviſiau alloit s'embarquer, il reçut ordre de reſter, & de n'y plus penſer. Le lendemain M. de Lally lui dit ironiquement, *qu'il falloit qu'il fût bien ſimple d'imaginer qu'il lui laiſſeroit prendre Madras, tandis que lui Général, qui avoit été envoyé exprès pour le prendre, l'avoit manqué.* Il n'y avoit rien à repliquer, dès que M. de Lally ne vouloit pas qu'on fît mieux que lui.

Quoiqu'il en ſoit, c'eſt en raiſonnant ſur l'exécution de ce projet que M. de Lally eut occaſion de s'expliquer ſur mon compte : *Ne vous aviſez pas au moins*, dit-il à M. de Landiviſiau, *d'échanger Pigot contre Buſſy, ſi vous réuſſiſſez.* Il ne pouvoit pas mieux s'y prendre pour empêcher l'échange.

Quelqu'aſſuré que je fuſſe du peu de diſpoſitions de M. de Lally à m'échanger, je ne me preſſai cependant pas de me rendre à Madras, dans l'eſpérance que l'arrivée de notre Eſcadre, que nous attendions inceſſamment, ou quelqu'autre événement, influeroit ſur mon état. C'eſt ce qui m'engagea à demander un nouveau délai au Gouverneur de Madras ; mais avant que de faire cette démarche, j'en prévins M. de Lally, qui me dit que Pondichéry n'étant point encore aſſiégé *, je pouvois y reſter, mais qu'il mettroit tous les Priſonniers dehors auſſitôt que l'Ennemi en formeroit le ſiége. Accoutumé à des réponſes encore plus déſobligeantes de ſa part, je ne fis attention dans celle-ci qu'à la permiſſion d'attendre dans Pondichéry notre Eſcadre, de laquelle je me promettois beaucoup. Le tems que j'avois demandé à M.

* En Mai 1760.

mois de Mai prochain, ou plutôt, au cas que vous reçussiez avis de ma part de le faire.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Lettre de M. de Bussy, à M. de Lally.

De Madras, *le* 12 *Août* 1760.

MONSIEUR,

Après avoir perdu ma liberté dans l'Inde, me voilà forcé d'aller la chercher en Europe. Vous auriez pu, suivant M.

Pigot étoit à peine écoulé, que je tombai malade. Cette indisposition me retint un mois entier au lit, & je fis traîner ma convalescence un autre mois, toujours soutenu par l'espérance de voir arriver notre Escadre, ou M. de Lally s'occuper de l'objet de la liberté des Prisonniers; mais cette espérance fut vaine à tous égards. Enfin, il ne me resta plus ni prétexte ni ressource pour échapper à la nécessité de me rendre à ma parole.

Avant que de partir j'allai prendre congé de M. de Lally, & lui demander ses ordres. Il me répondit, avec son affabilité ordinaire, que j'étois à ceux de M. Pigot, & qu'il n'en avoit pas à me donner.

Quel fut mon étonnement en arrivant à Madras de voir qu'on y étoit déterminé à me faire partir sur un Vaisseau prêt à mettre à la voile! Je me plaignis à M. Pigot d'un traitement si violent. Il m'assura qu'il en étoit véritablement mortifié; & il ne tint qu'à moi de croire, d'après ses complimens, que ma réputation & mon crédit, que la crainte des Anglois, que je n'en tirasse de quoi balancer leurs succès, & peut-être même de quoi rappeller la fortune de notre côté, étoient les vraies causes du parti que l'on prenoit avec moi. Compliment ou vérité, si M. de Lally eût eu la moindre portion de cette façon de penser, nous ne nous serions pas trouvés si bas, & je n'aurois pas été forcé de subir la loi d'un Vainqueur, qui usoit sans ménagement de sa supériorité, ou plutôt des avantages qu'on lui donnoit. Quoiqu'il en soit, je présentai au Conseil de Madras un écrit en forme de représentations & de protestation; mais rien ne fût capable de lui faire changer de résolution, comme il paroît par sa réponse que l'on va voir; & je fus contraint de m'embarquer le 17 Août sur l'*Ajax*, qui mit à la voile le lendemain 18.

Pigot, m'épargner ce voyage. Je doute cependant, Monſieur, que vous voyez ſans peine un procédé qui retombe plus encore ſur vous & ſur la Nation, quoique j'en ſois la principale victime. J'ai tâché de faire ſentir à Meſſieurs du Conſeil de Madras tout l'odieux de ce procédé, ſon injuſtice & ſes dangers. Vous trouverez ci-joint le Mémoire contenant mes repréſentations, accompagnées d'une proteſtation, & la réponſe qu'ils m'ont faite.

Malgré leur peu de ſuccès, Monſieur, je ne les en crois pas moins ſolides. Peut-être s'en laiſſera-t-on frapper après coup : je veux dire après mon départ, en devenant plus traitable pour la délivrance des autres Priſonniers. J'eſpére du moins que cette affaire ne ſouffrira plus les mêmes difficultés.

C'eſt ainſi, Monſieur, que je cherche à m'adoucir le déſagrément d'un départ forcé, en penſant qu'il pourra profiter aux compagnons de mon infortune, ſur-tout à tous les malheureux qui languiſſent dans les priſons de Madras.

Une autre eſpérance qui n'agit pas moins ſur moi, c'eſt qu'on ceſſera peut-être, lorſque ma préſence ne bleſſera plus les yeux de perſonne, de me peindre aux vôtres, Monſieur, avec les mêmes couleurs qu'on a employées par le paſſé, & qui me faiſoient ſi différent de ce que je ſuis. J'aſpire au moment où vous me rendrez juſtice, où vous voudrez bien être convaincu que perſonne n'a voulu plus ſincérement que moi vous ſervir, en ſervant la Patrie, n'a eu des vues plus droites, & ne peut être avec plus de reſpect, &c.



REPRÉSENTATIONS & Proteſtation faites par M. DE BUSSY, à Meſſieurs du Conſeil de Madras,

Datées du 12 *Août* 1760.

MESSIEURS,

JE vois, avec la derniere ſurpriſe, la détermination où vous ſemblez être d'exiger que je quitte l'Inde, & paſſe ſur un de vos vaiſſeaux en Europe. Il ne doit pas vous paroître ſurprenant que, dans une affaire qui me touche par tant d'endroits, j'aye fait des réflexions qui vous ont échappé, ou ſur leſquelles vous avez paſſé plus légerement que moi. Je vous les préſente dans ce Mémoire, afin que dans un nouvel examen vous leur donniez toute l'attention qu'elles méritent.

Je ne me laiſſe point éblouir, Meſſieurs, par tout ce qu'on voudroit me faire appercevoir de flatteur dans les motifs qui vous engagent à tenir avec moi une conduite inouie à l'égard de tout autre. Je ſçais me rendre juſtice, & je ne vous demande rien, ſinon que vous me la rendiez vous-mêmes dans tous les chefs où il paroît clairement que votre réſolution s'en écarte.

Ce que vous me direz d'obligeant, Meſſieurs, ſur les prétendus avantages que vous enviſagez dans mon éloignement de l'Inde, ne peut ni juſtifier ni colorer le tort & l'injure que vous me faites, en me traitant comme un homme avec qui vous pouvez uſer d'une rigueur, je dis même, d'une violence qui n'a jamais eu d'exemple; & cela malgré l'accord ſolemnel fait entre les Souverains des deux Nations, & même malgré le droit des gens. Leurs conventions & ce droit ſacré, ſont autant de voix qui s'élevent hautement contre votre réſolution.

Par le cartel convenu entre les deux Cours, je devrois être libre en payant ma rançon ſur le pied de la taxe. On vous l'a offerte, Meſſieurs, & vous l'avez refuſée : vous avez prétendu que ce cartel avoit perdu ſa force par la faute de M. de Lally. Il ſeroit aiſé de l'en diſculper, & de faire voir que les griefs dont vous vous ſervez pour établir votre prétention, peuvent tout au plus vous donner quelque ſujet de vous plaindre, qu'il a péché contre les loix ordinaires de la Guerre. Il s'en faut bien qu'ils vous donnent auſſi le droit d'annuller de votre autorité une loi émanée du concert unanime des deux Rois en faveur de leurs Sujets, pour être un témoignage authentique de leur attention & de leur affection envers ceux qui auroient perdu la liberté à leur ſervice.

Les délais apportés de notre part à demander l'exécution du cartel, dès que le cas s'en eſt préſenté, ne le laiſſent pas moins dans toute ſa vigueur. Si M. de Lally ne s'en eſt pas prévalu tout d'abord, a-t-il pour cela perdu le droit que ce cartel lui donne? Non, Meſſieurs, il n'a voulu ni n'a pu le perdre. Profitez de l'avantage que vous trouvez à garder nos Priſonniers tout auſſi long-tems qu'on laiſſera le cartel oiſif; mais ne penſez pas que pareille lenteur de part ou d'autre diminue rien d'un droit acquis aux deux Nations. Je ne touche ceci qu'en paſſant, parce que ma cauſe le demande, bien perſuadé que celle de la Nation ſera encore mieux défendue par M. de Lally, à qui ce ſoin appartient, & qui doit en être l'Avocat & le Juge conjointement avec M. le Général, ou Chef de la Nation Angloiſe, aux termes du cartel.

S'il ſurvient quelqu'altercation, y eſt-il expreſſément marqué, *les Généraux reſpectifs la termineront à l'amiable.* D'où je conclus encore que ſuivant l'intention de nos Maîtres, qui ont prévu qu'il ſurviendroit des difficultés, ces difficultés ne peuvent jamais autoriſer à regarder le cartel comme non avenu : elles en ſuſpendent l'effet, ſi vous le voulez, juſqu'à la déciſion, mais n'operent rien de plus. Lors donc que le droit

que j'ai de reclamer ma liberté, en vertu de la volonté de nos Souverains, ne peut être censé, tout au plus, que suspendu, sur quoi fondez-vous, Messieurs, celui que vous vous attribuez de décider de mon sort définitivement, & d'une maniere inusitée envers les Prisonniers de guerre ? Le procédé dont il s'agit, ne trouvez pas mauvais que je le dise, puisque vous m'y forcez, ne sçauroit avoir rien de légitime qu'à l'égard d'un criminel; & il se trouveroit évidemment condamné par le droit des gens, quand même le cartel, dont je viens de parler, n'eût jamais existé.

En effet, quel est, sur la matiere en question, l'objet & l'effet du droit des gens chez toutes les Nations civilisées qui le reconnoissent ? C'est qu'un Prisonnier de guerre devient inutile à son Prince & à sa Patrie jusqu'à ce qu'il ait recouvré sa liberté par une voie légitime. Celui qui l'a pris peut même en toute rigueur le retenir auprès de lui, ou lui assigner une demeure. Vous vous êtes, Messieurs, relâchés en partie de cette rigueur, & en avez usé sur l'autre partie, en ne me permettant de retourner dans ma Nation que pour un tems limité, & sous la promesse que je vous ai faite de revenir après le terme expiré, tout prétexte cessant pour m'en dispenser. J'ai rempli de mon côté la condition avec toute la délicatesse que l'honneur peut inspirer. Me voilà actuellement chez vous; qu'avez-vous de plus à me demander ? Est-ce de trouver bon que vous me transportiez à cinq ou six mille lieues? Considérez, Messieurs, une pareille proposition avec des yeux Européens. Je vous demande à vous-mêmes ce qu'on diroit en Angleterre, si les François vouloient dépayser jusques dans l'Inde un Officier Général Anglois fait prisonnier en Allemagne? Au reste, nulle vraisemblance qu'une pareille idée naisse dans ce Pays-là, tant elle est opposée au sentiment universel qui y regne au sujet des droits que la guerre peut donner sur des Prisonniers.

Comment donc avez-vous pu, Messieurs, vous figurer qu'il vous étoit permis de me transporter de l'Inde en Angleterre ? Y a-t'il moins loin d'ici là, que de-là ici? Vous direz peut-

être que dans le cas qui me regarde, vous ne faites que me rapprocher de ma Patrie : en quoi, permettez-moi de vous répondre, vous vous faites une vraie illusion. Quoique l'Inde ne soit pas le lieu de ma naissance, elle est une seconde patrie pour moi. C'est le lieu de mon domicile depuis ma jeunesse, le lieu où j'ai mes affaires, le lieu de mon service jusqu'à ce jour. M'en tirer de votre autorité, ordonner ma transmigration sans aucun égard à mes convenances, c'est, au pied de la lettre, m'expatrier. Si vous voulez me chicaner sur cette expression, vous ne pouvez nier que votre action n'en soit du moins l'équivalent, puisque c'est m'arracher à ce qui doit me toucher le plus. Quel droit vous autorise à me faire une telle violence ? Au défaut d'un droit fondé sur les loix ou sur les usages de la Guerre, auriez-vous quelque titre personnel à mon égard, coloré du nom de représaille ? J'ose dire que vous en êtes bien loin.

Je pourrois vous rappeller en preuve de ceci la maniere dont j'en ai usé lorsque le succès de nos armes a mis en mon pouvoir des Prisonniers de votre Nation ; mais je démentirois les motifs qui m'ont conduit alors, si je joignois ici des réflexions où mon intérêt parut entrer le moins du monde. C'est à vous, Messieurs, qu'il convient mieux qu'à moi de les faire ces réflexions. De mon côté, je me borne à vous représenter que ce qui est arrivé peut arriver encore. Vous êtes trop sages, Messieurs, pour regarder comme invariable la prérogative de quelques avantages sur nous, déterminés par un accident purement fortuit dans lequel j'ai été enveloppé. Supposons donc, & je ne crois pas vous faire tort, une alternative de bonne & de mauvaise fortune pour les deux Nations ; où nous réduisez-vous, Messieurs, & où vous réduisez-vous vous-mêmes, si vous établissez que les droits du vainqueur seront désormais arbitraires ? Réfléchissez sur toutes les suites d'une maxime aussi dangereuse : vous en serez seuls responsables, après qu'on vous les a présentées, comme je le fais dans ce mémoire, en y joignant ma protestation contre le parti que vous voulez prendre, parti

aussi injuste & injurieux pour moi dans le moment présent, qu'il peut devenir funeste aux deux Nations pour l'avenir. Je vous demande acte de cette protestation pour en faire l'usage convenable auprès des deux Cours. Les mêmes principes de sagesse & d'équité ne peuvent que les réunir pour venger une injure faite au droit des gens, & à la convention genéreuse pour laquelle leurs sentimens se sont réunis dans le tems même de la guerre. Si vous vous croyez fondés, Messieurs, à n'avoir aucun égard pour le reste de mon mémoire, vous ne pouvez du moins vous refuser à la demande qui en fait la conclusion.

J'ai l'honneur d'être, &c.

RÉPONSE du Conseil de Madras, à M. DE BUSSY,

En date du 13 Août 1760.

MONSIEUR,

NOUS avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire hier. Nous sommes, sans aucun doute, prêts à remplir tous les articles du traité que nos Souverains ont fait à l'égard des Prisonniers de guerre, ainsi que nous l'avons déja exécuté; *mais M. de Lally, Chef de votre Nation, l'a d'abord enfreint en ne payant pas la rançon des Prisonniers* que nous lui avons remis, qui excédoient le nombre de ceux qui ont été échangés, & en ne répondant pas au compte qu'on lui a présenté pour la subsistance des Prisonniers François, qui monte à une somme considérable: sans parler encore de ce qui s'est passé par son ordre, contre les loix & l'usage de la guerre, *en faisant servir, contre leur parole, des Officiers qui n'étoient point échangés ni rançonnés*, dont nous avons pris quelques-uns dans la derniere action. Ce fait a été prouvé & attesté par ces mêmes Officiers, sur quoi

quoi M. de Lally *persiste toujours à refuser de donner une raisonnable satisfaction*. La bonne foi de ces mêmes Officiers leur a fait avouer qu'ils étoient sur leur parole, à laquelle ils avoient manqué, contre leur volonté & par pure déférence.

La conservation & la sûreté de soi-même, qui sont la premiere loi de la nature, nous obligent, contre notre inclination, à prendre les mesures nécessaires pour nous mettre à l'abri de pareil danger. Voilà les motifs qui nous ont déterminés à envoyer en Europe tous ceux de votre Nation que le sort des armes nous mettra entre les mains. La justice de ce procédé sera examinée en Europe.

Nous avons l'honneur d'être avec une parfaite considération, &c.

C'est ainsi qu'après avoir servi pendant vingt-trois ans dans l'Inde, qu'à bien des égards je pouvois regarder comme une seconde Patrie, j'ai été forcé de m'en éloigner, en y laissant une partie de cette fortune si enviée, quoiqu'acquise par tant de travaux, & déja bien ébranlée par la perte & le pillage de Mazulipatam, où j'avois été obligé de déposer mes effets pour accourir aux ordres de M. de Lally. J'ai été arraché à des liaisons d'amitié qu'une longue habitude me rendoit infiniment cheres. Je les ai quittées avec un sentiment de douleur d'autant plus vif & plus profond, qu'un funeste pressentiment, fondé sur l'expérience du passé & sur la vue du présent, me faisoit tout redouter de l'avenir. En m'éloignant de Pondichéry, je ne pus me refuser au mouvement d'un attendrissement bien naturel sur le sort d'une Ville, à la splendeur de laquelle j'aimois à me flatter que j'avois un peu contribué, & que j'aurois voulu pouvoir défendre jusqu'à la derniere goutte de mon sang: Ville peuplée & opulente peu d'années auparavant, réduite alors à l'état d'un désert, présentant l'image de la consternation & de la misere, & menacée de subir bientôt un sort plus déplorable encore. Le 9 Octobre,

plus de trois mois avant la reddition de la Place, M. de Lally fit cette déclaration par écrit au Conseil : *Nous voilà tous égaux & tous prisonniers ; Pondichéry n'est plus.* Etoit-il donc arrêté que cette Ville infortunée ne devoit plus être? Oui (1) & l'enchaînement de fautes multipliées qui avoient précédé, n'annonçoit que trop cette effrayante catastrophe. Mais. . . . je m'arrête, on sçait tout ce que je pourrois dire sur ce sujet.

(1) Dès le 20 Décembre 1758 M. de Lally écrivoit à M. de Leyrit : *Tous ce que je puis vous dire, c'est que nous jouons Pondichéry contre Madras ; & si celui-ci nous échape, l'autre n'a qu'à plier bagage.*

Dans la même Lettre :

La déconfiture de M. de Conflans nous fera vraisemblablement perdre Masulipatam que je peux vous faire rattraper ; mais la déconfiture de cette Armée vous fera perdre Pondichéry que vous ne rattraperez jamais.

Dans une autre Lettre du 25 du même mois, il disoit : *Si nous manquons Madras il faut songer à évacuer Pondichéry. Il n'est plus question de la Compagnie dans l'Inde.*

N'étoit-ce pas une excessive témérité que de s'exposer aux risques d'une pareille alternative? N'étoit-ce pas vouloir tout perdre que de s'y opiniâtrer ? *Ludum insolentem ludere pertinax :* il a vû les suites de sa conduite sans en être effrayé : notre destruction n'a été qu'un jeu pour lui.



De l'Imprimerie de Michel LAMBERT, rue des Cordeliers, au College de Bourgogne. 1766.